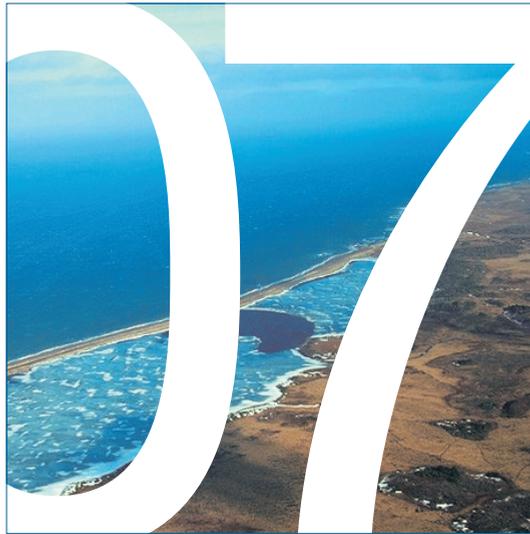




ÉDITION 2008



# SAINT-PIERRE- ET-MIQUELON





**INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**  
**ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL**

**SIEGE SOCIAL**

---

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12



# Saint-Pierre- et-Miquelon

Rapport Annuel

---

2007

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

# SOMMAIRE

	Pages
<b>AVANT-PROPOS</b>	11
<b>SYNTHESE</b>	12
<b>SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON EN BREF</b>	16
<hr/>	
<b>CHAPITRE I - PANORAMA DE L'ECONOMIE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON</b>	<b>19</b>
<b>Introduction</b>	20
<b>SECTION 1 - LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES</b>	21
§ 1. Géographie et climat	21
<hr/>	
§ 2. Dynamiques démographiques	21
<hr/>	
§ 3. Le cadre institutionnel	23
1. Dans le paysage administratif français	23
2. Dans le paysage communautaire	24
3. Les codes des impôts et des douanes	26
4. Le code local des investissements	26
5. La Loi de programme pour l'Outre-mer	27
6. La réglementation des prix	27
<hr/>	
<b>SECTION 2 – LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>28</b>
§ 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	28
1. Les documents de programmation	28
2. La mise en œuvre des politiques publiques	29
<hr/>	
§ 2. Le système fiscal	33
<hr/>	
§ 3. Les finances publiques locales	33
1. Analyse des finances des communes	33
2. Analyse des finances de la Collectivité territoriale	36
<hr/>	

<b>SECTION 3 - L'ECONOMIE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON</b>	<b>37</b>
§ 1. Les tendances macroéconomiques	37
1. La structure de production	37
2. Les comptes économiques	39
<hr/>	
§ 2. Les indicateurs de conjoncture	41
1. L'emploi et le chômage	41
2. Revenus et salaires	45
3. L'inflation	48
4. Le commerce extérieur	50
5. La coopération internationale	53
<hr/>	
<b>CHAPITRE II – LES SECTEURS D'ACTIVITE</b>	<b>59</b>
<b>Introduction</b>	<b>60</b>
<b>SECTION 1 - LE SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>61</b>
§ 1. L'agriculture et l'élevage	61
1. L'agriculture	61
2. L'élevage	62
3. Les aides des pouvoirs publics	63
<hr/>	
§ 2. La pêche et l'aquaculture	65
1. La pêche	65
2. L'aquaculture	75
<hr/>	
<b>SECTION 2 – LE SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>76</b>
§ 1. L'industrie de transformation des produits de la pêche	76
1. La transformation des produits de la pêche	76
2. La commercialisation des produits de la pêche	79
<hr/>	
§ 2. Le bâtiment et les travaux publics	80
1. La construction	81
2. Les travaux publics	84
<hr/>	
§ 3. L'artisanat	86
<hr/>	

§ 4. L'énergie	88
1. La production électrique	88
2. Les énergies renouvelables	89
3. Les hydrocarbures	90

---

§ 5. L'environnement	90
1. La gestion de l'eau	90
2. Traitement des déchets et biodiversité	91

---

### **SECTION 3 – LE SECTEUR TERTIAIRE**

---

§ 1. Le commerce	94
------------------	----

---

§ 2. Le tourisme	95
1. La fréquentation touristique	95
2. Les structures d'accueil	98
3. Les activités proposées	99

---

§ 3. Les transports	102
1. Les activités portuaires	102
2. Les transports aériens	105
3. Les transports terrestres	107

---

§ 4. Les télécommunications	108
1. La téléphonie	108
2. Le réseau Internet	109
3. La visioconférence	109

---

§ 5. Les services	110
1. Les services marchands (hors activités financières)	110
2. Les services non marchands	110

---

## **CHAPITRE III - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE**

---

### **SECTION 1 – STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER**

---

§ 1. Les faits marquants de l'exercice	122
1. Les événements locaux	122
2. Les événements nationaux ayant un impact local	122

---

§ 2. L'organisation du système bancaire	125
1. Typologie des établissements de crédit	125
2. La liste des établissements de crédit	126
3. Ventilation des dépôts et crédits par catégories d'établissements de crédit	128
4. Les ressources humaines	129
<hr/>	
§ 3. La densité du système bancaire	129
1. Le nombre de guichets bancaires	129
2. Le nombre d'habitants par guichet	130
3. Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	131
<hr/>	
§ 4. Les moyens de paiement	133
1. Le nombre de cartes bancaires en circulation	133
2. Le volume des transactions	133
3. Les chèques	134
<hr/>	
<b>SECTION 2 - L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>135</b>
§ 1. Les actifs financiers de la clientèle	135
1. L'ensemble des actifs financiers	135
2. Les dépôts à vue	136
3. Les placements liquides ou à court terme	136
4. L'épargne à long terme	137
<hr/>	
§ 2. Les concours à la clientèle	139
1. L'ensemble des concours consentis	139
2. Les concours consentis par les établissements de crédit locaux	140
<hr/>	
§ 3. La position extérieure nette du système bancaire	145
<hr/>	
§ 4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	146
<hr/>	
<b>SECTION 3 – LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE BANCAIRE</b>	<b>148</b>
§ 1. Les taux	148
1. Les taux directeurs	148
2. Les taux créditeurs	150
3. Les taux débiteurs	151
4. Les taux de l'usure	151
<hr/>	

§ 2. La situation agrégée des banques et l'analyse des risques	152
1. La structure du bilan agrégé	152
2. Le solde par type d'opérations	154
3. L'évolution des risques	158
<hr/>	
§ 3. La situation financière des banques locales	158
1. La formation du produit net bancaire	159
2. Les soldes intermédiaires de gestion	160
3. Les indicateurs de rentabilité	161
<hr/>	
<b>SECTION 4 – LA CIRCULATION FIDUCIAIRE</b>	165
§ 1. Les billets	165
<hr/>	
§ 2. Les pièces	166
<hr/>	
<b>PERSPECTIVES</b>	168
<b>ANNEXES :</b>	171
<b>Chronologie des principaux événements de l'année 2007</b>	172
<b>Liste récapitulative des tableaux et encadrés</b>	176
<b>Liste des publications de l'IEDOM</b>	180

## Avant-propos

**L**e développement économique de Saint-Pierre-et-Miquelon est historiquement lié aux richesses halieutiques au large de ses côtes, ressources naturelles qui ont permis l'essor de la pêche, des activités de transformation du poisson et d'avitaillement des navires. L'effet conjugué de l'effondrement des stocks de morue et de la délimitation de la zone économique exclusive française autour de l'archipel, par le tribunal international de New York en 1992 – réduisant le champ d'action des pêcheurs locaux –, a profondément déstabilisé l'économie de l'archipel et entraîné une dépression économique majeure. L'accord franco-canadien du 2 décembre 1994 – relatif aux relations entre la France et le Canada en matière de conservation et de gestion des ressources halieutiques dans la zone 3Ps – constitue une rupture avec le passé, qui reste toutefois présent à l'esprit de nombreux agents économiques.

Depuis quatorze ans, l'archipel s'est engagé sur la voie de la diversification économique, avec des résultats en demi-teinte. La situation économique demeure difficile –marquée notamment par la fragilité de l'industrie de transformation des produits de la pêche–, l'équilibre étant étroitement lié à la commande publique, et plus généralement aux transferts publics.

Les actions de diversification pour dynamiser le secteur de la pêche avaient conduit au développement d'une filière axée sur le crabe des neiges. Malgré les aléas sur les captures et la commercialisation, cette filière pourrait s'avérer lucrative ; jugée prometteuse il y a six ans, elle est désormais analysée avec prudence. Ces dernières années, grâce à une commande publique importante, la mise à niveau des infrastructures a été poursuivie, ce qui a pu stimuler le secteur du BTP, devenu indispensable pour contenir le chômage, et maintenir l'activité économique. Parallèlement, les efforts se sont poursuivis pour pérenniser les initiatives d'aquaculture, en butte toutefois à de nombreuses difficultés techniques et financières. Une stratégie du tourisme se dessine peu à peu. L'agriculture est un secteur en développement tant au plan de la production végétale que de l'élevage ; sa croissance est cependant limitée par les contraintes climatiques et les superficies agricoles disponibles. Enfin, la situation financière des collectivités locales laisse peu de marge de manœuvre pour redynamiser l'économie.

Les pouvoirs publics étudient les voies qui permettront à l'archipel de reconstruire une économie privée, moins dépendante des transferts financiers de la métropole. Des opportunités économiques générées par l'industrie gazière et pétrolière sont ainsi envisagées.

Observateur privilégié de la vie économique et financière de l'archipel, l'IEDOM présente, de manière détaillée, dans son rapport annuel, la situation économique et financière au travers de données chiffrées et d'analyses sectorielles sur des séries de moyen et long termes. Ce document de référence – élaboré avec le concours des différents acteurs de la sphère publique et privée de l'archipel (collectivités locales, administrations publiques, établissements de crédit, entreprises), pourvoyeurs des informations qu'il contient – est destiné à éclairer tous ceux qui s'intéressent aux problèmes économiques de Saint-Pierre-et-Miquelon.



**Victor-Robert NUGENT**

## Synthèse

En 2007, l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon a bénéficié d'une conjoncture mitigée. Dans le sillage de 2006, l'archipel a connu une consommation des ménages et un investissement des entreprises soutenus. L'année a cependant été marquée par une inflation relativement forte, un marché de l'emploi défavorablement orienté et un creusement du déficit commercial.

### *Un PIB par habitant proche de la moyenne nationale*

Le PIB de l'année 2004 a été estimé en 2006 par l'IEDOM – dans le cadre du programme CEROM – à 161,1 millions d'euros, soit 26 073 euros par habitant. Saint-Pierre-et-Miquelon se situe légèrement en dessous de la moyenne nationale (98 % du PIB par habitant) et parmi les cinq premières régions françaises. Le PIB par habitant de l'archipel est supérieur à celui de son environnement économique proche (Terre-Neuve-et-Labrador). Il se situe en deuxième position, derrière Saint-Barthélemy, si l'on compare l'archipel aux régions ultrapériphériques européennes. Ce résultat, proche des standards métropolitains, est, certes, flatteur, mais masque une réalité économique différente : le PIB de l'archipel est presque à 50 % non marchand ; les services administrés représentent près de 39 % de la valeur ajoutée totale.

### *Une population en baisse et en voie de vieillissement*

D'après le recensement de la population réalisé en 2006 par l'INSEE, 6 125 habitants vivent à Saint-Pierre-et-Miquelon. Depuis 1999, la population a légèrement baissé, du fait des difficultés économiques liées aux restrictions sur la pêche. L'installation des jeunes ou de nouveaux arrivants est rendue plus difficile et la population vieillit. Entre les recensements de 1999 et de 2006, la population de l'archipel a diminué de 3 %. Saint-Pierre compte désormais 5 509 habitants (contre 5 618 en 1999, soit une baisse de 1,9 %). Miquelon-Langlade compte 616 habitants (contre 698 en 1999, soit une diminution de 11,7 %). L'archipel est confronté à d'importants départs de jeunes en âge de faire des études supérieures ou de trouver un premier emploi. La proportion des jeunes de 20 à 30 ans est ainsi passée de 12,6 % en 1999 à 9,6 % en 2006. Le départ de ces jeunes adultes, en âge de devenir parents, a également pour conséquence un déficit de jeunes enfants.

### *Des indicateurs économiques contrastés*

#### *✓ une évolution défavorable des prix à la consommation*

Du fait de l'étroitesse du marché, des coûts de transport des produits importés et des salaires relativement élevés – la majoration de salaire appliquée dans la fonction publique entraînant à la hausse les salaires du secteur privé –, le niveau des prix est assez élevé dans l'archipel. Au 31 décembre 2007, en glissement annuel, l'indice des prix a progressé de 2,79 % (contre 1,76 % entre 2005 et 2006). En moyenne annuelle, l'inflation a atteint 0,8 % en 2007, contre 5,7 % en 2006.

✓ ***une orientation défavorable du marché du travail***

Caractérisé par une forte saisonnalité, le marché de l'emploi comptait en moyenne 271 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 (recherche d'un CDI à temps plein) en décembre 2007 (267 en décembre 2006). La commune de Saint-Pierre est la principale concernée par la hausse de cette catégorie de demandes d'emploi (+ 2,8 %). Pour sa part, la commune de Miquelon enregistre une contraction de 3,8 %. Malgré un volume de demandes supérieur aux offres proposées (64 offres de catégorie 1 en 2007), certaines offres d'emploi sont demeurées insatisfaites. Cette situation est en partie liée au manque de qualification d'un grand nombre de demandeurs d'emploi : plus des trois quarts des DEFM de catégorie 1 ont un niveau d'études inférieur ou égal au Brevet ou des diplômes de même niveau. Le nombre moyen de chômeurs de longue durée (supérieure à 12 mois) s'est sensiblement accru (+ 18,5 % sur un an), les femmes représentant 58 % de cette catégorie de chômeurs.

✓ ***une aggravation du déficit commercial***

Le déficit de la balance commerciale de l'archipel progresse de 8 % sur un an. Cette dégradation est liée à l'accroissement des importations de plus de 5 % et au fléchissement des exportations de près de 14 %. Le taux de couverture s'établit ainsi à 9,8 %, affichant un recul de 2,2 points par rapport à l'année précédente.

✓ ***et un recul de la fréquentation touristique***

En dépit des actions menées par le Comité régional du tourisme, le nombre de passagers entrés sur l'archipel affiche globalement un recul de près de 2 % par rapport à 2006. La reprise du trafic aérien de passagers (+ 2 %) n'a pu compenser le repli du trafic maritime (- 5 %).

✓ ***mais des résultats encourageants pour la pêche***

Depuis le début de la campagne 2007-2008 (avril à mars), 1 693 tonnes de produits bruts ont été débarquées par la flotte artisanale dans les ports de Saint-Pierre et de Miquelon. Les résultats de la pêche artisanale progressent ainsi d'environ 20 % par rapport à 2006. Pour sa part, le bilan de la campagne 2007-2008 de la pêche industrielle est relativement satisfaisant, en raison notamment d'une meilleure exploitation des quotas de morue. Les prises totales ont progressé de plus de 4 % du seul fait d'un accroissement de près de 9 % des captures de morue.

✓ ***un maintien de la consommation et des investissements des ménages***

Reflet d'une demande intérieure soutenue, la consommation et les investissements des ménages sont en progression. Entre décembre 2006 et décembre 2007, les crédits à la consommation et les crédits à l'habitat, consentis par les établissements de crédit locaux, se sont accrus respectivement de 20 % et de 7 %. L'épargne à long terme des ménages s'inscrit en hausse de plus 16 % sur un an.

✓ ***un recul des indicateurs de vulnérabilité financière des ménages***

Les indicateurs de vulnérabilité financière des ménages de l'archipel sont en retrait : les créances douteuses nettes reculent de 10 % sur un an. En 2007, le fichier central des chèques de la Banque de France n'a enregistré que 143 incidents de paiement sur chèques – niveau le plus bas jamais atteint dans l'archipel – (en baisse de 19 % par rapport à 2006), 52 personnes physiques en interdiction bancaire en moyenne (contre 73 un an plus tôt) et 39 retraits de cartes bancaires. Enfin, seules trois déclarations de surendettement ont été déposées en 2007 auprès de la commission d'examen des situations de surendettement (contre 5 en 2006).

✓ ***et une amélioration de la situation financière des entreprises***

L'encours sain des crédits consentis aux entreprises par les établissements de crédit locaux s'est accru de 22 % entre 2006 et 2007 : les crédits d'exploitation et les crédits à l'équipement progressent respectivement de 26 % et de 18 % sur un an. Les créances douteuses nettes enregistrent un recul de 28 % sur un an. De façon générale, l'activité du secteur productif, notamment du BTP, est réduite pendant la période hivernale et est fortement corrélée à la commande publique. En 2007, l'activité du secteur du BTP a été bien soutenue : les importations de ciment ont progressé de plus de 36 % ; la commande publique s'est accrue de 40 %.

Le secteur du BTP devrait évoluer favorablement au cours des prochaines années, grâce notamment à la réalisation du nouvel hôpital. En effet, la commission d'appel d'offres du Centre hospitalier de Saint-Pierre-et-Miquelon a attribué en juin 2007 les vingt lots constitutifs de l'opération de construction du nouvel hôpital. Le coût global de l'opération s'élève à 41,5 millions d'euros, l'essentiel étant pris en charge par l'Etat au titre du Fonds de modernisation des établissements de santé. L'archipel va ainsi connaître le chantier le plus important de cette décennie, qui devrait s'achever en 2011.

***Une restructuration budgétaire et financière de la Collectivité territoriale***

Le dispositif de restructuration financière des collectivités, actuellement développé avec certaines communes d'Outre-mer (notamment de la Guadeloupe), a été étendu à la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour résoudre les difficultés financières récurrentes de la principale collectivité de l'archipel, l'Etat lui a proposé un dispositif global d'aide et de restructuration financière. Ce protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier a pour objet de favoriser le redressement de la collectivité par voie conventionnelle.

Le contrat, signé en décembre 2007, se compose de deux parties : des engagements de la Collectivité territoriale sur des objectifs de gestion pluriannuels et un dispositif de soutien et d'expertise de l'Etat et de l'Agence française de développement au profit de la Collectivité.

## ***Une activité financière et bancaire soutenue***

### ***✓ des dépôts bancaires en nette progression***

Les actifs financiers de la clientèle se sont accrus de 10 % sur un an pour se chiffrer à 192 millions d'euros à fin 2007. Répartis par agent économique, les ménages de l'archipel détiennent une part prépondérante de ces actifs avec près de 73 %, les sociétés en détenant 11 % et les autres agents environ 16 %. Par nature, ces actifs sont répartis – de manière déséquilibrée – entre les dépôts à vue (35 %), les placements liquides ou à court terme (57 %) et l'épargne à long terme (8 %). Près de 42 % des dépôts à vue sont détenus par les ménages, plus de 31 % par les autres agents et 27 % par les sociétés. Les placements liquides ou à court terme sont détenus à plus de 88 % par les ménages, environ 9 % par les autres agents et 3 % par les sociétés. Enfin, l'épargne à long terme est entièrement constituée par les ménages, les contrats d'assurance-vie représentant près de 52 % de cet actif.

### ***✓ des crédits bancaires orientés à la hausse***

Les concours bruts de l'ensemble des établissements de crédit (locaux et non installés localement) ont progressé de 1 % sur un an pour atteindre 151 millions d'euros à fin 2007. Environ 81 % de cet encours sont consentis par les établissements de crédit locaux. L'encours sain des crédits s'est accru de plus de 2 % sur un an (133 millions d'euros) : près de 79 % de cet encours sont consentis par les établissements de crédits locaux. Il est réparti entre les ménages (56 %), les entreprises (27 %), les collectivités locales (17 %) et les autres agents (moins de 0,4 %). L'encours global des créances douteuses brutes (18 millions d'euros) est en recul de 8 % sur un an. Le taux de créances douteuses brutes fléchit de 1,2 point sur un an pour s'élever à 12 %. Ce ratio se situe à 14 % (– 1,7 point) pour les seuls établissements de crédit locaux, étant entendu que ces derniers concentrent plus de 97 % des créances douteuses. Sous l'effet d'un taux de provisionnement en nette amélioration, soit environ 64 % (+ 8,6 points sur un an), les créances douteuses nettes reculent de 26 % sur un an.

### ***✓ mais une situation financière des deux banques FBF en demi-teinte***

Le total de bilan agrégé des deux banques FBF de l'archipel s'est accru de 16 %. Banques de détail, les opérations avec la clientèle constituent la part prépondérante du bilan, tant à l'actif (50 %) qu'au passif (72 %). La croissance des dépôts et placements (+ 10 %) ayant été plus rapide que celle des opérations de crédit (+ 5 %), le solde des opérations avec la clientèle progresse de 24 %. Compte tenu de leurs positions structurellement prêteuses sur le marché interbancaire, l'excédent de ressources progresse de 19 %. Après une dégradation en 2006, le risque de contrepartie s'améliore sensiblement. Les créances douteuses brutes fléchissent de 7 % et représentent 17 % de l'encours total (20 % en 2006). Les provisions augmentent de 9 % ; les créances douteuses nettes sont en repli de 27 %. Le taux de provisionnement est de 65 % (55 % en 2006). Conséquence d'une forte croissance des charges d'exploitation (29 %) alors que les produits n'ont que légèrement progressé (1 %), le PNB est en recul (– 15 %) pour la deuxième année consécutive (– 9 % en 2006). Après deux exercices déficitaires, le résultat net redevient positif, à 0,773 million d'euros. Ce résultat est à relativiser ; il intègre une plus value de cession sur immobilisation corporelle de 0,307 million d'euros. Les frais généraux sont en repli de 2 %. Mais, compte tenu de la baisse du PNB, leur poids s'alourdit : le coefficient d'exploitation se dégrade, passant de 76 % à 87 % en 2007.

# Saint-Pierre-et-Miquelon en bref

## Evolution des principaux indicateurs économiques et financiers

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006	Métropole 2007
<b>Economie et démographie</b>								
PIB / habitant (en euros)	-	-	26 073	-	-	-	-	28 228 (France)
Inflation en moyenne annuelle	0,20%	2,20%	2,10%	6,60%	5,70%	0,80%	-85,96%	5% (France entière)
Population totale (en milliers)	6,316 (1)	-	-	-	6,125 (2)	-	-3,02%	61536
Population active (en milliers)	3,198	3,198	3,198	3,198	3,198 (2)	3,194 (1)	-0,10%	27 450
Nombre de DEFM catégorie 1 (au 31 décembre)	278	252	283	252	250	297	18,80%	1 941 987
Allocataires du RMI (nombre moyen)	29	22	24	22	23	28	21,76%	1 156 000
Importations (milliers d'euros)	65 355	66 644	59 846	68 204	58 473	61 655	5,44%	439 340
Importations de ciment (tonnes)	270	192	202	153	174	238	36,78%	
Exportations (milliers d'euros)	2 477	1 882	1 693	1 926	1 290	1 760	36,43%	400 169
Solde								-39 171
Permis de construire	147	165	143	131	103	100	-2,91%	-
Créations d'entreprises	44	40	44	40	29			321 478,00
Immatriculation de véhicules de tourisme	5 777	6 821	5 476	5 462	6 998	6 041	-13,68%	-

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>Indicateurs sectoriels</b>								
Pêche artisanale (prises en tonnes)	1 812	1 601	1 837	1 842	1 632	1 412	1 693	19,90%
Pêche industrielle (prises en tonnes)	2 060	1 968	1 719	1 862	1 738	1 844	1 925	4,39%
<b>Tourisme :</b>								
Trafic aérien (passagers entrés dans l'archipel)	13 562	13 226	13 497	13 241	12 128	11 831	12 034	1,72%
Nombre de passagers à l'aéroport	34 473	31 474	33 294	32 313	28 047	29 142	29 678	1,84%
Trafic maritime (passagers entrés dans l'archipel)	13 083	17 918	16 035	13 478	14 804	13 552	12 901	-4,80%

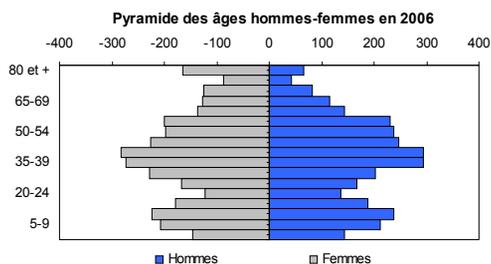
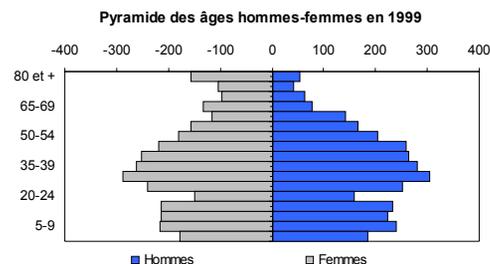
<b>Éléments monétaires et financiers</b>								
Personnes physiques en interdiction bancaire (au 31 décembre)	100	82	98	91	81	64	42	-34,38%
Dossiers de surendettement déposés	0	3	10	5	11	5	3	-40,00%

(1) recensement INSEE 1999

(2) recensement INSEE mars 2006

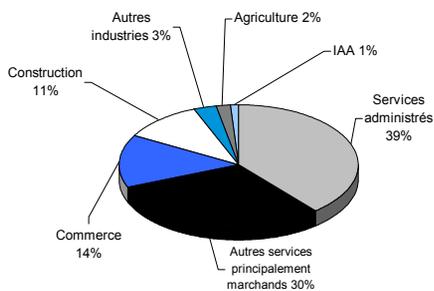
(3) Moyenne calculée sur la base des trois premiers trimestres uniquement

## Pyramide des âges de Saint-Pierre-et-Miquelon



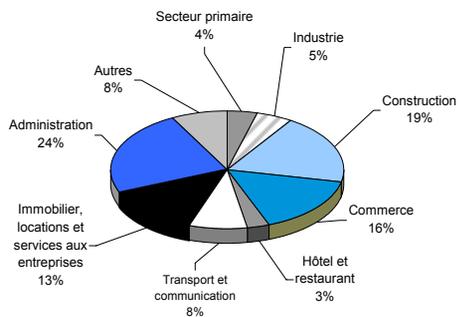
Source : INSEE, recensement 1999 et 2006

### Répartition du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2004



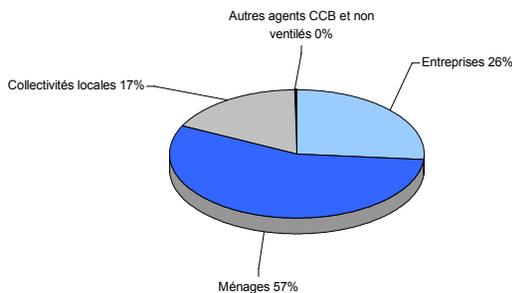
Source : CEROM, INSEE

### Risques sectoriels de Saint-Pierre-et-Miquelon au 31 décembre 2007 (en %)



Source : Service Central des Risques de la Banque de France

### Encours des crédits par agents économiques (toutes zones) au 31 décembre 2007



Source : IEDOM

# CHAPITRE I

## Panorama de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon

---

## INTRODUCTION

---

La collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon compte 6 125 habitants<sup>1</sup>, dont près de 90 % sur l'île de Saint-Pierre. Le recensement de la population de l'archipel réalisé par l'INSEE en mars 2006 indique une baisse de la population de 3 % par rapport à 1999.

En 2006, une première évaluation du Produit intérieur brut (PIB) de l'archipel portant sur 2004 a été réalisée dans le cadre du programme CEROM (Comptes économiques rapides de l'Outre-mer). Le PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon s'établit à 26 073 euros par habitant. L'archipel se situe légèrement en dessous de la moyenne nationale (98 % du PIB par habitant) et pointe parmi les cinq premières régions françaises. Cependant, ce PIB est à relativiser en raison de la structure non marchande de l'économie.

La proximité géographique de l'archipel avec le Canada, d'une part, et son éloignement de la France métropolitaine, d'autre part, placent la question de l'intégration régionale au cœur des préoccupations des acteurs économiques et politiques locaux. A cet effet, un Fonds de coopération régionale (FCR) devrait prochainement voir le jour à Saint-Pierre-et-Miquelon. La vocation de ce dispositif est de co-financer des projets portés par des opérateurs locaux (institutionnels, associations, organismes publics ou privés), afin de permettre une meilleure intégration et promotion de l'archipel dans son environnement régional, et de créer les conditions d'un développement économique et social durable.

Compte tenu des relations étroites qui lient l'archipel à la France métropolitaine – Etat membre de la Communauté européenne (CE) – la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon est membre de l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM). A ce titre, l'archipel bénéficie du Fonds européen de développement (FED). En juin 2006, la Commission européenne a signé la convention de financement, précisant les termes de l'utilisation de l'aide budgétaire européenne.

---

<sup>1</sup> Recensement INSEE mars 2006.

# Section 1

## Les caractéristiques structurelles

---

### § 1. GEOGRAPHIE ET CLIMAT

---

Collectivité d’Outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon se situe dans l’Atlantique Nord, dans l’embouchure du Saint-Laurent et au centre des Grands Bancs de Terre-Neuve. L’archipel se trouve à 4 750 km de Paris et à 25 km au sud-ouest de Terre-Neuve ; Montréal est à 1 220 km à l’ouest. Il se compose de huit îles totalisant 242 km<sup>2</sup>. Seules deux îles sont habitées. Saint-Pierre, la plus petite mais la plus peuplée, s’étend sur 26 km<sup>2</sup>. Miquelon-Langlade, la plus grande (216 km<sup>2</sup>), est en fait constituée de deux îles, Miquelon (110 km<sup>2</sup>) reliée à Langlade (91 km<sup>2</sup>) par la Dune de Langlade, isthme sablonneux de 10 km de long.

Bien que situé à la même latitude que la ville de Nantes (par 47° Nord), l’archipel est caractérisé par un climat océanique froid, placé sous l’influence des masses d’air polaire et des courants froids du Labrador. Les hivers sont toutefois moins rigoureux qu’au Canada. La moyenne des températures annuelles est de + 5,4°C. Les précipitations sont abondantes (1 258 mm en moyenne par an) et régulières (140 jours en moyenne par an), sous forme de neige et de pluie. En raison de sa localisation, aux confluent des eaux froides du courant du Labrador et des eaux tièdes du Gulf Stream, l’archipel est également envahi une centaine de jours par an par des bancs de brume, principalement en juin et juillet.

### § 2. DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

---

Avec l’appui de l’INSEE, les deux communes de la Collectivité territoriale ont réalisé en mars 2006 une enquête de recensement de la population. Les résultats dénombrent une population de 6 125 habitants. Entre les recensements de 1999 et de 2006, la population de l’archipel a diminué de 3 %. Saint-Pierre compte désormais 5 509 habitants (contre 5 618 en 1999, soit une baisse de 1,9 %). Pour sa part, Miquelon-Langlade compte 616 habitants (contre 698 en 1999, soit une diminution de 11,7 %).

L’étude démographique complète et définitive de l’INSEE n’est pas encore disponible et les données du recensement de 2006 ne sont pas officielles. La population légale de l’archipel devrait être calculée et authentifiée par un décret d’ici la fin 2008. Jusqu’à publication de ce décret, la population légale reste celle établie par le recensement de 1999.

La pyramide des âges souligne un certain vieillissement de la population.

Les personnes de 60 ans et plus représentaient 15,5 % de la population en 1999 contre 13,2 % en 1990 ; cette tranche d'âge reste néanmoins moins nombreuse qu'en métropole où en 1999 les plus de 60 ans représentaient 21,3 % de la population totale. En 2006, les personnes de plus de 60 ans représenteraient 17,8 % de la population de l'archipel. La part des moins de 20 ans passe de 30 % en 1990 à 26,9 % en 1999, soit un niveau proche de la métropole (24,6 %). Cette tendance devrait se confirmer en 2006, avec 25 %.

La proportion des habitants nés hors du territoire est passée de 11,8 % en 1990 à 24,2 % en 1999. Elle devrait être de 17,9 % en 2006.

En 2007, 46 naissances (uniquement à Saint-Pierre) et 45 décès (44 à Saint-Pierre et 1 à Miquelon) ont été enregistrés par les services de l'état civil.

#### Evolution de la population

	Février 1974	Mars 1982	Mars 1990	Mars 1999	Variations	
					1990/1982	1999/1990
<b>Par lieu de naissance</b>						
Nés sur le territoire	5 150	5 213	5 537	4 786	6,2%	-13,6%
Nés hors du territoire	690	824	740	1 530	-10,2%	106,8%
<b>Total</b>	<b>5 840</b>	<b>6 037</b>	<b>6 277</b>	<b>6 316</b>	<b>4,0%</b>	<b>0,6%</b>
<b>Par lieu de résidence</b>						
Saint-Pierre	5 232	5 416	5 580	5 618	3,0%	0,7%
Miquelon	608	621	697	698	12,2%	0,1%
<b>Total</b>	<b>5 840</b>	<b>6 037</b>	<b>6 277</b>	<b>6 316</b>	<b>4,0%</b>	<b>0,6%</b>
<b>Par groupe d'âge</b>						
Moins de 20 ans	2 520	2 242	1 885	1 701	-15,9%	-9,8%
De 20 à 59 ans	2 705	3 047	3 564	3 631	17,0%	1,9%
60 ans et plus	615	748	828	984	10,7%	18,8%
<b>Total</b>	<b>5 840</b>	<b>6 037</b>	<b>6 277</b>	<b>6 316</b>	<b>4,0%</b>	<b>0,6%</b>

Sources : INSEE, Préfecture

En 1999, quelque 2 415 ménages ont été recensés à Saint-Pierre-et-Miquelon, avec en moyenne 2,6 personnes par ménage, contre 2,4 personnes en métropole. En 2006, la taille des ménages a diminué avec 2,4 personnes en moyenne, conséquence du vieillissement de la population et de la baisse de la natalité.

Le parc de logements de l'archipel est constitué de 2 415 résidences principales (2 155 à Saint-Pierre et 260 à Miquelon-Langlade), 443 résidences secondaires (217 à Saint-Pierre et 226 à Miquelon-Langlade) et 104 logements vacants (85 à Saint-Pierre et 19 à Miquelon-Langlade). En 2006, ce parc évolue avec + 4,2 % de résidences principales, - 5,1 % de résidences secondaires et + 66,3 % de logements vacants.

---

## § 3. LE CADRE INSTITUTIONNEL

---

Le cadre constitutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>1</sup>. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d'outre-mer), régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (collectivités d'outre-mer), régie par l'article 74 de la Constitution<sup>2</sup>.

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon, disposant depuis 2003 du statut de collectivité d'outre-mer.

### 1. DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANCAIS

#### EVOLUTION STATUTAIRE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON :

<b>1946</b>	Territoire d'outre-mer
<b>1976</b>	Département d'outre-mer
<b>1985</b>	Collectivité territoriale <i>sui generis</i>
<b>2003</b>	Collectivité d'outre-mer

#### 1.1 Une collectivité d'outre-mer

Depuis 2003, Saint-Pierre-et-Miquelon détient le statut de collectivité d'outre-mer régi par l'article 74 de la Constitution. La loi organique du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer a défini un **statut propre** à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cette loi précise notamment les éléments relatifs aux compétences de la Collectivité (l'Etat ne peut cependant pas transférer les matières « *régaliennes* » énumérées dans la Constitution), les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la Collectivité, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes comportant des dispositions particulières à la Collectivité.

#### 1.2 Le droit applicable et ses adaptations

L'ensemble des dispositions législatives et réglementaires est **applicable de plein droit** à Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'exception de celles qui interviennent dans les matières relevant de la compétence de la Collectivité. A l'instar des départements et régions d'outre-mer, les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptation particulière.

---

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

<sup>2</sup> Depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française, cette dernière est un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit).

## 1.3 Répartition des compétences

La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est constituée de deux communes (Saint-Pierre et Miquelon-Langlade) et d'un Conseil territorial.

Les **communes** de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ont les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine.

Le **Conseil territorial** de Saint-Pierre-et-Miquelon détient les compétences des départements et des régions métropolitains, **à l'exception** de celles relatives à :

1) la construction, l'entretien général ainsi que le fonctionnement des collèges et des lycées, l'accueil, la restauration et l'hébergement dans ces établissements ;

2) la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale ;

3) la lutte contre les maladies vectorielles ;

4) la police de la circulation sur le domaine de la collectivité ;

5) les bibliothèques régionales et bibliothèques de prêt départementales ;

6) le financement des moyens des services d'incendie et de secours.

En outre, le Conseil territorial est **compétent**, en matière de :

1) impôts, droits et taxes, et cadastre ;

2) régime douanier, à l'exclusion des prohibitions à l'importation et à l'exportation qui relèvent de l'ordre public, et des engagements internationaux de la France, et des règles relatives à la recherche, à la constatation des infractions pénales et à la procédure contentieuse ;

3) urbanisme – sauf en matière d'autorisations ou actes relatifs à l'utilisation et à l'occupation du sol concernant les constructions, installations ou travaux réalisés pour le compte de l'Etat et ses établissements publics –, construction, habitation et logement ;

4) création et organisation des services et des établissements publics de la collectivité.

## 2. DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte l'Outre-mer dans ses Etats membres.

Le premier régime est celui des **régions ultrapériphériques**<sup>1</sup> (RUP), qui concerne les **départements et régions d'outre-mer** (DROM). Le second régime est celui des **pays et territoires d'outre-mer** (PTOM), qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

---

<sup>1</sup> Cette notion a été reconnue pour la première fois dans la déclaration annexée au traité de Maastricht de 1992. En 1997, le traité d'Amsterdam confirme en son article 299-2 (qui prend la suite de l'article 227-2 du Traité de Rome relatif aux DOM) l'identité des sept régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités.

Saint-Pierre-et-Miquelon est donc considéré comme un PTOM fondé sur la base d'un régime d'association<sup>1</sup>. A ce titre, ce territoire est considéré comme un territoire étranger qui n'applique qu'une partie du droit communautaire, et ce, sur le fondement d'un traité associatif. L'article 182 du traité C.E. précise que « *le but du régime d'association est la promotion de leur développement économique et social et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et la communauté dans son ensemble* ».

Disposant du statut de PTOM, certaines normes techniques communautaires ne sont pas obligatoirement applicables, ce qui présente l'avantage de faciliter les échanges commerciaux, notamment avec les Etats-Unis.

LE REGIME CONSTITUTIONNEL DE L'OUTRE-MER NE DE LA REFORME DU 28 MARS 2003				
	Avant 2003	Après 2003	Article(s) de la Constitution	Principe applicable
<b>Guadeloupe Guyane La Réunion Martinique</b>	Départements d'outre-mer (DOM)	Départements et régions d'outre-mer (DROM ou DOM-ROM)	Article 73	Identité législative *
<b>Saint-Barthélemy Saint-Martin</b>	(Sans objet)	Collectivités d'outre-mer (COM) **	Article 74	Mixte
<b>Mayotte</b>	Collectivités territoriales <i>Sui generis</i>	Collectivités d'outre-mer (COM) départementale		Mixte
<b>Saint-Pierre-et-Miquelon</b>	Collectivités territoriales <i>sui generis</i>	Collectivités d'outre-mer (COM)	Article 74	Mixte
<b>Polynésie française Wallis-et-Futuna</b>	Territoires d'outre-mer (TOM)	Collectivités d'outre-mer (COM)	Article 74	Spécialité législative ***
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	Collectivité <i>sui generis</i>	Collectivité <i>sui generis</i>	Articles 76 et 77	Spécialité législative ***

\* Avec le principe de l'identité législative, les lois et règlements sont applicables de plein droit sans mention expresse.

\*\* Les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ne sont officiellement créées qu'après la première réunion de leur Conseil territorial nouvellement élu, soit le 15 juillet 2007.

\*\*\* Avec le principe de la spécialité législative, les lois et règlements ne sont applicables que s'ils contiennent une mention expresse à cette fin. Par exception à ce principe, certaines lois (dites lois de souveraineté) sont automatiquement applicables (même sans mention expresse), dès lors qu'elles ont vocation à s'appliquer à tout le territoire.

<sup>1</sup> Saint-Pierre-et-Miquelon disposait d'un traitement particulier vis-à-vis du droit communautaire, ayant conservé le statut de PTOM pendant la période où il faisait partie de la catégorie des départements d'outre-mer.

### 3. LES CODES DES IMPOTS ET DES DOUANES

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il a la capacité de décider, par délibérations, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la Direction des Services Fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

En tant que collectivité territoriale d'outre-mer, ne faisant pas partie du territoire douanier communautaire, l'archipel dispose également d'une autonomie douanière totale. Le Conseil territorial fixe librement le montant des droits de douane, de la taxe spéciale, de l'octroi de mer et des droits de consommation.

### 4. LE CODE LOCAL DES INVESTISSEMENTS

Afin de relancer l'économie et de promouvoir la diversification des activités – pour palier les difficultés dans des secteurs considérés comme prioritaires pour le développement économique et social, par exemple le secteur de la pêche –, l'archipel s'est doté depuis 1996 (délibération n° 41-96 du 27/03/96) d'un dispositif d'aide à l'investissement : le « Code local des investissements ».

#### CODE LOCAL DES INVESTISSEMENTS

##### ● Dispositions générales

Le code local des investissements permet aux entreprises, après agrément de la Commission locale d'aide à l'investissement, d'obtenir une exonération d'impôts (impôts sur les sociétés, impôts sur les revenus distribués, patente et impôts fonciers) de 5 à 10 ans, ainsi qu'une exonération des droits de douane et taxes perçus à l'importation (droits de douane, taxes et octroi de mer) sur leurs équipements.

##### ● Conditions d'éligibilité

Le bénéfice de ces avantages fiscaux et douaniers est subordonné à l'octroi d'un agrément. Les entreprises doivent présenter des engagements minimaux en termes d'investissement (allant de 15 000 à 75 000 € selon les secteurs d'activités), d'embauche au cours du premier exercice et de participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés, à réaliser selon un calendrier précis. La participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés doit s'élever au minimum à 20 % de l'investissement réalisé.

##### ● Prime d'équipement

Outre les avantages fiscaux et douaniers, les entreprises inscrites régulièrement au Répertoire des métiers, ainsi que les entreprises agricoles et aquacoles qui exercent de façon continue leur activité dans l'archipel, peuvent bénéficier d'une prime dite « prime d'équipement » en vue de favoriser et d'améliorer leur installation.

##### ● Dispositions particulières en faveur des entreprises agricoles et aquacoles

Afin de compenser les contraintes particulières de l'archipel, les entreprises agricoles et aquacoles peuvent bénéficier d'une « indemnité spéciale agricole », de subventions sur certains investissements, ainsi que de ristournes sur le prix des carburants.

Parallèlement au code local des investissements, la Collectivité territoriale a mis en place des aides pour le soutien à la pêche artisanale (cf. Chapitre II - Section 1 - 1.4 La pêche artisanale).

## 5. LA LOI DE PROGRAMME POUR L'OUTRE-MER

Plus connue sous le nom de « Loi Girardin », la Loi de programme pour l'Outre-mer (LOPOM) n° 2003-660, adoptée le 21 juillet 2003, vise à promouvoir un développement économique durable dans tous les territoires d'outre-mer.

Les principales dispositions de la LOPOM s'inscrivent dans le long terme (15 ans) et s'articulent autour de trois mesures :

- encourager la création d'emplois, afin que les économies ultramarines soient en mesure d'offrir, notamment aux jeunes, de vrais emplois durables. Il est proposé un allègement des charges sociales pour les entreprises qui subissent plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est particulièrement bas. Il est également prévu des incitations à l'embauche en entreprise des jeunes, notamment ceux dont les contrats « emplois-jeunes » arrivent à expiration, et des bénéficiaires du RMI ;

- favoriser la relance de l'investissement privé, grâce à un dispositif de défiscalisation. Il est important de prendre davantage en compte l'objectif de promotion, sur le long terme, des investissements Outre-mer et d'introduire plus de transparence dans le traitement administratif des dossiers, et une déconcentration accrue du processus d'octroi des agréments ;

- renforcer la continuité territoriale entre les collectivités d'outre-mer et la métropole. Afin de pouvoir proposer une meilleure offre de transport, tant en termes de capacité que de coût, une mesure d'exonération de charges sociales est proposée pour les compagnies aériennes, maritimes et fluviales desservant l'Outre-mer. Un dispositif d'abaissement du coût du transport aérien est également proposé, prenant la forme d'une dotation annuelle versée à chaque Collectivité d'Outre-mer.

En créant les conditions d'un développement économique durable de l'Outre-mer, ces mesures doivent contribuer à la réalisation de l'objectif d'égalité économique entre les collectivités d'outre-mer et la métropole.

## 6. LA REGLEMENTATION DES PRIX

Le principe législatif de liberté générale des prix s'applique à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine. En raison de son éloignement de la métropole et de la petitesse de son marché, le décret n° 88-1048 du 17 novembre 1988 a toutefois établi une liste des secteurs pour lesquels les prix demeurent administrés par arrêté préfectoral, notamment celui du fioul domestique et des carburants pour véhicules privés et professionnels.

## Section 2

# Les politiques et finances publiques

---

### § 1. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR MISE EN OEUVRE

---

#### 1. LES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION

##### **La programmation pluriannuelle des investissements – le contrat de développement Etat-Collectivité territoriale**

Le 5 juin 2007, le Conseil territorial a examiné les termes du cinquième contrat de plan Etat-Collectivité territoriale prévu pour une durée de sept ans. Le 8 juin 2007, le Préfet et le président du Conseil territorial ont signé un contrat de développement Etat - Collectivité territoriale pour la période 2007-2013, pour un montant total de 43 millions d'euros (19 millions pour l'Etat et 24 millions pour la Collectivité dont 17 millions au titre du FED)<sup>1</sup>. Ce document contractuel vise notamment à relancer l'économie de l'archipel en la diversifiant, tout en l'insérant durablement dans son environnement régional et en améliorant les conditions de vie dans une perspective de développement durable. Il prévoit le financement d'actions en faveur du développement économique et de l'emploi. Ses objectifs se déclinent autour de quatre thématiques :

- l'appui à la diversification économique (11,532 millions d'euros) ;
- l'appui au développement de l'archipel (8,040 millions d'euros) ;
- la consolidation des équipements (17,750 millions d'euros) ;
- l'amélioration des conditions de vie (5,798 millions d'euros).

28 opérations d'investissement sont prévues. Certaines ont démarré au cours de l'exercice 2007, en fonction de la mobilisation des crédits et de leur maturité.

En 2007, la Collectivité territoriale a participé à hauteur de :

- 0,450 million d'euros au titre du premier volet « diversification économique ». Il s'agit de soutenir le développement de l'aquaculture ;
- 0,214 million d'euros au titre du deuxième volet « appui au développement de l'archipel ». Il s'agit de soutenir la formation professionnelle et la coopération régionale ;

---

<sup>1</sup> Par comparaison, les dépenses au titre du 4<sup>e</sup> contrat de plan 2000-2006 sont estimées à 30 millions d'euros (16 millions Etat, 14 millions Collectivité).

• 0,926 million d'euros au titre du troisième volet « amélioration des conditions de vie ». Cette action passe par la protection du littoral, la gestion durable des déchets et la réfection du port de Miquelon.

## 2. LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

### 2.1 Les mesures de soutien à l'emploi et à l'insertion professionnelle

Le Service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a pour mission, sous l'autorité du Préfet, de mettre en œuvre la politique de l'Etat (plan de cohésion sociale) en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle, et d'inspection du travail (contrats de travail, discriminations, etc.), en l'adaptant aux conditions de l'archipel. En outre, il est mis à la disposition du Conseil territorial pour les actions de la Collectivité dans ces domaines. Enfin, il participe au contrôle des demandeurs d'emploi à travers le service de suivi de la recherche d'emploi en liaison avec l'ANPE et l'ASSEDIC.

Les DOM et les collectivités territoriales d'outre-mer bénéficient de mesures spécifiques en matière d'emploi. Ces dernières sont consignées dans les volets économiques de la loi Perben du 25 juillet 1994, de la Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la Loi programme pour l'Outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003.

Il s'agissait de tenir compte des caractéristiques de la population active domienne, à savoir :

- un taux de chômage élevé chez les jeunes (32,7 % des demandeurs d'emploi à Saint-Pierre-et-Miquelon sont des jeunes de moins de 31 ans au 31 décembre 2007) ;
- un faible niveau de qualification des demandeurs d'emplois (plus des trois quarts des DEFM<sup>1</sup> en catégorie 1 de l'archipel ont un niveau d'études inférieur ou égal au Brevet) ;
- un nombre important de personnes bénéficiaires des minima sociaux (dans l'archipel, le nombre de personnes bénéficiaires des minima sociaux est cependant faible : en moyenne 27,7 bénéficiaires du RMI en 2007).

#### 1) Mesures de soutien à l'emploi

Les principales mesures incitatives sur l'ensemble du territoire national concernent un dispositif spécifique d'exonérations des charges sociales, régi par la Loi programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003, qui institue une exonération des cotisations à la charge des employeurs, y compris du secteur artisanal, suivant un niveau de prise de charge variable selon le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise :

- les entreprises du secteur marchand de moins de onze salariés bénéficient d'une exonération totale pour l'ensemble des rémunérations jusqu'à 1,3 SMIC ;

---

<sup>1</sup> Demandeurs d'emploi en fin de mois.

– les entreprises du bâtiment et des travaux publics occupant jusqu'à cinquante salariés bénéficient d'une exonération totale de cotisations patronales pour l'ensemble des rémunérations jusqu'à 1,3 SMIC ; lorsqu'elles occupent plus de cinquante salariés, l'exonération est réduite de 50 % ;

– les entreprises du transport aérien, maritime et fluvial bénéficient d'une exonération totale de cotisations sur l'ensemble des rémunérations jusqu'à 1,3 SMIC ;

– les entreprises des « secteurs de l'industrie, de la restauration – à l'exception de la restauration de tourisme classée –, de la presse, de la production audiovisuelle, des énergies renouvelables, des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des centres d'appel, de la pêche, des cultures marines, de l'aquaculture, de l'agriculture, y compris les coopératives agricoles et sociétés d'intérêt collectif agricoles et leurs unions, les coopératives maritimes et leurs unions » bénéficient d'une exonération totale de cotisations patronales de sécurité sociale jusqu'à 1,4 SMIC ;

– les entreprises des secteurs du tourisme, de la restauration de tourisme classée et de l'hôtellerie, considérés comme tout particulièrement exposés à la concurrence, bénéficient d'une exonération totale jusqu'à 1,5 SMIC.

Contrairement à l'allègement de droit commun (allègement Fillon), qui diminue à mesure que le salaire augmente et s'annule lorsque le salaire atteint environ 1,6 SMIC, le dispositif domien porte sur l'intégralité des cotisations patronales de sécurité sociale jusqu'à un plafond de 1,3 SMIC.

En 2007, les exonérations sectorielles ont porté sur un montant de 4,878 millions d'euros contre 4,556 millions d'euros en 2006, soit une hausse de 7,1 % ;

– la réduction de cotisations salariales et les déductions forfaitaires de cotisations patronales de sécurité sociale relatives aux heures supplémentaires et complémentaires, par application de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) du 21 août 2007 ;

– l'aide à la création d'entreprise : elle peut atteindre 7 320 euros et est accordée aux créateurs d'entreprise de moins de 30 ans ; 4 dossiers d'aide ont été acceptés en 2007 dans le cadre de projets initiative jeune (PIJ) pour un montant de 14 972 euros (– 23,7 % par rapport à 2006) ;

– les emplois aidés, à l'instar du contrat d'insertion par l'activité (CIA) réservé aux allocataires du RMI ou encore du contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM), version domienne du contrat initiative emploi métropolitain, qui accorde des avantages spécifiques aux bénéficiaires du RMI et s'accompagne d'une exonération totale des cotisations là où, en métropole, les entreprises utilisant ce contrat ont une aide forfaitaire. La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (dite loi Borloo) a créé de nouveaux contrats destinés aux personnes rencontrant des difficultés particulières à l'emploi : le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Dans le cadre de cette loi, les dispositifs CIA et CAE n'ont pas subi de modification. En revanche le contrat emploi solidarité (CES) a pris fin en mars 2006 et les contrats emploi consolidé (CEC) sont limités aux seules conventions en cours.

## 2) L'insertion professionnelle

### Mesures individuelles d'aide à l'insertion professionnelle

	2003	2004	2005	2006	2007
Contrat Emploi Solidarité	36	30	16	-	-
Contrat Emploi Consolidé	6	6	4	-	-
Contrat d'Accès à l'Emploi	18	18	18	15	6
Emploi Jeune	-	-	-	-	-
Nouveaux Emplois / Nouveaux Services	-	-	-	-	-
Projet Initiative Jeune (volet formation)	32	20	21	27	28
Stage individuel d'Insertion et Formation à l'Emploi	15	6	4	8	7

Source : DTEFP

La Commission territoriale d'insertion et le Comité technique d'insertion de l'archipel, créés le 27 janvier 1999, assurent la promotion des actions d'insertion professionnelle. Ils sont composés de représentants de l'ANPE, des Centres communaux d'action sociale (CCAS) de Saint-Pierre et de Miquelon, de l'Association pour la formation continue (AFC) et, depuis le 2 novembre 2000, du Conseil territorial.

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 organise l'extinction progressive des contrats emploi solidarité et limite les contrats emploi consolidé aux seules conventions en cours (ce qui explique l'absence de ce type de contrats depuis 2006). Ces derniers sont remplacés par les contrats d'accès à l'emploi.

Dans l'archipel, les CAE du secteur marchand concernent principalement les secteurs du BTP et du commerce, et profitent majoritairement aux jeunes ayant un faible niveau de qualification ainsi qu'aux chômeurs de longue durée. En 2007, six contrats de ce type ont été conclus.

## 3) La formation professionnelle

La formation professionnelle vise à assurer une meilleure adéquation entre les besoins exprimés par les entreprises et le niveau de formation des demandeurs d'emploi et des salariés. Les deux opérateurs locaux en charge de la formation professionnelle sont la Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, et des métiers (CACIM) et l'Association pour la formation continue (AFC). En 2007, près de 581 000 euros ont été consacrés à la formation professionnelle. Les ressources dédiées à ce programme proviennent à hauteur de 72,4 % du Fonds pour la formation professionnelle alimenté par l'Etat et le Conseil territorial.

Les dispositions prises en faveur de la formation professionnelle englobent des mesures spécifiques à l'Outre-mer, notamment le projet initiative jeune (PIJ) composé de deux volets :

- un volet « formation » destiné à inciter les jeunes à une formation en mobilité ;
- un volet « création » constituant la seule opportunité existante d'attribution de subventions, liée à la création ou la reprise d'une activité indépendante.

En 2007, les mesures du ministère de l'Outre-mer (loi d'orientation et loi programme) ont permis à 28 personnes de bénéficier du volet formation du PIJ. Au titre du deuxième volet, 4 projets ont été soutenus. Sept personnes ont pu également bénéficier de stages individuels d'insertion et de formation à l'emploi dans l'archipel.

## 2.2 Urbanisme et logement

Le statut de collectivité territoriale de la République, fixé par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007, confirme la responsabilité du Conseil territorial en matière d'urbanisme et de logement. Aussi, la Collectivité territoriale a confié à la Société de développement et de promotion de l'archipel (SODEPAR) la réalisation d'une étude sur le thème de *l'habitat à Saint-Pierre-et-Miquelon*. Effectuée entre le 4 et le 31 juillet 2007, cette étude devrait permettre d'ajuster les politiques d'aide au logement (construction et habitation) en fonction des besoins de la population.

Au regard des documents réglementaires, la loi SRU<sup>1</sup> n'est pas applicable sur l'archipel. Le plan d'occupation des sols (POS) définit le zonage du territoire. Le code de l'urbanisme énonce les règles et contraintes de construction. Miquelon-Langlade possède un schéma d'aménagement approuvé par délibération du 27 juin 1985. Il est la base du plan d'urbanisme de la commune, dont la dernière révision date de 2005. Pour sa part, le plan d'urbanisme de la commune de Saint-Pierre, mis en œuvre en 1976, a été actualisé en 2003.

### 1) Un marché de l'habitat tourné vers la propriété

Les structures dont l'activité concerne l'habitat (construction, crédit, location, suivi des dossiers de logements sociaux) possèdent leurs propres informations. Il n'existe toutefois pas d'analyse globale qui permette d'appréhender la politique du logement menée dans l'archipel. Or, en dépit de la baisse de la population entre 1999 et 2006, le nombre de logements a augmenté de 7,3 % à Miquelon-Langlade et de 5,8 % à Saint-Pierre.

L'une des particularités de l'archipel réside dans sa culture de la propriété. Une grande majorité des habitants sont propriétaires de leurs résidences principales. L'accès à la propriété est l'expression culturelle d'une réalité insulaire et climatique dure qui se traduit par l'acquisition ou la construction d'une maison de grande dimension. Enfin, environ 1/5 des propriétaires possède une résidence secondaire dans l'archipel.

### 2) Les logements locatifs

Les logements sociaux sont régis par une convention du 28 novembre 1994. Cette convention a pris fin en 1999 mais en l'absence de reconduction ou de renouvellement, elle reste toujours d'actualité. Elle prévoit le financement de logements au nombre de 50 pour le Conseil territorial et 10 pour la commune de Saint-Pierre.

En 2007, on dénombre 48 logements sociaux concentrés dans la commune de Saint-Pierre (32 financés par le Conseil territorial, et 16 par la commune de Saint-Pierre). Ces deux collectivités disposent également de 6 et de 10 logements jeunes coopérateurs, destinés à faciliter l'accès à la propriété.

---

<sup>1</sup> La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13/12/2000 prévoit notamment l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'avoir un pourcentage de 20 % de logements sociaux.

### **3) Les aides publiques : principaux vecteurs d'application de la politique d'aménagement et de logement**

Une aide au loyer existe pour les locataires de logements privés. Les conditions d'attribution de cette aide mensuelle, financée par le Conseil territorial, reposent notamment sur le loyer, le revenu, le nombre de personnes à charge. En juillet 2007, 27 personnes ont bénéficié de cette aide. Ce chiffre croît avec l'augmentation hivernale du chômage.

Par ailleurs, l'Etat finance la Collectivité territoriale dans le cadre de travaux ponctuels, comme la construction de logements locatifs à caractère social. A ce titre, une dotation de 1 165 000 € a été versée en 2006.

Aujourd'hui, le marché de l'habitat n'est plus aussi actif, en démontre la baisse du nombre de permis de construire enregistré depuis fin 2003, cet indicateur passant de 165 en 2003 à 100 en 2007.

---

## **§ 2. LE SYSTEME FISCAL**

---

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il a la capacité de décider, par délibération, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la Direction des Services Fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

---

## **§ 3. LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES**

---

### **1. ANALYSE DES FINANCES DES COMMUNES**

Les deux communes de l'archipel sont confrontées aux mêmes difficultés budgétaires. Tant leurs recettes que leurs dépenses réelles de fonctionnement ont été revues à la baisse. L'amélioration de leur taux d'épargne brute ne permet toutefois pas de dégager une capacité d'autofinancement suffisante au lancement de nouveaux programmes d'investissements.

## 1.1 La commune de Saint-Pierre

### Comptes administratifs de la commune de Saint-Pierre

en milliers d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
+ Recettes réelles de fonctionnement	8 667	8 927	9 836	9 493	8 225	-13,4%
- Dépenses réelles de fonctionnement (dont intérêt de la dette)	8 313 (499)	8 414 (440)	8 611 (640)	8 594 (407)	7 402 (295)	-13,9% -27,5%
<b>= Epargne brute</b>	<b>354</b>	<b>513</b>	<b>1 225</b>	<b>899</b>	<b>823</b>	<b>-8,5%</b>
- Amortissement de la dette	739	444	1 002	1 068	1 491	39,6%
<b>= Epargne nette</b>	<b>-385</b>	<b>69</b>	<b>223</b>	<b>-169</b>	<b>-668</b>	<b>295,3%</b>
+ Recettes propres d'investissement	2 242	2 108	2 403	1 490	1 955	31,2%
- Dépenses d'équipement	2 343	1 798	2 337	1 063	807	-24,1%
<b>= Besoin de financement</b>	<b>-486</b>	<b>379</b>	<b>289</b>	<b>258</b>	<b>480</b>	<b>86,0%</b>
+ Emprunts nouveaux	46	81	69	0	750	-
<b>= Résultat de l'exercice</b>	<b>-440</b>	<b>460</b>	<b>358</b>	<b>258</b>	<b>1 230</b>	<b>376,7%</b>
+/- Fonds de roulement au 01/01	-134	-574	-114	244	502	105,7%
<b>= Fonds de roulement (31/12)</b>	<b>-574</b>	<b>-114</b>	<b>244</b>	<b>502</b>	<b>1 732</b>	<b>245,0%</b>

### 1) La capacité d'épargne

La commune de Saint-Pierre dispose d'une faible marge de manœuvre pour influencer sur l'évolution de ses comptes. En 2007, elle ne maîtrise que 22,85 % de ses recettes de fonctionnement (contre 20 % en 2006), 70 % des dépenses de fonctionnement étant constituées de charges obligatoires (personnel, dette, etc.).

Le taux d'épargne brute<sup>1</sup> s'établit à 10 % (la norme est de 15 %). La commune avait signé avec l'Etat un protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier. Dans le cadre de ce dispositif, couvrant la période 2005-2007, elle s'était engagée sur des objectifs de gestion pluriannuels. En contrepartie, deux subventions d'équilibre lui ont été versées en 2005 et en 2006, respectivement de 650 K€ et de 435 K€. La commune est en quête de dotations pérennes permettant de couvrir les opérations particulières à sa charge.

### 2) L'investissement

La commune de Saint-Pierre se trouve astreinte à une logique de financement de ses investissements par des subventions. En 2007, son taux d'endettement<sup>2</sup> est de 45,5 % (contre 60,3 % en 2006) et son effort d'investissement de 9,8 % (11 % en 2006). La faiblesse des financements oblige la mairie à opérer des choix stratégiques dans ses investissements et à reporter d'une année sur l'autre un certain nombre de travaux nécessaires. Le coût moyen de la dette<sup>3</sup> est passé de 4,6 % en 2006 à 7,9 % en 2007.

<sup>1</sup> Rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

<sup>2</sup> Rapport entre la dette (capital + intérêts) et les recettes réelles de fonctionnement.

<sup>3</sup> Rapport entre les intérêts et la dette en capital.

### 3) La trésorerie

Grâce aux subventions d'équilibre et à une amélioration de la gestion de la commune, le fonds de roulement<sup>1</sup> est positif depuis 2005. En 2007, il s'améliore de manière significative (1 732 K€), représentant 76 jours de dépenses totales contre 17,1 jours en 2006. Les restes à réaliser s'élèvent à 29,5 K€, ce qui laisse un bénéfice net de 1 702,5 K€.

## 1.2 La commune de Miquelon

### Comptes administratifs de la commune de Miquelon

en milliers d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
+ Recettes réelles de fonctionnement	1 663	1 701	1 635	1 787	1 785	-0,1%
- Dépenses réelles de fonctionnement (dont intérêt de la dette)	1 666 (12)	1 745 (13)	1 726 (12)	1 754 (22)	1 695 (13)	-3,4% -40,9%
<b>= Epargne brute</b>	<b>-3</b>	<b>-44</b>	<b>-91</b>	<b>33</b>	<b>90</b>	<b>172,7%</b>
- Amortissement de la dette	24	26	27	40	42	5,0%
<b>= Epargne nette</b>	<b>-27</b>	<b>-70</b>	<b>-118</b>	<b>-7</b>	<b>48</b>	<b>-785,7%</b>
+ Recettes propres d'investissement	427	333	336	949	504	-46,9%
- Dépenses d'équipement	221	484	436	525	954	81,7%
<b>= Besoin de financement</b>	<b>179</b>	<b>-221</b>	<b>-218</b>	<b>417</b>	<b>-402</b>	<b>-196,4%</b>
+ Emprunts nouveaux	0	0	175		0	
<b>= Résultat de l'exercice</b>	<b>179</b>	<b>-221</b>	<b>-43</b>	<b>417</b>	<b>-402</b>	<b>-196,4%</b>
+/- Fonds de roulement au 01/01	31	188	-33	-76	343	-551,3%
<b>= Fonds de roulement (31/12)</b>	<b>210</b>	<b>-33</b>	<b>-76</b>	<b>341</b>	<b>-59</b>	<b>-117,3%</b>

### 1) La capacité d'épargne

Comme la commune de Saint-Pierre, la commune de Miquelon n'a qu'une maîtrise partielle de ses recettes de fonctionnement. Ces dernières sont constituées des versements du Conseil territorial, d'EDF et de l'Etat (dotation globale de fonctionnement).

En 2007, son taux d'épargne brute est de 5,04 %. Il reste faible malgré une sensible amélioration par rapport à 2006, liée à une contraction de 3,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

### 2) L'investissement

La commune de Miquelon avait cessé de recourir à l'emprunt depuis 2002 afin de ne pas aggraver sa situation financière. En 2006, elle a dû toutefois emprunter pour l'acquisition d'un camion de pompier ; une subvention avait été inscrite mais non accordée. Le taux d'endettement, qui était passé de 10,2 % en 2005 à 18 % en 2006, s'établit à 14,2 % en 2007. Pour sa part, l'effort d'investissement passe de 29,2 % à 53,4 %. Enfin, le coût moyen de la dette est passé de 6,5 % en 2006 à 5,5 % en 2007.

### 3) La trésorerie

Fin 2007, le fonds de roulement redevient négatif, ne permettant pas ainsi de couvrir les dépenses totales de la mairie. En moyenne, la dépense quotidienne s'établit à environ 735 euros.

<sup>1</sup> Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

## 2. ANALYSE DES FINANCES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

Comptes administratifs de la Collectivité territoriale						en milliers d'euros
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
+ Recettes réelles de fonctionnement	22 340	21 972	22 798	24 413	33 113	36%
- Dépenses réelles de fonctionnement	19 306	19 565	20 382	20 575	28 346	38%
(dont intérêt de la dette)	(1212)	(1070)	(987)	(969)	(737)	-24%
<b>= Epargne brute</b>	<b>3 034</b>	<b>2 407</b>	<b>2 416</b>	<b>3 838</b>	<b>4 767</b>	24%
- Amortissement de la dette	2 926	2 928	3 013	2 754	2 213	-20%
<b>= Epargne nette</b>	<b>108</b>	<b>-521</b>	<b>-597</b>	<b>1 084</b>	<b>2 554</b>	136%
+ Recettes propres d'investissement	10 849	9 460	9 148	10 090	12 099	20%
- Dépenses d'équipement	13 094	11 656	12 563	14 870	13 463	-9%
<b>= Besoin de financement</b>	<b>-2 137</b>	<b>-2 717</b>	<b>-4 012</b>	<b>-3 696</b>	<b>1 190</b>	-132%
+ Emprunts nouveaux	2 927	431	3 185	78	1 500	1 823%
<b>= Résultat de l'exercice</b>	<b>790</b>	<b>-2 286</b>	<b>-827</b>	<b>-3 618</b>	<b>2 690</b>	-174%
+/- Fonds de roulement au 01/01	-171	620	-1 666	-2 493	-6 111	145%
<b>= Fonds de roulement (31/12)</b>	<b>619</b>	<b>-1 666</b>	<b>-2 493</b>	<b>-6 111</b>	<b>-3 421</b>	-44%

### La capacité d'épargne

L'épargne brute de la Collectivité, qui s'était stabilisée en 2004 et 2005 à hauteur de 2,4 M€, avait progressé en 2006 pour atteindre 3,8 M€ grâce à l'obtention d'une subvention de 2,3 M€. En 2007, cet indicateur poursuit son amélioration et s'établit à près de 4,8 M€. Ce niveau permet d'assurer le remboursement annuel de la dette qui s'élève à 2,9 M€. Pour sa part, l'épargne nette progresse de près de 136 %.

### L'investissement

Entre 2003 et 2005, la Collectivité territoriale avait limité ses dépenses d'équipement, en raison d'une épargne nette faible voire négative. Entre 2005 et 2006, le niveau d'investissement a progressé, passant de 12,6 M€ à 14,9 M€, grâce notamment à la subvention de 2,3 M€. En 2007, les dépenses d'équipement sont en repli de 9,5 % (13,5 M€). Ainsi, l'effort d'investissement<sup>1</sup> fléchit de 60,9 % à 40,7 %. Enfin, en 2007, le coût moyen de la dette est d'environ 4 %.

### La trésorerie

Afin de restaurer l'équilibre financier de la Collectivité, trois prêts de 1,5 M€ chacun ont été octroyés par l'AFD, au titre des exercices 2004, 2005 et 2007. Ces concours n'ont toutefois pas permis de rétablir le fonds de roulement qui est demeuré négatif à fin 2005 (- 2,493 M€). En 2006, la progression du niveau d'investissement accentue le déficit du fonds de roulement (- 6,1 M€). L'exercice 2007 amorce un sérieux retour à l'équilibre ; le résultat redevient positif (2,7 M€) après trois années consécutives de déficit. Le fonds de roulement demeure toutefois négatif (- 3,4 M€), sous l'effet des reports négatifs antérieurs.

<sup>1</sup> Rapport entre les dépenses d'équipement et les recettes réelles de fonctionnement.

## Section 3

# L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon

L'économie de l'archipel est principalement soutenue par la dépense publique au travers de la distribution de revenus et de programmes d'investissements importants. Au début des années 90, l'archipel offrait le visage d'une économie fondée sur une filière pêche solide. Ce visage est devenu celui d'une économie pauvre en industries et en services marchands, dominée par l'administration, le commerce et la construction, ces trois secteurs concentrant les deux tiers de la création de richesse. Le secteur traditionnel de la pêche n'en représente plus que 2 %. L'omniprésence du secteur public fait que le secteur privé ne contribue que pour moins de 50 % de la valeur ajoutée. Les seuls services administrés en représentent 39 %.

En 2007, Saint-Pierre-et-Miquelon a connu, dans le sillage de 2006, une consommation des ménages et un investissement des entreprises soutenus. L'année 2007 a cependant été marquée par une inflation relativement forte (+ 2,8 %), un marché de l'emploi défavorablement orienté et un léger creusement du déficit commercial.

---

## § 1. LES TENDANCES MACROECONOMIQUES

---

Dans le cadre du projet comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM), mené conjointement par l'IEDOM, l'INSEE et l'AFD, pour répondre à une demande récurrente des autorités locales et en lien avec les demandes d'informations de la Commission européenne, il a été décidé de réaliser, au cours de l'année 2006, une évaluation du produit intérieur brut (PIB) de Saint-Pierre-et-Miquelon portant sur l'année 2004. Cette étude offre un aperçu synthétique de la situation économique de l'archipel.

Le PIB 2004 de Saint-Pierre-et-Miquelon s'élevait à 161,1 millions d'euros, soit un PIB par habitant de 26 073 euros. L'archipel se situe légèrement en dessous de la moyenne nationale (26 619 euros). Il pointe aussi parmi les premières régions françaises et dans le premier quart des départements. Si l'on compare l'archipel aux régions ultrapériphériques européennes et à son environnement économique proche (Terre-Neuve et Canada), il se situe en seconde position, derrière Saint-Barthélemy. Cependant, ces comparaisons masquent une réalité différente ; l'activité est essentiellement soutenue par la dépense publique, l'économie étant peu marchande.

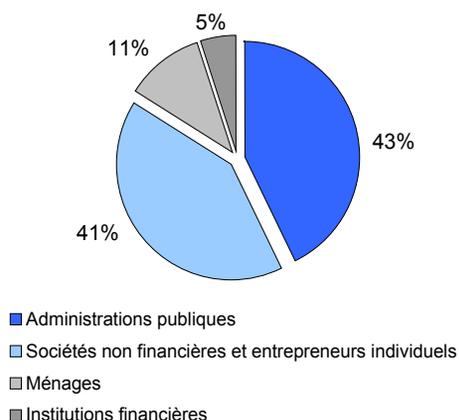
### 1. LA STRUCTURE DE PRODUCTION

#### 1.1 Répartition de la valeur ajoutée par agents économiques

La fin de la grande pêche, qui date du début des années 1990, a bouleversé la structure de l'économie de l'archipel. Les activités marchandes (transformation des produits de la pêche, avitaillement, etc.), qui ont longtemps été à l'origine des richesses de Saint-Pierre-et-Miquelon, ont nettement cédé le pas au secteur non marchand.

La valeur ajoutée de l'archipel s'élevait en 2004 à près de 149 millions d'euros. Cette richesse est pour près de 43 % le fait des administrations publiques qui soutiennent l'économie par le biais des salaires qu'elles distribuent et par une commande publique importante. Les sociétés non financières et les entrepreneurs individuels en créent 41 %, devant les ménages (11 %) et les institutions financières (5 %).

### Répartition de la valeur ajoutée par agents économiques



Source : CEROM

	en millions d'euros	
	%	Valeur
Administrations publiques	43%	63,8
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	41%	61,0
Ménages	11%	16,5
Institutions financières	5%	7,4
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>148,7</b>

Source : CEROM

### 1.2 Répartition de la valeur ajoutée par secteurs d'activité

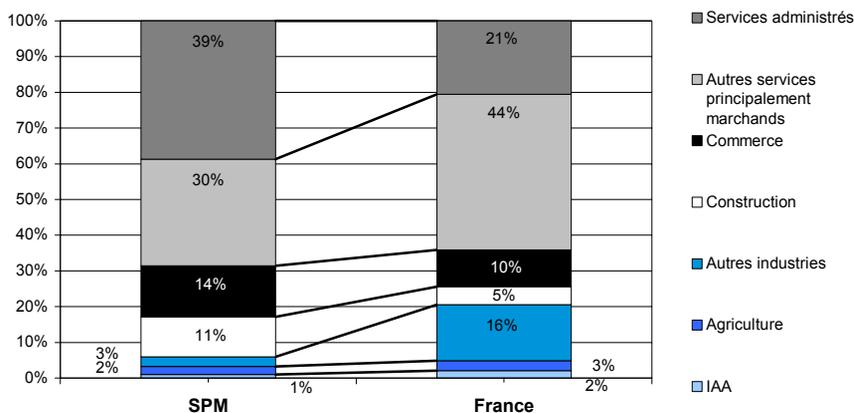
La contribution sectorielle à la valeur ajoutée de l'archipel affiche une très large prédominance du secteur tertiaire (83 %).

L'économie de l'archipel est pauvre en industries et en services marchands. Elle est largement dominée par l'administration, le commerce et la construction. Ces trois secteurs concentrent les deux tiers de la création de richesse. Les seuls services administrés représentent 39 % de la valeur ajoutée<sup>1</sup>, soit quasiment deux fois plus qu'en France.

<sup>1</sup> Le PIB non marchand est principalement constitué de l'activité des administrations publiques. Mais il comprend également les activités des ménages qui ne résultent pas d'une activité marchande. Il s'agit des loyers fictifs, de l'auto-consommation en produits agricoles et de l'auto-construction.

Le commerce est le second secteur en termes de valeur ajoutée créée (14 %). Il était également le deuxième employeur après l'administration<sup>1</sup>. La construction, troisième grand secteur d'activité (11 %), dépend largement de la commande publique. Les investissements des administrations dans ce domaine sont plus forts qu'au niveau national ou dans les autres DOM, relativement à leurs dépenses courantes. En France, ce secteur représente 5 % de la valeur ajoutée totale. Les autres industries, qui contribuent pour 16 % de la valeur ajoutée en France, ne créent que 3 % de la valeur ajoutée à Saint-Pierre-et-Miquelon.

### Répartition comparée de la valeur ajoutée



Source : CEROM, INSEE

## 2. LES COMPTES ECONOMIQUES

### 2.1 Equilibre ressources / emplois de l'économie

L'approche « production » (somme des valeurs ajoutées + impôts sur les produits collectés – subventions sur les produits versés), ci-avant présentée, est à mettre en parallèle avec l'approche « demande ». Cette dernière consiste à évaluer le PIB en estimant la consommation finale des agents économiques et en mesurant l'investissement (formation brute de capital fixe), les variations de stocks, les exportations et les importations<sup>2</sup>.

Les dépenses de consommation finale s'élevaient à plus de 193 millions d'euros, dont 56 % étaient le fait des ménages, 43 % des administrations publiques et 1 % des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Les ménages, autant que les administrations publiques, sont au cœur de la dynamique de création de richesse.

<sup>1</sup> Recensement de la population de 1999.

<sup>2</sup> Il ne s'agit pas uniquement des importations et exportations de biens mais également celles des services (services de santé, etc.).

La demande en investissement représente près d'un quart du PIB, contre 19,5 % au niveau national. Cela s'explique en partie par l'absence de sociétés de location de matériels dans l'archipel, obligeant les entreprises à investir plutôt qu'à louer, et par le côté incitatif du code local des investissements pour les entreprises.

Les exportations de l'archipel sont faibles (5,1 % du PIB). Parallèlement, les importations sont importantes (49,1 % du PIB), compte tenu de la forte demande intérieure. Il en découle un taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) à peine supérieur à 10 %, mais un degré d'ouverture vers l'extérieur (exportations + importations/PIB) proche du niveau national (54,2 % contre 51,2 %).

<b>Ressources et emplois de l'économie de l'archipel</b>	en millions d'euros
	<b>Valeur</b>
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>161,1</b>
+ Valeur ajoutée marchande	68,2
+ Valeur ajoutée non marchande	80,5
+ Impôts sur produits	14,3
- Subventions sur produits	1,9
<b>Total des ressources</b>	<b>161,1</b>
+ Dépenses de consommation finale	193,1
(+) <i> dont ménages</i>	108,1
(+) <i> dont administrations publiques</i>	82,7
(+) <i> dont ISBLSM</i>	2,3
+ Formation brute de capital fixe	40,2
+ Variation de stocks	-1,2
+ Exportations	8,3
- Importations	79,2
<b>Total des emplois</b>	<b>161,1</b>

Source: CEROM

## 2.2 Structure des revenus

L'analyse de la structure économique de l'archipel a permis d'évaluer le niveau de rémunération des agents économiques. Les revenus des salariés (salaires et traitements bruts + cotisations sociales) s'élèvent à 114 millions d'euros. Ainsi, le revenu disponible par habitant est plus élevé que la moyenne métropolitaine de 8 %<sup>1</sup>.

Dans la formation du revenu des ménages, les salaires sont plus importants qu'au niveau national (64 % contre 44 %), notamment en raison de la majoration de rémunération des fonctionnaires et de la proportion plus importante de personnes occupant un emploi qu'en métropole. A l'inverse, les retraités sont proportionnellement moins nombreux : les retraites et pensions ne représentent que 11 % des revenus, contre 17 % au niveau national.

<sup>1</sup> A Saint-Pierre-et-Miquelon, 65 % des foyers fiscaux sont imposables, contre 52 % au niveau national. Le revenu net imposable est de 19 929 euros contre 16 411 au niveau national.

## Structure du revenu des ménages

	Saint-Pierre et Miquelon	France
<b>Revenu d'activité</b>	<b>67,9%</b>	<b>54,5%</b>
<i>Salaires</i>	64,2%	44,1%
<i>EBE et revenus mixtes</i>	3,7%	10,3%
<b>Revenus de remplacement</b>	<b>17,9%</b>	<b>26,5%</b>
<i>Retraites et pensions</i>	11,3%	16,7%
<i>Revenus liés au chômage</i>	3,1%	2,3%
<i>Prestations familiales et bourses d'études</i>	3,0%	3,9%
<i>Aides au logement</i>	0,0%	1,2%
<i>Invalité dépendance</i>	0,4%	1,9%
<i>RMI et aides sociales</i>	0,1%	0,5%
<b>Revenus du patrimoine</b>	<b>14,2%</b>	<b>19,1%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : CEROM, INSEE (année 2000)

Malgré un niveau de revenu élevé, soutenu par les revenus d'activités, les ménages disposaient en 2004, d'une capacité de financement négative. Cette situation n'est pourtant pas usuelle car les actifs financiers globaux détenus par les ménages de l'archipel sont bien supérieurs à ceux possédés dans les DOM ou à Mayotte. A Saint-Pierre-et-Miquelon, le taux d'épargne en 2004 n'est que de 10,1 %, la consommation occupant une place prépondérante. Un effet prix des biens et services pèse sur la consommation des ménages.

---

## § 2. LES INDICATEURS DE CONJONCTURE

---

### 1. L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

#### 1.1 La structure et la répartition de la population active

En 1999, le secteur primaire n'occupait que 2,7 % de la population active de l'archipel, tandis que le secteur tertiaire regroupait à lui seul 81 % des actifs. Le nombre d'actifs ayant un emploi dans les secteurs « Industrie » et « Transports » a baissé significativement, respectivement de 61,1 % et de 31,8 % entre 1990 et 1999. Les secteurs « Construction » et « Administration » ont vu leur effectif progresser de 66,2 % et de 35,8 %.

La situation de l'emploi a été profondément modifiée suite à l'arrêt brutal de la pêche industrielle à la morue en 1992. Après une période de recours au Fonds national pour l'emploi, les pouvoirs publics ont mis en place un grand nombre de mesures visant à maintenir l'emploi. Le premier employeur de l'archipel est l'administration, mais un transfert d'activité de la main-d'œuvre masculine s'est effectué vers le secteur du bâtiment et des travaux publics, dépendant de la commande publique.

### Répartition de la population active ayant un emploi selon l'activité économique

	1990	1999	Répartition	Répartition métropole	Variation 1999/1990
Population active ayant un emploi, dont :	2 695	2 790	100,0%	100,0%	3,5%
Agriculture	73	76	2,7%	4,1%	4,1%
Industrie	499	194	7,0%	18,4%	-61,1%
Construction	157	261	9,4%	5,8%	66,2%
Tertiaire, dont:	1 966	2 259	81,0%	71,7%	14,9%
- commerce	324	418	15,0%	13,2%	29,0%
- transports	220	150	5,4%	4,4%	-31,8%
- activités financières	74	79	2,8%	3,0%	6,8%
- activités immobilières	2	7	0,3%	1,2%	250,0%
- services aux entreprises	125	126	4,5%	12,3%	0,8%
- services aux particuliers	273	257	9,2%	7,4%	-5,9%
- éducation, santé, action sociale	409	490	17,6%	18,9%	19,8%
- administration	539	732	26,2%	11,3%	35,8%

Source : INSEE

En 1999, la population active s'établissait à 3 198 personnes, soit une progression de 7,3 % par rapport à 1990. Le taux d'activité est passé de 60,7 % en 1990 à 63,2 % en 1999, conséquence de l'augmentation de l'emploi féminin et de la création d'emplois, favorisée par les aides de soutien à l'emploi mises en place par l'Etat et la Collectivité territoriale.

Le secteur « Education, santé et action sociale » employait près de 500 personnes (158 hommes et 332 femmes) représentant 17,6 % de la population active ; il s'agit du deuxième employeur de l'archipel, après les services administratifs. Le secteur du commerce, troisième employeur de l'archipel, regroupait 15 % de la population active.

En 1999, 825 personnes étaient employées dans la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière, soit plus du quart de la population active (25,8 %). Le secteur privé regroupait 51,4 % des actifs. Une nette majorité de la population active (85,8 %) occupait un emploi à temps complet, alors que 14,2 % exerçait un emploi à temps partiel.

### Estimation de l'emploi

	1990	1999	Répartition	Variations 1999/1990
Population active, dont :	2 981	3 198	100,0%	7,3%
- Salariés du privé	1 598	1 644	51,4%	2,9%
- Fonctionnaires	804	825	25,8%	2,6%
- Non-salariés	302	321	10,0%	6,3%
- Chômeurs	277	408	12,8%	47,3%
Taux d'activité (1)	0,607	0,632		2,5 points

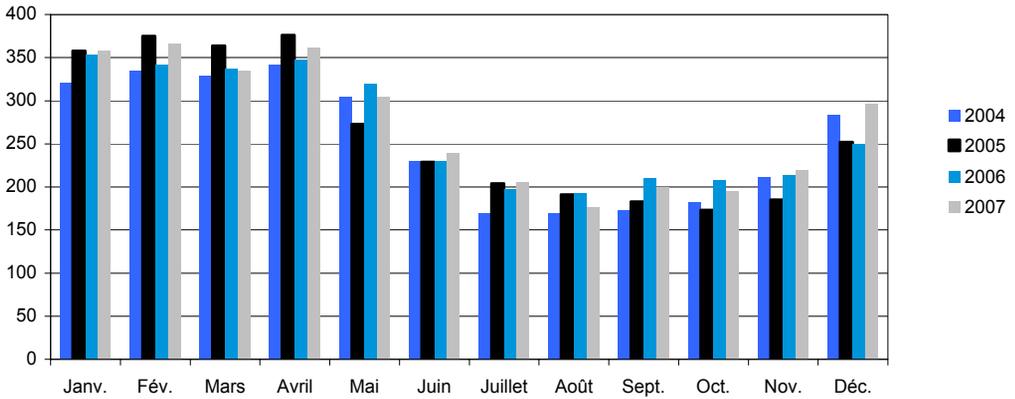
Source : INSEE

(1) Rapport entre la population active (actifs ayant un emploi, chômeurs, militaires du contingent) et la population totale en âge de travailler (15 ans et plus).

## 1.2 L'évolution du chômage

Le marché du travail se caractérise par une forte saisonnalité, liée aux aléas climatiques. Traditionnellement, toutes les activités extérieures (BTP, agriculture, etc.) sont mises en suspens entre les mois de décembre et d'avril. Les chiffres de chômage indiqués ci-après ne sont pas corrigés des variations saisonnières.

### Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (catégorie 1)



L'année 2007 a été marquée par une reprise tardive des activités en raison des conditions climatiques. Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) en catégorie 1 (recherche d'un CDI à temps plein) n'a sensiblement diminué qu'au mois de juin (239 contre 304 en mai). En décembre, quelque 71 demandeurs d'emploi ont été enregistrés dans le secteur du BTP et de la pêche, contre 47 un an auparavant. Sur l'année, le nombre moyen d'actifs à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein (catégorie 1) a augmenté de 1,5 %, avec 271 personnes (contre 267 en 2006), réparties en 129 femmes (+ 7,5 % en glissement annuel) et 142 hommes (- 2,7 % sur un an).

Le nombre moyen de demandeurs d'emploi en catégories 1, 2 et 3 (recherche d'un CDI ou d'un CDD à temps plein ou partiel) s'inscrit en hausse de 1,8 % par rapport à 2006.

Même si la plupart des entreprises et des employeurs potentiels sont installés à Saint-Pierre, le nombre moyen de DEFM en catégorie 1 est, sur un an, en repli de 3,8 % à Miquelon et en progression de 2,8 % à Saint-Pierre.

Les offres d'emplois en catégorie 1 ont diminué, passant de 93 en 2006 à 64 en 2007. Certaines offres d'emplois peuvent rester insatisfaites, malgré un nombre de demandeurs d'emploi supérieur aux offres proposées. Le manque de qualification d'un grand nombre de demandeurs d'emploi peut être un élément d'explication de cette situation. Plus des trois quarts des DEFM en catégorie 1 ont un niveau d'études inférieur ou égal au Brevet, ou des diplômes de même niveau (BEP, CAP, etc.). Seuls 20 % d'entre eux ont un niveau d'études supérieur ou égal au baccalauréat et 4 % attestent au minimum d'une licence.

Le nombre moyen de chômeurs de longue durée (supérieure à 12 mois) a progressé de 18,5 % entre 2006 et 2007. Les femmes en représentent près de 58 %.

**Situation du marché de l'emploi au 31 décembre 2007**

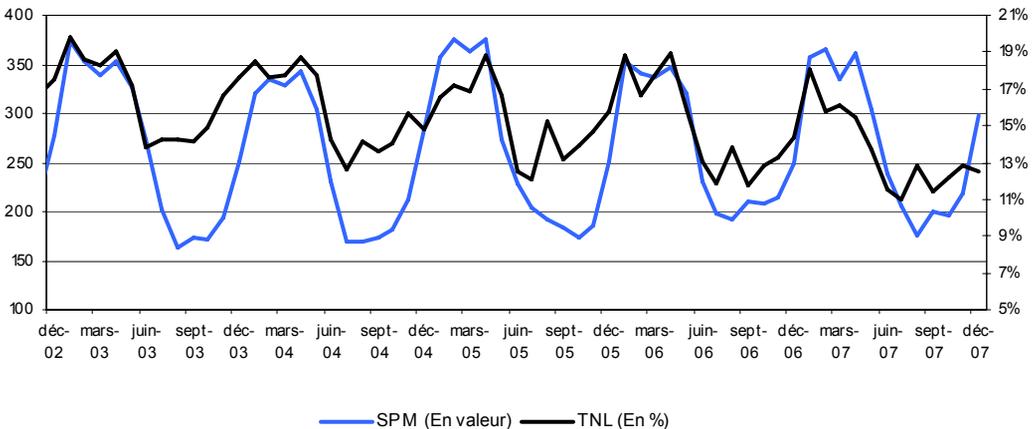
	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>Demandeurs d'emploi en fin de mois</b>				
- Hommes	140	144	165	14,6%
- Femmes	112	106	132	24,5%
<b>% de demandeurs d'emploi selon l'âge</b>				
- moins de 31 ans	33,7%	35,6%	32,7%	-2,9 pts
- 31 à 49 ans	56,4%	53,6%	56,9%	+3,3 pts
- 50 ans et plus	9,9%	10,8%	10,4%	-0,4 pt
<b>% de chômeurs de longue durée</b>	24,6%	18,8%	20,5%	+1,7 pt

Source : DTEFP

Les secteurs d'activité comptabilisant le plus grand nombre de DEFM en catégorie 1 sont le bâtiment et les travaux publics (16,9 %), les personnels des services administratifs et commerciaux (15,8 %) et les personnels des services aux personnes et à la collectivité (14,3 %). Viennent ensuite les personnels de la vente et de la distribution (12,5 %), des transports et de la logistique (8,4 %), de l'agriculture et de la pêche (5,2 %), de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique (4,4 %), et, enfin, de l'hôtellerie (3 %).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution comparée du chômage à Saint-Pierre-et-Miquelon (en nombre) et dans la province voisine de Terre-Neuve-et-Labrador (en pourcentage de la population active et en données non corrigées des variations saisonnières). Il fait apparaître un certain parallélisme, révélant une conjoncture régionale relativement proche, en partie liée au climat. En 2007, le taux de chômage moyen à Terre-Neuve-et-Labrador s'est élevé à 13,6 % (contre 14,9 % en 2006 et 15,3 % en 2005). Le taux le plus faible a été enregistré au mois de juillet (11 %) alors que janvier affichait un taux de 18,1 %<sup>1</sup>. Le taux de chômage devrait continuer de baisser grâce au développement économique de Terre-Neuve-et-Labrador avec l'augmentation des productions minières, pétrolières et gazières.

**Comparaison de l'évolution du chômage entre Terre-Neuve-et-Labrador et Saint-Pierre-et-Miquelon**



<sup>1</sup> Source : Statistiques Canada, Enquête sur la population active - enquête n° 3 701.

## 2. REVENUS ET SALAIRES

### 2.1 L'évolution du SMIC et des principaux salaires

Le décret n° 2007-1052 du 28 juin 2007 revalorise le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) brut de 2,1 %. Le SMIC horaire brut est porté ainsi à 8,44 € au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Evolution des salaires (en fin d'année)						en euros
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
SMIC horaire brut	7,19	7,61	8,03	8,27	8,44	2,1%
Bâtiment et travaux publics (1)	12,62	12,62	12,62	13,77	13,77	0,0%
Employé Interpêche (2)	10,92	11,14	11,39	11,61	11,9	2,5%
Fonctionnaire (3)	1 776,97	1 799,54	1 910,00	1 947,82	1 984,46	1,9%

Sources : DTEFP, Préfecture, Interpêche

(1) Salaire horaire brut d'un ouvrier de la catégorie OQ3

(2) Salaire horaire brut des manutentionnaires

(3) Traitement mensuel minimal net de la fonction publique

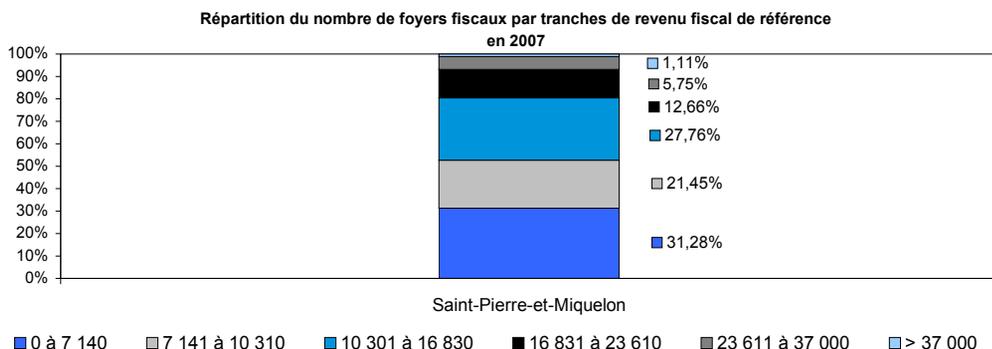
Le salaire horaire des manutentionnaires de l'usine locale de transformation de poissons *Interpêche* s'inscrit en hausse, passant de 11,61 euros en 2006 à 11,90 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2007, soit une variation de 2,5 %. Le salaire horaire brut d'un ouvrier du BTP (catégorie OQ3) n'a pas évolué ; il demeure à 13,77 euros.

Deux augmentations du traitement net des fonctionnaires sont intervenues au cours de l'année 2007 : + 1,2 % au 1<sup>er</sup> février et + 0,7 % au 1<sup>er</sup> novembre. Au total, ces augmentations ont atteint 1,9 %.

### 2.2 Revenus et salaires

#### 1) Les revenus fiscaux

Selon les données de la Direction des Services Fiscaux de Saint-Pierre-et-Miquelon, la structure des revenus des foyers montre que plus de la moitié des foyers fiscaux (52,73 %) dispose d'un revenu inférieur à 10 310 euros, 40,42 % d'un revenu compris entre 10 301 euros et 23 610 euros et 6,86 % d'un revenu supérieur à 23 610 euros.



## 2) Le revenu minimum d'insertion

La loi sur le RMI n° 88-1088, votée le 1<sup>er</sup> décembre 1988, est appliquée depuis le 15 décembre 1988. Le revenu minimum d'insertion (RMI) garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge. Le RMI est également accordé aux personnes de moins de 25 ans ayant une ou plusieurs personnes à charge. La demande doit être déposée auprès d'un organisme d'instruction (Centre communal d'action sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon, Association pour la formation continue, Agence nationale pour l'emploi, etc.).

Jusqu'au 30 novembre 2003, le versement des allocations était effectué par la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS), pour le compte de l'Etat, sur les fonds de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) et sur financement du Fonds pour l'emploi des départements d'Outre-mer (FEDOM). Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2003, le versement des allocations est à la charge du Conseil territorial. La DASS assure pour le compte de ce dernier les missions de secrétariat des comités techniques d'insertion (CTI), de coordination des programmes territoriaux d'insertion (PTI) et de suivi des bénéficiaires.

## 3) La population des « RMistes »

Entre 2006 et 2007, le nombre moyen d'allocataires du RMI a sensiblement varié, passant de 22,8 personnes à 27,7 (+ 21,5 %). Au titre de l'exercice 2007, la CPS a versé près de 147 000 euros d'allocations, soit une progression de 18,5 % sur un an. Le nombre d'allocataires varie sur l'année entre 24 et 31 bénéficiaires par mois.

Population bénéficiaire du RMI

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Nombre moyen de bénéficiaires	22,2	24,3	22,4	22,8	27,7	21,5%
Montant consacré (en milliers d'euros)	90	103	109	124	147	18,5%

Source : Caisse de Prévoyance Sociale

## 4) Situation des allocataires

Sur un total de 332 bénéficiaires du RMI, 59,6 % sont des femmes et 40,4 % des hommes. Depuis 2005, il y a plus d'allocataires du RMI féminins que masculins. Entre 2006 et 2007, le nombre de femmes allocataires du RMI a progressé de 8,8 % et le nombre d'hommes de 47,3 %.

En 2007, 92,5 % des allocataires du RMI sont des personnes seules (avec ou sans personne à charge). Sur un an, la proportion de personnes seules affiche une hausse de 17,6 % et celle des couples a plus que doublé (+ 108,3 %). La proportion de personnes seules sans enfant à charge demeure supérieure (52,4 %) à celle avec enfant à charge (47,6 %).

Par ailleurs, 61,5 % des bénéficiaires du RMI ont entre 25 et 39 ans, 33,1 % ont plus de 39 ans et 5,4 % ont moins de 25 ans. Sur un an, le nombre d'allocataires du RMI âgés de 25 à 39 ans s'inscrit en hausse de 28,3 %. La forte variation du nombre de « RMistes » de moins de 25 ans ne reflète pas un phénomène inquiétant dans l'archipel, compte tenu du faible nombre de bénéficiaires du RMI.

**Profil des allocataires**

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Hommes	48,6%	56,8%	45,7%	33,3%	40,4%	47,3%
Femmes	51,4%	43,2%	54,3%	66,7%	59,6%	8,8%
Personnes seules (a)	86,9%	87,0%	89,6%	95,6%	92,5%	17,6%
- sans personne à charge	69,0%	60,0%	54,3%	51,3%	52,4%	20,1%
- avec personne à charge	17,9%	27,0%	35,3%	48,7%	47,6%	15,0%
Couple (b)	13,1%	13,0%	10,4%	4,4%	7,5%	108,3%
<b>Total (a) + (b)</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>-</b>
Allocataires de - de 25ans (c)	3,2%	3,2%	2,6%	4,4%	5,4%	50,0%
Allocataires entre 25 et 39 ans (d)	42,3%	49,8%	58,0%	58,2%	61,5%	28,3%
Allocataires de plus de 39 ans (e)	54,5%	47,0%	39,4%	37,4%	33,1%	7,8%
<b>Total (c) + (d) + (e)</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>-</b>

Source : Caisse de Prévoyance Sociale

Le tableau ci-après indique la répartition des bénéficiaires du RMI selon l'activité professionnelle qu'ils exerçaient avant de percevoir l'allocation. Plus de 59 % des allocataires étaient des chômeurs non indemnisés. Leur proportion affiche une nette progression (+ 23,1 %) entre 2006 et 2007, en raison du renforcement, ces dernières années, des modalités d'accès à l'assurance chômage. L'ouverture des droits aux allocations de chômage est conditionnée à une période minimale de cotisations de six mois, s'avérant parfois restrictive pour les travailleurs saisonniers (BTP, pêche, etc.).

**Situation professionnelle des allocataires**

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Salariés	12,3%	18,5%	19,7%	8,1%	8,4%	27,3%
Contrats emplois solidarité	0,9%	12,7%	8,6%	0,7%	-	-
Chômeurs indemnisés	17,8%	5,8%	6,3%	9,5%	17,8%	126,9%
Chômeurs non indemnisés	35,2%	37,7%	43,5%	58,6%	59,3%	23,1%
Pensionnés	1,4%	-	-	-	-	-
Travailleurs indépendants	-	-	2,6%	0,4%	-	-
Sans activité	32,4%	25,4%	19,3%	22,7%	14,5%	-22,6%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,0%</b>

Source : Caisse de Prévoyance Sociale

Le tableau ci-après indique la répartition des allocataires en fonction de leur logement. Dans ce domaine, la population des « RMIstes » bénéficie de l'entraide familiale, d'où la quasi-inexistence de personnes déclarées « sans logement ». Quelque 44 % des bénéficiaires de l'allocation sont hébergés à titre gratuit par leurs proches, 32 % sont locataires du privé et 17 % sont propriétaires.

**Situation des allocataires par rapport au logement**

	2003	2004	2005	2006	2007
Propriétaires	16%	12%	12%	9%	17%
Hébergés	54%	60%	65%	40%	44%
Locataires sociaux	5%	7%	3%	4%	4%
Locataires du privé	21%	21%	18%	43%	32%
Maison de retraite	5%	0%	1%	0%	0%
Sans logement	0%	0%	0%	5%	3%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Caisse de Prévoyance Sociale

### 3. L'INFLATION

Comparativement à 2006, l'inflation a ralenti à Saint-Pierre-et-Miquelon en 2007. Ainsi, en moyenne annuelle<sup>1</sup>, l'inflation a atteint 0,8 % en 2007 contre 5,7 % en 2006.

Deux phénomènes peuvent avoir de fortes répercussions sur le niveau général des prix de l'archipel :

– en premier lieu, le prix du fioul de chauffage et des carburants, dont les pondérations dans le panier de consommation de l'archipel sont importantes. En 2007<sup>2</sup>, le prix du fioul de chauffage a diminué de 4,9 %, le prix des carburants ayant augmenté de 1,6 % ;

– l'appréciation du dollar canadien par rapport à l'euro. Entre décembre 2006 et décembre 2007, le dollar canadien s'est apprécié de 4,1 % par rapport à l'euro. Le contrôle de l'inflation par les autorités canadiennes (l'indice annuel moyen des prix s'élève à 2,2 % en 2007) permet toutefois de limiter le phénomène d'inflation importée dont souffre l'archipel.

	Pondération		INDICE			
	2007	2003	2004 (1)	2005	2006	2007
<b>Alimentation</b>	<b>2 745</b>	<b>101,1</b>	<b>100,8</b>	<b>105,5</b>	<b>108,2</b>	<b>113,4</b>
Viande de boucherie	347	101,8	95,0	99,6	100,8	101,4
Fruits et légumes frais	235	99,7	100,5	105,9	107,8	115,3
Boissons	404	99,2	101,6	106,5	110,0	122,4
Fromages	231	104,3	107,0	112,7	116,1	119,2
<b>Produits manufacturés hors tabac</b>	<b>4 611</b>	<b>103,5</b>	<b>108,1</b>	<b>121,2</b>	<b>122,4</b>	<b>124,5</b>
Véhicules et accessoires	624	103,2	104,1	110,9	113,0	117,9
Fioul de chauffage	910	114,3	128,6	182,9	176,0	168,6
Carburants	492	107,4	124,2	153,5	150,0	152,5
<b>Services</b>	<b>2 208</b>	<b>100,9</b>	<b>101,8</b>	<b>106,1</b>	<b>108,6</b>	<b>110,9</b>
Loyer et entretien logement	582	101,9	104,3	105,5	108,7	110,5
Restaurant et café	393	100,8	100,9	103,5	107,9	105,8
<b>Ensemble hors tabac</b>	<b>9 564</b>	<b>102,1</b>	<b>104,2</b>	<b>112,6</b>	<b>114,6</b>	<b>117,7</b>
<b>Ensemble avec tabac</b>	<b>10 000</b>	<b>102,1</b>	<b>106,2</b>	<b>114,8</b>	<b>116,8</b>	<b>120,1</b>

Source : Préfecture

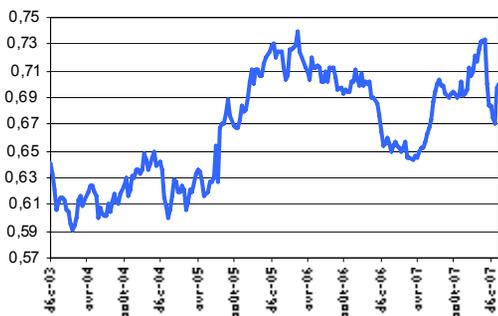
(1) Base 100 en décembre 2003

Parmi les principales composantes du panier de consommation, l'alimentation (+ 4,8 %) et les services (+ 2,2 %) sont les catégories les plus fortement touchées par la hausse des prix en 2007, les produits manufacturés (hors tabac) enregistrant une plus faible progression (+ 1,7 %). Dans le détail, en dehors du fioul de chauffage et des carburants, les baisses les plus significatives concernent les postes « Produits pharmaceutiques » (– 1,33 %) et « Restaurants et cafés » (– 4,4 %). Les hausses les plus importantes concernent les postes « Corps gras et beurre » (+ 19,14 %), « Entretien et réparation de véhicules » (+ 17,42 %), « Fruits et légumes frais » (+ 11,21 %) et « Quincaillerie et articles de ménage » (+ 6,32 %).

<sup>1</sup> Le calcul en moyenne consiste à comparer la moyenne des 12 indices mensuels de l'année à la moyenne des 12 indices de l'année précédente.

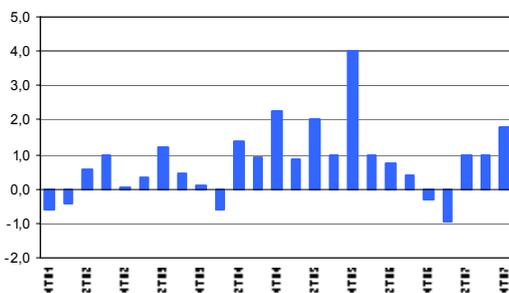
<sup>2</sup> Base 100 en décembre 2006.

### Cours de la devise canadienne (en euros)



Source : banque-france.fr

### Variation trimestrielle de l'indice des prix à la consommation (en %)



Source : Préfecture

## OBSERVATOIRE DES PRIX

Dans son article 75, la loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 prévoyait la création d'un décret d'application créant, dans chacun des départements et régions d'outre-mer, ainsi que dans les collectivités d'outre-mer de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, un observatoire sur les prix et les revenus.

Le 2 mai 2007, le décret d'application a vu le jour et concerne la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. Définie dans son article 1, la mission de ces observatoires « est d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution ».

Ces observatoires offrent l'occasion d'échanges et de dialogue entre plusieurs acteurs aux intérêts parfois contradictoires, en vue de disposer d'une information reconnue et débattue par l'ensemble des acteurs locaux sur la question sensible de la détermination du pouvoir d'achat et de la spécificité ultramarine. En outre, les prérogatives attribuées à ces observatoires leur permettent de disposer de toutes informations et études produites par les administrations et les établissements publics de l'Etat (article 6).

La composition de ces observatoires, dont la présidence est dévolue au Préfet, comprend en effet une diversité d'acteurs locaux (représentants de l'Etat, d'élus locaux, de l'administration, organisations socioprofessionnelles, syndicats, chambres consulaires). Les observatoires doivent se réunir au moins une fois par an et remettre un rapport annuel au ministre chargé de l'Outre-mer, au ministre chargé de l'économie et des finances, et au ministre chargé de l'emploi. Cet exercice vise à proposer au gouvernement des recommandations pour la conduite de la politique économique et de cohésion sociale (article 2), dans un contexte d'évaluations généralisées des politiques publiques.

Des réunions d'installation de ces observatoires ont eu lieu dans l'ensemble des collectivités concernées à la suite de la sortie du décret. Des commissions spécialisées se sont mises en place dès l'été 2007 à la Réunion, et en mars 2008 à la Martinique.

Les thèmes d'études en matière de formation des prix qui ont été retenus sont les suivants :

- les hydrocarbures, le foncier / immobilier, et les transports aériens, pour la Réunion ;
- la continuité territoriale, et le panier de la ménagère, pour la Martinique ;
- les produits alimentaires pour Mayotte ;
- les prix dans les transports, les prix de l'énergie pour la Guadeloupe.

Concernant la Réunion, un certain nombre d'analyses ont été faites et les premières recommandations formulées : le recentrage de la défiscalisation sur le logement social, et la mise en place d'une politique foncière et d'aménagement au niveau local.

Ainsi, ces observatoires vont permettre de compléter et renforcer l'outil statistique par une mise à niveau et une centralisation des informations disponibles sur la formation des prix d'abord, et des revenus ensuite.

## 4. LE COMMERCE EXTERIEUR

### 4.1 Les importations

#### 1) Structure et évolution

Importations							en milliers d'euros	
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006	Structure en % 2007	
<b>Produits</b>								
Produits alimentaires	12 157	11 974	12 136	11 500	12 642	9,9%	20,5%	
Produits pétroliers	9 058	7 572	12 011	11 873	13 347	12,4%	21,6%	
Autres Produits	43 795	39 273	42 959	34 098	34 656	1,6%	56,2%	
Mouvements des entrepôts	1 634	1 027	1 098	1 002	1 010	0,8%	1,6%	
<b>Importations totales</b>	<b>66 644</b>	<b>59 846</b>	<b>68 204</b>	<b>58 473</b>	<b>61 655</b>	<b>5,4%</b>	<b>100,0%</b>	

Source : Service des douanes

Importations						en tonnes	
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006	Structure en % 2007
<b>Produits</b>							
Produits alimentaires	8 023	7 824	7 713	7 268	7 704	6,0%	15,2%
Produits pétroliers	27 656	23 291	26 755	24 055	24 257	0,8%	48,0%
Autres Produits	21 426	17 498	16 904	13 308	17 127	28,7%	33,9%
Mouvements des entrepôts	1 717	1 810	1 590	1 399	1 453	3,9%	2,9%
<b>Importations totales</b>	<b>58 822</b>	<b>50 423</b>	<b>52 962</b>	<b>46 030</b>	<b>50 541</b>	<b>9,8%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Service des douanes

En 2007, les importations totales de l'archipel s'élèvent à 61,655 millions d'euros. Elles progressent en valeur de 5,4 % après un recul de 14,3 % en 2006. Ces importations provenant principalement du Canada, l'évolution, erratique, de la valeur des importations, d'une année sur l'autre, est en grande partie liée aux mouvements de l'euro par rapport au dollar canadien.

L'approche par secteur révèle des évolutions non homogènes en termes de prix et donne quelques indications quant aux effets de volumes :

- les produits alimentaires - qui représentent 20,5 % des importations en valeur et 15,2 % en volume - ont progressé de 9,9 % en valeur et de 6 % en volume ;

- les produits pétroliers - qui représentent plus d'un cinquième des importations en valeur et près de 48 % en volume - ont, dans un contexte de hausse des cours du baril de pétrole, progressé de 12,4 % en valeur, alors que les quantités n'ont augmenté que de 0,8 % ;

- les importations des « Autres produits » – qui concernent les produits nécessaires à la construction (produits bruts) et les biens manufacturés de consommation courante, et représentent 56,2 % des importations en valeur et 33,9 % en volume – ont progressé de 1,6 % en valeur et d'environ 29 % en volume. L'activité du BTP a été relativement dynamique en 2007, les importations de produits bruts en volume enregistrant une hausse significative ;

- enfin, les mouvements d'entrepôts – qui correspondent notamment à l'importation de poissons destinés à la transformation, et représentent 1,6 % des importations en valeur et 2,9 % en volume – affichent une croissance de 0,8 % en valeur et de 3,9 % en volume.

## 2) Origine des importations

L'origine géographique des importations a faiblement évolué :

– les importations en provenance des autres pays étrangers (essentiellement du Canada) représentent 38,566 millions d'euros, en progression de 10,9 % par rapport à 2006. Les importations en provenance de l'Union européenne (essentiellement de la France métropolitaine) s'élèvent à 22,078 millions d'euros, en baisse de 2,8 % sur un an ;

– les quantités importées des autres pays étrangers représentent 43 807 tonnes, en progression de 12,1 % sur un an. Les importations de l'Union européenne s'élèvent à 5 280 tonnes, en recul de 4,7 % sur un an ;

– la proximité géographique du Canada explique la part plus importante des autres pays étrangers dans les fournisseurs de produits de l'archipel. La France métropolitaine demeure le deuxième fournisseur.

## 4.2 Les exportations

### 1) Structure et évolution

Exportations							en milliers d'euros	
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006	Structure en % 2007	
<b>Produits de la pêche</b>	<b>6 275</b>	<b>5 066</b>	<b>4 863</b>	<b>6 448</b>	<b>6 041</b>	<b>-6,3%</b>		
Poisson frais ou congelé	2 239	1 274	1 955	2 514	3 003	19,5%	49,7%	
Poisson salé, fumé, séché et œufs de poisson	682	499	462	808	574	-29,0%	9,5%	
Crustacés frais, réfrigérés	361	852	583	597	702	17,7%	11,6%	
Mollusques frais, congelés	5	65	392	218	81	-62,9%	1,3%	
Mouvements des entrepôts	2 988	2 376	1 471	2 311	1 681	-27,3%	27,8%	
<b>Provisions de bord</b>	<b>546</b>	<b>410</b>	<b>599</b>	<b>550</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>	<b>0,0%</b>	
<b>Exportations totales</b>	<b>6 821</b>	<b>5 476</b>	<b>5 462</b>	<b>6 998</b>	<b>6 041</b>	<b>-13,7%</b>	<b>100,0%</b>	

Source : Service des douanes

Exportations						en tonnes	
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006	Structure en % 2007
<b>Produits de la pêche</b>	<b>1 292</b>	<b>1 415</b>	<b>1 342</b>	<b>1 788</b>	<b>1 689</b>	<b>-5,5%</b>	
Poisson frais ou congelé	331	293	631	703	895	27,2%	53,0%
Poisson salé, fumé, séché et œufs de poisson	198	138	134	207	124	-40,0%	7,3%
Crustacés frais, réfrigérés	57	117	113	143	116	-18,9%	6,9%
Mollusques frais, congelés	0	13	31	15	38	153,3%	2,2%
Mouvements des entrepôts	706	854	433	720	516	-28,3%	30,6%
<b>Provisions de bord</b>	<b>1 420</b>	<b>1 514</b>	<b>1 291</b>	<b>1 087</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Exportations totales</b>	<b>2 712</b>	<b>2 929</b>	<b>2 633</b>	<b>2 875</b>	<b>1 689</b>	<b>-41,3%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Service des douanes

Les exportations de l'archipel sont constituées des produits de la pêche et des provisions de bord, qui correspondent exclusivement aux activités de soutage (remplissage des réservoirs). En 2007, aucune provision de bord n'a été déclarée. Globalement, les exportations s'élèvent à 6,041 millions d'euros, en recul de 13,7 % sur un an.

Les exportations concernant les seuls produits de la pêche ont fléchi de 6,3 % en valeur et de 5,5 % en volume. Deux types de biens alimentaires tirent les exportations vers le haut : les « poissons frais ou congelés » et les « crustacés frais et réfrigérés ». En valeur, ils progressent respectivement de 19,5 % et de 17,7 %. En volume, ils sont respectivement en hausse de 27,2 % et en recul de 18,9 %. Les « poissons frais ou congelés », essentiellement composés de morue, demeurent la première source de revenus à l'exportation. Ils représentent 49,7 % des exportations en valeur et environ 53 % en volume. A l'exception des « poissons frais ou congelés » et des « crustacés frais et réfrigérés », toutes les catégories d'exportation diminuent en valeur. En volume, toutes les catégories d'exportations sont en repli, à l'exception des « poissons frais ou congelés » et des « mollusques frais, congelés ».

Par ailleurs, en 2007, la baisse des mouvements d'entrepôts contribue à la détérioration du niveau des exportations de l'archipel (-27,3 % en valeur et -28,3 % en volume).

## 2) Destination des exportations

Compte tenu des fluctuations des dollars américain et canadien par rapport à l'euro, les ventes des produits de la pêche s'orientent de plus en plus vers le marché européen. La réorganisation géographique des exportations de l'archipel, via une diversification des débouchés, tend ainsi à limiter la dépendance vis-à-vis du marché américain et la fragilité résultant des fluctuations du dollar face à l'euro :

– en valeur, les exportations vers les autres pays étrangers (essentiellement l'Amérique du Nord) représentent 1,048 million d'euros, en recul de 39,7 % sur un an. Les exportations vers l'Union européenne (essentiellement la France métropolitaine et l'Espagne) s'élèvent à 3,312 millions d'euros, en repli de 29,7 % sur un an ;

– les quantités exportées vers les autres pays étrangers représentent 283 tonnes, en baisse de 54,3 % sur un an. Les exportations vers l'Union européenne s'élèvent à 889 tonnes, en recul de 24 % sur un an.

Après avoir été historiquement le premier débouché, avec notamment le port de Boston, l'Amérique du Nord se situe en deuxième position après l'Espagne. En 2007, les parts de marché des produits de la pêche représentent, en valeur :

- 24,2 % pour l'Espagne (35,1 % en 2006 et 25,7 % en 2005) ;
- 18,6 % pour les Etats-Unis (16,2 % en 2006 et 12,3 % en 2005) ;
- 14,3 % pour la France (26 % en 2006 et 21,1 % en 2005).

## 4.3 La balance commerciale

Balance commerciale (1)	en milliers d'euros					Variations 2007/2006
	2003	2004	2005	2006	2007	
Importations	66 644	59 846	68 204	58 473	61 654	5,4%
<i>Dont Union Européenne</i>	27 532	24 197	23 528	22 703	22 078	-2,8%
Exportations	6 821	5 476	5 462	6 998	6 041	-13,7%
<i>Dont Union Européenne</i>	801	1 194	2 709	4 709	3 312	-29,7%
<b>Solde commercial</b>	<b>-59 823</b>	<b>-54 370</b>	<b>-62 742</b>	<b>-51 475</b>	<b>-55 613</b>	<b>8,0%</b>
Taux de couverture	10,2%	9,2%	8,0%	12,0%	9,8%	-2,2 pts

Source : Service des douanes

(1) Y compris les mouvements des entrepôts

La balance commerciale de l'archipel accuse un déficit de 55,613 millions d'euros, en progression de 8 % sur un an. Cette dégradation est liée à une augmentation des importations totales de 5,4 % et à un recul des exportations totales de 13,7 %. Le taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) s'est ainsi détérioré de 2,2 points par rapport à 2006.

## 5. LA COOPERATION INTERNATIONALE

### 5.1 Coopération régionale

Faisant suite aux antagonismes qui opposèrent les gouvernements français et canadien après la réduction de la zone économique exclusive (ZEE) de l'archipel et l'instauration du moratoire sur la pêche à la morue, les nombreuses négociations menées pour sortir du conflit ont abouti à la signature d'un accord de pêche, paraphé le 10 novembre 1994 à Ottawa et signé le 2 décembre à Paris. En vue de développer la coopération entre Saint-Pierre-et-Miquelon et les provinces maritimes du Canada, l'accord de pêche fut assorti d'un accord de coopération régionale. En application de cet accord, une Commission mixte de coopération régionale a été créée en mai 1996. Son objectif est d'associer les deux parties afin de tisser des relations durables sur les plans économique, social, culturel, technique et environnemental. La Commission se réunit une fois par an, alternativement dans l'archipel et au Canada.

En 2007, les assises de coopération et d'expansion économique se sont déroulées fin juin à Saint-Pierre, dans le cadre des rencontres avec l'Agence de promotion du Canada Atlantique et la venue du Consul général de Moncton ainsi que du Chef du bureau des relations internationales.

De plus, la IX<sup>e</sup> Commission mixte de coopération régionale entre la France et le Canada s'est tenue à Saint-Pierre-et-Miquelon fin octobre 2007. Cette session – coprésidée par M. Paul Leblanc, Premier vice-président de l'APECA, pour la partie canadienne, et par M. Yves Fauqueur, Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, pour la France – a permis d'examiner les dossiers de coopération s'inscrivant dans le cadre de l'Accord international de 1994. Les différents aspects<sup>1</sup> de la coopération ont été examinés afin d'en tirer des plans d'actions concrets.

Des avancées concrètes ayant déjà été obtenues en matière d'éducation, de santé ou d'ententes en mer, les dernières discussions ont davantage été axées sur la coopération économique. De même, ont été abordés des thèmes tout aussi prioritaires comme le tourisme, le traitement des déchets et les hydrocarbures. L'objectif de ces réunions franco-canadiennes revêt un caractère économique et commercial important. Jusqu'à présent, les relations entre l'archipel et le Canada s'établissaient d'Etat à Etat. Désormais, l'archipel souhaite passer directement par les gouvernements provinciaux canadiens, qui disposent davantage de prérogatives en matière de développement économique que le gouvernement fédéral.

---

<sup>1</sup> Economie, santé, police, sécurité civile, protection de la biodiversité, prévention phytosanitaire, agriculture, partenariats éducatifs, ententes en mer et développement touristique

D'autres actions concrètes ont vu le jour en matière de coopération régionale. Le 3 avril 2007, le sénateur Denis Detcheverry a remis au ministre de l'Outre-mer son rapport sur la coopération régionale entre l'archipel français et le Canada atlantique. Ce document fait un état des lieux des liens de la Collectivité avec ses 4 provinces voisines afin d'identifier, dans un premier temps, les bonnes pratiques et les lacunes pour, ensuite, proposer une série d'actions concrètes à mettre en œuvre en matière de coopération. L'objectif est d'établir une coopération économique profitable et durable.

Ce rapport a eu un impact positif sur le projet de mise en place d'un Fonds de coopération régionale (FCR), le gouvernement considérant que le développement économique de l'archipel devait nécessairement passer par la coopération régionale. Ce dispositif vise à cofinancer des projets portés par des opérateurs locaux (institutionnels, associations, organismes publics ou privés), afin de permettre une meilleure intégration et promotion de l'archipel dans son environnement régional, et de créer les conditions d'un développement économique et social durable.

Plusieurs dossiers sont en cours entre l'archipel et le Canada :

– **le dossier relatif au principe de dérogation à la règle d'origine** reste au cœur des préoccupations. Il concerne principalement la transformation des produits de la mer. Cette règle vise à déterminer l'origine d'un produit et les droits de douane s'y appliquant. Si la valeur ajoutée du produit de l'archipel dépasse 50 % de la valeur totale du produit, ce produit d'origine étrangère, mais transformé localement, serait admis en exonération totale des droits de douane sur le marché européen. En 2005, deux dérogations ont été obtenues, relatives aux filets de morue salés et morues entières salées, et aux coquilles Saint-Jacques fraîches ou surgelées. Une industrie locale de transformation des produits de la pêche souhaiterait obtenir une dérogation concernant les crevettes, mais le dossier est toujours en suspens ;

– **l'exploitation pétrolière dans la zone économique exclusive de l'archipel** pourrait constituer une manne importante de capitaux pour la Collectivité. L'archipel est situé dans une zone de recherche et de production d'hydrocarbures liquides et gazeux couvrant, en particulier à l'est, le bassin Jeanne d'Arc avec le site d'Hibernia, de Terra Nova et de White Rose et, à l'ouest, les champs gaziers de l'Île des Sables. Alors que les provinces canadiennes voisines de Terre-Neuve et de Nouvelle-Ecosse exploitent leurs ressources pétrolières depuis près de vingt ans, ce n'est qu'au milieu des années 1990 que Saint-Pierre-et-Miquelon s'est tourné vers cette voie. Plusieurs permis d'exploration en ZEE française ont été accordés il y a plusieurs années (en 1966 à Pétropar, en 1987 à Elf Aquitaine et Total Exploration), mais aucune compagnie n'a mené les explorations à terme. Le 17 mai 2005, les gouvernements français et canadien ont signé un accord relatif à l'exploration et l'exploitation des champs d'hydrocarbures transfrontaliers entre la province canadienne de Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Ecosse et de Saint-Pierre-et-Miquelon. En septembre 2007, le Parlement a autorisé le gouvernement à ratifier l'accord franco-canadien. De son côté, le Canada ne l'a pas encore ratifié.

Le 23 février 1998, le gouvernement a accordé un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux en ZEE française à la compagnie Gulf Canada Ressources Limited qui, en avril 1999, s'est associée avec Mobil Oil Properties afin de mener l'exploration en commun ; en septembre de la même année, Mobil a été absorbée par la compagnie Exxon.

En 1998 et 1999, des tests sismiques ont été réalisés, se révélant concluants, notamment en ce qui concerne les réserves en gaz ; ils ont permis de localiser cinq sites dans les eaux territoriales françaises. En mars 2001, le programme d'exploration est entré dans sa deuxième phase : une plate-forme d'exploration, la « Glomar Grand Banks » a été positionnée à 96 miles nautiques au sud de l'archipel, dans les eaux territoriales françaises, sur le site « Bandol 1 ». Un puits d'exploration a été foré à une profondeur de 4 054 mètres. Cette phase d'exploration n'a pas révélé de ressources exploitables mais a permis de générer un courant d'activité économique dans l'archipel, notamment par la sous-traitance de services.

Par délibération n° 149-06 du 13 septembre 2006, la Collectivité a émis un avis de principe favorable sur le dossier de demande de mutation du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux au profit des sociétés « ConocoPhillips Canada ressources Corporation » et « Murphy Oil Compagny Limited », sous réserve du maintien minimal des engagements opérationnels et financiers prescrits par les autorisations d'exploration initiales à l'encontre des actuels bénéficiaires du titre minier. La compagnie américaine ConocoPhillips n'en est qu'au stade de prospection. Il devrait durer encore un an.

Ensuite, en septembre 2006, la Collectivité a demandé au gouvernement français de déposer auprès de la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies, avant mai 2009, une demande d'extension du plateau continental. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) de 1982 pose en effet les jalons du droit international de la mer. Entrée en vigueur le 16 novembre 1994 et ratifiée par 150 pays, elle régit de nombreux aspects des affaires maritimes, des pêches, de la navigation, de la pollution marine et de la recherche scientifique. Cette convention comprend également des dispositions obligatoires et contraignantes concernant les procédures de règlement des différends et énonce les mesures que doit prendre un Etat pour définir les limites de son plateau continental.

Les ressources en hydrocarbures dans la région sont importantes. Elles pourvoient plus de 15 000 emplois directs et contribuent fortement à la croissance économique provinciale (1/4). La production totale a crû de 137,6 millions de barils en 2007, soit une hausse de 24 % par rapport à 2006. Mais, les situations sont différentes selon les provinces. Ainsi, la production du site d'Hibernia est la seule à reculer en volume (- 22 %). Elle s'élève à 571 millions de barils de pétrole depuis son entrée en production, en novembre 1997. Sur 2007, ce site a produit 51 millions de barils. Les productions des sites de Terra Nova et de White Rose s'élèvent respectivement à 220 millions de barils entre janvier 2002 et décembre 2007 (42,7 millions de barils pour 2007, soit une hausse de 314 % sur un an) et 78 millions de barils depuis le début de l'exploitation des puits en novembre 2005 (44 millions de barils pour 2007, soit + 43,5 %). L'investissement industriel de ces deux provinces a aidé les entreprises locales à diversifier et exporter leurs biens et services parallèlement à la formation d'une élite d'ingénieurs spécialisés dans les domaines liés à l'exploration et l'exploitation du pétrole.

Face aux retombées économiques évidentes de l'exploration pétrolière sur les provinces maritimes canadiennes, Saint-Pierre-et-Miquelon cherche à créer une activité dans le secteur pétrolier en devenant un fournisseur de services et une base de sécurité à proximité des sites d'exploration et de production du nord de l'Atlantique. Dans ce cadre, l'accord franco-canadien signé en mai 2005 prévoit que les éventuels gisements d'hydrocarbures chevauchant la frontière maritime entre le Canada et la France seraient déterminés et exploités d'un commun accord et de manière équitable. En outre, il définit comment les deux parties s'entendent sur le caractère frontalier d'une découverte d'hydrocarbures, puis concluent un accord d'exploitation commune.

Une telle décision représente un réel intérêt pour la Collectivité dans la mesure où sur le plan législatif, en raison de l'absence de dispositions légales (la France ne possède pas actuellement d'exploitation pétrolière off-shore), la loi de finances n° 98-1266 du 30 décembre 1998 a inséré au code minier l'article 31-1 des dispositions particulières relatives à l'archipel : « Pour la zone économique exclusive française en mer au large de Saint-Pierre-et-Miquelon, une redevance spécifique, due par les titulaires des concessions de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, est établie au bénéfice de la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ». La loi de finances précise que « Les règles relatives à l'assiette, aux taux et aux modalités de recouvrement de la redevance spécifique prévue à l'article 31-1 du code minier sont fixées par le Conseil territorial de la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, conformément aux compétences fiscales qui lui sont reconnues par l'article 21 de la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon ».

## 5.2 Coopération avec l'Union européenne

Les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), dont fait partie la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon, sont les pays jouissant d'une relation spéciale avec un des Etats membres de la Communauté européenne (CE), à qui ils sont « associés ». Les PTOM relèvent constitutionnellement de quatre Etats-membres : le Danemark, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ils ne constituent pas des États indépendants, contrairement aux Etats ACP, et ne font pas partie du territoire communautaire (contrairement aux DOM). Toutefois, les ressortissants de ces territoires ont la nationalité des Etats membres dont ils relèvent (dans certains cas, les ressortissants ne bénéficient pas de la pleine citoyenneté de ces Etats).

Le régime d'association entre la Communauté européenne et les PTOM est régi par :

– le traité de Rome de 1957 amendé par l'Acte unique, par le traité de Maastricht, par le traité d'Amsterdam et par le traité de Nice (cf. : articles 182 à 187 du traité instituant la Communauté européenne) ;

– la décision 2001/822/CE du 2 décembre 2001 relative à l'association des PTOM à la CE. Cette décision reste en vigueur jusqu'en 2011.

En conséquence, le droit dérivé communautaire ne s'applique pas directement aux PTOM et le Conseil doit arrêter spécifiquement les règles qui s'appliquent aux PTOM. En revanche, les éléments relatifs aux individus, concernant l'ensemble des citoyens de l'Union européenne (citoyenneté, droits de l'homme, etc.) s'appliquent aux ressortissants des pays associés.

Le régime d'association s'articule autour d'éléments fondamentaux : la coopération économique et commerciale (développement du commerce des biens et services, politique concurrentielle concertée, protection de la propriété intellectuelle, etc.), le développement humain et social, la coopération et l'intégration régionale et la coopération culturelle et sociale.

Lors de la conférence ministérielle des PTOM, qui s'est tenue à Bruxelles du 26 au 29 novembre 2007, sous la présidence de Saint-Pierre-et-Miquelon, les questions liées au commerce, à l'aide au développement, à l'environnement et au changement climatique ont été abordées.

Les fonds structurels européens, tels que le FEDER ou le FEOGA, ne sont pas ouverts aux PTOM et les règles d'appellation d'origine européenne leur sont restreintes ou aménagées. En revanche, les PTOM, comme les Etats ACP, bénéficient du Fonds européen de développement (FED) et de l'aide de la Banque européenne d'investissement (BEI). Ils peuvent par ailleurs participer à certains programmes communautaires dans des domaines précis tel que l'éducation.

Le FED est l'instrument principal de l'aide communautaire aux PTOM. Il avait été initialement prévu, dans le traité de Rome de 1957, pour l'octroi d'une aide technique et financière aux pays africains toujours colonisés à cette date et avec lesquels certains Etats membres de l'Union européenne avaient eu des liens historiques. Malgré l'élargissement du nombre de bénéficiaires du fonds, le FED ne fait pas encore partie du budget communautaire général. Il est financé par les Etats membres et soumis à ses propres règles financières.

Chaque FED, conclu pour une période d'environ cinq ans, suit généralement le cycle des accords ou conventions de partenariat. Le programme actuellement en cours (10<sup>e</sup> FED, 2008-2013) est celui relatif à l'accord de Cotonou signé à Bruxelles le 17 juillet 2006.

S'agissant de Saint-Pierre-et-Miquelon, deux orientations prioritaires ont été définies :

– la création de conditions favorables au développement des activités : l'objectif est de mettre à niveau les infrastructures indispensables à l'ouverture de l'archipel sur son environnement régional et à son désenclavement. Les infrastructures portuaires et aéroportuaires sont principalement concernées ;

– la garantie du caractère durable du développement : l'objectif est de préserver les ressources naturelles et la qualité de l'environnement afin d'améliorer les conditions de vie et l'attractivité touristique de l'archipel.

Le 2 juin 2006, la Commission européenne a signé la convention de financement précisant les termes de l'utilisation de l'aide budgétaire européenne. La première tranche fixe, d'un montant de 2,9 millions d'euros, a été versée en août 2006. La première tranche variable, d'un montant de 3,2 millions d'euros, a été versée à la Collectivité territoriale en décembre 2006. En 2006, ce sont donc 6,05 millions d'euros qui ont été alloués au budget de la Collectivité territoriale pour soutenir sa politique dans les secteurs du transport et de l'environnement. Pour 2007, la deuxième tranche fixe devrait s'élever à 1,90 million d'euros et la deuxième tranche variable à 3,20 millions d'euros. En 2007, ce sont 5,10 millions d'euros qui devraient être alloués au budget de la Collectivité territoriale.

Le DOCUP 2005-2008 concentre les aides européennes sur les secteurs des transports, de l'eau et de l'environnement. La signature de la convention de financement en juin 2006 consacre le début officiel de sa mise en œuvre.

Les opérations financées au titre du 9<sup>e</sup> FED, sur la période d'exécution 2006/2007 concernent les opérations suivantes :

- Secteur « Transport » :

Réfection des quais  
FED : 5,2 millions d'euros

Piste de Miquelon  
FED : 2 millions d'euros

Réseau de voirie  
FED : 3,40 millions d'euros

- Secteur « Environnement »

Barrage du Goéland  
FED : 3,3 millions d'euros

Gestion des espaces naturels  
FED : 1,2 million d'euros

Gestion des déchets  
FED : 3,6 millions d'euros

En outre, le 15 mars 2007, la Commission européenne a accepté pour une durée de six ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, une demande de dérogation aux règles d'origine portant sur 1 290 tonnes annuelles de produits de la pêche transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les produits concernés sont, entre autres, les filets de merlu, l'églefin, le lieu noir, la plie, la sole, le cabillaud, les filets de morue salée, la morue salée entière et la chair congelée d'églefin, de lieu noir et de cabillaud.

## CHAPITRE II

### Les secteurs d'activité

---

## INTRODUCTION

---

Au 31 décembre 2007, le tissu économique de Saint-Pierre-et-Miquelon était constitué de 477 entreprises, soit 2 entreprises de plus qu'au 31 décembre 2006. Il y avait en effet 475 entreprises en 2006, contre 459 en 2005, et 447 en 2004.

Le secteur le plus important, en nombre d'entreprises, est celui du commerce avec 118 entités – soit près d'un quart des entreprises de l'archipel – se répartissant en 82 commerces de détail, 28 commerces de gros et intermédiaires et 8 entreprises de réparation automobile. Il s'agit du premier secteur marchand créateur de richesses dans l'archipel, avec une participation de 14 % à la valeur ajoutée globale.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics compte 64 entités, soit 13,4 % du tissu économique. Il emploie 9,4 % de la population active (recensement INSEE 1999). Il s'agit du deuxième secteur marchand créateur de valeur ajoutée (11 %).

Les secteurs de l'immobilier (54 entités) et des services aux entreprises (43 entités) représentent à eux seuls près d'un cinquième des entreprises de l'archipel (20,3 %), mais n'emploient qu'une faible part de la population active (4,8 %).

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration compte 31 entités, suivi des services à la personne (22 entités) et des entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture (25 entités).

La majeure partie des entreprises locales sont des entreprises individuelles (38,8 %). Les sociétés à responsabilité limitée (SARL) constituent la deuxième forme juridique la plus répandue, avec 37,7 % des entités locales. Enfin, plus de 9,4 % des entreprises de Saint-Pierre-et-Miquelon sont des sociétés civiles immobilières (SCI). Ces trois formes juridiques concentrent 86 % des entreprises locales.

Au cours de l'année 2007, le Centre de formalités des entreprises a enregistré 33 radiations de personnes physiques et 7 radiations de personnes morales.

# Section 1

## Le secteur primaire

---

### § 1. L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

---

#### 1. L'AGRICULTURE

La pêche ayant été pendant longtemps la principale ressource de l'archipel, les activités agricoles étaient essentiellement orientées vers l'autoconsommation. Ce n'est qu'à partir des années 1990, notamment après le moratoire imposé par le Canada sur la pêche à la morue, que sont apparues les premières tentatives de développement de l'agriculture. Cette activité représentait alors une voie de diversification économique, en dépit de fortes contraintes environnementales (conditions climatiques rigoureuses, sols tourbeux, argileux et peu fertiles), qui limitent à quelques semaines la saison des cultures extérieures.

En 2007, l'archipel compte 6 exploitations professionnelles (assurant 94 % de la production) et 2 exploitations secondaires. Deux autres exploitations sont en cours de création. Le secteur a employé 25 personnes, dont plus de la moitié sur la base de contrats à temps partiel, en raison du caractère saisonnier de l'activité. La démographie agricole est vieillissante. La moyenne d'âge des agriculteurs déclarés à titre principal continue d'augmenter et s'élève à 42,4 ans. Les projets d'installation de nouveaux exploitants agricoles pour 2008 devraient permettre de baisser cette moyenne. Les exploitants de l'archipel n'ont pas le statut d'agriculteur. Ils sont enregistrés au registre du commerce et des entreprises, et rassemblés au sein d'un groupement des producteurs agricoles.

Les surfaces de production sous serres restent stables avec respectivement 2 342 m<sup>2</sup> de serres chaudes et 486 m<sup>2</sup> de serres froides. La tendance observée ces dernières années de maintien des surfaces protégées chauffées au détriment des surfaces de serres froides se confirme. Pour leur part, les surfaces de plein champ représentent environ 2,6 ha et sont stables depuis 2005.

Une trentaine de produits agricoles différents est cultivée dans l'archipel. La production est assurée à 97 % par les agriculteurs déclarés à titre principal, qui retirent l'ensemble de leur revenu de l'activité de production. La laitue est la production maraîchère directement consommable la plus fréquente, avec près de 68 000 unités, suivie de la tomate avec un peu moins de 7 tonnes. Ces deux productions représentent respectivement 25 % et 8 % de la consommation locale. Une partie non négligeable des surfaces maraîchères est consacrée à des produits n'entrant pas dans le marché local de l'alimentation (plants de fleurs et de légumes). Ces plants font l'objet d'une utilisation domestique dont la production est difficilement estimable.

En 2007, la production de laitue connaît une progression sensible (+ 120 % sur un an). Elle est suivie de la production de carottes (+ 32,7 %) et des plants de légumes (+ 5,4 %). La production de fraises, de courgettes et de tomates enregistre un recul respectif de 64,1 %, 48,1 % et 13,6 %, conséquence de problèmes phytosanitaires liés aux conditions climatiques. Les productions secondaires sont bien diversifiées (radis, ciboulette, concombre, céleri, brocoli, etc.). A l'abri de toute difficulté de commercialisation – ces produits étant recherchés par les consommateurs et les restaurateurs locaux –, ces productions demeurent toutefois marginales, victimes également des aléas climatiques. Depuis 2006, la production de pommes de terre est réduite à néant, faute de producteurs, de surfaces agricoles suffisantes et de valeur ajoutée attractive sur cette culture. En 2007, plus de 170 tonnes de pommes de terre ont été importées de la métropole ou du Canada. La production locale devrait évoluer dès 2008 grâce au développement de quelques cultures à Miquelon.

#### Productions maraîchères

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Pommes de terre (tonnes)	0,40	0,25	0,12	0,00	0,00	-
Tomate (tonnes)	8,65	7,42	7,27	7,32	6,32	-13,6%
Carotte (tonnes)	0,50	0,81	0,53	0,55	0,73	32,7%
Laitue (milliers d'unités)	51,77	63,65	52,97	30,78	67,85	120,4%
Fraise (tonnes)	0,77	2,30	2,25	3,76	1,35	-64,1%
Courgette (tonnes)	1,20	0,80	1,31	1,16	0,60	-48,1%
Plants de légumes (milliers d'unités)	34,43	38,51	16,99	24,25	25,56	5,4%

Source : Service de l'Agriculture

## 2. L'ELEVAGE

L'élevage de poulets de chair progresse de 13,5 % par rapport à 2006. En 2008, les volumes produits devraient encore augmenter grâce à l'installation d'ateliers plein air chez deux nouveaux exploitants à Saint-Pierre et à Miquelon. L'élevage est assuré à 98,2 % par la « Société Saint-Pierraise d'Elevage », qui assure également l'intégralité de la production d'œufs (735 660 unités en 2007). L'offre locale de poulets de chair couvre 37 % de la demande (+ 13 points par rapport à 2006). Pour sa part, la production locale d'œufs couvre environ 56 % du marché.

L'élevage de canards – intégralement assuré par la SARL « Ferme de l'Ouest » – a fléchi de 15,5 % sur un an. L'atelier de transformation de cette unité permet de transformer toute la production en produits élaborés (magrets, aiguillettes, etc.), mais le produit principal de l'exploitation est le foie gras. Un projet de séchage des viandes devrait voir le jour et permettrait d'étendre la gamme de produits proposés.

La production ovine semble s'orienter vers une réduction du cheptel. En 2007, le nombre total d'ovins (moutons, agneaux et brebis) est en recul de 40,1 % sur un an. Les « Productions de l'Isthme » préfèrent orienter leur activité vers les produits à forte valeur ajoutée – dont le « savoir-faire » est davantage rémunérateur – et moins dépendants de la disponibilité de fourrage et de pâturage. Le même exploitant gère à la fois les « Productions de l'Isthme » et la « Ferme de l'Ouest ».

L'élevage bovin demeure marginal. En 2007, le cheptel compte 26 têtes de bétail (+ 2 têtes sur un an) et 8 veaux. Plusieurs facteurs expliquent ce faible niveau de production. En premier lieu, les surfaces fourragères ne sont pas suffisantes pour soutenir un niveau de production supérieur. Par ailleurs, l'élevage bovin est majoritairement assuré, à titre accessoire, par des exploitants ayant atteint l'âge de la retraite. Enfin, cette activité pâtit du manque de formation et d'intérêt des jeunes.

Parmi les productions secondaires, l'élevage de faisans se développe relativement bien à Miquelon (510 têtes en 2007 et 1 000 têtes prévues pour 2008). Bien que destinée à la chasse, cette production est en cours de diversification (faisans de boucherie, volailles diverses).

Productions animales						en nombre
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Bovins	37	34	29	24	26	8,3%
Veaux	6	14	10	8	8	0,0%
Ovins	391	416	362	397	238	-40,1%
Poulets de chair	27 103	26 880	27 349	32 857	37 282	13,5%
Canards	1 350	1 093	744	1 680	1 420	-15,5%

Source : Service de l'Agriculture

Les exploitants agricoles bénéficient dans l'exercice de leur activité d'un soutien des régies agricoles des services de la Direction de l'agriculture et de la forêt. Un appui technique est apporté aussi bien pour les cultures sous serre que pour des opérations en plein champ : travaux de labour, rénovation de pâtures, mise en place et réparation de clôtures, etc.

### 3. LES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS

Le dispositif d'aides à l'agriculture vise à :

- compenser le handicap naturel lié à l'environnement géophysique de l'archipel – qui engendre des surcoûts de production – grâce à l'appui technique. L'objectif à terme est d'augmenter l'autosuffisance de l'archipel, tout en créant une dynamique de revenu local grâce à une activité pérenne ;

- développer les structures actuelles en maintenant les canaux de financement, pour que l'agriculture – voie importante de la diversification économique – devienne une activité participant pleinement au renouveau de l'archipel (soutien à l'extension des exploitations agricoles existantes afin d'augmenter les volumes de production et améliorer les rendements, soutien aux investissements matériels afin d'obtenir des produits transformés à forte valeur ajoutée et assurer la pérennité des entreprises, etc.) ;

- soutenir la création de nouvelles activités répondant aux enjeux de la diversification économique et de l'emploi local : soutien aux investissements pour l'acquisition des outils de travail, aide à l'aménagement des terres, etc.

Les acteurs en charge de la gestion des aides à l'agriculture sont :

– l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (ODEADOM). L'objectif de cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) est notamment de promouvoir la diversification des productions dans les DOM ;

– la Collectivité territoriale, au titre de l'indemnité spéciale agricole (ISA) et de l'aide à l'investissement :

- l'ISA est allouée aux exploitations justifiant d'une activité supérieure à 10 unités spéciales agricoles (USA). Seuls les exploitants déclarés à titre principal doivent communiquer les résultats de leur production. D'un montant de 198 euros par USA, l'indemnité est versée durant les quinze premières années qui suivent le début de l'activité, afin de compenser les contraintes particulières de l'archipel. A compter de la sixième année, un abattement dégressif de 10 % par an est opéré sur le montant alloué. L'octroi de l'indemnité est fonction de l'importance de l'activité agricole et des autres revenus non agricoles du demandeur. L'entreprise doit se conformer aux prescriptions sanitaires et phytosanitaires imposées par les pouvoirs publics et faire partie d'une association ou d'un syndicat professionnel agricole. Au titre de 2007, un montant de 91 508 euros était prévu, qui sera versé courant 2008 ;

- l'aide à l'investissement est octroyée aux entreprises qui réalisent certains investissements (bâtiment, matériel agricole, etc.) d'un montant minimal équivalent à l'indemnité spéciale agricole allouée pour 10 USA. La subvention est limitée à 50 % des sommes investies.

En 2007, 321 000 euros d'aides ont été octroyés : 48 % à destination des productions végétales (contre 18 % en 2006), 34 % à l'élevage (contre 60 % en 2006), 10 % à la pêche (aquaculture et pisciculture) et 8 % à l'animation.

Sur la période 2008-2009, le nouveau programme sectoriel agricole prévoit une dotation budgétaire de 532 170 euros, répartie de la façon suivante :

– 277 530 euros, via l'ODEADOM, destinés à financer treize opérations visant à améliorer la structure des exploitations et leur compétitivité (extension, accroissement de la valeur ajoutée), renforcer l'appui technique et la formation (animation du secteur agricole, études et recherches), et préparer l'avenir (facilitation de l'installation et de la reprise d'exploitation) ;

– 134 170 euros pour la collectivité territoriale. Cette contribution permettra de cofinancer onze actions (extension des exploitations, facilitation de l'installation et de la reprise d'exploitation, études et recherches, etc.) ;

– 120 470 euros pour les secteurs agricole et halieutique, dans le cadre de l'Opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) – outil d'aménagement et de développement utilisé pour les zones agricoles en difficulté, mis en œuvre en 2005. A ce titre, sept actions agricoles ont été identifiées (animation du secteur agricole, extension des exploitations ou encore maintien du potentiel agronomique des sols).

---

## § 2. LA PECHE ET L'AQUACULTURE

---

En 1977, la croissance considérable de la pêche a conduit les Nations Unies à autoriser les Etats riverains à créer des zones économiques exclusives (ZEE) de 200 miles. Le Canada décide alors d'étendre sa zone maritime nationale. Le pays y réglemente les conditions de pêche applicables aux armements, y compris pour les bateaux étrangers. Malgré l'enclavement de l'archipel dans la ZEE canadienne, la France a répondu à cette décision en instituant à son tour une ZEE autour de Saint-Pierre-et-Miquelon, alors que le Canada ne reconnaissait à la France que la zone des 12 miles, correspondant aux eaux territoriales. Les deux zones exclusives, décidées unilatéralement, se chevauchaient sur une surface considérable.

En 1988, après plusieurs années d'hésitation et dans un contexte de pénurie de la ressource, il fut décidé que le litige sur la délimitation des zones serait tranché par un tribunal d'arbitrage. Le 10 juin 1992, le tribunal arbitral de New York réduisit considérablement la ZEE française, à une étroite bande d'océan au sud de l'archipel.

La situation devint critique lorsque, la même année, le Canada décida d'un moratoire interdisant toute pêche à la morue dans la région, pour une période minimale de cinq ans, malgré l'accord franco-canadien du 27 mars 1972 autorisant dix chalutiers de 50 mètres immatriculés à Saint-Pierre-et-Miquelon de pêcher dans les eaux du Golfe et ce, dans les mêmes conditions que les armements canadiens. Ces mesures drastiques paraissaient cependant nécessaires pour éviter un risque réel d'épuisement de la ressource halieutique.

La sentence du tribunal arbitral de New York et le moratoire imposé par le Canada la même année ont anéanti le secteur de la pêche à la morue dans l'archipel.

D'importantes négociations ont finalement abouti, en 1994, à un accord bilatéral, paraphé à Ottawa le 10 novembre et signé à Paris le 2 décembre. Les clefs de répartition des différents totaux admissibles de captures (TAC) sont ainsi fixées entre l'archipel et le Canada, pour une période de dix ans, mais uniquement à compter de la fin du moratoire.

La reprise de la pêche à la morue en 1997, bien que fortement réglementée par des quotas, a permis le maintien d'une activité minimale au niveau de la pêche artisanale comme des usines de transformation.

### 1. LA PECHE

#### 1.1 Etat des lieux de la production en 2007

En 2007, 348 089 tonnes de poissons ont été débarquées dans la province canadienne voisine de Terre-Neuve contre 367 430 tonnes en 2006. Malgré une diminution en volume de la production (- 5,3 %), la valeur des débarquements a progressé de 9,6 % par rapport à 2006, passant de 446,459 millions de dollars canadiens à 489,487 millions de dollars canadiens, en raison de l'augmentation des cours du crabe des neiges.

Les prises sont réparties entre les quatre grandes familles suivantes :

– les crustacés (52,7 %) – dont la crevette nordique (70,1 %), et le crabe des neiges (27,4 %) – qui ont enregistré une baisse en volume de 3,8 %, mais une progression en valeur de 18,9 % ;

– les pélagiques – hareng, maquereau, capelan, etc. – (29,5 %), en baisse en volume (– 4,3 %) et en valeur (– 9,4 %) ;

– les poissons de fond (11,7 %) – dont la morue (43 %), et le turbo/flétan du Groenland (24 %) – qui accusent une baisse de 4,8 % en volume et de 9,4 % en valeur ;

– les mollusques (6,1 %), qui enregistrent les plus fortes baisses (– 20,7 % en volume, et –17,6 % en valeur).

Parmi toutes les espèces pêchées, la crevette nordique arrive en tête avec 36,9 % du total débarqué, suivie du crabe des neiges (14,4 %) et du maquereau (12,6 %). Les espèces les plus lucratives sont le homard américain, le flétan d'Atlantique, le flétan du Groenland et l'anguille d'Amérique. Le hareng et le maquereau sont des poissons à faible valeur ajoutée.

Concernant les crustacés, l'augmentation en valeur de la production constatée malgré une baisse en volume trouve son explication dans la forte hausse du cours du crabe des neiges<sup>1</sup> (+ 61 %), qui a pu compenser une légère baisse du prix moyen de vente de la crevette nordique<sup>2</sup> (– 1,5 %).

Malgré les aléas, le crabe des neiges est une filière lucrative. En 2006, les 47 000 tonnes vendues n'avaient rapporté que 100 millions de dollars canadiens. En 2007, les 50 000 tonnes ont rapporté 171 millions de dollars canadiens. Les conditions de commercialisation étaient nettement plus favorables en 2007 qu'en 2006 : le prix de vente moyen est passé de 0,961 dollar la livre en 2006 à 1,548 dollar en 2007. Pour mémoire, les cours avaient atteint 2,45 dollars canadiens en 2004. Cette filière, jugée prometteuse il y a six ans, est désormais analysée avec plus de prudence. Le Sea Food Market de Boston absorbe la quasi-totalité des ventes de crabe des neiges de la région.

Aujourd'hui, la crevette nordique occupe une place privilégiée dans l'industrie de la pêche. Les quantités débarquées ont atteint plus de 128 000 tonnes en 2007 pour une valeur de 176 millions de dollars canadiens. Le prix moyen de la crevette nordique s'est légèrement détérioré entre 2006 et 2007.

Les efforts de diversification pour dynamiser le secteur de la pêche se sont portés en 2007 sur la possibilité de commercialiser le concombre de mer. Comme pour le bulot, ce produit serait destiné au marché chinois.

En septembre 2005, un Comité des ressources halieutiques (CRH) a été créé avec pour objectif de fédérer les différents intervenants et de structurer l'ensemble de la filière.

---

<sup>1</sup> Le prix de vente moyen est passé de 0,961 dollar la livre en 2006 à 1,548 dollar en 2007.

<sup>2</sup> Passant de 0,632 dollar la livre à 0,622 dollar.

L'Opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) a également permis un développement dans le domaine de la pêche. Après trois années de fonctionnement et un bilan positif, la deuxième OGAF intitulée « Terre et Mer 2008-2010 » a vu le jour pour mieux répondre au développement et à la diversification de l'activité économique locale. L'animation de la filière pêche est l'un des objectifs recherchés. Il s'agit de pérenniser la structure d'animation du CRH, d'informer les porteurs de projets, de soutenir les dossiers, d'apporter les conseils nécessaires et de fédérer les acteurs de la filière autour d'un projet commun.

Enfin, en octobre 2006, le Conseil territorial a demandé à la société « Aquarest SPM » de l'assister dans son projet de mise en place d'un pôle halieutique et aquacole chargé du développement de la filière. La société doit proposer des axes de travail et mettre en place des actions ciblées en fonction des instructions données par la Collectivité. Parallèlement, la société met à disposition ses connaissances et toutes les possibilités de ses réseaux professionnels.

## 1.2 La régulation de la production halieutique

### 1) L'accord franco-canadien du 2 décembre 1994

Afin de développer la coopération entre le Canada et Saint-Pierre-et-Miquelon et de garantir la concertation sur les décisions prises, notamment en matière de pêche, les deux gouvernements ont signé l'accord du 2 décembre 1994. Cet accord détermine les modalités de gestion et la répartition des droits de pêche dans le secteur des 3Ps partagé entre les ZEE française et canadienne, ainsi que les conditions d'accès aux quotas de pêche attribués à la France dans les eaux canadiennes, hors 3Ps.

Chaque année, un total admissible de captures (TAC) est déterminé pour la morue, le sébaste, la plie grise, la plie canadienne et le pétoncle, après consultation de l'IFREMER et du Conseil canadien pour la conservation des ressources halieutiques. Il est prévu que :

- la France obtienne une part du TAC de morue fixée à 15,6 % sur la zone 3Ps (sous-division géographique) ;
- s'agissant du pétoncle, les quotas de prélèvement sur le gisement entier sont répartis à raison de 70 % pour la France et 30 % pour le Canada ;

Parallèlement, les pêcheurs ont droit à un certain tonnage de prises dites « accessoires », sur des espèces déterminées telles le merlu, l'hanon, la plie américaine, le requin, alors que d'autres doivent être remises à l'eau.

**Quotas pour Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone 3 Ps (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars)**

en tonnes

	2003	2004	2005	2006	2007
Morue	2 340	2 340	2 340	2 158*	2 210*
Pêche industrielle	1 638	1 638	1 638	1 550	1 602
Pêche artisanale	702	702	702	608	608
Sébaste	288	288	288	306	306
Plie grise	73	73	73	73	73
Pétoncle d'Islande	280	280	280	1 150	1 155

Source : Affaires Maritimes

\*Dont 130 tonnes des zones 4 Rs et 3 Pn

Depuis 1999, les quotas ne sont plus fixés par année civile, mais selon une période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars, correspondant davantage aux saisons de pêche. La répartition interne à l'archipel des quotas s'établit à 70 % du quota français sur la morue pour la pêche industrielle et 30 % pour la pêche artisanale.

Sur la base d'un rapport scientifique bilatéral de suivi des espèces, les TAC sont fixés chaque année par le Conseil consultatif des pêches franco-canadien. Lors de la 13<sup>e</sup> réunion du Conseil consultatif des pêches franco-canadien qui s'est tenu à Montréal en mars 2007, les quotas de la saison 2006/2007 ont été maintenus pour la saison 2007/2008. Le TAC de morue de l'archipel s'élève donc à 15,6 % de 13 000 tonnes, soit 2 028 tonnes. Pour compenser la baisse du TAC, le Conseil avait accordé un transfert additionnel de 130 tonnes de morue, issu des zones 4Rs et 3Pn. Ainsi, pour la saison 2006/2007, le quota s'élevait à 2 158 tonnes. Pour la saison 2007/2008, un transfert additionnel de 182 tonnes, issu des zones 4Rs et 3Pn a également été accordé. Le quota de sébaste et de plie grise est resté inchangé, tandis que celui de pétoncle d'Islande progresse légèrement, passant de 1 150 à 1 155 tonnes.

L'accord de pêche du 2 décembre 1994, entré en vigueur en 1997, à la fin du moratoire, et prévu pour une période de dix ans, arrivait à échéance en 2007. Cet accord pouvait faire l'objet d'une reconduction tacite ou d'une renégociation. Dans ce cas, les autorités devaient décider de leur volonté 180 jours avant l'échéance de 2007. Le 16 octobre 2006, le gouvernement canadien a informé les autorités françaises de son intention de ne pas dénoncer cet accord. Il a ainsi été reconduit pour une période de cinq ans.

#### Autres quotas bilatéraux pour Saint-Pierre-et-Miquelon

en tonnes

	Zones	2007
Morue	4Rs & 3Pn	0*
	4T & 4Vn	52
Sébaste	3O	900
Encornet	3 & 4	442
Flétan du groenland	2 et 3 K	124
Merlu argenté	4V, 4W & 4X	300

Source : Affaires Maritimes

\* 182 tonnes transférées dans la zone 3Ps

## 2) L'OPANO

Depuis 1996, la France, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, est membre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). Cette organisation réglemente les eaux internationales situées entre le Canada et le Groenland et a pour objectif de contribuer à la conservation et à la bonne gestion des ressources halieutiques dans la zone qu'elle recouvre. La zone s'étend du nord du 35° parallèle à l'ouest de la ligne courant le long du 42° méridien ouest, jusqu'au 59° parallèle.

L'OPANO a été créée en 1979 pour gérer les stocks halieutiques de l'Atlantique du Nord-Ouest, à l'exception du saumon, du thon/marlin, des baleines et des espèces secondaires. Elle associe le Canada, Cuba, le Danemark (pour les Iles Féroé et le Groenland), l'Union européenne, la France (pour Saint-Pierre-et-Miquelon), l'Islande, le Japon, la République de Corée, la Norvège, la Fédération de Russie, l'Ukraine et les Etats-Unis d'Amérique. Les pays ayant des côtes frontalières avec la zone, à savoir les Etats-Unis, le Canada, le Groenland et Saint-Pierre-et-Miquelon, conservent la gestion de leurs eaux territoriales.

Chaque année, en septembre, les représentants des membres de l'OPANO se réunissent pour discuter des TAC et des quotas nationaux de l'année suivante, ainsi que des mesures d'application des règlements et de conservation de la ressource halieutique. Pour la saison 2007-2008, l'archipel dispose de quotas sur la crevette (245 tonnes dans la zone géographique dite 3L et 100 jours de pêche dans la zone 3M), sur le sébaste (69 tonnes dans la zone dite 3M) ainsi que sur le flétan du Groenland (194 tonnes dans les zones 3L, 3M, 3N et 3O). A cela s'ajoutent 310 tonnes de limande à queue jaune, 453 tonnes d'encornet, 500 tonnes de merluche blanche et 500 tonnes de raie.

Quotas OPANO pour Saint-Pierre-et-Miquelon		en tonnes
	Zones	2007
Sébaste	3M	69
	2, 1F & 3K (quota ouvert à d'autres pays)	520
Limande à queue jaune	3L, 3N & 3O	310
Flétan du Groenland	3L, 3M, 3N & 3O	194
Encornet	3 & 4	453
Crevettes	3L	245
	3 M (100 jours de pêche pour 1 navire)	100 jours
Merluche blanche	3N & 3O (quota ouvert à d'autres pays)	500
Raie	3L, 3N & 3O (quota ouvert à d'autres pays)	500

Source : Affaires Maritimes

### 3) La CICTA

La gestion du stock de thonidés en Atlantique est assurée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Elle se réunit annuellement afin d'attribuer les quotas à ses pays membres. La France fait partie de la CICTA au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, depuis le 7 novembre 1968.

Quotas de thonidés pour Saint-Pierre-et-Miquelon						en tonnes
	2003	2004	2005	2006	2007	
Germon	200	200	200	200	200	
Thon rouge	4	4	4	4	4	
Espadon	35	35	35	35	40	

Source : Affaires Maritimes

En 2007, les quotas de germon et de thon rouge sont restés inchangés. Ceux d’espadon progressent, passant de 35 tonnes à 40 tonnes. La gestion des quotas au sein de la CICTA présente une particularité. Il s’agit du système des quotas ajustés : les captures autorisées peuvent excéder les quotas initiaux ; les sous ou sur consommations de quotas sont reportées sur les années suivantes. Pour mémoire, la CICTA s’est réunie du 17 au 26 novembre 2006 à Dubrovnik en Croatie. Il s’agissait de mettre en place un plan pluriannuel, d’une durée de 15 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ce plan s’articule autour de mesures à déployer, considérées urgentes pour la conservation des espèces, allant de réduction des possibilités de pêche, d’extension des fermetures temporaires ou d’augmentation des tailles minimales autorisées de débarquement, au renforcement des mesures de contrôle.

#### 4) La gestion des ressources dans les eaux territoriales de l’archipel

##### • Le crabe des neiges

La ressource en crabe des neiges est soumise à des restrictions, décidées par le ministère français de l’agriculture et de la pêche, après consultation de la Commission halieutique, de l’IFREMER et du Préfet.

La saison s’étend d’avril à juillet. En 2007, le TAC pour Saint-Pierre-et-Miquelon était de 286 tonnes, en augmentation de 7,5 % par rapport à 2006. Ce TAC était réparti entre 14 navires disposant d’un quota individuel de 20 tonnes et un navire disposant d’un quota de 6 tonnes. Les 14 navires sont organisés en deux bordées. Dès lors que la première bordée atteint 10 tonnes, elle cède le tour à la seconde bordée. Ensuite, un second tour a lieu pour atteindre le quota individuel de chaque navire.

**Quota de crabes des neiges pour Saint-Pierre-et-Miquelon**

en tonnes

	2003	2004	2005	2006	2007
Crabes des neiges	266	266	266	266	286

Source : Affaires Maritimes

##### • Espèces non soumises à quota

Un certain nombre d’espèces de la région ne sont pas soumises à quota. C’est notamment le cas de la limande, du bulot, du lompe, de la raie ou du homard. Leur niveau de capture dépend de la demande mais surtout de la disponibilité de la ressource. Ainsi, en 2007, 491 tonnes de raie, 257 tonnes de limande, 60 tonnes de bulot, 23 tonnes de lompe et 14 tonnes de homard ont été pêchées dans la zone 3Ps.

### 1.3 La pêche industrielle

#### 1) Les espèces relevant de l'accord franco-canadien de 1994

La pêche industrielle a subi de plein fouet les conséquences du moratoire de 1992 et des quotas imposés depuis la reprise en 1997. Auparavant, plusieurs navires étaient armés par l'entreprise *Interpêche*. Actuellement, la part des quotas relevant de l'accord franco-canadien de 1994 et revenant à la pêche industrielle est essentiellement pêchée par le *Cap Fortune*, armé en Nouvelle-Ecosse (selon les dispositions de l'accord de 1994). Afin de pêcher la part des quotas revenant à la pêche industrielle, chaque année, un accord est signé entre une compagnie canadienne et l'entreprise *Interpêche*, qui obtient ainsi l'exclusivité des captures et de la transformation de cette part du quota. L'armement *Cap Fortune* démarre la saison au mois d'octobre et poursuit son activité jusqu'à épuisement du quota, à savoir habituellement en février/mars, le poisson étant de meilleure qualité pendant la période hivernale. Une fois les quotas atteints, le *Cap Fortune* poursuit sa campagne de pêche, au Canada. En 2007, la première sortie en mer de l'armement a été effectuée le 29 octobre.

Les captures sont en hausse pour deux raisons :

- le transfert dans la zone 3Ps d'une partie des quotas français de morue disponibles dans le golfe du Saint-Laurent (182 tonnes) a essentiellement profité à la pêche industrielle ;
- le quota de sébaste a, comme en 2006, été largement exploité, contrairement aux années précédentes.

Pêche industrielle	en tonnes					Variations 2007/2006
	2003 (1)	2004 (2)	2005 (3)	2006 (4)	2007 (5)	
Morue	1 643	1 721	1 640	1 542	1 675	8,6%
Sébaste	7	17	2	190	160	-15,8%
Plie	1	42	11	10	7	-30,0%
Autres	68	82	85	112	83	-25,9%
<b>Total</b>	<b>1 719</b>	<b>1 862</b>	<b>1 738</b>	<b>1 844</b>	<b>1 925</b>	<b>4,4%</b>

Source : Affaires Maritimes

(1) du 01.04.2003 au 31.03.2004

(2) du 01.04.2004 au 31.03.2005

(3) du 01.04.2005 au 31.03.2006

(4) du 01.04.2006 au 31.03.2007

(5) du 01.04.2007 au 31.03.2008

Certains quotas, prévus par l'annexe 2 de l'accord franco-canadien, sont attribués à des opérateurs locaux et font ensuite l'objet d'affrètement de navires adaptés car les zones de pêche sont très éloignées de l'archipel et nécessitent des navires de grande capacité, non disponibles localement.

L'accord prévoit également un quota de 900 tonnes de sébaste (rouget) dans la zone 3O. Le droit d'exploitation du quota français de sébaste peut être échangé contre un approvisionnement supplémentaire de crabe des neiges dans une usine locale de transformation des produits de la mer.

La société *Interpêche* affrète un navire de pêche hauturière, le *Conbaroya Cuarto*, immatriculé à Saint-Pierre mais dont le port d'attache se trouve à Vigo en Espagne. Bien que l'équipage soit essentiellement espagnol, le navire bat pavillon français.

## 2) Les espèces relevant de l'OPANO

Les droits de pêche disponibles au titre de l'OPANO sont exploités soit sous pavillon français soit sous affrètement. Ainsi, en 2007, 195 tonnes de flétan du Groenland, 986 tonnes de crevette et 296 tonnes de limande ont été pêchées.

## 3) Les espèces soumises à quota par la CICTA

Traditionnellement, la société *Les Nouvelles Pêcheries* affrète un navire canadien pour exploiter les quotas de thonidés alloués dans le cadre de la CICTA. Les principales espèces ciblées sont le thon rouge et l'espadon. En 2006, le contrat d'affrètement n'a pu être honoré, en l'absence d'activité sur cette pêche. En 2007, l'intégralité des quotas pour ces deux espèces, (4 tonnes et 60 tonnes) a été pêchée par l'affrètement d'un navire canadien. Cette pratique arrive à son terme, le projet d'acquisition d'un navire propre étant économiquement et financièrement mûr.

Le traitement en usine est ponctuel ; la plupart des captures sont débarquées directement sur les marchés de frais américains, alors que le personnel de l'usine a été formé à la découpe des thonidés. Le projet consisterait à coupler l'usine avec le futur navire de pêche dédié aux thonidés. Les captures seraient alors transformées et conditionnées à l'usine (découpe, portion, conditionnement) et les produits destinés aux marchés frais américains et européens.

Prises de thonidés	en tonnes				
	2003	2004	2005	2006	2007
Thon	37	45	64	0	64

Source : *Nouvelles Pêcheries*

## 1.4 La pêche artisanale

### 1) L'organisation

En 2007, la flotte artisanale comptait 24 navires de pêche immatriculés à Saint-Pierre-et-Miquelon : 5 bâtiments de plus de 12 mètres et 19 bâtiments inférieurs à 12 mètres. Quelques retraités exercent une activité minimale sur des navires de moins de 12 mètres, en mesure de constituer un complément de revenus à leur retraite. La flotte se compose de chalutiers (arts traînants), de palangriers ou long-liners, et de bateaux polyvalents, en mesure de pratiquer le chalut, la drague, la pose de casiers et de filets.

La saison de pêche artisanale dépend des quotas attribués, mais également des conditions météorologiques, la flotte artisanale cessant traditionnellement son activité pendant la saison hivernale. Pendant cette « trêve hivernale », un dispositif de salaire de substitution est assuré aux professionnels par la collectivité territoriale.

La saisonnalité est aussi le résultat du calendrier de disponibilité de la ressource : la pêche au crabe des neiges commence généralement en avril. Elle se poursuit jusqu'à épuisement du quota octroyé à chaque navire et, au plus tard, en juillet. La pêche au saumon, non soumise à quota, débute le 1<sup>er</sup> mai et s'achève le 31 juillet. La pêche au lompe, uniquement destinée à la production d'œufs, se pratique en juin et juillet, alors que la pêche au bulot s'étend d'août à octobre. La pêche à la morue, au sébaste et à la plie débute en été et se prolonge jusqu'au début de l'hiver. Pour la plupart des bateaux, la saison s'achève en fin d'année civile.

## 2) Les résultats

Les captures de la pêche artisanale sont toutes réalisées dans la zone 3 Ps, à l'intérieur des eaux sous juridictions française et canadienne. La morue est principalement pêchée dans les eaux canadiennes de la zone grâce aux licences délivrées par les autorités du Canada dans le cadre de l'accord bilatéral de 1994. Pour leur part, le crabe des neiges et le lompe sont capturés exclusivement dans les eaux territoriales de l'archipel.

Pêche artisanale						en tonnes
	2003 (1)	2004 (2)	2005 (3)	2006 (4)	2007(5)	Variations 2007/2006
Morue	736	632	747	629	521	-17,1%
Lompe	36	225	233	301	23	-92,4%
Crabe des neiges	85	162	162	191	153	-19,9%
Autres	980	822	490	291	996	242,1%
<b>Total</b>	<b>1 837</b>	<b>1 842</b>	<b>1 632</b>	<b>1 412</b>	<b>1 693</b>	<b>19,9%</b>

Source : Affaires Maritimes

(1) du 01.04.2003 au 31.03.2004 (2) du 01.04.2004 au 31.03.2005 (3) du 01.04.2005 au 31.03.2006

(4) du 01.04.2006 au 31.03.2007 (5) du 01.04.2007 au 31.03.2008

Au cours de la campagne 2007-2008 – chaque saison commence le 1<sup>er</sup> avril et s'achève le 31 mars de l'année suivante –, près de 1 693 tonnes de produits bruts ont été débarquées par la flotte artisanale dans les ports de Saint-Pierre et de Miquelon, soit une progression de 19,9 % sur un an. Pour la saison 2007/2008, le taux autorisé de capture de morue de l'archipel a été fixé à 608,4 tonnes. Ce quota n'a pas été intégralement pêché (85,4 %), contrairement à la saison précédente. La pêche à la morue affiche ainsi un recul de 17,1 %, et le niveau de prise le plus bas des six dernières années. Le cabillaud représente 30,7 % de l'ensemble des prises (44,5 % en 2006). Les prises de lompe (non soumises à quotas) et de crabe des neiges (286 tonnes autorisées) enregistrent un net repli respectif de 92,4 % et de 19,9 %. En 2007, le quota autorisé pour le crabe des neiges n'a pas non plus été atteint.

Les autres prises, en très nette progression (+ 242,1 % sur un an), sont constituées essentiellement de raie, de limande, ou de bulot.

Les produits de la pêche artisanale sont vendus aux différents transformateurs. Compte tenu de la faiblesse des quantités produites, certaines prises (homard, par exemple) sont principalement écoulées sur le marché local, les quantités livrées aux industries de transformation en vue de l'exportation étant marginales.

### 3) Les aides des pouvoirs publics

Pour faire face aux difficultés rencontrées au début des années 1990, la Collectivité territoriale a affirmé son soutien à la pêche artisanale en préconisant de nombreuses mesures d'aides économiques et sociales au secteur. Instituées en mars 1984 (*délibération n° 03.84 du 20 mars 1984*), ces aides ont été redéfinies en juillet 1995 (*délibération n° 30.95 du 3 juillet 1995*), puis périodiquement modifiées ou complétées.

#### MESURES DE SOUTIEN A LA PECHE ARTISANALE

##### ● Aides à l'investissement

La Collectivité territoriale apporte son aide à l'acquisition d'embarcations de pêche inférieures à 9 mètres ainsi qu'à l'achat de certains matériels (filets, moteurs...). L'aide consiste en l'attribution d'une subvention égale à 33 % du montant de l'investissement, le demandeur devant apporter un autofinancement au moins égal à 33 % de l'investissement. Cette subvention peut être complétée par l'attribution d'un prêt sans intérêt, remboursable sur 10 années, d'un montant maximum de 34 % de l'investissement ; le premier remboursement intervenant un an après la signature du contrat. Pour bénéficier de ces aides, le demandeur doit justifier de 36 mois de navigation et être âgé de 50 ans au plus.

##### ● Aides de campagne

Chaque année, les artisans pêcheurs peuvent bénéficier d'une *prime d'équipement* vestimentaire d'un montant maximum de 114,34 euros. Les patrons d'embarcations bénéficient d'une *prime dite de mise en service des armements* plafonnée à 304,90 euros pour les embarcations de moins de 9 mètres et à 533,57 euros pour les embarcations de plus de 9 mètres.

Pour bénéficier de ces aides, chaque marin doit justifier d'une activité minimum, appréciée sur le nombre de jours.

En fin d'année civile, une *aide pour le paiement des taxes ENIM* (Etablissement national des invalides de la marine) est versée, à raison de 25 % du montant des dites taxes, à chaque marin embarqué durant toute la campagne.

Tout armement bénéficie en fin de campagne d'une *prime sur la production des espèces pêchées et commercialisées*, fixée à 0,05 centime d'euro par kilogramme de produits.

Enfin, au vu du nombre de jours de mer, les patrons d'armements bénéficient d'une *aide sur la valeur des carburants consommés* au cours de chaque campagne.

##### ● Indemnité saisonnière

Une indemnité mensuelle est accordée, entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 avril de chaque année, aux pêcheurs artisans afin de compenser l'absence de revenus pendant la période hivernale. Cette aide est allouée à chaque marin pêcheur justifiant d'un nombre minimum de jours de mer et dont le revenu annuel net ne dépasse pas un montant fixé chaque année.

Fin 2003, le Conseil territorial a instauré l'attribution d'une prime à la production d'un montant de 0,05 euro par kilogramme de poisson (*délibération n° 138-03 du 31 octobre 2003*). Courant 2005, une aide supplémentaire provisoire a été instituée par le Conseil territorial. Il s'agit d'une aide à la production d'un montant de 0,05 euro par kilogramme de poisson pêché destiné à être transformé et commercialisé, dans la limite de 360 tonnes de produits vifs par mois (plafonnée à 1 720 tonnes pour toute la durée de la campagne 2004-2005). Elle concerne chaque marin pêcheur de nationalité française, imposable à Saint-Pierre-et-Miquelon et chargé de capturer et de livrer les quotas de pêche français, accordés à la pêche industrielle locale. Par *délibération n° 166-07 du 21 septembre 2007*, cette aide à la production a été étendue à la campagne de pêche 2006-2007.

## 2. L'AQUACULTURE

L'aquaculture se positionne comme une possibilité de diversification économique de l'archipel, pouvant compenser, même partiellement, la réduction de l'activité de la pêche. Dans la province voisine de Terre-Neuve, cette technique est privilégiée depuis plusieurs années pour le saumon, les moules et la morue. Dans l'archipel, deux projets ont été menés : l'élevage de morue à Saint-Pierre et l'exploitation de coquilles Saint-Jacques à Miquelon. Ces deux activités connaissent un certain nombre de difficultés, principalement liées à la nouveauté des pratiques et à la validation des protocoles de production. Les partenaires de ces opérations espèrent néanmoins voir aboutir ces projets dans les prochaines années.

Le projet de grossissement de morue – né de contacts noués en 2001 entre professionnels de l'archipel et Terre-Neuviens, dans le cadre des rencontres de la coopération régionale –, a été initié en 2002. Porté par la société Aquafutur, le projet a nécessité de lourds investissements, subventionnés par l'Etat et la Collectivité. Le processus consistait à capturer des morues d'1 kg environ, à les placer en cages d'une capacité de 10 tonnes chacune et à les nourrir de petits poissons<sup>1</sup> (essentiellement des capelans) jusqu'à ce qu'elles atteignent au maximum 4 kg. Ainsi, les jeunes morues, capturées en juin sur les côtes sud de Terre-Neuve, devaient être engraisées jusqu'à leur commercialisation, en frais, 3 à 6 mois après, en fonction de la demande. Les foies devaient être commercialisés sur le marché français. A terme, l'entreprise espérait exploiter 10 cages, regroupant 90 à 100 tonnes de morues. L'insuffisance de poissons sauvages répondant aux critères de sélection définis par l'opérateur n'a pas permis de renouveler l'expérience de grossissement menée en 2003. Malgré cette difficulté, les investissements ont été menés à leur terme avec pour objectif de poursuivre l'activité.

L'élevage des coquilles Saint-Jacques est un projet initié par l'Association pour la recherche et le développement de l'aquaculture (ARDA) en 1998. Après plusieurs années d'expérimentation, l'activité a été prise en charge, en 2001, par une société privée, l'entreprise *Exploitation Des Coquilles* (EDC SARL). L'élevage consiste, à partir de naissains de coquilles, à gérer le cycle de croissance des coquilles placées dans des filières<sup>2</sup> afin d'obtenir un produit apte à la commercialisation. Dans leur phase d'installation, les fermes aquacoles doivent faire face à de lourds investissements alors que la commercialisation des produits n'intervient qu'après plusieurs années. Ainsi, au démarrage de cette nouvelle activité, le soutien de la Collectivité a été important. Or, la commercialisation sur une grande échelle de la « Royale de Miquelon » n'est toujours pas effective. Des difficultés techniques ont retardé la mise sur le marché des premiers lots de noix, prévue pour 2005, et allongé le cycle de production (estimé à dix ans contre quatre ans normalement). L'exploitant a donc décidé de revoir le mode de production, en initiant, en septembre 2006, un ensemencement de coquilles directement sur les fonds marins. La récolte sera opérée par des navires de pêche, à l'issue du cycle de croissance. Par ailleurs, l'entreprise connaît de graves difficultés financières, nécessitant le soutien des pouvoirs publics. Pour autant, ce projet demeure au cœur des objectifs de développement de l'archipel.

---

<sup>1</sup> Ces espèces sont livrées à l'exploitant par de petits pêcheurs locaux ; elles sont éventuellement congelées en vue d'assurer une régularité de l'alimentation des morues.

<sup>2</sup> Exemple : triage des coquilles, nettoyage des structures.

## Section 2

# Le secteur secondaire

---

### § 1. L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE

---

#### 1. LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE

##### 1.1 L'organisation du secteur

Saint-Pierre-et-Miquelon compte trois usines de transformation des produits de la pêche.

Pendant longtemps, *Interpêche* a été la seule usine de transformation du poisson sur l'archipel. Après le moratoire de 1988 et la reprise à minima de la pêche à la morue, son activité a été extrêmement réduite. Une restructuration industrielle et financière de l'entreprise a été engagée avec l'aide des pouvoirs publics. *Interpêche* bénéficie d'un dispositif, renégocié en 2004, qui a permis de prendre en charge les salaires du personnel pendant le moratoire et qui, jusqu'en 2007, fonctionne pendant les mois de l'année où l'usine n'a pas de matière première à traiter. Il s'agit de sauvegarder une partie des emplois dans ce secteur de l'économie et aussi de conserver le savoir-faire des salariés.

Le 14 décembre 2007, une table ronde sur l'avenir de la filière pêche et aquacole s'est tenue au secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, à laquelle de nombreux acteurs politiques et économiques de l'archipel ont participé. Plusieurs mesures ont été arrêtées concernant notamment la société *Interpêche* (versement de crédits par anticipation au titre de la convention Etat-Interpêche 2007 ; une mission d'expertise et de soutien devant être organisée afin de présenter les modalités et la durée de la nouvelle convention), la pêche artisanale (mise en place d'un plan de restructuration ou de reconversion pour les petits navires, restructuration des aides afin d'inciter au développement de l'activité et à l'innovation) ou encore la société EDC (présentation d'un modèle économique prévisionnel afin de clarifier l'avenir de la société). Une seconde table ronde a permis de préciser les actions à entreprendre pour assurer le développement de la filière pêche et aquacole.

L'usine d'*Interpêche*, implantée à Saint-Pierre, transforme la totalité des prises allouées à la pêche industrielle, dans le cadre de l'accord de 1994. Il s'agit principalement de la morue, du sébaste, du flétan et de la plie. L'usine emploie 66 personnes à temps plein et 11 saisonniers (3 marins et 8 salariés usine). Les quotas alloués à la pêche industrielle ne lui permettent de fonctionner que quatre à cinq mois par an à plein régime (début novembre - fin mars) ; le traitement d'une partie des prises de la pêche artisanale se fait de la mi-juin à fin octobre, soit cinq mois d'activité partielle. Hors saison, l'activité se limite à l'entretien des équipements. En 1989, d'importants aménagements et investissements ont été réalisés visant à améliorer le processus de transformation du poisson. Le changement de situation en 1992 a engendré de nombreuses difficultés financières, mais les infrastructures sont toujours en place. L'usine avait été conçue pour accueillir plus de 25 000 tonnes par an. Elle tourne à moins d'un cinquième de sa capacité de production annuelle.

La *Société Nouvelle des Pêches de Miquelon* (SNPM), opérationnelle depuis 1996, est installée à Miquelon. Elle est contrôlée depuis 2004 par la société *Exploitation Des Coquilles* (EDC SARL). Cette unité emploie 14 saisonniers. La morue, livrée par les artisans pêcheurs, est transformée en morue salée.

La société *Les Nouvelles Pêcheries*, installée à Saint-Pierre, a été créée en 1996 pour traiter le crabe des neiges. Ce crustacé constitue la principale ressource de l'usine, mais l'activité porte aussi sur le lompe ou le bulot. L'entreprise conditionne également les quotas de pêche de thonidés issus de la CICTA. En 2007, l'usine emploie 5 personnes en CDI et entre 20 et 40 saisonniers selon l'activité. Quand la saison de crabe des neiges bat son plein, l'usine peut employer jusqu'à une cinquantaine de saisonniers. Après le crabe des neiges – sa principale ressource –, les œufs de lompe et le bulot, les *Nouvelles Pêcheries* étudient la possibilité de commercialiser le concombre de mer. Comme pour le bulot, ce produit serait destiné au marché chinois. Cette nouvelle diversification pourrait favoriser la création de nouveaux emplois et améliorer le temps de fonctionnement de l'usine. La société tente également de développer la myxine. Un premier essai a été effectué en 2005 avec deux navires de pêche artisanale, un deuxième en 2006 et un troisième en 2007 avec un navire canadien affrété. Le potentiel exact de cette pêche n'a encore pas été évalué ; pour le moment, le navire canadien affrété dispose d'une licence de pêche de 100 tonnes. La lotte pourrait également constituer un moyen de diversifier l'activité. Un navire canadien a été affrété pour prospecter en 2006 et 2007 (45 tonnes ont été pêchées en 2006 et 30 tonnes en 2007). La production est ensuite surgelée à bord et expédiée vers les marchés asiatiques.

Sur une échelle différente, la société « *Pêcheries Paturel* » est une structure artisanale – employant trois salariés à l'année et un saisonnier sur huit mois – de conditionnement de produits de la mer : conditionnement en frais de poisson, crabe et œufs de lompe, fumage de produits (saumon, requin, morue, coquille Saint-Jacques, etc.). Ces produits, dont la qualité est appréciée localement, font l'objet d'exportations vers la métropole.

Depuis 2005, les opérateurs économiques locaux sont amenés à traiter dans leur usine de transformation des produits pêchés par des artisans étrangers. Le développement de telles initiatives semble indispensable au maintien du tissu industriel local.

Le 15 mars 2007, la Commission européenne a accepté, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, et pour une durée de six ans, une demande de dérogation aux règles d'origine portant sur 1 290 tonnes annuelles de produits de la pêche transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon, au profit de l'ensemble des industries de transformation de l'archipel. Quatre catégories de produits bénéficient de cette dérogation : les filets de poisson congelés (pour 11 espèces différentes), la chair ou farce congelée de poisson (pour 4 espèces), les filets de morue salée et la morue salée entière. Les usines de transformation complètent l'insuffisance d'approvisionnement en poisson originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon par des apports supplémentaires de matières premières en provenance du Canada. Grâce à cette dérogation, les produits canadiens transformés dans l'archipel sont exonérés des droits de douane à l'entrée sur le marché communautaire européen.

Production des unités de transformation						en tonnes
	2003 (1)	2004 (2)	2005 (3)	2006 (4)	2007 (5)	Variations 2007/2006
Filets de poissons	783	673	632	734	839	14,3%
Sous produits (farce et farine)	190	119	253	76	111	46,1%
Crabe des neiges	56	118	113	180	166	-7,8%
Bulot	0	13	18	0	60	-
Œufs de lompe	10	65	40	44	6	-86,4%
Morue salée	202	138	134	120	90 (7)	-25,0%
<b>Total</b>	<b>1 241</b>	<b>1 125</b>	<b>1 190</b>	<b>1 154</b>	<b>1 272</b>	<b>10,2%</b>

Source : Interpêche, SNPM et Les Nouvelles Pêcheries

NB : La production est comptabilisée en fonction de la saison de pêche c'est-à-dire depuis 1999, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

(1) Période 01.04.2003 au 31.03.2004

(2) Période 01.04.2004 au 31.03.2005

(3) Période 01.04.2005 au 31.03.2006

(4) Période 01.04.2006 au 31.03.2007

(5) Période 01.04.2007 au 31.03.2008

(6) Estimation

En 2007, la production de crabe des neiges est en recul de 7,8 %. Seuls 11 navires – sur les 14 possibles disposant d'un quota – se sont investis dans cette pêche, pour un total de 166 tonnes de produits. Le rapport entre le produit fini et la matière première se situe autour de 65 % à 70 %. Le crabe est abattu par choc thermique, lavé, calibré, découpé, cuit, surgelé, pesé et conditionné dans des caisses calibrées, expédiées par container sur le marché américain. Cette ligne de transformation requiert une vingtaine de personnes pour en assurer le fonctionnement minimal. Lors d'apports importants, la chaîne de fabrication peut nécessiter jusqu'à une cinquantaine de personnes.

La production de filets de poisson est en progression de 14,3 % par rapport à 2006, passant de 734 tonnes à 839 tonnes.

L'usine de transformation de Miquelon enregistre une vingtaine de tonnes de produits congelés. Pour sa part, la production de morue salée est estimée à 90 tonnes.

En 2006, la province de Terre-Neuve avait reporté une partie importante de son effort de pêche sur le bulot, faisant chuter les cours. Aussi, l'entreprise locale de transformation de cette espèce ne s'était pas engagée dans cette production. En 2007, le bulot a connu un regain d'intérêt, lié à une demande asiatique soutenue et à une augmentation des prix. L'usine est alimentée par 1 à 3 navires pour un total de 50 à 60 tonnes. Cette espèce, qui représente une activité complémentaire de fin de saison (août à octobre), est appelée à représenter un poids croissant dans l'activité de l'usine. Le produit est exporté cuit, décortiqué et congelé vers l'Asie.

## 2. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE

La production des unités de transformation est essentiellement commercialisée sur les marchés européens (79,2 % en 2007, contre 77,8 % en 2006), notamment en raison des liens qu'entretient la société *Interpêche* avec sa maison mère (Pescanova), implantée en Espagne. Les exportations de produits de la pêche ont progressé de 11 % par rapport à 2006, mais sont en repli de 4,8 % si l'on y inclut les mouvements d'entrepôts.

Le marché nord-américain arrive en deuxième position. En 2007, les exportations n'y ont progressé que de 9 tonnes, grâce notamment à l'augmentation de la production de poisson frais ou congelé et de morue salée. L'intégralité de la production de crabe des neiges est vendue sur le Sea Food Market de Boston.

La commercialisation des produits de la pêche comprend également les mouvements d'entrepôts, qui correspondent à des stocks prêts à l'exportation. Après une nette progression en 2006, les mouvements d'entrepôts ont à nouveau fléchi (- 28,3 %), passant de 516 tonnes en 2006 à 720 tonnes en 2007. En valeur, la commercialisation des produits de la pêche représente 4,4 millions d'euros.

Globalement, l'année 2007 s'inscrit en baisse par rapport à 2006.

Cependant, l'effort de production de la pêche passe notamment par la recherche et la quantification de nouvelles espèces, une meilleure exploitation des quotas disponibles (en termes de pêche et de débarquement) et le recours à l'affrètement ou encore par des opérations conduisant les opérateurs économiques locaux à transformer dans leur usine des produits fournis par des artisans étrangers.

Le marché local est restreint ; les débouchés sont limités aux restaurants et à quelques poissonneries. Il représente environ 20 tonnes de produits finis.

### Commercialisation des produits de la pêche en 2007

	en tonnes					
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>Exportations (a)</b>	<b>585</b>	<b>557</b>	<b>909</b>	<b>1 068</b>	<b>1 186</b>	<b>11,0%</b>
<b>Union européenne</b>	<b>358</b>	<b>331</b>	<b>775</b>	<b>831</b>	<b>939</b>	<b>13,1%</b>
Poisson frais ou congelé	240	169	582	679	764	12,4%
Oeufs de lompe	10	53	41	44	48	9,0%
Bulot	0	0	18	0	0	-
Morue salée	108	109	134	107	127	18,9%
<b>Autres pays</b>	<b>227</b>	<b>226</b>	<b>134</b>	<b>238</b>	<b>247</b>	<b>3,8%</b>
Poisson frais ou congelé	80	57	8	24	96	297,6%
Oeufs de lompe	0	11	0	55	0	-100,0%
Crabe des neiges	57	117	113	143	102	-28,6%
Bulot	0	13	0	0	0	-
Morue salée	90	28	0	0	49	-
Autres	0	0	13	15	0	-100,0%
<b>Mouvements des entrepôts (b)</b>	<b>706</b>	<b>854</b>	<b>433</b>	<b>720</b>	<b>516</b>	<b>-28,3%</b>
<b>Total (a) + (b)</b>	<b>1 291</b>	<b>1 411</b>	<b>1 342</b>	<b>1 788</b>	<b>1 702</b>	<b>-4,8%</b>

Source : Service des douanes

## Les aides des pouvoirs publics

Afin de soutenir et de promouvoir les initiatives d'exportation des produits de la pêche, une aide en faveur du transport des matières premières a été instituée en décembre 1998 par la Collectivité territoriale (*délibération n° 259.98 du 13 décembre 1998*). Elle concerne la prise en charge d'une partie du coût du transport à l'exportation des produits à partir de l'archipel, dans la limite de 75 % du coût total du transport, et dans le cadre d'un plafond de 76 euros la tonne nette exportée. Par *délibération n° 144-06 du 22 août 2006*, le Conseil territorial avait attribué une aide de 38,11 € par tonne exportée à l'entreprise *Interpêche* pour ses exportations du premier semestre 2006. Cette aide a également été octroyée pour les exportations de l'année 2007.

En 2005, le Conseil territorial avait mis en place un autre dispositif de soutien à l'exportation en faveur de la société *Les Nouvelles Pêcheries*, dont la filière « crabe des neiges » est intégralement vendue sur le marché américain. Cette subvention à l'exportation, qui s'applique uniquement à la filière « crabe des neiges », vise à prendre en charge l'intégralité du surcoût résultant du différentiel de change entre l'euro et le dollar américain, dans la mesure où l'intégralité de cette production est vendue sur le Sea Food Market de Boston. Cette aide ne peut excéder 95 000 euros, et 27 500 euros par container. Alors qu'elle devait être exceptionnelle, cette aide a été renouvelée en 2006 (*délibération n° 145-06 du 22 août 2006*), la Collectivité territoriale considérant qu'il est dans son intérêt de soutenir et de promouvoir, dans des conditions économiques viables, la campagne de crabe des neiges. Cette aide n'a toutefois pas été renouvelée en 2007.

---

## § 2. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

---

Le secteur du bâtiment et des travaux publics représente le troisième secteur créateur de valeur ajoutée dans l'archipel (11 %), derrière les services administrés (39 %) et le commerce (14 %). Largement soutenu par la commande publique, ce secteur occupe une place importante dans l'économie de l'archipel, quoique paralysé pendant près de la moitié de l'année, conséquence des conditions climatiques hivernales.

D'après le recensement de l'INSEE (1999), le secteur du BTP emploie près de 10 % de la population active. Il est majoritairement composé d'entreprises artisanales.

L'Etat et la Collectivité territoriale contribuent largement à cette activité. En 2007, la Direction de l'Equipeement a effectué, pour leur compte, près de 8,9 millions d'euros de travaux dans l'archipel, quoiqu'en recul de 22,6 % sur un an. Les entreprises du bâtiment ont importé 1 760 tonnes de ciment, contre 1 290 tonnes en 2006 (+ 36,4 %).

## 1. LA CONSTRUCTION

### 1.1 Les caractéristiques de l'habitat

Le recensement réalisé par l'INSEE, en 2006, dénombre 2 517 résidences principales, 419 résidences secondaires et logements occasionnels et 173 logements vacants.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, l'habitat individuel est prédominant ; les immeubles sont rares. Plus de 80 % des résidences sont des maisons. En dépit de la baisse de la population observée depuis 1999, le nombre de résidences principales n'a cessé de croître : 2 517 en 2006, contre 2 415 en 1999. Le parc des habitations principales est relativement récent ; plus de 17 % des résidences principales datent de moins de vingt ans. Les logements sont plus vastes qu'en métropole avec 5,3 pièces par logement (5,0 en 1999), contre 4,0 en France métropolitaine. La quasi-totalité des habitations est reliée à l'égout et toutes les résidences principales ont accès à l'eau courante. Les problématiques du logement à Saint-Pierre-et-Miquelon sont différentes de celles des DOM. L'insalubrité et le manque de confort sont extrêmement rares. Aucune zone de bidonville ne s'est créée dans l'archipel. Le nombre de logements vacants a fortement progressé, passant de 74 à 173 en sept ans, principalement dans le centre ville de Saint-Pierre.

#### Caractéristiques de l'habitat

	Recensement 1990	Recensement 1999	Variations 1999/1990
<b>Caractéristiques des logements</b>	<b>2 662</b>	<b>2 932</b>	<b>10,1%</b>
Résidences principales	2 105	2 415	14,7%
Résidences secondaires	451	428	-5,1%
Logements occasionnels	2	15	
Logements vacants	104	74	-28,8%
<b>Type de logement des résidences principales</b>	<b>2 105</b>	<b>2 415</b>	<b>14,7%</b>
Maison individuelle	1 579	1 904	20,6%
Immeuble	359	325	-9,5%
Foyer pour personne âgées	38	39	2,6%
Autres	129	147	14,0%
<b>Statut d'occupation des résidences principales</b>	<b>2 105</b>	<b>2 415</b>	<b>14,7%</b>
Propriétaire	1 516	1 758	16,0%
Locataire ou sous-locataire	435	511	17,5%
Logé gratuitement	154	146	-5,2%

Source : INSEE

Les habitants de l'archipel privilégient la construction de maisons individuelles, et ce, dès leur entrée dans la vie active. Ils sont le plus souvent propriétaires de leur résidence principale. Le rythme d'évolution de la construction privée reste toutefois modéré ; la taille restreinte de l'île de Saint-Pierre limite la disponibilité des terrains constructibles. En dépit du vieillissement de la population, le nombre de logement a toutefois progressé de 5,8 % à Saint-Pierre et de 7,3 % à Miquelon-Langlade.

La construction privée ne constitue pas l'essentiel de l'activité du BTP ; les particuliers ne recourent aux entreprises spécialisées que pour la réalisation des travaux lourds (terrassement, fondation). L'autoconstruction tient une place importante ; elle est estimée à 30 % du coût total d'une maison.

La construction dépend également des opérations d'aménagement de lotissement (ex : quartier des Graves).

#### Permis de construire accordés

Objet des permis	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Résidences principales	51	36	10	16	18	12,5%
Résidences secondaires	9	8	16	7	5	-28,6%
Garages	19	9	17	9	13	44,4%
Divers (tambours, surélévations, extensions)	86	90	88	71	64	-9,9%
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>143</b>	<b>131</b>	<b>103</b>	<b>100</b>	<b>-2,9%</b>

Source : Direction de l'équipement

En 2007, le nombre total de permis de construire accordés est en recul de 2,9 % par rapport à 2006. Ces autorisations concernent principalement la construction de résidences principales (18 %), de résidences secondaires (5 %) et de garages (13 %). Les autres permis de construire ne concernent que de petits chantiers (tambours, surélévations, etc.).

## 1.2 Le financement de l'habitat

Le financement de l'habitat a, pendant longtemps, été assuré par la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM). Créée en 1949, à l'initiative du Conseil général et de la Caisse Centrale de la France d'Outre-mer, l'objectif de la CISPM est de favoriser l'accès à la propriété des résidents de l'archipel, notamment des foyers à faibles revenus (acquisition, construction, rénovation de maisons à usage d'habitation principale ou secondaire). Depuis quelques années, les sources de financement de l'habitat se sont diversifiées. Les banques commerciales locales et extérieures s'y sont intéressées, en particulier, suite à l'extension des plans et comptes d'épargne-logement à l'archipel par le décret n° 95-331 du 27 mars 1995. La Caisse d'Epargne d'Ile-de-France Paris et la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon sont les deux établissements à proposer ce produit. En 2007, les comptes et plans d'épargne-logement représentaient 2,1 millions d'euros (- 6,3 % sur un an), soit 1,5 % du total des actifs financiers des ménages.

Le tableau ci-après retrace l'évolution, au cours des cinq dernières années, de l'encours de crédits à l'habitat octroyés aux ménages par les établissements de crédit locaux (Crédit Saint-Pierrais, Banque des Iles, Caisse d'Epargne et CISPM), ainsi que par des établissements non installés localement. En 2007, le financement de l'habitat est assuré à 90,8 % par les établissements de crédit locaux. L'encours global a augmenté de 6,9 %, au profit essentiellement des banques locales.

**Encours des crédits à l'habitat**

en millions d'euros

	2003		2004		2005		2006		2007		Variations 2007/2006	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant								
Encours des banques	26,95	26,95	26,95	26,95	31,42	31,42	33,63	33,63	40,23	40,23	19,6%	19,6%
Encours des sociétés financières	16,38	16,38	16,38	16,38	18,97	18,97	18,96	18,96	16,04	16,04	-15,4%	-15,4%
Encours dans la zone d'intervention	50,24	50,24	53,69	53,69	50,39	50,39	52,60	52,60	56,27	56,27	7,0%	7,0%
Encours hors de la zone d'intervention	3,32	3,32	1,92	1,92	4,95	4,95	5,36	5,36	5,71	5,71	6,4%	6,4%
<b>Encours total</b>	<b>53,57</b>	<b>53,57</b>	<b>55,61</b>	<b>55,61</b>	<b>55,34</b>	<b>55,34</b>	<b>57,96</b>	<b>57,96</b>	<b>61,98</b>	<b>61,98</b>	<b>6,9%</b>	<b>6,9%</b>

Source : IEDOM

En 2007, la production de crédits à l'habitat aux ménages par les établissements locaux (volume global des crédits accordés pendant l'année) s'élève à 10,96 millions d'euros. Le montant moyen des crédits à l'habitat par ménage s'élève à 47 652 euros.

**Production des crédits à l'habitat des établissements de la place**

montants en millions d'euros

	2004		2005		2006		2007		Variations 2007/2006	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Crédits aux particuliers	205	9,30	-	11,37	185	11,08	230	10,96	24,3%	-1,1%
Autres agents	7	0,80	-	0,86	0	0,00	0	0,00	-	-
<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>10,10</b>	<b>-</b>	<b>12,23</b>	<b>185</b>	<b>11,08</b>	<b>230</b>	<b>10,96</b>	<b>24,3%</b>	<b>-1,1%</b>

Source : IEDOM

### 1.3 Les aides à l'habitat et à la construction

#### 1) Les interventions de l'Etat

Les subventions de l'Etat portent notamment sur les aides à l'habitat des personnes âgées, les revêtements de façades en matériaux traditionnels, la réhabilitation de logements anciens, l'amélioration de l'habitat des personnes à faibles ressources, les primes à la construction, le logement social et la viabilisation de lotissement. En 2007, l'aide de l'Etat au titre de sa politique de l'habitat et du logement s'est élevée à 890 000 euros, en baisse de 51,1 % par rapport à 2006. Elle se décompose à 62,8 % d'aides à l'habitat, à 24 % d'aides au logement social et à 13,3 % d'aides à la viabilisation de lotissement.

#### 2) Les interventions de la Collectivité territoriale

Parallèlement à l'intervention de l'Etat, la Collectivité territoriale a contribué, en 2007, à concurrence de 342 061 euros, à l'amélioration de l'habitat des personnes à faibles ressources, à la distribution de primes à la construction, à l'entretien des revêtements en bois et au versement d'une aide à la construction traditionnelle.

Par ailleurs, une prime pour l'acquisition de logements anciens destinés à l'habitation principale, sous réserve de ne pas être déjà propriétaire, est accordée par le Conseil territorial. Elle consiste en la prise en charge sur dix ans de 1,5 point du taux d'intérêt consenti par l'organisme prêteur. Cette prime est accordée si trois conditions sont réunies : une maison de plus de dix ans, située dans le centre ville et acquise à l'aide d'un prêt ne dépassant pas 109 763 euros. En 2007, la Collectivité territoriale a consacré 70 307 euros au titre de cette prime, en hausse de 31,9 % sur un an.

### **3) L'habitat social**

L'action publique en faveur de l'habitat social est du ressort des collectivités locales, financée en grande partie sous forme de subventions de l'Etat au titre de la Ligne Budgétaire Unique. L'archipel dénombre une cinquantaine de logements sociaux. En 2007, les actions ont concerné l'habitat locatif, la réhabilitation de logements sociaux, ou encore la poursuite du programme de logements pour les jeunes et pour les personnes âgées.

## **2. LES TRAVAUX PUBLICS**

La Direction de l'Equipeement œuvre pour le compte de l'Etat, des communes et du Conseil territorial dans le suivi des constructions publiques et des infrastructures. Au 31 décembre 2007, elle était composée de 163 personnes, réparties en 5 groupes, la Direction, le Secrétariat général, le groupe Infrastructures, le groupe Aménagement et le groupe Equipement des collectivités.

En 2007, 883 journées de formation ont été suivies par les agents de la Direction de l'Equipeement. Cette formation était orientée à 82 % vers des actions de perfectionnement (notamment en informatique, management, prévention et sécurité) et à 18 % vers des actions de préparation aux concours. Le budget formation 2007 s'élève à 59 831 euros pour l'Etat et à 12 563 euros pour la collectivité territoriale.

### **2.1 Les bâtiments publics**

Les montants affectés aux constructions publiques au titre de l'année 2007 ont atteint 2,7 millions d'euros (4,3 millions en 2006). Ces dépenses ont été financées par l'Etat (79,1 %) et par la Collectivité territoriale (20,9 %). Au titre de l'Etat, les travaux concernent exclusivement la poursuite des travaux de restructuration des locaux de la Gendarmerie nationale dont notamment les travaux de chauffage de la caserne Colmay, la construction de 12 logements Boulevard Constant Colmay et la réhabilitation du bâtiment de commandement, place du Lieutenant Colonel Pingaud (2,099 M€).

A Saint-Pierre, la Collectivité a essentiellement financé la rénovation du Centre culturel et sportif (198 337 euros), la réhabilitation des salines (92 950 euros) et le centre Georges Gaspard (28 130 euros). A Miquelon, elle a participé à hauteur de 167 695 euros au financement de la rénovation de la Quarantaine.

Les premiers travaux d'aménagement du site qui accueillera le futur hôpital, dans le quartier des Graves, sont en cours de réalisation. La commission d'appel d'offres du Centre hospitalier de Saint-Pierre-et-Miquelon a attribué, en juin 2007, les vingt lots constitutifs de l'opération de construction du nouvel hôpital. Le coût global de l'opération s'élève à 41,5 millions d'euros, l'essentiel étant pris en charge par l'Etat au titre du Fonds de modernisation des établissements de santé. L'archipel va ainsi connaître le chantier le plus important de cette décennie ; il s'achèvera en 2011.

## **2.2 Les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité**

Commencé en 1997, le chantier « eau et assainissement » est l'un des plus gros projets en matière de travaux publics. Le programme a été évalué à 41,8 millions d'euros, dont 34,4 millions pour Saint-Pierre, répartis entre la commune de Saint-Pierre (17,7 millions) et la Collectivité territoriale (16,7 millions). Les investissements ont été financés sur subventions du FIDOM, du FNDAE, du FED, de l'Agence de bassin Seine-Normandie et sur prêts de l'Agence française de développement. Le programme comprenait la création d'une usine de traitement d'eau potable, la rénovation du réseau de distribution d'eau potable avec la réhabilitation des tronçons anciens et le nettoyage des conduites, et la mise en place d'un réseau d'assainissement séparant les eaux usées et les eaux pluviales afin de rejeter les effluents dans une zone moins sensible du milieu marin.

Outre ces dépenses de long terme, prévues depuis plusieurs années, la Collectivité finance l'entretien des réseaux et la maintenance des stations de refoulement (4 471 euros), et des travaux de viabilisation de la zone artisanale de Miquelon (6 999 euros).

Subventionnés par le FACE (Fonds d'amortissement des charges d'électrification), des travaux de renforcement et d'extension des réseaux d'alimentation électrique du secteur littoral sud-est à Saint-Pierre et des travaux d'électrification du camping de Miquelon ont été menés pour un montant respectif de 456 euros et de 11 222 euros.

## **2.3 Les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires**

En 2007, l'entretien et les investissements des infrastructures routières ont mobilisé près de 2 millions d'euros, financés conjointement par l'Etat et la Collectivité. L'archipel est traversé par 14,3 km de routes nationales (10,5 km à Saint-Pierre et 3,8 km à Miquelon) et 103,2 km de routes de la Collectivité territoriale (40,2 km à Saint-Pierre et 63 km à Miquelon). L'entretien des infrastructures routières (45 % des dépenses totales) comprend l'entretien des chaussées, la viabilité hivernale (salage des routes, etc.), l'entretien des engins et des véhicules du parc, l'entretien et l'aménagement des bâtiments, et l'entretien des espaces verts.

Les ports d'intérêt national de Saint-Pierre et de Miquelon constituent deux équipements indispensables pour le désenclavement de l'archipel. Ils sont gérés par le service maritime de la Direction de l'Équipement et par la Capitainerie. Ils comprennent une zone commerciale de pêche permettant de recevoir d'importantes unités (cargos, chalutiers, etc.) et une zone de plaisance. En 2007, les dépenses consacrées aux infrastructures portuaires représentent 2,1 millions d'euros, dont 91,8 % destinés aux investissements et 8,2 % à l'entretien.

Au titre de l'Etat, les travaux concernent principalement la reconstitution, à Saint-Pierre, du quai Léonce Dupont rongé par la rouille (1,144 million d'euros) et le renforcement, à Miquelon, de la surface du quai des pêcheurs (115 872 euros). La Collectivité territoriale a essentiellement financé les travaux de la cale de halage (433 772 euros), à Saint-Pierre.

L'archipel possède une infrastructure aéroportuaire moderne. Des investissements importants ont été mis en œuvre. En 2007, les dépenses consacrées à l'entretien et à l'investissement aéroportuaire représentent 166 492 euros. Elles ont été, à 61,5 %, destinées à l'aérodrome de Miquelon. Ce dernier appartient à la Collectivité territoriale, qui en assure également l'exploitation sous le contrôle du service de l'aviation civile de Saint-Pierre-et-Miquelon. La Direction de l'Équipement assure la maîtrise d'œuvre et l'entretien des infrastructures et des bâtiments, ainsi que les tâches d'exploitation de l'aéroport (navigation aérienne, viabilité de la piste).

L'objectif du programme d'investissement est d'améliorer les conditions d'exploitation et/ou de respecter de nouvelles normes applicables aux aéroports.

## **2.4 Les ouvrages d'art et la protection du littoral**

En 2007, la fin des travaux de reconstruction du pont de la Carcasse à Miquelon a mobilisé près de 118 000 euros.

En raison des conditions climatiques rigoureuses, le littoral subit d'importantes dégradations qui nécessitent chaque année des travaux de protection. En 2007, près de 576 000 euros ont été investis, intégralement pris en charge par la Collectivité. A Miquelon, la mise en place d'enrochements à l'Anse du gouvernement et sur la route de Miquelon-Langlade a été évaluée à près de 565 000 euros.

---

## **§ 3. L'ARTISANAT**

---

Les entreprises artisanales constituent une composante importante de l'économie locale. La qualité d'artisan est reconnue de droit, par le président de la chambre de métiers compétente (CACIM), aux personnes physiques, y compris les dirigeants sociaux des personnes morales, qui justifient d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un brevet d'études professionnelles délivré par le ministre de l'Éducation nationale, ou d'un titre homologué d'un niveau au moins équivalent dans le métier exercé ou un métier connexe, ou d'une immatriculation dans le métier d'une durée de six années au moins. De ce fait, nul ne peut se prévaloir de la qualité d'artisan sans avoir satisfait aux obligations prévues au présent titre.

Les personnes physiques ou morales qui n'emploient pas plus de dix salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État, doivent être immatriculées au Répertoire des métiers. Le décret n° 98-247 du 2 avril 1998 fixe dans son annexe la liste des activités relevant de l'artisanat. L'artisanat recouvre un grand nombre d'activités, allant des métiers de l'alimentation et du bâtiment aux métiers de fabrication et de service.

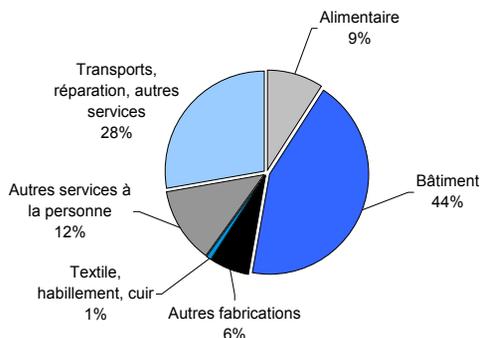
Au 31 décembre 2007, 140 entreprises étaient inscrites au Répertoire des métiers soit 29,4 % de l'ensemble des entreprises recensées en 2007. La répartition des artisans par branche professionnelle traduit la nette prépondérance des entreprises du bâtiment (43,6 %). Viennent ensuite les secteurs du transport, de la réparation et des services (27,9 %). Le secteur de l'alimentaire enregistre un fort repli et ne représente plus que 9,3 % des entreprises contre 17 % en 2006. Enfin, les autres services à la personne sont en recul et ne représentent que 12,1 % des entreprises artisanales.

#### Répartition des entreprises artisanales par secteurs d'activités

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Répartition
Alimentaire	29	26	25	23	13	9,3%
Bâtiment	76	66	66	66	61	43,6%
Autres fabrications	10	7	6	8	9	6,4%
Textile, habillement, cuir	3	1	1	1	1	0,7%
Autres services à la personne	24	18	19	19	17	12,1%
Transports, réparation, autres services	31	21	24	19	39	27,9%
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>139</b>	<b>141</b>	<b>136</b>	<b>140</b>	<b>100,0%</b>

Source : CACIM

#### Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activités au 31 décembre 2007



#### Les aides des pouvoirs publics à l'artisanat

Outre les avantages fiscaux et douaniers prévus par les dispositions générales du Code local des investissements, les entreprises régulièrement inscrites au Répertoire des métiers de la Collectivité territoriale, exerçant leur activité de façon continue dans l'archipel et employant moins de 15 salariés, peuvent bénéficier d'une prime d'équipement en vue de favoriser ou d'améliorer leur installation. Cette prime est constituée par la prise en charge, par la Collectivité, d'une part des intérêts à verser par l'emprunteur à l'organisme prêteur. Cette part correspond à 5 points du taux du prêt, le différentiel restant à la charge de l'emprunteur. La prime s'applique aux prêts d'équipement dans la double limite d'une durée de cinq ans et d'un montant de 65 000 euros ; le demandeur doit également justifier d'une participation financière personnelle d'un montant correspondant à 20 % de l'investissement réalisé.

La Collectivité territoriale peut, dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise, accorder une aide à la constitution du fonds de roulement. Cette aide, entérinée par la délibération n° 149-02 du 3 décembre 2002, est fixée à 3 050 euros, versés en deux fois. Le premier versement (2 050 euros) intervient au démarrage ou lors de la reprise de l'activité, le solde étant versé après six mois de fonctionnement, sur avis motivé du chef du service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

## § 4. L'ENERGIE

### 1. LA PRODUCTION ELECTRIQUE

La production de base est assurée par des groupes électrogènes Diesel, technologie particulièrement bien adaptée aux réseaux de petite taille. En 2007, la production globale d'énergie électrique représente 44 293 MWh dont 86,3 % à Saint-Pierre et 13,7 % à Miquelon. L'énergie livrée aux réseaux affiche une progression de 5,8 % sur un an. Les consommations basse tension et moyenne tension sont en hausse respective de 21,9 % et de 15,1 %. La consommation totale d'énergie électrique (46 728 MWh) affiche une augmentation de 20,2 %. Ces variations de la consommation sont peu significatives, car pouvant être expliquées par l'arrivée précoce de l'hiver ; la consommation d'électricité est fortement saisonnalisée. Le nombre d'abonnés est resté relativement stable en 2007 (2 712 abonnés contre 2 709 en 2006).

La quantité d'électricité livrée aux industries branchées sur le réseau moyenne tension s'inscrit en hausse de 6,5 % sur un an.

Les éoliennes de Miquelon, opérationnelles depuis 2000, ont permis de produire 1 559 MWh (+ 112,7 %). Cette production représente 21,6 % de l'énergie totale livrée au réseau, contre 12,7 % en 2006.

#### Production et consommation d'électricité

en milliers de MWh

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>Energie livrée aux réseaux</b>						
Saint-Pierre	36 378	36 920	36 536	36 074	38 230	6,0%
Miquelon	5 450	5 680	5 858	5 775	6 063	5,0%
<b>Total</b>	<b>41 828</b>	<b>42 600</b>	<b>42 394</b>	<b>41 849</b>	<b>44 293</b>	<b>5,8%</b>
<b>Consommation</b>						
Basse tension	29 286	30 422	30 610	29 381	35 805	21,9%
Moyenne tension	8 930	9 086	8 808	9 492	10 923	15,1%
<b>Total</b>	<b>38 216</b>	<b>39 508</b>	<b>39 418</b>	<b>38 873</b>	<b>46 728</b>	<b>20,2%</b>
<b>Nombre d'abonnés</b>						
Basse tension	3 588	3 668	3 662	3 679	3 682	0,1%
Moyenne tension	29	28	28	30	30	0,0%
<b>Total</b>	<b>3 617</b>	<b>3 696</b>	<b>3 690</b>	<b>3 709</b>	<b>3 712</b>	<b>0,1%</b>

Source : EDF Saint-Pierre-et-Miquelon

N.B : la différence entre l'énergie livrée aux réseaux et la consommation provient des pertes et de la consommation des transformateurs et des câbles

En 2007, la consommation totale de fioul par les centrales électriques (11 279 tonnes) a augmenté de 5,4 % (+ 1,9 % à Miquelon et + 5,9 % à Saint-Pierre). La centrale de Saint-Pierre consomme 88,2 % du volume global de fioul. La quantité d'huile utilisée, pour la consommation et les vidanges, est passée de 61,4 tonnes en 2006 à 63,7 tonnes en 2007 (+ 3,7 % sur un an).

## 2. LES ENERGIES RENOUVELABLES

La production d'électricité provenant des énergies renouvelables ne concerne que la commune de Miquelon. La production d'énergie électrique de l'île est assurée par une centrale EDF de sept groupes électrogènes (un de 800 kWh, deux de 1 200 kWh et quatre de 500 kWh) et par une centrale éolienne appartenant à *Eole Miquelon SARL* (filiale à 100 % de la *SA AEROWATT*). En effet, après plusieurs années d'expérimentation menée sur le site de Miquelon par la société *VERGNET*, avec l'appui d'EDF, de la Collectivité territoriale et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), cette centrale éolienne a vu le jour en juillet 2000. Elle est composée de dix aérogénérateurs Gev 15/60 capables de générer une puissance de 60 kWh chacun et de produire globalement 1,7 million de kWh par an. L'électricité produite est vendue à EDF. Cette production devait à terme couvrir environ 30 % de la consommation d'électricité de Miquelon. En 2007, la production livrée au réseau représente 1 559 MWh (+ 112,7 % par rapport à 2006).

L'utilisation des éoliennes permet de réduire l'activité des groupes diesel et donc d'abaisser la consommation de gazole et les rejets de gaz dans l'atmosphère. Ainsi, un arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2007 a instauré un dispositif d'obligation d'achat de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. Ce dispositif financier s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de soutien aux énergies alternatives visant principalement à limiter les impacts environnementaux de la production d'électricité.

Aussi, à Saint-Pierre-et-Miquelon, EDF est tenue d'acheter la production des systèmes à énergies renouvelables, à condition que les producteurs autonomes (clients privés ou entreprises) répondent aux exigences suivantes :

- les installations techniques (éoliennes ou autres systèmes) devront répondre aux normes en ce qui concerne le couplage sur le réseau électrique ;
- le rachat de l'énergie doit faire l'objet d'une demande écrite suivie d'un contrat entre le promoteur et EDF SEI ;
- la puissance totale des systèmes à énergies renouvelables de l'île ne doit pas excéder 30 % de la demande instantanée du réseau.

L'exploitation des éoliennes n'est rendue possible que lorsque la force du vent se situe entre 7 m/s et 25 m/s, sinon l'exploitation est interrompue. Les éoliennes sont au maximum de leur capacité avec un vent de 13/14 m/s. Enfin, les contraintes techniques d'exploitation et de stockage de l'énergie produite contrarient l'objectif fixé de taux de couverture par la centrale.

Le bilan énergétique de l'archipel s'est sensiblement éloigné des objectifs définis au niveau européen – la part des énergies renouvelables devant représenter 21 % de la production en 2010 –. Actuellement, les énergies renouvelables ne représentent que 3,1 % de la production électrique de l'archipel (contre 1,8 % en 2006).

Rénovée et agrandie au fil des ans, la centrale électrique de Saint-Pierre devrait prochainement atteindre ses limites. Le projet d'une nouvelle centrale est né en 2007. EDF se propose de mener ce projet, qui bénéficierait des dernières avancées technologiques (une efficacité énergétique supérieure grâce à des moteurs plus performants) et environnementales (système de réduction catalytique des oxydes d'azote, réduction des nuisances sonores). Les études de faisabilité devraient être engagées dès l'année 2008, suivies en 2009 des appels d'offre, pour une mise en service prévue en 2012.

### 3. LES HYDROCARBURES

Les besoins en hydrocarbures de l'archipel sont importants. En plus des exigences de fonctionnement des centrales électriques ou de consommation des véhicules, les foyers sont majoritairement équipés de chauffage au fioul. Au début des années 1990, une politique incitative de transformation des installations électriques en chauffage au fioul a été promue, avec le versement de primes. En 1999, près de 85 % des résidences principales étaient équipées d'un chauffage au fioul contre 0,7 % d'un chauffage électrique (recensement INSEE 1999).

Il n'y a pas d'activité de raffinage dans l'archipel. L'approvisionnement est assuré, par voie maritime, par des sociétés nord-américaines. En 2007, les importations de produits pétroliers représentaient 24 760 tonnes, en progression de 2,9 % sur un an. Un hiver précoce explique partiellement cette évolution. Chaque île assure son propre stockage. Suite au rachat de la société Spieg Oil, l'entreprise Louis Hardy SAS assure l'intégralité de la distribution.

Les prix limites de vente de certains produits pétroliers dans l'archipel sont fixés par le Préfet. Ainsi, par arrêté préfectoral n° 707 du 06/11/2007, le prix du litre de fioul domestique était fixé à 0,59 €. Par arrêté préfectoral n° 83 du 20/02/2008, il est passé à 0,64 €.

---

## § 5. L'ENVIRONNEMENT

---

### 1. LA GESTION DE L'EAU

#### 1.1 L'eau potable

A Saint-Pierre, les nappes phréatiques sont encore mal connues et certaines demeurent inexploitées. Les seules ressources exploitables sont les réserves d'eau douce que constituent les étangs. Depuis 2000, Saint-Pierre dispose d'une station de traitement de l'eau, qui permet d'alimenter l'ensemble de la ville en eau potable. L'eau est captée au niveau des retenues artificielles de l'étang du Goéland (400 000 m<sup>3</sup>) et de l'étang de la Vigie (290 000 m<sup>3</sup>).

A Miquelon, l'ensemble des logements est alimenté en eau potable à partir de l'étang du Cap (50 000 m<sup>3</sup>), après passage dans une station de traitement.

L'une des spécificités de l'archipel est que le prix de la consommation de l'eau est un forfait, compris dans les impôts. Il ne tient pas compte de la consommation réelle des foyers et des entreprises.

## **1.2 Les eaux usées**

Les systèmes d'assainissement (collecte et traitement) sont confiés aux communes et sont soumis à la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 relative à l'eau.

A Saint-Pierre, le réseau d'assainissement de type unitaire – qui assure la collecte de la ville – est en cours de transformation. Il devrait être relié au réseau de type séparatif, ce dernier ne collectant, pour le moment, que les eaux usées du pourtour du littoral et des nouvelles constructions. Les eaux de pluie s'écoulent dans les étangs ou la mer proche. En principe, les eaux usées devraient être prétraitées à la station de Galantry avant d'y être évacuées à 160 m de la côte par un exutoire, ce qui n'est pas le cas actuellement.

A Miquelon, seul un quartier au sud du village n'est pas encore relié au réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales et les eaux usées sont collectées séparément. Les eaux pluviales sont déversées dans la rade côté est, les eaux usées étant évacuées côté ouest par un exutoire en mer.

## **2. TRAITEMENT DES DECHETS ET BIODIVERSITE**

L'archipel possède une richesse naturelle remarquable et d'une grande rareté. Constitués d'un habitat naturel, d'une flore et d'une faune spécifiques, les milieux sont toutefois vulnérables.

La problématique environnementale à Saint-Pierre-et-Miquelon concerne deux thèmes majeurs : le traitement des déchets et la biodiversité.

### **2.1 Le traitement des déchets**

La Collectivité territoriale est responsable du plan d'élimination des déchets de l'archipel. Pour leur part, les communes de Saint-Pierre et de Miquelon sont les seuls acteurs de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

#### **1) La situation actuelle des déchets ménagers**

Le volume d'ordures ménagères produit par an est, à Saint-Pierre, compris entre 2 200 et 2 400 tonnes, soit entre 393 et 429 kg par habitant. Pour Miquelon, cette production est comprise entre 270 et 370 tonnes, soit un ratio équivalent à celui de Saint-Pierre. Ces volumes ne devraient pas enregistrer d'augmentation notable au cours des prochaines années.

Les deux communes sont les principaux intervenants dans la collecte et dans l'élimination des déchets de l'archipel. Il n'existe que deux installations de stockage, une sur chaque île. Elles reçoivent tous les déchets produits. Certains types de déchets sont toutefois stockés, en attente d'une valorisation sur le Canada. Par exemple, sur Saint-Pierre, il y a actuellement une réserve de 100 000 litres d'huiles usagées, un stock de 3 000 accumulateurs automobiles et de 5 000 pneumatiques.

La plupart des déchets sont brûlés à l'air libre ; ils ne font pas l'objet d'un recyclage.

Pour la commune de Saint-Pierre, le coût annuel total des déchets ménagers est estimé à 450 000 euros dont 200 000 euros pour la collecte. Or, la taxe annuelle communale relative aux ordures ménagères ne représente que 185 000 euros.

## **2) Les perspectives et axes d'amélioration**

Le plan d'élimination des déchets de l'archipel, approuvé par le Préfet en février 2005, n'a pas été mis en application. Le choix de l'incinération n'était pas conforme aux attentes des élus et de la population. Par ailleurs, cette mise en application est rendue difficile en raison du faible gisement de déchets, des conditions climatiques et de son coût particulièrement élevé. Une étude est en cours pour proposer un nouveau plan, dimensionner les installations nécessaires et proposer des structures de gestion adaptées. Ses premières conclusions sont attendues en juin 2008.

La remise en cause du schéma d'élimination des déchets a permis de mettre en avant d'autres systèmes de traitement des déchets, plus respectueux de l'environnement. C'est ainsi que le nouveau plan d'élimination des déchets, qui sera arrêté par la Collectivité territoriale, devrait mettre en avant un processus de tri et de valorisation maximum au niveau local et une exportation des matériaux recyclables vers le Canada, dans le cadre d'une coopération régionale. Une négociation est ainsi en cours avec la Péninsule de Burin à Terre-Neuve pour y exporter les déchets valorisables de l'archipel et participer à la réalisation d'un centre d'enfouissement commun sur Terre-Neuve.

Les infrastructures prévues concernent une station de compostage (actuellement dans la phase de maîtrise d'œuvre), une déchetterie et un centre de transfert sur chaque île ainsi qu'un centre de tri et une ressourcerie sur Saint-Pierre. Restera à définir l'emplacement d'un centre d'enfouissement sur l'archipel.

Le contrat de développement prévoit une enveloppe de 4,4 millions d'euros (3,4 millions du FED et 1 million de l'ADEME) pour la mise en place des infrastructures déchets.

## **2.2 La biodiversité**

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, Saint-Pierre-et-Miquelon est également concerné par les objectifs fixés en matière de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

## **1) Stopper la perte de biodiversité**

L'archipel abrite la seule forêt boréale française, mais aussi de nombreuses tourbières et zones rocailleuses. Le mariage de la terre et de la mer a créé des zones humides remarquables dont la richesse et l'importance sont avérées. La lagune du Grand Barachois et le rocher du Grand Colombier représentent des milieux uniques dans la région, mais aussi sur le territoire national. Malgré quelques dommages, la biodiversité demeure en bon état de conservation sur la plus grande partie du territoire, en particulier dans l'ensemble Miquelon-Langlade.

Certains habitats (forêts, dunes, tourbières) sont très fragiles. Des menaces, liées notamment à la surexploitation des ressources et à l'impact, sur le couvert végétal, des espèces animales introduites, imposent une grande vigilance, un suivi régulier des populations et le respect de la réglementation spécifique de conservation de la biodiversité et des ressources.

Dans ces conditions, la mise en œuvre d'un plan d'action pour la biodiversité apparaît indispensable, pour faire face à ces menaces et assurer la conservation et la valorisation de ce patrimoine naturel.

L'important travail en cours pour l'élaboration du plan de biodiversité de Saint-Pierre-et-Miquelon témoigne de la prise de conscience des responsables publics pour la préservation de cette richesse.

## **2) Connaître et faire connaître la biodiversité**

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est un minuscule territoire à l'échelle mondiale, qui demeure toutefois un grand champ d'investigations. Depuis plusieurs années, un suivi régulier des espèces animales et végétales est assuré, mais de manière plutôt bénévole, ce qui fragilise la connaissance ainsi acquise. Les données collectées ne sont pas centralisées et aisément accessibles au grand public ou aux professionnels. Aussi, il importe que la connaissance de la faune et de la flore de l'archipel soit complétée par la réalisation d'inventaires (suivi des populations animales, etc.) et de cartographies et également par la constitution de bases de données. Ces chantiers devront être menés sous l'égide de professionnels ou d'universitaires tant métropolitains que canadiens – dans le cadre de la coopération régionale –.

Afin de valoriser cette biodiversité et surtout de la faire connaître, un projet est en cours pour créer sur l'île de Miquelon une « Maison de la nature ». Cette structure servirait de point de rassemblement de toutes les initiatives en matière de sensibilisation et de protection du patrimoine naturel : lieu de mémoire, archivage des données, expositions à thème, sorties et randonnées à visée naturaliste, études scientifiques sur le milieu boréal et les tourbières, etc. Enfin, il importe que chaque action en faveur d'une espèce soit accompagnée d'un volet éducation/sensibilisation mobilisant tous les acteurs de l'éducation nationale, des médias, et des associations.

Une telle démarche devrait avoir un impact bénéfique en termes de fréquentation touristique et donc de développement, dans un contexte où la situation économique et sociale de l'archipel demeure difficile.

## Section 3

# Le secteur tertiaire

---

### § 1. LE COMMERCE

---

Le secteur du commerce (de détail ou de gros) et des réparations automobiles et d'articles domestiques contribue significativement au développement de l'économie de l'archipel. Ce secteur est à l'origine de 14 % de la création de richesses. Il occupe la deuxième place en termes de valeur ajoutée, derrière les services administrés (39 % de la valeur ajoutée). Le commerce crée plus de valeur ajoutée que le secteur du BTP (11 %). A fin 2007, l'archipel comptait 118 entreprises commerciales, contre 119 en 2006 et 115 en 2005, soit près d'un quart des entreprises enregistrées.

Quelque 69,5 % de ces entreprises sont des commerces de détail, 23,7 % des commerces de gros et intermédiaires du commerce et 6,8 % des commerces et réparations automobiles. D'après le recensement de l'INSEE, établi en 1999, ce secteur emploie 418 personnes, soit près de 15 % de la population active ayant un emploi.

Les entreprises individuelles représentent 38,8 % du total des entreprises. Plus de 37,8 % ont le statut de SARL et 9,4 % sont des sociétés civiles immobilières (SCI). Ces trois formes juridiques concentrent 86 % des entreprises locales.

Au cours des dernières années, quelques surfaces de plus de 400 m<sup>2</sup> se sont développées dans l'archipel, auxquelles s'ajoute un tissu relativement dense de petits commerces. Les commerces de petite dimension se caractérisent par leur activité essentiellement alimentaire. Aucune enseigne nationale alimentaire n'est installée, mais certains grossistes et détaillants ont mis en place des accords avec des centrales d'achat françaises ou canadiennes. Il existe toutefois des enseignes canadiennes, présentes notamment dans le secteur du bricolage.

Les commerces de l'archipel doivent faire face à une gestion courante contraignante :

- l'étroitesse du marché, la concurrence de la vente par correspondance et l'accès de plus en plus aisé au marché terre-neuvien par les consommateurs font peser sur les structures des problèmes de rentabilité. La consommation en produits alimentaires demeure relativement stable d'une année sur l'autre (les importations de produits alimentaires représentent 7 704 tonnes en 2007, soit une hausse de 6 % sur un an) ;

- la gestion des stocks est rendue difficile par l'éloignement des sources d'approvisionnement et par les aléas des livraisons ;

– la contraction du trafic portuaire a privé les moyennes surfaces de l'activité d'avitaillement des navires, qui constituait une source importante et traditionnelle de revenus.

---

## § 2. LE TOURISME

---

Par délibération n° 32-05 du 15 mars 2005, le Conseil territorial a créé une nouvelle entité en charge du développement touristique de l'archipel, le Comité régional du tourisme (CRT). Les objectifs assignés à cette entité sont de conduire une véritable réflexion dans le domaine et de définir une stratégie de développement touristique, compte tenu de l'offre existante (transport, hébergement, activités, etc.), du positionnement de l'archipel dans l'offre touristique régionale, et des contraintes associées à la destination. Cette réflexion passe également par un renforcement de la coordination et de la communication des établissements publics entre eux (musées, Centre culturel et sportif, Maison des loisirs, etc.), avec les professionnels du tourisme (regroupés dans une association, « Le Phare »), les institutionnels et les touristes eux-mêmes.

Le tourisme se positionne comme une des voies possibles de diversification économique de l'archipel. La contribution de cette activité à l'économie locale est encore restreinte, mais un potentiel de développement existe. L'archipel se doit d'utiliser ses atouts pour développer la filière notamment en mettant en œuvre le schéma de développement touristique, en valorisant la culture et l'histoire commune avec le Canada et en confortant le parc d'hébergement.

### 1. LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

#### 1.1 L'évolution des flux touristiques

En 2007, 24 935 passagers sont entrés sur le territoire, soit un recul de 1,8 % par rapport à 2006. La reprise du trafic aérien de passagers (+ 1,7 %) ne compense pas le recul du trafic maritime (– 4,8 %), malgré une progression d'environ 15 % des croisiéristes. Par ailleurs, la baisse du trafic total est imputable essentiellement au nombre de passagers étrangers (– 5 % sur un an).

La part du trafic maritime dans le trafic total est en léger repli, passant de 53,4 % en 2006 à 51,7 % en 2007. Quelque 18 % des passagers entrés dans l'archipel par voie maritime sont des croisiéristes. Toutefois, le passage des paquebots dans l'archipel varie d'une année à l'autre. La majeure partie des personnes entrant dans l'archipel par voie maritime demeure des touristes arrivés par l'*Arethusa* ou l'*Atlantic Jet*, en provenance de Fortune, à Terre-Neuve, ou des particuliers disposant de bateaux privés (2 %).

## Passagers entrés dans l'archipel

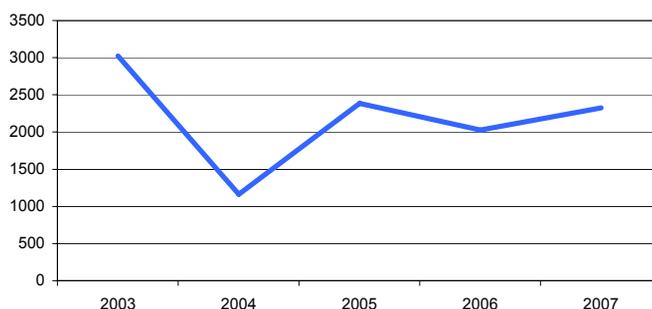
	2003	2004	2005	2006	2007	Part 2007	Variations 2007/2006
<b>Trafic aérien</b>	<b>13 497</b>	<b>13 241</b>	<b>12 128</b>	<b>11 831</b>	<b>12 034</b>	<b>48,3%</b>	<b>1,7%</b>
- passagers français	11 755	11 660	10 684	10 415	10 658	42,7%	2,3%
- passagers étrangers	1 742	1 581	1 444	1 416	1 376	5,5%	-2,8%
<b>Trafic maritime</b>	<b>16 035</b>	<b>13 478</b>	<b>14 804</b>	<b>13 552</b>	<b>12 901</b>	<b>51,7%</b>	<b>-4,8%</b>
dont croisiéristes	3 022	1 163	2 384	2 026	2 324	9,3%	14,7%
- passagers français	3 673	3 955	4 003	3 757	3 630	14,6%	-3,4%
- passagers étrangers	12 362	9 523	10 801	9 795	9 271	37,2%	-5,3%
<b>Total passagers français</b>	<b>15 428</b>	<b>15 615</b>	<b>14 687</b>	<b>14 172</b>	<b>14 288</b>	<b>57,3%</b>	<b>0,8%</b>
<b>Total passagers étrangers</b>	<b>14 104</b>	<b>11 104</b>	<b>12 245</b>	<b>11 211</b>	<b>10 647</b>	<b>42,7%</b>	<b>-5,0%</b>
<b>Total général</b>	<b>29 532</b>	<b>26 719</b>	<b>26 932</b>	<b>25 383</b>	<b>24 935</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,8%</b>

Source : Police aux Frontières

En 2007, le trafic aérien enregistre une légère amélioration (+ 1,7 %). L'avion constitue le mode de transport le plus utilisé par les passagers nationaux (42,7 %, contre 14,6 % par la voie maritime). Plus des trois quarts des passagers entrés dans l'archipel par voie aérienne sont des résidents de Saint-Pierre-et-Miquelon (76,7 %). Seuls 11,9 % des passagers entrés par voie aérienne sont des français non résidents (dont 49,1 % viennent pour affaires).

Le nombre de passagers français ayant emprunté les transports maritimes a fléchi de 3,4 % par rapport à 2006. Près de 95 % d'entre eux sont des résidents de l'archipel, démontrant ainsi un réel attrait pour le tourisme de proximité. Quelque 175 passagers français non résidents sont entrés par voie maritime.

### Evolution du tourisme de croisière (nombre de passagers entrés)



La part des mouvements des habitants de l'archipel dans le trafic total est de 50,9 % (+ 1,8 point par rapport à 2006). Les mouvements des résidents évoluent différemment selon le type de transport emprunté (+ 2 % par voie aérienne et - 5 % par voie maritime). Les indicateurs de trafic relatifs aux passagers français non résidents enregistrent une évolution positive, quelle que soit la raison de leur voyage (tourisme ou affaires). L'augmentation la plus significative concerne le trafic maritime touristique (47,1 %).

Les Canadiens, venus dans un but touristique (94,3 %), arrivent essentiellement par bateau (91 %). Ils représentent la première catégorie de touristes entrés dans l'archipel. Le nombre cumulé (avion + bateau) de passagers canadiens venus dans l'archipel, quel que soit l'objet de leur voyage, est en repli de 11,3 % par rapport à 2006 (évolution de l'euro). La fréquentation globale des Canadiens était de l'ordre de 30,8 % en 2007, en légère baisse par rapport à 2006 (34,1 %).

Les passagers de nationalité américaine sont recensés au titre du trafic maritime, via les croisières. Le nombre de touristes américains entrés dans l'archipel en 2007 représente 6,8 % du trafic total. Celui du « reste du monde » 4,8 %. Ces deux catégories, qui représentent 11,6 % de l'ensemble (près de 10 % en 2006), sont principalement entrées dans l'archipel à l'occasion des arrêts des paquebots (79,1 %).

Seuls 4,8 % des passagers non résidents entrés dans l'archipel sont venus pour affaires, contre 44,3 % pour des séjours touristiques.

**Evolution 2006/2007 des passagers entrés par nationalités**

		Trafic aérien	Trafic maritime	Total	Part dans le trafic 2007
Résidents SPM		2,0%	-5,0%	0,0%	50,9%
Passagers français	Touristes	3,3%	47,1%	9,6%	3,6%
	Affaires	6,2%	0,0%	6,2%	2,8%
Passagers canadiens	Touristes	-13,7%	-12,2%	-12,4%	29,1%
	Affaires	13,8%	-14,3%	11,8%	1,8%
Passagers Etats-Unis	Touristes	9,0%	16,1%	15,4%	6,8%
	Affaires	62,5%	-	62,5%	0,1%
Passagers autres	Touristes	4,6%	21,1%	19,3%	4,8%
	Affaires	-17,9%	-83,3%	-24,2%	0,2%
<b>Total passagers</b>		<b>1,7%</b>	<b>-4,8%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Police aux Frontières

## 1.2 Les actions de promotion

Le Comité régional du tourisme (CRT), opérationnel depuis mars 2006, a développé de nombreux partenariats pour promouvoir la destination Saint-Pierre-et-Miquelon. Il est également le relais entre les professionnels du tourisme (hôteliers, restaurateurs, etc.) et les particuliers curieux de découvrir l'archipel.

En 2007, le CRT a multiplié les actions de promotion touristique : participation aux Bourses France à Vancouver, à Calgary, à Toronto et à Montréal ; tenue d'un stand au Salon international du tourisme et du voyage à Montréal fin octobre ; accueil de trois tours-opérateurs et de quatre groupes de presse. Bien que la plupart des personnes semble satisfaite de leur séjour dans l'archipel, plusieurs éléments restent encore à améliorer (plage d'ouverture des commerces plus étendue, développement des sentiers pédestres, multiplication des animations, etc.). Le coût élevé du séjour dans l'archipel justifie les attentes des touristes.

## 1) Le marché canadien

Le marché canadien est une cible privilégiée des actions de promotion touristique. La proximité géographique rend l'archipel plus facilement accessible aux Canadiens, et les liens historiques existants, notamment avec l'Acadie, se resserrent chaque année : une importante délégation de la Société nationale de l'Acadie était en visite à Saint-Pierre en octobre.

Le CRT a entrepris plusieurs actions en ce sens, notamment en établissant un partenariat avec la Maison de la France (MDLF) au Canada et une participation aux 4 Bourses France en mars 2007. Ce groupement d'intérêt économique est chargé de la promotion de la destination France sur le territoire national et à l'étranger. Il aide ainsi l'archipel à se faire connaître dans les provinces voisines canadiennes.

Dans le cadre des relations avec la province voisine de Terre-Neuve-et-Labrador, le CRT a participé à la rédaction du guide francophone 2007-2008 TNL et SPM ainsi qu'au guide « Destination St John's 2007 ». Ces organismes de promotion touristique assurent la diffusion locale d'informations relatives à l'archipel.

## 2) Le marché métropolitain

L'éloignement et le coût élevé d'accès à l'archipel depuis la métropole représentent un frein au développement d'un tourisme en provenance de la France métropolitaine. Plusieurs actions de promotion de l'archipel sont menées par la représentation parisienne de la Société de développement et promotion de l'archipel (SODEPAR) : présence au salon mondial du tourisme, au salon du livre, au concours international de la philatélie, etc.

## 3) Le tourisme de croisière

En 2007, quelque 2 324 croisiéristes ont fait escale à Saint-Pierre, soit une hausse de 14,7 % par rapport à 2006. Les croisiéristes représentent 18 % du trafic maritime et 9,3 % du trafic total de passagers. Cinq bateaux ont fait escale dans la rade de Saint-Pierre (contre 6 en 2006) : le *Maasdam* en juillet, l'*Explorer* en septembre, un paquebot FRAM et le *Polar Star* début octobre, et le *Seabourn Pride* mi-octobre.

Les escales des paquebots se résument à une demi-journée, ne permettant pas aux passagers de profiter pleinement des infrastructures locales (hébergement, restauration, etc.). Dans ce laps de temps limité, le CRT organise quelques manifestations (animations musicales, dégustations de liqueur et de confiture locale, etc.) de nature à promouvoir l'artisanat local et à populariser l'archipel. Des tours guidés de Saint-Pierre en bus et la découverte de l'île aux marins sont également proposés lors de ces escales.

## 2. LES STRUCTURES D'ACCUEIL

L'île de Saint-Pierre compte trois hôtels, ainsi que plusieurs pensions de famille. Quatre restaurants sont ouverts tout au long de l'année. Quelques établissements supplémentaires proposent une cuisine rapide ou à emporter.

A Miquelon, l'offre d'hébergement est plus restreinte, s'articulant autour de deux motels et d'une pension. Un gîte d'étape est ouvert en période estivale à Langlade et des aires aménagées pour le camping sont mises à disposition des touristes. L'offre de restauration se limite à deux restaurants.

La capacité hôtelière de l'archipel s'élève à 162 chambres dont 27 studios/appartements. La commune de Saint-Pierre compte 146 chambres dont 17 appartements. Pour sa part, la commune de Miquelon dispose de 16 chambres dont 10 appartements.

Les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration sont regroupés au sein de l'association « Le Phare ». Afin de répondre aux exigences du consommateur, les membres de l'association ont lancé depuis 2003, une Charte Qualité, attestant d'une démarche volontariste des professionnels du tourisme dans le développement qualité de leur structure. Chaque année, des audits sont réalisés et un comité attribue un « label ». Cette Charte Qualité est soutenue par la Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie et de métiers (CACIM).

A noter que, depuis son décret d'application du 3 août 2007, la loi du 14 avril 2006 impose aux exploitants de chambres d'hôtes de déclarer leur activité en mairie avant le 31 décembre 2007. Cette loi précise désormais les conditions d'exercice de la location de chambres d'hôtes.

## 3. LES ACTIVITES PROPOSEES

### 3.1 Les événements et les animations

La plupart des événements sportifs, musicaux ou culturels de l'archipel ont lieu pendant la saison estivale. Le festival de la mer et la fête des marins se déroulent en mai, à Saint-Pierre comme à Miquelon, suivis de la fête western, de la fête de la musique et des « 25 km de Miquelon » en juin. Le festival de musique « *les déferlantes atlantiques* » et la fête nationale en juillet sont ensuite relayés par la fête du cheval et la fête des fruits de mer. A fin août, la fête basque achève la saison. Ces événements attirent chaque année de nombreuses personnes.

Le CRT propose pendant l'été plusieurs types d'activités : les tours guidés de Saint-Pierre en bus, de l'île aux marins ou encore de Miquelon-Langlade. Ces sorties sont aussi l'occasion de visiter les musées, les églises ou encore l'atelier de lutherie.

Dans l'optique de développer une forme de tourisme plus orientée vers la nature, des tours guidés en bateau ont été organisés, permettant de découvrir le milieu marin. Les sorties en zodiac au Grand Barchois ont connu un vif succès en 2007.

### 3.2 Les musées

L'archipel compte cinq musées : le musée-archives de l'Arche et le musée « Héritage » (relevant d'une initiative privée) à Saint-Pierre, deux musées sur l'île aux Marins (gérés par des associations) et le musée « Culture et Patrimoine » de Miquelon.

En 2006, le musée-archives de l'Arche a créé un service de médiation culturelle, proposant aux établissements scolaires locaux de nouvelles activités culturelles. L'objectif de ce service est de favoriser la formation et l'épanouissement de la sensibilité du jeune public, à travers une approche ludique des collections (création d'une mallette pédagogique, visite du musée, randonnée pédestre culturelle). En 2007, le thème proposé par le musée est « Notre préhistoire ».

Durant la saison estivale (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre), le musée de l'Arche propose cinq circuits thématiques – l'objectif étant de partir à la découverte du patrimoine urbain – en complément de l'exposition « Deux siècles d'histoire à Saint-Pierre-et-Miquelon ». Les principaux thèmes présentés concernent l'architecture et le patrimoine local (maisons traditionnelles, grande pêche, etc.). Depuis juin 2007, une nouvelle randonnée pédestre culturelle intitulée « Sur les traces de notre préhistoire » est proposée par le musée. Cette randonnée vient en complément de la nouvelle exposition centrée autour des vestiges archéologiques découverts à l'Anse à Henry, exposés à l'Arche.

Depuis 2004, le musée établit une distinction entre visiteurs locaux et visiteurs étrangers, délivrant ainsi une information de meilleure qualité. La proportion de visiteurs locaux est estimée à 30 %, contre 70 % de visiteurs étrangers. Le musée comptait 1 276 visiteurs en 2007 contre 2 256 en 2006, soit une baisse de fréquentation de 43,4 %. Ce recul peut s'expliquer comme suit :

– jusqu'en 2006, le musée était ouvert pendant six mois (de juin à décembre). Depuis 2007, la plage d'ouverture ne s'étend que sur quatre mois (de juin à septembre) ;

– en 2007, en dehors de la saison estivale, le musée n'a pas proposé d'expositions temporaires ou d'autres événements.

La fréquentation du musée par des visiteurs locaux devrait progresser dans les prochaines années, grâce notamment au service de médiation culturelle qui offre de nouvelles activités.

Le musée de l'Arche envisage de lancer de nouvelles actions. Plusieurs projets devraient se réaliser entre 2008 et 2010 : la création d'un site internet permettant de promouvoir les activités du musée, la publication d'un ouvrage sur la toile Gaston Roulet, une exposition des bois de Justice « L'Affaire Néel », et une exposition et des concerts sur le thème de « L'accordéon à Saint-Pierre-et-Miquelon : ses instruments, ses bals et ses danseurs ».

Le musée Héritage, ouvert uniquement pendant la saison touristique, a accueilli plus de 1 400 visiteurs en 2007, contre environ 1 500 en 2006. En 2006, une exposition permanente sur les outils de la communication à Saint-Pierre-et-Miquelon au siècle dernier a rencontré un franc succès. Cette manifestation a été maintenue en 2007. Deux grandes expositions sont prévues courant 2008/2009. Par ailleurs, le musée a obtenu une aide de la préfecture pour des travaux de gros œuvre sur la façade extérieure.

### 3.3 Le Francoforum

Fondé en 1992, le Francoforum est un institut français d'études linguistiques, qui répond à une demande d'apprentissage de la langue française, notamment des Canadiens anglophones. Les programmes proposés tendent à satisfaire les demandes générales de perfectionnement linguistique, la recherche de formations précises, ou encore la préparation à des examens professionnels. En 2000, la réorientation des programmes a permis de développer l'offre et d'accroître la fréquentation de l'établissement. Entre 2002 et 2007, le nombre de stagiaires et le nombre de jours stagiaires ont progressé respectivement de 73,1 % et de 48,5 %.

En 2007, le Francoforum a accueilli 1 442 stagiaires contre 1 273 en 2006, soit + 169 étudiants. Ils ne comptabilisent toutefois que 8 665 jours de formation en 2007 contre 9 100 en 2006 : il y a eu plus de stagiaires ayant un court séjour et moins de stagiaires longue durée. En moyenne, un stagiaire effectue 6 jours de formation dans l'établissement. La durée moyenne des séjours était de 6 jours en 2007, contre 7,1 jours en 2006. La capacité maximale d'accueil des étudiants se situe entre 80 et 90 personnes.

#### Evolution de la fréquentation du Francoforum

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de stagiaires	1 124	1 194	1 177	1 273	1 442
Nombre de jours stagiaires	6 888	6 495	6 722	9 100	8 665

Source: Francoforum

Il existe plusieurs formules d'apprentissage, destinées à différents publics, selon leur niveau de langue. Un premier type de stage s'adresse à un public d'adolescents et d'étudiants. Des programmes « d'apprentissage intensif du français » et/ou des « camps d'été » accueillent de nombreux jeunes. Un contrat signé avec l'Université Memorial de Terre-Neuve permet aussi d'accueillir des étudiants universitaires. Les stages linguistiques pour professionnels s'adressent aussi bien à des enseignants qu'aux autres agents de la fonction publique, selon des formules collectives et/ou individuelles. Le Francoforum possède une accréditation du ministère de la Fonction publique du Gouvernement fédéral du Canada en tant que fournisseur de services de formation linguistique en langues officielles : des stages sont ainsi dispensés aux fonctionnaires des ministères du Revenu du Canada, des Douanes et de la Police nationale. Enfin, un programme de cours d'anglais destiné à un public d'adultes de l'archipel a été mis en place en 2002 et rencontre un net succès.

Le Francoforum reçoit essentiellement des Canadiens. En 2007, près de 5 000 jours de formation ont été effectués par des étudiants de l'Université Memorial de Terre-Neuve. Il s'agit de la principale source de stagiaires. Près de 4 000 journées de formation ont été dispensées en mai et juin, mois les plus fréquentés par les stagiaires, suivis de septembre et octobre.

L'établissement fonctionne majoritairement sur ses fonds propres, bien qu'il perçoive des subventions de la Collectivité territoriale.

L'impact du Francoforum sur la vie économique locale ne peut être apprécié que par les professionnels du tourisme. L'hébergement des stagiaires dans les différentes pensions participe forcément à l'activité hôtelière de l'archipel. Les sommes dépensées par les stagiaires pour leurs loisirs et/ou à l'occasion de leur départ (souvenirs, etc.) représentent certainement une manne financière pour le commerce local.

---

## § 3. LES TRANSPORTS

---

### 1. LES ACTIVITES PORTUAIRES

#### 1.1 Les infrastructures

L'insularité confère au port de Saint-Pierre un rôle capital dans l'approvisionnement de l'archipel, l'essentiel du trafic de marchandises (entre 95 et 98 %) étant réalisé par voie maritime. Le port d'intérêt national de Saint-Pierre est géré par le service maritime de la Direction de l'Équipement. Il comprend une zone commerciale de pêche permettant de recevoir des unités importantes (chalutiers, paquebots...) ainsi qu'une zone de plaisance. Miquelon dispose également de son propre port, mais, à l'exception des pétroliers, les navires transitent systématiquement par Saint-Pierre. Certaines infrastructures se révèlent inadaptées ou inutilisables compte tenu de leur état ou de leur configuration ancienne. La situation actuelle des équipements portuaires handicape l'archipel et nécessite, dans le cadre de la stratégie globale de développement, des efforts importants de rattrapage. Le contrat de développement 2007-2013 prévoit le financement de plusieurs projets : réfection du port de Saint-Pierre, pérennisation du port de Miquelon, construction d'une nouvelle gare maritime, reconstruction du hangar sous douane.

En 2007, le fret maritime (hors produits pétroliers) représente 25 835 tonnes contre seulement 180,9 tonnes pour le fret aérien. Les produits pétroliers (24 254 tonnes) sont importés par voie maritime.

#### 1.2 Le transport de marchandises

L'approvisionnement de l'archipel dépend totalement de la desserte maritime. Les importations – essentiellement constituées de produits alimentaires, pétroliers, bruts et manufacturés – sont assurées toute l'année par voie maritime. Bien que l'objectif poursuivi soit commun – assurer la continuité territoriale – il convient de distinguer la desserte maritime internationale (subventionnée par l'Etat) de la desserte inter-îles (subventionnée par le Conseil territorial).

La délégation de service public pour la desserte maritime internationale a été conclue pour une période de cinq ans (jusqu'en 2009) avec la société *Alliance SA*. Cette convention comprend un cahier des charges précisant notamment les engagements de l'armateur sur :

- le nombre de rotation : 50 rotations annuelles sur chacune des lignes exploitées (Halifax / Saint-Pierre et Fortune / Saint-Pierre) ;
- le calendrier des escales à Saint-Pierre : en milieu de semaine ;
- l'application des tarifs homologués par l'Etat.

Deux porte-conteneurs, de dimension différente, affrétés par Alliance SA sont exploités à cette fin :

- le *For Rosse* : plus petit et moins cher à la location, il remplace l'*Askania*, en fin de contrat avec Alliance SA, depuis la mi-juillet. Il mesure 84 mètres et dispose d'une capacité de 126 conteneurs ;
- le *Cap Blanc* : il mesure 36,77 mètres et dispose d'une capacité de 8 conteneurs de 20 pieds et de 6 conteneurs de 40 pieds.

La desserte inter-îles est régie par des arrêtés du Conseil territorial, qui en précisent les conditions d'exploitation. Deux sociétés concurrentes se partagent le marché : la société Transport Maritime Services (TMS), avec le navire *Aldona*, et la société Alliance SA, avec le navire *Cap Blanc*. A noter que, depuis juin 2007, le permis de navigation de l'*Aldona* n'a toujours pas été renouvelé, les autorités maritimes du Havre estimant que le navire n'est pas conforme à la réglementation française.

#### Activités du port de Saint-Pierre

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>Nombre de mouvements des navires</b>						
Pêche	88	85	101	93	80	-14,0%
Commerce	566	457	436	427	430	0,7%
Divers	363	333	337	382	357	-6,5%
<b>Total</b>	<b>1 017</b>	<b>875</b>	<b>874</b>	<b>902</b>	<b>867</b>	<b>-3,9%</b>
<b>Jauge brute (milliers de tonnes)</b>						
Pêche	27	23	33	30	28	-5,3%
Commerce	579	444	595	533	482	-9,6%
Divers	8	22	8	9	7	-20,4%
<b>Total</b>	<b>614</b>	<b>489</b>	<b>636</b>	<b>572</b>	<b>517</b>	<b>-9,6%</b>
Nombre d'heures de travail des dockers (milliers)	12,212	10,843	10,475	11,411	10,255	-10,1%

Source : Capitainerie du port

En 2007, le nombre de mouvements de navires dans le port de Saint-Pierre a fléchi de 3,9 %. La fréquentation des bateaux de plaisance est en repli (- 6,5 %). Ils représentent 41,2 % des mouvements de navires. Hormis les quelques retombées touristiques, l'impact économique pour l'archipel de ce type de trafic reste limité. Les rotations des navires de commerce affichent une légère hausse (+ 0,7 %) après un recul constant depuis 5 ans. Elles représentent 49,6 % des mouvements de navires. Les mouvements de navires de pêche affichent une baisse de 14 %.

En dépit des difficultés rencontrées sur la desserte maritime, liées notamment au remplacement de l'*Askania* en cours d'année et à la baisse du nombre d'heures travaillées par les dockers (- 10,1 %), le fret maritime (hors produits pétroliers) est en hausse de 8,8 %.

Plus de 41 % des mouvements de navires de pêche sont effectués par des bateaux étrangers, dont près de la moitié par le *Cap Fortune* (navire canadien affrété par la société *Interpêche*). Plus des trois quarts des bateaux de pêche sont canadiens ; seules six rotations de bateaux espagnols et trois de bateaux portugais ont été recensées.

Le tonnage brut des bateaux transitant par le port de Saint-Pierre est en légère hausse (3 % sur un an). Le *Cap Fortune* concentre à lui seul plus de la moitié du tonnage total.

#### Fréquentation des bateaux de pêche étrangers

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>Total des bateaux étrangers</b>						
<b>Nombre de mouvements</b>	31	30	41	38	33	-13,2%
<b>Jauge brute (tonnes)</b>	25 135	21 374	28 068	23 293	23 985	3,0%
dont :						
<b>Bateaux espagnols</b>						
Nombre de mouvements	6	4	7	5	6	20,0%
Jauge brute (tonnes)	4 520	5 366	4 696	3 685	5 359	45,4%
<b>Bateaux japonais</b>						
Nombre de mouvements	4	-	4	4	-	-
Jauge brute (tonnes)	2 224	-	2 350	1 972	-	-
<b>Bateaux canadiens</b>						
Nombre de mouvements	18	24	27	27	24	-11,1%
Jauge brute (tonnes)	15 086	13 071	16 142	14 574	14 974	2,7%
<b>Bateaux portugais</b>						
Nombre de mouvements	2	1	2	-	3	-
Jauge brute (tonnes)	2 750	1 920	3 863	-	3 652	-

Source : Capitainerie du port

### 1.3 Le transport de passagers

Trois bateaux assurent le transport de passagers : le *Saint-Georges* (capacité de 118 passagers) entre Saint-Pierre et Langlade, l'*Atlantic Jet* (capacité de 264 passagers) entre Saint-Pierre et Miquelon et l'*Arethusa*, qui relie les ports de Fortune et de Saint-Pierre. L'*Atlantic Jet* effectue également des rotations entre le port de Saint-Pierre et le port de Fortune. La société SPM Express, qui exploite ce bateau, bénéficie d'une délégation de service public.

En 2007, le trafic de passagers du port de Saint-Pierre en provenance et à destination de l'étranger est en recul de 5,2 %. Cette contraction est liée à une diminution des passagers de l'*Arethusa* (- 32,4 %) alors que les voyageurs par paquebots et par l'*Atlantic Jet* ont progressé respectivement de 7,4 % et de 14,7 %.

Le nombre de navires de plaisance demeure important. Quelque 850 bateaux (en progression de 2,4 % par rapport à 2006), appartenant à des particuliers, sont armés dans l'archipel.

Trafic international de passagers du port de Saint-Pierre						en nombre
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Arrivées	16 035	13 478	14 804	13 552	12 901	-4,8%
Départs	15 624	13 361	14 743	13 401	12 638	-5,7%
<b>Total</b>	<b>31 659</b>	<b>26 839</b>	<b>29 547</b>	<b>26 953</b>	<b>25 539</b>	<b>-5,2%</b>

Source : Police aux Frontières

## 2. LES TRANSPORTS AERIENS

### 2.1 Les infrastructures

#### 1) L'aéroport de Saint-Pierre

Depuis septembre 1999, Saint-Pierre est équipé d'un nouvel aéroport (Saint-Pierre-Pointe-Blanche) permettant de sécuriser les conditions de navigation. La piste, de 1 800 mètres, extensible à 2 200 mètres, peut accueillir des avions de grande capacité dans des conditions météorologiques difficiles. L'ensemble des avions régionaux à turbopropulseurs ou à réacteurs (ATR 72 – BAE 146) ainsi que des moyens courriers du type B737, DC 9 et A310-200 peuvent atterrir à Saint-Pierre.

La compagnie aérienne Air Saint-Pierre est la seule à assurer des vols réguliers. Sa flotte aérienne opérationnelle est composée de deux appareils :

- un *ATR 42*, mis en service en janvier 1994 ;
- un *CESSNA type F 406*, mis en service en juin 2003.

Pendant les périodes d'indisponibilité de l'ATR 42 (révision,...), Air Saint-Pierre affrète un avion auprès d'une compagnie canadienne afin d'assurer la continuité territoriale. L'aéroport de Saint-Pierre-Pointe-Blanche n'est pas dans une logique de rentabilité ; son objectif est plutôt d'assurer la continuité territoriale grâce aux subventions versées par l'Etat, gestionnaire de l'aéroport.

#### 2) L'aéroport de Miquelon

L'aéroport de Miquelon dispose d'une piste d'atterrissage d'une longueur de 1 000 mètres et accueille, sous des conditions d'exploitation prédéfinies, le CESSNA F406 ou l'ATR 42.

## 2.2 L'évolution du trafic aérien

Les vols au départ de Saint-Pierre desservent uniquement Miquelon et le Canada. Il n'existe pas de vols directs entre l'archipel et la métropole.

La desserte de Miquelon par Air Saint-Pierre est assurée par des rotations quotidiennes, excepté le dimanche. La durée du vol est très courte (8 minutes). La fréquence des vols augmente durant l'été. De mauvaises conditions météorologiques (absence de visibilité en cas de brouillard, etc.) peuvent conduire à l'annulation de vols.

Titulaire d'une délégation de service public pour le transport inter-îles, Air Saint-Pierre a également signé une convention de service public avec la DGAC (FIATA). Ce contrat engage la compagnie à assurer un service minimum pour des destinations définies : cinq liaisons internationales avec Saint-John's de Terre-Neuve, Sydney et Halifax (Nouvelle-Ecosse), Moncton (Nouveau-Brunswick) et Montréal. Le nombre de rotations hebdomadaires varie en fonction de la saison : cinq vols toute l'année à destination de Saint-Jean, un vol en hiver et deux en été vers Sydney, trois vols en hiver et quatre en été vers Halifax, un vol vers Moncton l'été, et un vol en hiver et deux en été vers Montréal.

Evolution du trafic de l'aéroport Saint-Pierre Pointe Blanche						nombre ou kg
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>Mouvements d'avions (1)</b>						
Locaux	1 203	1 069	980	1 126	1 205	7,0%
Internationaux	1 280	1 282	1 101	1 029	1 039	1,0%
<b>Total</b>	<b>2 483</b>	<b>2 351</b>	<b>2 081</b>	<b>2 155</b>	<b>2 244</b>	<b>4,1%</b>
<b>Passagers</b>	<b>33 294</b>	<b>32 313</b>	<b>28 407</b>	<b>29 142</b>	<b>29 678</b>	<b>1,8%</b>
<b>Fret kg</b>	<b>112 453</b>	<b>102 476</b>	<b>87 010</b>	<b>68 684</b>	<b>68 497</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Poste kg (arrivée + départ)</b>	<b>178 673</b>	<b>144 731</b>	<b>123 130</b>	<b>114 151</b>	<b>112 450</b>	<b>-1,5%</b>

Source : Service de l'aviation civile

(1) Vols commerciaux uniquement

### 1) Les mouvements d'avions

Les mouvements d'avions non commerciaux à destination du Canada ont légèrement augmenté (1 %) par rapport à 2006. La desserte inter-îles a également progressé de 7 %. Au total, quelque 2 244 mouvements d'avions ont été enregistrés en 2007, contre 2 155 en 2006, soit une progression de 4,1 %.

### 2) Les passagers

Le nombre de passagers ayant transité à l'aéroport de Saint-Pierre-Pointe-Blanche (arrivées + départs) s'inscrit en hausse de 1,8 % par rapport à 2006. La desserte inter-îles connaît une trajectoire opposée (-3,1 %).

Le trafic à destination de Saint-John's et d'Halifax enregistre une progression respective de 2,9 % et de 7,1 %. Vers Montréal et Sydney, il est en repli respectif de 1,8 % et 13,3 %.

Répartition du trafic passagers de l'aéroport de Saint-Pierre par réseau						en nombre
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Saint John's	11 882	10 684	9 776	9 169	9 436	2,9%
Halifax	7 732	8 059	7 556	7 455	7 988	7,1%
Montréal	5 096	5 022	5 033	5 226	5 131	-1,8%
Sydney	704	307	358	330	286	-13,3%
Autres	1 195	2 035	1 147	1 081	1 140	5,5%
<b>Total international</b>	<b>26 609</b>	<b>26 107</b>	<b>23 870</b>	<b>23 261</b>	<b>23 981</b>	<b>3,1%</b>
<b>Miquelon</b>	<b>6 685</b>	<b>6 206</b>	<b>4 177</b>	<b>5 881</b>	<b>5 697</b>	<b>-3,1%</b>
<b>Total</b>	<b>33 294</b>	<b>32 313</b>	<b>28 047</b>	<b>29 142</b>	<b>29 678</b>	<b>1,8%</b>

Source : Service de l'aviation civile

### 3) Le fret et les envois postaux

Air Saint-Pierre assure la totalité du transport aérien de marchandises. Le volume du fret dépend des capacités de l'ATR 42 qui embarque en priorité les colis de La Poste. Compte tenu de la faible capacité de cet appareil, l'activité de fret aérien se limite au transport du courrier ou de pièces pour la maintenance, ou encore de denrées fragiles et périssables.

Le transport de marchandises ne cesse de diminuer depuis plusieurs années. Il s'inscrit en léger repli (-0,3 %) entre 2006 et 2007. La baisse des volumes transportés est notamment liée à la solution de transport mixte (bateau + avion) mise en place par La Poste. Les envois postaux s'inscrivent en baisse de 1,5 % (-7,3 % en 2006). Le volume total transporté est ainsi passé de 182 835 tonnes à 180 947 tonnes (-1 % par rapport à 2006).

## 3. LES TRANSPORTS TERRESTRES

A l'exception des transports scolaires, il n'existe pas de transports en commun à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le parc automobile est important au regard de la population et du réseau routier de 117 km ; le seuil des 5 000 véhicules a été franchi en 2003. Au 31 décembre 2007, le parc automobile compte 5 586 véhicules, en hausse de 3,4 % sur un an. Le parc automobile est constitué à 64,3 % de véhicules particuliers, à 30,4 % de véhicules utilitaires et à 5,3 % de motos.

En 2007, quelque 336 nouveaux véhicules ont été immatriculés, soit une hausse globale de 34,9 % par rapport à 2006. Les immatriculations de véhicules particuliers et utilitaires ont progressé respectivement de 36,8 % et de 41,8 %. Le taux d'équipement dans l'archipel est élevé : 0,59 véhicule particulier par habitant.

Les véhicules particuliers de marques françaises ont progressé de 10,7 %. Le nombre de véhicules de marque étrangère fait un bond de 61,1 % en 2007, après deux années de fort recul. Sur les 336 véhicules immatriculés en 2007, plus des deux tiers (69 %) sont de marques étrangères.

Parc automobile						en nombre
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>Parc automobile</b>	<b>5 015</b>	<b>5 221</b>	<b>5 317</b>	<b>5 404</b>	<b>5 586</b>	<b>3,4%</b>
<i>Véhicules particuliers</i>	3 228	3 347	3 402	3 470	3 595	3,6%
- marques françaises	1 084	1 122	1 133	1 198	1 259	5,1%
- marques étrangères	2 144	2 225	2 269	2 272	2 336	2,8%
<i>Véhicules utilitaires</i>	1 556	1 635	1 662	1 662	1 701	2,3%
- marques françaises	242	250	247	252	253	0,4%
- marques étrangères	1 314	1 385	1 415	1 410	1 448	2,7%
<i>Motos</i>	231	239	253	272	290	6,6%
- marques françaises	4	4	4	4	4	0,0%
- marques étrangères	227	235	249	268	286	6,7%
<b>Véhicules immatriculés dans l'année</b>	<b>288</b>	<b>315</b>	<b>238</b>	<b>249</b>	<b>336</b>	<b>34,9%</b>
<i>Véhicules particuliers</i>	192	202	153	174	238	36,8%
- marques françaises	29	43	41	84	93	10,7%
- marques étrangères	163	159	112	90	145	61,1%
<i>Véhicules utilitaires</i>	90	105	68	55	78	41,8%
- marques françaises	7	7	10	17	11	-35,3%
- marques étrangères	83	98	58	38	67	76,3%
<i>Motos</i>	6	8	17	20	20	0,0%
- marques françaises	0	0	1	0	0	-
- marques étrangères	6	8	16	20	20	0,0%

Source : Préfecture

## § 4. LES TELECOMMUNICATIONS

Dans l'archipel, comme en métropole, les mêmes moyens courants en matière de télécommunications (téléphonie fixe et mobile, Internet haut débit, Numéris, Transpac) sont proposés à la clientèle.

### 1. LA TELEPHONIE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, les activités de téléphonie fixe et mobile sont assurées par la société *SPM Telecom*, issue du rapprochement entre France Telecom (réseaux de téléphonie fixe et mobile) et la société locale SPM Câble (réseau câblé de radio, de télévision et d'accès à Internet). *SPM Telecom* se trouve en situation de monopole dans l'archipel.

La structure de coûts de France Telecom en matière d'accès n'est pas uniforme sur le territoire national. A densité équivalente, un accès produit dans les départements et collectivités d'outre-mer engendre un coût plus élevé qu'en métropole ; d'où la décision de France Telecom n° 2007014, du 15 mars 2007, relative à la modification du prix mensuel de l'abonnement principal en Guyane, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce dernier a été majoré de 90 centimes d'euro le 3 juillet 2007. Cette hausse fixe dorénavant le montant de l'abonnement mensuel à 12,60 € contre 11,70 € en 2006. En 2007, le nombre de lignes téléphoniques (téléphone fixe, fax et minitel) s'inscrit en léger repli de 3 % par rapport à 2006.

L'essor de la téléphonie mobile, au début des années 2000, a encouragé *SPM Telecom* à développer un réseau local. La couverture en relais de l'archipel est satisfaisante, contribuant au développement important de ce service au cours de ces dernières années. Le nombre d'abonnés ne cesse d'augmenter. Il affiche une hausse de 18,28 % sur un an. Deux types d'offres sont proposés : l'abonnement à la carte et le forfait mensuel. Par ailleurs, l'année 2008 devrait voir le lancement des services mobiles de 3<sup>e</sup> génération (3G) dans les DOM et COM. Le ministère de l'Outre-mer en a fait une de ses priorités. L'installation de la 3G s'inscrit dans le cadre de la LOPOM.

Le développement massif d'Internet a eu pour principale conséquence l'abandon du télex. Il n'y a plus d'abonnés en 2007.

La société *SPM Telecom* envisage de développer son réseau et prévoit la mise en place de 204,3 km supplémentaires de lignes téléphoniques.

## 2. LE RESEAU INTERNET

L'accès au réseau Internet est proposé par *SPM Telecom*. Les offres de connexion demeurent limitées, en comparaison avec la métropole. L'accès au haut débit se fait via des liaisons par réseau câblé ou par fibre optique. Le nombre d'abonnés Internet est en progression de 13 % en 2007 (+ 16,3 % par modem câble, mais - 36,1 % par fibre optique). En 2008, 24 foyers supplémentaires devraient disposer d'une connexion par modem câble et 10 km de fibre optique seraient installés.

Les taux d'équipement en ordinateurs et abonnements à Internet des foyers de l'archipel sont nettement supérieurs à ceux de la métropole et davantage comparables à ceux des pays nordiques, comme la Finlande.

## 3. LA VISIOCONFERENCE

La visioconférence est un outil disponible dans l'archipel depuis une dizaine d'années. Elle permet de remédier aux contraintes liées à l'éloignement par rapport à la métropole et autorise ainsi des échanges avec des centres de compétences externes à l'archipel.

L'ordonnance n° 98-729 du 20 août 1998 relative à l'organisation juridictionnelle dans les territoires d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon a rendu légal le recours à la téléconférence. Il est stipulé que « *lorsque la venue du magistrat assurant le remplacement n'est pas matériellement possible [...], l'audience est présidée par le magistrat d'un autre point du territoire de la République, ce dernier se trouvant relié, en direct, à la salle d'audience, par un moyen de communication visuelle* ».

Ainsi, le Tribunal de Saint-Pierre-et-Miquelon a été la première structure officielle à utiliser la visioconférence, notamment dans le cadre de formations à distance, puis de téléprocès. Le premier télé-procès s'est tenu dans l'archipel le 22 novembre 2000 ; il reliait le Tribunal de Saint-Pierre à la Cour d'appel de Paris.

Depuis 2005, la CACIM dispose d'un service de visioconférence. Son but est de faciliter la communication des entreprises locales avec des acteurs extérieurs. Ce dispositif est utilisé occasionnellement par les établissements de crédit de la place dans leurs échanges avec leurs correspondants métropolitains.

En janvier 2008, l'IEDOM à Saint-Pierre-et-Miquelon a été équipé de la visioconférence. Cet outil lui permet de communiquer fréquemment avec son siège à Paris ou avec les autres agences de la zone d'intervention de l'IEDOM.

Des réflexions portant sur l'intervention à distance de spécialistes du domaine médical ont vu le jour, notamment dans le cadre de consultations de patients et/ou d'interventions chirurgicales.

---

## § 5. LES SERVICES

---

### 1. LES SERVICES MARCHANDS (*HORS ACTIVITES FINANCIERES*)

Les services marchands, hors activités financières, regroupent les activités immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Ces secteurs occupent une place de plus en plus importante dans l'économie locale. La faiblesse des informations relatives à ces activités n'autorise toutefois qu'une analyse partielle de leur contribution à l'économie de l'archipel.

Les activités immobilières sont peu représentées dans l'archipel. En 1999, elles n'employaient que 0,3 % de la population active.

En 1999, les services aux entreprises, à savoir - selon la nomenclature économique de synthèse - les Postes et télécommunications, le conseil et l'assistance, les services opérationnels ainsi que les auxiliaires d'assurance, employaient 4,5 % de la population active ayant un emploi, soit 126 personnes.

Enfin, 257 personnes, soit 9,2 % de la population active, occupaient un emploi dans les activités de services aux particuliers (hôtels et restaurants, agences de voyages, audiovisuel et agences de presse, services personnels).

### 2. LES SERVICES NON MARCHANDS

Sur la base du recensement de mars 1999, les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale employaient près de 500 personnes (158 hommes et 332 femmes), représentant 17,6 % de la population active ; il s'agit du deuxième employeur de l'archipel, après les services administratifs.

## 2.1 L'éducation

Le système éducatif de Saint-Pierre-et-Miquelon est, dans ses structures, ses personnels et ses modalités de fonctionnement, conforme au schéma national. Il comporte toutefois quelques particularités :

- les lois de décentralisation ne s'appliquant pas à l'archipel, la Collectivité territoriale n'a pas la responsabilité de la construction ou de l'extension des lycées et des collèges, ni autorité pour les importantes réparations et le fonctionnement de ces établissements ;

- compte tenu du statut de l'archipel et des effectifs concernés, la responsabilité du système éducatif est confiée à un chef de service auquel ont également été conférées les attributions d'un inspecteur d'Académie (articles D 251-1 à D 251-8 du code de l'éducation), ainsi que quelques compétences rectorales de l'académie de Caen pour la signature de certains actes.

### 1) Les établissements scolaires et le personnel enseignant

Le service de l'éducation nationale assure la responsabilité de l'enseignement public et privé à Saint-Pierre-et-Miquelon. Sa mission s'exerce sur l'enseignement préélémentaire, élémentaire, et sur le second degré. Une partie de ses moyens est également consacrée à l'enseignement spécialisé.

En 2007, l'enseignement public de l'archipel (hors écoles maternelles) compte quatre écoles primaires, deux collèges, un lycée général, un lycée professionnel et une annexe du collège à Miquelon. Ces établissements ont accueilli 793 élèves (+ 0,4 % par rapport à 2006), dont 49,7 % dans l'enseignement de 1<sup>er</sup> degré et 50,3 % dans le 2<sup>nd</sup> degré.

L'enseignement privé, sous contrat d'association avec l'Etat, compte quatre écoles élémentaires et un collège (une section technique est rattachée à cet établissement). Ces établissements ont accueilli 528 élèves en 2007, soit une baisse de 2,2 % par rapport à 2006. Le 1<sup>er</sup> degré représente 58,5 % de l'effectif total de l'enseignement privé.

L'enseignement public dispose de :

- 35 enseignants dans le primaire, dont 4 assurent les fonctions de directeur ;
- 25,5 postes d'enseignement au lycée professionnel, 16 postes au lycée général, 20 postes en premier cycle (collège), 5 postes d'encadrement, de documentation et d'éducation, 3,5 postes de surveillants d'externat, 10,5 postes de techniciens et d'ouvriers, 3 postes d'administratifs et 1 poste de direction.

L'enseignement privé, financé par l'Etat, compte :

- 33 enseignants dans le primaire ;
- 25 postes d'enseignement dans le secondaire.

**Effectifs des postes enseignants du public et privé (hors contractuel)**

	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
<b>Enseignement 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>0,0%</b>
Enseignement public	35	35	35	35	35	0,0%
Enseignement privée	33	33	33	33	33	0,0%
<b>Enseignement 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>86,5</b>	<b>86,5</b>	<b>86,5</b>	<b>86,5</b>	<b>86,5</b>	<b>0,0%</b>
Enseignement public, dont	61,5	61,5	61,5	61,5	61,5	0,0%
<i>Collège et annexe</i>	20	20	20	20	20	0,0%
<i>Lycée général</i>	16	16	16	16	16	0,0%
<i>Lycée professionnel</i>	25,5	25,5	25,5	25,5	25,5	0,0%
Enseignement privé	25	25	25	25	25	0,0%
<i>Collège et section technique</i>	25	25	25	25	25	0,0%
<b>Total</b>	<b>154,5</b>	<b>154,5</b>	<b>154,5</b>	<b>154,5</b>	<b>154,5</b>	<b>0,0%</b>
<b>Taux moyen d'encadrement</b>	<b>9,1</b>	<b>9,0</b>	<b>8,8</b>	<b>8,6</b>	<b>8,6</b>	<b>-0,7%</b>

Source : Service de l'éducation nationale

Le taux moyen d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant) ne cesse de diminuer depuis cinq ans. Il y a en moyenne 8,6 élèves par enseignant.

Toutes les filières, notamment les filières professionnelles du secondaire, ne sont pas proposées dans l'archipel. Les élèves désirant poursuivre leur cursus scolaire doivent quitter l'archipel. C'est également le cas pour les bacheliers qui souhaitent entamer des études supérieures. La grande majorité des élèves choisissent de préférence la métropole. Dans le cadre de la coopération régionale, un accord a toutefois été signé avec l'Université de Moncton au Canada, afin de favoriser un système d'échanges.

## 2) Le financement

Le budget de l'éducation nationale comprend la rémunération des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, les dépenses de fonctionnement général des établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat et le budget d'investissement du lycée d'Etat. Ce dernier a un statut d'établissement public local d'enseignement (EPLÉ). A ce titre, il dispose d'un budget autonome voté par son conseil d'administration.

En 2007, le budget de l'éducation nationale dans l'archipel représentait 14,078 millions d'euros, soit une progression de 2,7 % par rapport à 2006. Près de 85 % du budget sont alloués à la rémunération des enseignants, 9,6 % aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires et 5,4 % aux dépenses d'investissement du lycée d'Etat.

L'éducation nationale emploie 154,5 enseignants, 23,5 agents administratifs ou techniques et 13 agents au service académique. Trois assistants d'éducation et d'intégration collective viennent compléter l'effectif. Dans l'enseignement privé, seuls les postes d'enseignants dépendent du budget de l'éducation nationale.

Les communes ont en charge les budgets de fonctionnement et d'investissement des écoles maternelles ; le Conseil territorial assure, pour sa part, le financement des budgets d'exploitation et d'investissement des écoles primaires.

Le Conseil territorial couvre la totalité des frais de transport des étudiants désireux de poursuivre leurs études en dehors de l'archipel et délivre de nombreuses bourses d'études. Quelque 216 étudiants ont perçu une bourse de scolarité pour l'année universitaire 2006-2007.

Coût pour la collectivité territoriale de l'enseignement supérieur en métropole						en milliers d'euros
	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Frais de transport	280,5	285,1	305,2	160,6	150,0	-6,6%
Frais de bourses de scolarité	991,1	1 021,5	1 112,0	1 019,2	1 173,1	15,1%
<b>Total</b>	<b>1 271,6</b>	<b>1 306,6</b>	<b>1 417,2</b>	<b>1 179,8</b>	<b>1 323,1</b>	<b>12,1%</b>
Nombre de bourses de scolarité (toutes destinations)	198	206	214	205	216	5,4%

Source: Conseil Territorial

### 3) Les effectifs

L'effectif total (enseignement public et privé) a fléchi de 0,7 % en 2007 (- 0,6 % dans le 1<sup>er</sup> degré et - 0,8 % dans le 2<sup>nd</sup>). Cette tendance est constante depuis plusieurs années. Le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé a reculé de 2,2 % alors que les effectifs du public ont légèrement progressé (+ 0,4 %).

Effectifs de l'enseignement public et privé du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degré						
	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
<b>Enseignement 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>760</b>	<b>736</b>	<b>712</b>	<b>707</b>	<b>703</b>	<b>-1%</b>
Enseignement public	369	378	375	387	394	2%
Enseignement privé	391	358	337	320	309	-3%
<b>Enseignement 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>648</b>	<b>656</b>	<b>640</b>	<b>623</b>	<b>618</b>	<b>-1%</b>
Enseignement public, dont	425	420	404	403	399	-1%
<i>Collège et annexe</i>	171	168	162	150	147	-2%
<i>Lycée général</i>	108	119	104	105	132	26%
<i>Lycée professionnel</i>	146	133	138	148	120	-19%
Enseignement privé, dont	223	236	236	220	219	0%
<i>Collège et section technique</i>	223	236	237	220	219	0%
<b>Total</b>	<b>1 408</b>	<b>1 392</b>	<b>1 352</b>	<b>1 330</b>	<b>1 321</b>	<b>-1%</b>

Source : Service de l'éducation nationale

L'enseignement privé accueille 40 % du nombre total d'élèves scolarisés dans l'archipel, contre 16,7 % au niveau national<sup>1</sup>.

### 4) Taux de réussite

Le taux de réussite global s'est nettement détérioré en 2007 (- 9,7 points). L'année 2006 n'intégrait toutefois pas le taux de réussite des CAP. Les filières enregistrant les plus forts taux de succès sont les baccalauréats généraux série littéraire et scientifique (100 %) et les baccalauréats professionnels (93,3 %). A l'inverse, le baccalauréat série économique et sociale affiche de moins bonnes performances 75 %.

<sup>1</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, données de novembre 2007.

## Taux de réussite

	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006 en points
Brevet, dont	75,3%	70,9%	72,9%	83,5%	92,5%	9,0
Série collège	77,1%	70,4%	76,4%	87,0%	96,3%	9,3
Série professionnelle	75,0%	81,8%	100,0%	69,2%	100,0%	30,8
Série technologique	69,6%	66,7%	40,0%	78,9%	82,9%	4,0
CAP	100,0%	92,3%	87,5%	-	33,3%	33,3
BEP	86,0%	78,8%	87,0%	90,0%	87,2%	-2,8
CFG	50,0%	-	-	-	-	-
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>77,9%</b>	<b>80,7%</b>	<b>82,5%</b>	<b>86,8%</b>	<b>71,0%</b>	<b>-15,8</b>
Bac général	97,3%	73,9%	71,4%	86,2%	88,9%	2,7
Série L	100,0%	77,8%	62,5%	100,0%	100,0%	0,0
Série ES	100,0%	42,9%	58,3%	78,6%	75,0%	-3,6
Série S	94,4%	100,0%	86,7%	92,9%	100,0%	7,1
Bac professionnel	75,0%	90,9%	62,5%	92,9%	93,3%	0,4
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>93,3%</b>	<b>82,4%</b>	<b>67,0%</b>	<b>90,6%</b>	<b>91,1%</b>	<b>0,5</b>
<b>Total</b>	<b>81,4%</b>	<b>81,4%</b>	<b>76,3%</b>	<b>88,7%</b>	<b>79,0%</b>	<b>-9,7</b>

Source : Service de l'éducation nationale

## Population de 15 ans ou plus selon le niveau de diplôme

	Elèves / Etudiants	Aucun diplôme	Diplôme avant bac	Bac et brevet professionnel	Bac + 2	Diplômes supérieurs
15-24 ans	452	56	164	54	19	9
25-59 ans	5	783	1 715	361	234	226
+ de 60 ans	0	516	434	14	9	11
<b>Total</b>	<b>457</b>	<b>1 355</b>	<b>2 313</b>	<b>429</b>	<b>262</b>	<b>246</b>

Source : INSEE, recensement 1999

## 2.2 La santé

Le code de la santé et le code de l'action sociale et des familles ont été rendus applicables dans la Collectivité territoriale par l'ordonnance du 26 septembre 1977. Le code de la Sécurité sociale est applicable à la Collectivité uniquement pour les textes le prévoyant expressément.

En 2007, le secteur de la santé s'organise principalement autour du centre hospitalier François Dunan, suppléé par des évacuations sanitaires vers les centres de soins canadiens et métropolitains. Afin de prévoir les évolutions des offres de soins et de satisfaire la demande de santé, un schéma territorial d'organisation sanitaire et sociale (STOSS) a été mis en place pour la période 2002-2007. Il vise notamment à adapter au contexte local les grandes orientations sanitaires et sociales, à améliorer et suivre l'état des lieux sanitaires, à diversifier l'offre de soins tout en impliquant l'ensemble des partenaires de santé.

## 1) Les professionnels de santé

En 2007, le secteur libéral des professions de santé comptait un kinésithérapeute, un médecin généraliste, deux chirurgiens dentistes, un pharmacien, un infirmier libéral, un psychologue et un podologue.

Pour sa part, le centre hospitalier François Dunan employait, en équivalent temps plein, 231 personnes dont 21,5 personnels médicaux et 209,5 personnels non médicaux. Le centre a fait appel à 28 spécialistes pour des missions ponctuelles (ophtalmologue, allergologue, etc.). En 2007, 42 missions ont ainsi été effectuées. Chaque mission dure en moyenne une semaine (du samedi au samedi).

Un médecin généraliste opère à Miquelon. L'antenne de Langlade est tenue par un infirmier pendant l'été.

## 2) Activité médicale et équipements médicaux

Créé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le centre hospitalier François Dunan est le seul établissement d'hospitalisation de l'archipel. Il comprend le centre hospitalier proprement dit et ses annexes (maison de retraite et long séjour, service des soins infirmiers à domicile), ainsi que le centre médical de Miquelon et l'infirmerie de Langlade.

Il assure toutes les missions qui lui sont dévolues par la loi du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ainsi que les missions fixées par l'ordonnance n° 77-1102 du 26 septembre 1977, à savoir :

- la protection maternelle et infantile,
- la santé scolaire,
- la lutte contre les fléaux sociaux (tuberculose, maladies vénériennes, cancers, maladies mentales, alcoolisme, toxicomanie, VIH, tabagisme),
- la vente au détail des médicaments,
- les transports sanitaires à l'intérieur de l'archipel,
- le contrôle sanitaire aux frontières,
- les examens et contrôles nécessaires à la protection de la santé publique,
- la participation à l'éducation sanitaire,
- la possibilité d'assurer la gestion des établissements sociaux,
- la médecine pénitentiaire.

La capacité actuelle d'hébergement de l'hôpital est de 104 lits dont 23 lits en médecine générale, 15 lits en chirurgie (dont 2 de réanimation), 6 lits en obstétrique et 60 lits à la maison de retraite (dont 35 lits de long séjour).

L'hôpital est équipé d'un laboratoire, d'une unité d'anesthésie réanimation, d'un poste médical permettant des consultations externes de médecins, d'un service de protection maternelle infantile (PMI), de deux unités de dialyse, d'un cabinet dentaire et d'une pharmacie.

## Activité hospitalière

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Nombre de lits autorisés	44	44	44	44	40	-9,1%
Nombre d'entrées	1 002	1 019	874	999	978	-2,1%
Nombre de journées	8 053	7 708	8 969	8 422	6 745	-19,9%
Taux d'occupation	50%	48%	56%	52%	43%	- 9 pts
Durée moyenne de séjour (en jours)	8,0	8,0	10,3	8,4	6,9	-18,2%

Source : Centre Hospitalier François Dunan

En 2007, l'hôpital a enregistré une baisse de 2,10 % du nombre d'entrées. Près de 57 % des admissions sont dirigées vers le service chirurgical. Viennent ensuite les services de médecine générale (31,2 %) et d'obstétrique (11,9 %). Le nombre de lits autorisés est en recul de 9,09 % par rapport à 2006 : 40 dont 20 en médecine générale, 16 en chirurgie et 6 en obstétrique. La durée moyenne de séjour continue de se contracter de 1,5 jour, passant de 8,4 jours en 2006 à 6,9 jours en 2007. Le taux d'occupation des chambres est de 43 %, en recul de 9 points par rapport à 2006. Le taux d'occupation des chambres en chirurgie et en médecine générale est passé respectivement de 51 % à 36 % et de 63 % à 54 %.

Le ministère de la Santé a donné son accord pour la construction d'un nouvel établissement hospitalier, destiné à remplacer l'actuel hôpital. Le nouvel hôpital de Saint-Pierre-et-Miquelon devrait ouvrir ses portes en 2011.

### 3) Les évacuations sanitaires

Certains soins médicaux ne peuvent pas être dispensés dans l'archipel. Dans ce cas, les patients sont dirigés vers d'autres centres de soins, majoritairement canadiens (79,2 % des évacuations sanitaires). Le centre hospitalier canadien le plus proche (à 45 minutes de vol) est celui de Saint-John's de Terre-Neuve (71,8 % des évacuations sanitaires). Il s'agit d'un centre hospitalo-universitaire. Les patients peuvent être réorientés vers d'autres centres, plus éloignés, comme ceux d'Halifax en Nouvelle-Ecosse (4,2 %) ou de Moncton au Nouveau Brunswick (2,7 %). Hormis celui de Moncton, tous ces établissements sont anglophones. La prise en charge du patient et de son accompagnateur est assurée par la Caisse de Prévoyance Sociale.

Certaines évacuations sanitaires ont lieu vers la métropole (20,8 %). La ville de Paris accueille dans ces multiples hôpitaux 35,9 % des patients, devant Tours (19,7 % des patients).

En 2007, 1 396 évacuations sanitaires ont été enregistrées, soit une progression de 11,3 % par rapport à 2006. La répartition des évacuations par destination géographique est restée sensiblement la même. Les évacuations d'urgence, les consultations de spécialistes et les examens complémentaires (scanner, IRM, doppler, etc.) sont dirigés vers le centre hospitalier universitaire de Saint-John's de Terre-Neuve, les psychothérapies vers Moncton (en raison de la langue) et les bilans et thérapies spécifiques, en métropole, vers des services spécialisés.

### 4) Les dépenses de santé

Les dépenses de santé du régime général d'assurance maladie – financées par la Caisse de Prévoyance Sociale – ont diminué de 2,5 % par rapport à 2006. Cette évolution est essentiellement liée à la contraction des dépenses pour maladie (- 3 %), alors que les dépenses de couverture des accidents du travail ont plus fortement augmenté (18,8 %). En 2007, les soins dispensés à l'extérieur de l'archipel sont en recul de 6,9 %, en dépit de la progression du nombre d'évacuations sanitaires.

Dépenses du régime général d'assurance maladie						en millions d'euros
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Maladie	23,00	21,58	25,02	26,95	26,14	-3,0%
<i>dont dotation globale hospitalière*</i>	12,60	10,47	13,09	14,48	12,32	-14,9%
<i>dont soins à l'extérieur</i>	4,98	5,53	5,43	6,47	6,02	-6,9%
Accident du travail	0,80	0,63	0,67	0,67	0,79	18,8%
<b>Total</b>	<b>23,80</b>	<b>22,21</b>	<b>25,69</b>	<b>27,62</b>	<b>26,93</b>	<b>-2,5%</b>

Source : Caisse de Prévoyance sociale

\* En 2007, la dotation globale hospitalière remplace la branche hospitalisation

## 5) L'accueil des personnes âgées

Les personnes âgées de la commune de Saint-Pierre bénéficient de 25 lits de la maison de retraite et de 35 lits de long séjour, auxquels viennent s'ajouter 47 studios (dont 3 sont occupés par des couples). L'enquête de recensement de la population de 2006 dénombrait 358 personnes âgées de 75 ans et plus.

Le dispositif de prise en charge des personnes âgées est complété par le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

## 6) L'accueil des personnes handicapées

Un centre d'accueil pour adultes handicapés, financé par le Conseil territorial, a été créé en 1991 à Saint-Pierre. Cet établissement, géré par une association type loi 1901 (aide aux handicapés), a une capacité d'accueil de 20 places en internat et de 28 places en externat. En 2007, le centre Georges GASPARD a enregistré 3 612 journées d'internat et 940 journées d'externat.

En 1996, un service d'éducation spécialisé et de soins à domicile (SESSAD) a été créé. Financé par l'assurance maladie, il propose une aide à domicile pour des enfants et des adolescents handicapés en grande difficulté scolaire, avec l'objectif de les maintenir dans un système d'enseignement classique. En 2007, quelque 10 élèves souffrant de grandes difficultés ont été suivis individuellement. Ce service est soutenu par la Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS).

Le Centre d'aide par le travail (CAT) est opérationnel depuis 2003. Il est également financé par la DASS et accueille 17 personnes handicapées. Les salaires versés aux handicapés (équivalent au SMIC) sont financés à hauteur de 95 % par la Direction du travail et 5 % par les prestations effectuées (2 euros de l'heure), facturées aux entreprises ou collectivités faisant appel à leurs services.

Depuis le 2 mai 2005, une annexe du centre Georges Gaspard a été ouverte à Miquelon et accueille deux personnes handicapées.

## 2.3 L'action sociale

L'action sociale s'articule principalement entre le Conseil territorial, la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) et le Centre communal d'action sociale (CCAS). Plusieurs acteurs peuvent intervenir, tant sur le plan administratif que financier, sur le même type d'aides sociales, en fonction des différentes conditions d'attribution des aides.

### 1) Le Conseil territorial

Dans le cadre de la convention de décembre 1989, modifiée le 12 janvier 1998, la Direction des affaires sanitaires et sociales est mise à la disposition du Conseil territorial. Le Conseil territorial signe tous les ans une convention avec la CPS ; cette dernière assume, pour le compte et sur fonds du Conseil territorial, un certain nombre de missions.

Dépenses sociales du Conseil territorial						en milliers d'euros
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>Euvres sociales et scolaires</b>	<b>9,4</b>	<b>22,2</b>	<b>2,0</b>	<b>8,0</b>	<b>17,2</b>	<b>115,0%</b>
<i>dont colonies de vacances</i>	2,1	2,2	0,0	0,0	0,0	-
<i>dont autres œuvres sociales scolaires</i>	7,3	20,0	2,0	8,0	17,2	115,0%
<b>Hygiène sociale</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,1</b>	-	-
<b>Aide sociale légale</b>	<b>3 101,3</b>	<b>2 870,8</b>	<b>3 177,3</b>	<b>3 373,1</b>	<b>3 651,5</b>	<b>8,3%</b>
<i>dont aide sociale aux enfants</i>	538,1	539,6	603,5	615,4	692,3	12,5%
<i>dont aide médicale générale</i>	129,0	85,3	92,4	86,5	89,7	3,7%
<i>dont aide sociale aux personnes âgées</i>	1 694,4	1 454,0	1 717,1	1 778,3	1 927,2	8,4%
<i>dont aide aux personnes handicapées</i>	739,8	791,9	764,3	892,9	942,3	5,5%
<b>Aide sociale facultative</b>	<b>1 087,5</b>	<b>1 134,3</b>	<b>1 121,2</b>	<b>1 113,9</b>	<b>1 371,7</b>	<b>23,1%</b>
<i>dont aide sociale aux dockers</i>	535,9	546,8	546,7	548,8	520,1	-5,2%
<i>dont aide aux victimes de guerre</i>	4,0	3,5	3,5	3,8	5,0	31,6%
<i>dont aides sociales diverses</i>	547,6	584,0	571,0	561,3	846,6	50,8%
<b>Charges d'insertion des bénéficiaires du RMI *</b>	<b>41,1</b>	<b>165,0</b>	<b>178,2</b>	<b>184,2</b>	<b>567,0</b>	<b>207,8%</b>
<b>Total</b>	<b>4 240,2</b>	<b>4 193,2</b>	<b>4 479,6</b>	<b>4 679,3</b>	<b>5 607,4</b>	<b>19,8%</b>

Source : Conseil territorial

\* Pour 2007, charges d'insertion = insertion professionnelle + allocation RMI + autres actions au titre du RMI

En 2007, les dépenses sociales du Conseil territorial ont progressé de 19,8 %, en raison notamment de la forte hausse des aides sociales diverses (+ 50,8 %) et des charges d'insertion des bénéficiaires du RMI (+ 207,8 %).

L'aide sociale légale représente 65,1 % des dépenses engagées. Elle est ventilée entre l'aide sociale aux personnes âgées (52,8 %), aux handicapés (25,8 %) et aux enfants (18,9 %). L'aide médicale générale représente 2,5 % de l'aide sociale légale.

L'aide sociale facultative (24,5 % des dépenses sociales en 2007) affiche une progression sensible de plus de 23,1 %. Près de 38 % de l'aide est affectée aux dockers.

Ces aides se substituent à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), à la couverture maladie universelle (CMU), ainsi qu'à l'aide pour le logement (APL), qui n'existent pas dans l'archipel.

Par ailleurs, le Conseil territorial dispose de 32 logements sociaux.

## 2) La Caisse de Prévoyance Sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon

La CPS de Saint-Pierre-et-Miquelon a été instituée par l'article 3 de l'ordonnance n° 77-1102 du 26 septembre 1977, disposant également que la Caisse de prévoyance fonctionne « conformément aux prescriptions du code de la mutualité ». Le décret n° 80-241 du 2 avril 1980 fixe l'organisation administrative et financière et précise que les dispositions du décret n° 93-1002 du 10 août 1993, relatif au fonctionnement des organismes de sécurité sociale, lui sont applicables pour l'exécution de ses opérations financières et comptables « sous réserve des adaptations nécessaires qui pourront être apportées par arrêté du ministre chargé de la sécurité sociale ».

Outre ses missions légales d'assurances maladie et d'accident du travail, la CPS alloue chaque année 2 % des cotisations encaissées à l'action sociale. Son intervention recouvre un ensemble d'aides et d'allocations en faveur des familles, des personnes handicapées et des personnes âgées, ces dernières représentant l'axe central de l'action de la CPS. En 2007, l'action sociale publique de la CPS s'est élevée à 222 000 euros, soit une baisse de 55,2 % par rapport à 2006. En 2007, l'allocation garde d'enfant, l'aide au chauffage personnes âgées et la subvention association « Restons chez nous » sont en hausse respective de 31,4 %, de 4,4 % et de 8,8 % sur un an. L'assistance aux personnes malades et les « divers » affichent un repli respectif de 8,3 % et de 82,5 %.

Action sociale publique de la CPS	en milliers d'euros					Variations 2007/2006
	2003	2004	2005	2006	2007	
Allocation garde d'enfant	10,4	7,1	7,2	7,0	9,2	31,4%
Aide chauffage personnes âgées	83,6	74,0	77,4	73,9	77,1	4,4%
Assistance personnes malades	18,3	26,8	24,0	24,0	22,0	-8,3%
Aide à l'association des personnes âgées*	-	4,5	6,3	7,5	7,5	0,0%
Aide exceptionnelle aux personnes âgées de + 60ans	-	55,8	32,7	-	-	-
Subvention association "restons chez nous"	-	5,0	35,3	43,0	46,8	8,8%
Divers (autres associations, formation...)	53,0	78,0	94,7	339,6	59,4	-82,5%
<b>Total</b>	<b>165,4</b>	<b>251,2</b>	<b>277,6</b>	<b>495,0</b>	<b>222,0</b>	<b>-55,2%</b>

Source : Caisse de Prévoyance Sociale

\*Association CODERPA

Parallèlement, dans le cadre de son régime général d'assurance, la CPS assure des prestations sociales en matière familiale et en faveur des personnes âgées. Le montant de ces prestations représente 6,77 millions d'euros, soit une progression de 8,7 % par rapport à 2006. Cette progression est essentiellement le fait de la branche « Prestations vieillesse (+ 12,3 %) ».

Prestations familiales et vieillesse de la CPS	en milliers d'euros					Variations 2007/2006
	2003	2004	2005	2006	2007	
Prestations familiales	1 502,9	1 538,8	1 519,9	1 475,0	1 431,0	-3,0%
Prestations vieillesse	4 014,3	4 298,1	4 552,1	4 755,0	5 338,0	12,3%
<b>Total</b>	<b>5 517,3</b>	<b>5 836,9</b>	<b>6 072,0</b>	<b>6 230,0</b>	<b>6 769,0</b>	<b>8,7%</b>

Source : Caisse de Prévoyance Sociale

Le régime actuel de la branche famille de la CPS, mis en place en 1996 par un arrêté *gubernatorial* et entériné en 1998 par voie législative, correspond au régime en vigueur en métropole en 1946. Plusieurs projets de loi et d'arrêté ont été élaborés par le service contentieux de la CPS pour mettre en œuvre dans l'archipel une politique familiale de qualité.

### 3) Le Centre communal d'action sociale de Saint-Pierre

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est chargé, au niveau communal, d'instruire les demandes d'admission au bénéfice de l'aide sociale. Ses ressources proviennent d'une subvention du Conseil territorial, du revenu des logements dont la commune est propriétaire et des taxes sur les spectacles. En 2007, le montant total des secours octroyés par le CCAS s'élève à 210 200 euros (+ 2,3 % entre 2006 et 2007). Le secours alimentaire, l'aide au loyer et la prise en charge mutuelle viennent en aide à plus de 1 340 bénéficiaires et représentent 96 % du montant total des sommes allouées. En tendance, seules les secours alimentaires ont augmenté, les aides aux loyers, les cotisations mutualistes ainsi que les secours exceptionnels enregistrant un repli respectif de 11,7 %, 2,1 % et 26,5 %. En 2007, quelque 8 000 euros supplémentaires ont été versés pour l'aide au chauffage et l'aide ménagère.

#### Action sociale du CCAS de Saint-Pierre

en milliers d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Secours alimentaires	79,4	84,9	75,3	72,9	89,4	22,6%
Aides aux loyers	76,9	86,5	75,7	64,8	57,2	-11,7%
Cotisations mutualistes	54,1	52,0	59,4	56,5	55,3	-2,1%
Secours exceptionnels	0,2	15,0	6,5	11,3	8,3	-26,5%
<b>Total</b>	<b>210,6</b>	<b>238,4</b>	<b>216,9</b>	<b>205,5</b>	<b>210,2</b>	<b>2,3%</b>

Source : CCAS de Saint-Pierre

## CHAPITRE III

### L'évolution monétaire et financière

# Section 1

## Structure du système bancaire et financier

---

### § 1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

#### 1. LES EVENEMENTS LOCAUX

En mars, l'agence de Saint-Pierre du Crédit Saint-Pierrais s'est installée dans de nouveaux locaux situés sur le front de mer, au 24 rue du 11 Novembre.

Le 1<sup>er</sup> juin, à l'occasion de la réunion à Saint-Pierre du Conseil d'Administration du Crédit Saint-Pierrais, M. Jean-Claude BRIAND a été nommé Président du Conseil d'administration de l'établissement bancaire. Il succède ainsi à M. Robert HARDY.

En juillet, la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM) a bénéficié d'un prêt de l'Agence française de développement d'un montant de 3,7 M€ destiné au financement de son guichet social.

Dans le cadre du protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier signé en décembre entre l'Etat et la Collectivité territoriale, les intérêts de l'épargne sont désormais imposables par prélèvement libératoire ou par intégration à la déclaration de revenus des personnes physiques en fonction du type de produits financiers, par suppression du seuil de 10 %. Dorénavant, le taux du prélèvement libératoire est fixé à 15 % et l'imposition des revenus du patrimoine par déclaration à l'IRPP est plafonnée à 15 % avec, dans les deux cas, un abattement fiscal de 500 euros par an et par foyer fiscal. Ces nouvelles dispositions sont applicables aux revenus perçus en 2007.

#### 2. LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2007 ont connu un retentissement plus ou moins important dans l'archipel.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouvelles normes prudentielles (Réforme Bâle II), les établissements ont concentré leurs efforts sur la finalisation de leurs modèles internes de notation tandis que la Commission bancaire (CB) s'est attachée à valider ces modèles d'appréciation du risque de crédit. La CB est intervenue en priorité au sein des établissements ayant choisi les méthodes de calcul du risque dites « de base » ou « avancée ».

Dès lors, le nouveau ratio de solvabilité a été rendu applicable pour toutes les banques françaises et européennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008<sup>1</sup>. La plupart des banques françaises appliquent désormais le nouveau ratio de solvabilité européen, suivant l'approche dite « notation interne avancée ». Cette réforme lourde vise à renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire grâce à une appréhension plus fine des risques.

Dans le même temps, les établissements ont été fortement mobilisés par le projet européen SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros). Le calendrier de démarrage des nouveaux instruments de paiement européens a été validé par le Comité national SEPA lors de sa réunion du 11 octobre 2007. Les banques ont mis à disposition des virements (SCT) aux normes SEPA dès le 28 janvier 2008 et la montée en puissance des SCT permet d'envisager la fin des virements nationaux en 2010. Par ailleurs, les prélèvements européens (SDD) sont attendus pour 2010. Les cartes, quant à elles, seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011. Ces nouveaux moyens de paiement européens permettront aux consommateurs, aux entreprises, aux commerçants et aux administrations d'effectuer des paiements en euros au sein de l'espace européen selon les mêmes conditions, droits et obligations, quel que soit leur lieu de résidence.

Parallèlement, l'Eurosystème a mis en œuvre, à partir du 19 novembre 2007, TARGET 2<sup>2</sup>, son système de paiement en euro pour le règlement en temps réel d'opérations de montant élevé en monnaie banque centrale. Ce nouveau système repose sur une plate-forme unique partagée qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières dans les livres des banques centrales participantes. Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé incluant des mécanismes très performants de gestion de liquidité tout en réduisant sensiblement les coûts de traitement et en renforçant la continuité opérationnelle. Après la migration vers TARGET 2 d'un premier groupe de huit pays<sup>3</sup>, la Banque de France a mené avec succès, conjointement avec les places de Belgique, des Pays-Bas, d'Espagne, du Portugal, de Finlande et d'Irlande, la migration de la place financière de Paris le 18 février 2008. Dans le prolongement de cette migration, la Banque de France a mis en œuvre le système « 3G » (Gestion Globale des Garanties). Ce nouveau dispositif de gestion des garanties permet désormais aux banques françaises de gérer de manière unifiée et globale l'ensemble du collatéral (instruments financiers domestiques et étrangers, créances privées) relatif à leurs opérations de refinancement auprès de la Banque de France, que ce soit dans le cadre des opérations de politique monétaire ou pour l'obtention de crédit infra-journalier.

L'année 2007 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés par la profession bancaire en matière d'information de la clientèle, de transparence, notamment en matière de tarifs et d'accès aux services bancaires. Des mesures réglementaires sont venues renforcer le dispositif en vigueur.

---

<sup>1</sup> Pour celles ayant retenu l'approche standard, le nouveau ratio est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

<sup>2</sup> Target 2 remplacera successivement les plates-formes techniques décentralisées opérant sous le nom de Target (Système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel).

<sup>3</sup> Autriche, Chypre, Allemagne, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte et Slovaquie.

La loi n° 2008-3 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs, dite « loi Chatel », adoptée le 3 janvier 2008, comporte deux dispositions afférentes aux services bancaires : la création d'un relevé périodique des frais bancaires et agios et l'obligation pour la banque de fournir au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une simulation de variation des taux. Sur ce dernier point, les banques sont désormais tenues, une fois par an, de porter à la connaissance de l'emprunteur le montant du capital restant dû. Par ailleurs, conformément au décret publié le 16 novembre 2007 au Journal officiel, les frais bancaires perçus à l'occasion du rejet d'un chèque sont désormais plafonnés à 30 € pour les chèques d'un montant inférieur ou égal 50 €, et à 50 € au-delà. Pour les incidents de paiement autres que le rejet d'un chèque, les frais bancaires ne pourront excéder le montant de l'ordre de paiement rejeté, ceci dans la limite d'un plafond de 20 €. Ces dispositions entrent en vigueur en mai 2008.

De plus, face à une demande de logements en constante croissance, et dans le sillage du rapport Worms Taffin<sup>1</sup>, la Fédération bancaire française (FBF) a signé le 27 septembre 2007, au nom de l'ensemble des banques françaises, la charte sur l'accession à la propriété pour tous, élaborée sous l'égide du ministère du logement et de la ville. Les établissements de crédit se donnent ainsi comme objectif d'informer le plus largement les candidats à l'accession des dispositifs publics d'accession sociale à la propriété et de les accompagner vers les solutions les plus adaptées.

Parallèlement, en renforçant la concurrence, la directive relative aux marchés d'instruments financiers (MIF) entraîne un renouvellement des relations banque-client. La mise en place de cette directive à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 a donné lieu à un certain nombre de transpositions en droit français. Ainsi, l'ordonnance n° 2007-544 du 12 avril 2007, relative aux marchés d'instruments financiers, porte modification de certains articles du code monétaire et financier et régleme nte l'exécution de certains services portant sur des instruments financiers. Cette directive vise notamment à préciser les obligations de protection et de conseil des établissements de crédit vis-à-vis de leurs clients.

Dans le même temps, conformément à la décision de la Commission européenne en date du 10 mai 2007, une mission de réflexion a été confiée à Michel Camdessus, gouverneur honoraire de la Banque de France, sur les modalités d'une réforme de la distribution du livret A. Remis le 17 décembre 2007, ce rapport préconisait la généralisation de la distribution de ce produit d'épargne à l'ensemble des banques en prenant soin de préserver pleinement les missions d'intérêt général ayant trait au financement du logement social et à l'accessibilité bancaire. Inspirée de ce rapport, le projet de loi portant modernisation de l'économie devrait être présenté au parlement d'ici la fin du premier semestre 2008 pour une entrée en vigueur d'ici 2009.

Par ailleurs, le 19 novembre 2007, le ministère de l'Economie a autorisé la Banque Postale à distribuer des crédits à la consommation. Toutefois, la commercialisation effective des crédits à la consommation ne devrait intervenir qu'à compter de la fin de l'année 2009. L'appel d'offres conduisant à la sélection d'un partenaire en vue de constituer une coentreprise est en cours. Ces derniers devront par la suite obtenir l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

---

<sup>1</sup> Portant sur l'élargissement de l'accès au crédit au logement des emprunteurs atypiques (revenus irréguliers, personnes âgées...).

Enfin, l'année 2007 a également été marquée par la fin des négociations ayant conduit à l'adoption, le 16 janvier 2008, de la directive européenne sur les crédits à la consommation. Cette dernière fixe notamment les informations précontractuelles délivrées aux consommateurs, porte le délai de rétractation à 14 jours et harmonise le droit au remboursement anticipé avec une indemnité plafonnée. De plus, le mode de calcul du coût du crédit (le taux annuel effectif global – TEG) est standardisé à l'échelle européenne, ce qui devrait permettre de mieux comparer les offres. Tous ces éléments devraient contribuer à ouvrir le marché européen des prêts à la consommation et ainsi favoriser la concurrence.

En outre, les différents chantiers et réformes conduits au cours de l'exercice, l'ont été sur fond de turbulences financières. Engagée en 2006, la crise des subprimes<sup>1</sup> aux Etats-Unis s'est progressivement transformée en crise financière mondiale à partir de l'été 2007. Elle résulte du double mouvement de baisse des prix de l'immobilier aux Etats-Unis et de la remontée conjointe des taux d'intérêt ayant conduit au défaut de paiement de nombreux emprunteurs et à la mise en situation de faillite, ou de quasi-faillite, des établissements spécialisés en crédit hypothécaire. Cette crise des crédits subprimes américains a conduit à une défiance vis-à-vis du système bancaire au niveau mondial susceptible de véhiculer, par le biais de divers produits (créances titrisées, fonds d'investissement, OPCVM...), une part plus ou moins grande de crédits subprimes. Dès lors, les multiples interventions de la Banque centrale européenne sur les marchés financiers<sup>2</sup> n'ont pu enrayer un renforcement des critères d'attribution de crédits aux entreprises et aux ménages, en particulier sur les crédits immobiliers, dans un contexte d'assèchement des liquidités et de renchérissement du coût de la ressource pour les banques se refinançant sur le marché monétaire.

---

## § 2. L'ORGANISATION DU SYSTEME BANCAIRE

---

### 1. TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Le paysage bancaire de Saint-Pierre-et-Miquelon n'a pas connu de modification de structure au cours de l'année 2007. L'activité financière et bancaire s'organise autour des établissements suivants :

– deux établissements appartenant au réseau FBF et dans lesquels la Financière OCEOR, membre du groupe Caisse d'épargne, détient des participations :

- la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (BDI), détenue à hauteur de 97,4 % par la Financière Océor, compte 2 agences et emploie 36 salariés ;

---

<sup>1</sup> Les « subprimes » sont des crédits à risque comprenant les prêts hypothécaires, les cartes de crédit, les locations de voitures, accordés aux Etats-Unis à une clientèle peu solvable, sur la base d'une majoration du taux d'intérêt (« prime » appliquée à un emprunteur dont la solvabilité est « en dessous » d'un certain seuil) censée compenser les risques pris par le prêteur. Ces prêts étaient majoritairement accordés à des conditions de taux d'intérêt variables.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet les développements de la partie afférente aux taux directeurs - section 3, § 1.

- le Crédit Saint-Pierrais (CSP), détenu à hauteur de 47,1 % par la Financière Océor - le reste du capital étant aux mains d'actionnaires locaux - compte 2 agences et emploie 26 salariés ;

- un établissement appartenant au réseau de banques mutualistes et coopératives :

- la Caisse d'épargne Ile-de-France Paris à travers un guichet comprenant 4 agents ;

- une société financière :

- la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM) dont l'objet est l'octroi de crédits à l'habitat à ses membres coopérateurs. Elle dispose d'une agence et emploie 6 salariés.

#### Nombre d'établissements de crédit

	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Etablissements de crédit locaux</b>					
Banques FBF	2	2	2	2	2
Caisse d'épargne	1	1	1	1	1
Société financière	1	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

## 2. LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

## LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences SPM	Effectifs SPM	Total situation bilan SPM
<b>Banques FBF</b>							
Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon	11,17 M€	2, rue Jacques Cartier 97500 Saint-Pierre	2, rue Jacques Cartier BP - 4223 97500 Saint-Pierre	Financière Océor	2	36	99,4 M€
Crédit Saint-Pierrais	5,72 M€	24, rue du 11 novembre 97500 Saint-Pierre	24, rue du 11 novembre BP - 4218 97500 Saint-Pierre	Financière Océor	2	26	74,5 M€
<b>Caisse d'épargne et de prévoyance</b>							
Caisse d'épargne Ile-de-France Paris	398,3 M€	19, rue du Louvre 75001 Paris	9, rue Emile Sasco 97500 Saint-Pierre	CENCEP	1	4	42,5 M€
<b>Société financière</b>							
Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon	Variable	29, rue du Maréchal Foch 97500 Saint-Pierre	29, rue du Maréchal Foch 97500 Saint-Pierre	Divers	1	6	24,5 M€

### 3. VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les deux banques FBF et la Caisse d'épargne Ile-de-France Paris concentrent 86,4 % (+ 3,1 points sur un an) des crédits octroyés localement. Le reste des crédits est consenti par la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon.

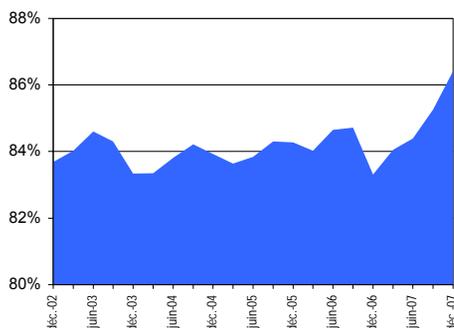
Evolution des parts de marché des établissements de crédit locaux par réseaux et par activités

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Distribution des crédits</b>						
Banques	83,7%	83,3%	83,9%	84,7%	83,3%	86,4%
Société financière	16,3%	16,7%	16,1%	15,3%	16,7%	13,6%
<b>Collecte des ressources</b>						
Banques	94,3%	94,5%	93,1%	94,8%	92,6%	93,0%
Autres (1)	5,7%	5,5%	6,9%	5,2%	7,4%	7,0%

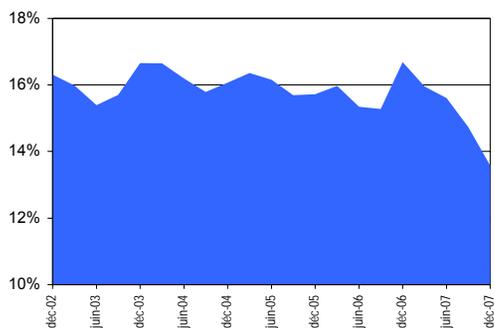
(1) Trésor Public

#### Ensemble des concours accordés

Banques

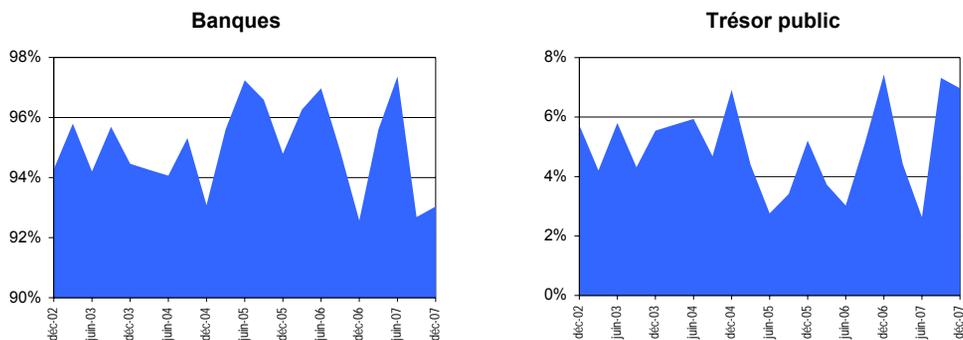


Société financière



Les deux banques FBF et la Caisse d'épargne Ile-de-France Paris collectent 93 % (+ 0,4 point sur un an) des dépôts de la clientèle. Les autres dépôts correspondent essentiellement aux actifs de la Caisse de Prévoyance Sociale, des administrations privées et/ou des associations, collectés par le Trésor public.

## Ensemble des dépôts collectés



## 4. LES RESSOURCES HUMAINES

A fin 2007, l'effectif global des établissements de crédit locaux est identique à celui de 2005 et de 2006. Depuis quatre ans, le secteur emploie plus de 70 personnes.

### Nombre de personnes employées dans les établissements de crédit locaux

Effectifs du personnel (1)	2003	2004	2005	2006	2007
Banques	60	65	66	66	66
Société financière	6	6	6	6	6
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>71</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>72</b>

(1) Effectif utilisé équivalent temps plein

## § 3. LA DENSITE DU SYSTEME BANCAIRE

### 1. LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES

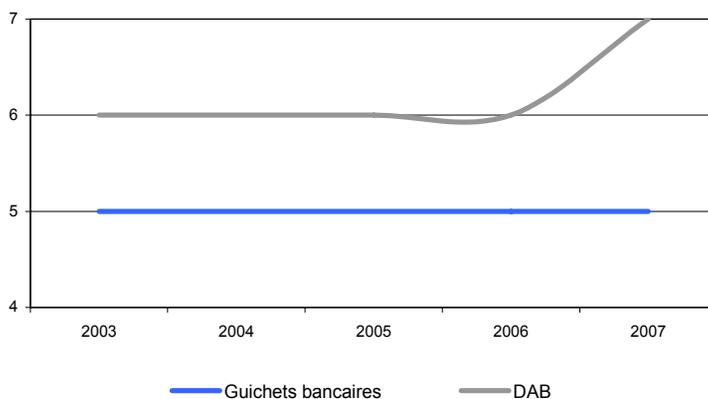
Depuis 2003, l'archipel dispose de cinq guichets bancaires permanents. La Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon et le Crédit Saint-Pierrais ont chacun une agence à Saint-Pierre et une agence à Miquelon. La Caisse d'épargne Ile-de-France Paris dispose d'une seule implantation à Saint-Pierre.

## Nombre de guichets ouverts dans l'archipel

	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Guichets bancaires</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Banques FBF	4	4	4	4	4
Caisse d'épargne	1	1	1	1	1
<b>Guichets automatiques (DAB/GAB)</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
Banques FBF	6	6	6	6	7

A fin 2007, le système bancaire local met sept guichets automatiques de billets (DAB/GAB) à disposition de la clientèle. Le premier DAB de l'archipel a été installé en 2000 par la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon, qui en a mis trois autres en service en 2001, dont un à Miquelon. Pour sa part, le Crédit Saint-Pierrais dispose de trois DAB à Saint-Pierre, dont deux ont été mis en service en 2002 et le dernier en 2007, à l'occasion du déménagement dans les nouveaux locaux. L'ensemble de ces guichets permet l'utilisation des cartes bancaires internationales.

### Evolution du nombre de guichets bancaires et de DAB/GAB



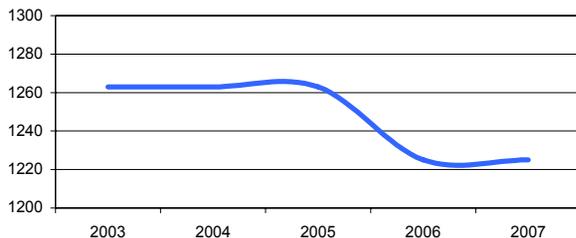
## 2. LE NOMBRE D'HABITANTS PAR GUICHET

Nombre d'habitants / guichet	2003	2004	2005	2006 <sup>1</sup>	2007 <sup>1</sup>
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 263	1 263	1 263	1 225	1 225
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 053	1 053	1 053	1 021	875

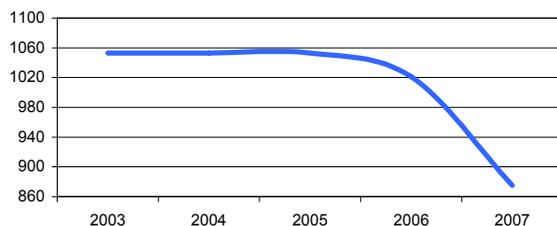
<sup>1</sup> Recensement INSEE 2006.

Le dernier recensement de l'INSEE indique une baisse de la population de l'archipel. Si le nombre de guichets bancaires n'a pas évolué, le nombre de guichet automatique s'est enrichi d'une unité. Le taux d'équipement de l'archipel est ainsi d'un guichet bancaire pour 1 225 habitants et d'un guichet automatique pour 875 habitants. Le taux de couverture du territoire en termes de guichet bancaire et de guichet automatique est satisfaisant, comparé à celui des DOM (1 guichet pour 3 400 habitants) ou à celui de la métropole (1 guichet pour 1 550 habitants).

### Evolution du nombre d'habitants par guichet bancaire



### Evolution du nombre d'habitants par guichet automatique



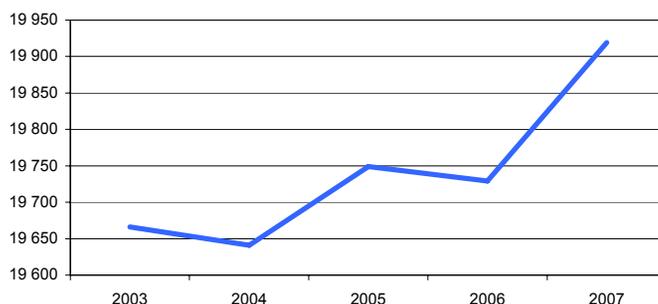
## 3. LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Par nature de comptes	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Comptes de dépôts à vue	8 569	8 546	8 445	8 658	8 714	0,6%
Comptes sur livrets	9 102	9 175	9 393	9 378	9 428	0,5%
Comptes et plans d'épargne-logement	112	91	112	114	99	-13,2%
Comptes d'épargne-logement	5	3	7	6	6	0,0%
Plans d'épargne-logement	107	88	105	108	93	-13,9%
Comptes de dépôts à terme	1 883	1 816	1 799	1 579	1 678	6,3%
Plans d'épargne populaire	0	13	0	0	0	-
<b>Total</b>	<b>19 666</b>	<b>19 641</b>	<b>19 749</b>	<b>19 729</b>	<b>19 919</b>	<b>1,0%</b>

A fin 2007, les établissements de crédit locaux gèrent 19 919 comptes de dépôts et d'épargne. La bancarisation dans l'archipel est en légère augmentation, le nombre total de comptes ayant augmenté de 1 %, soit 190 comptes de plus en un an. Les comptes de dépôts à vue et à terme ont augmenté respectivement de 56 et 99 unités. Pour leur part, les plans d'épargne logement diminuent de 15 unités. A titre indicatif, le nombre de comptes ouverts par tranche de 1 000 habitants est élevé : il est de 1 423 pour les comptes de dépôts à vue et de 1 539 pour les comptes sur livrets<sup>1</sup>. Ces derniers affichent une progression de 0,5 % en 2007.

### Evolution du nombre de comptes bancaires de la clientèle



A fin 2007, l'encours moyen d'un compte de dépôts à vue, toute clientèle confondue, s'établit à 7 585 euros, en progression de 14,9 % sur un an.

Dans la ventilation des comptes sur livrets, les livrets ordinaires présentent un encours moyen élevé (4 604 euros) par rapport aux livrets jeunes (846 euros) et aux livrets A et bleus (1 829 euros). Pour sa part, l'encours moyen des comptes et des plans d'épargne logement s'établit respectivement à 6 833 euros et 22 366 euros. Enfin, l'encours moyen des comptes à terme atteint 42 178 euros.

#### Encours moyen en euros

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>Dépôts à vue</b>	5 984	6 284	6 222	6 599	7 585	<b>14,9%</b>
<b>Comptes sur livrets</b>						
Livrets A et bleus	1 259	1 471	1 663	1 753	1 829	<b>4,3%</b>
Livrets ordinaires	4 183	4 299	4 474	4 633	4 604	<b>-0,6%</b>
Livrets jeunes	906	936	944	984	846	<b>-14,0%</b>
<b>Comptes et plans d'épargne-logement</b>						
Comptes d'épargne-logement	5 400	6 500	7 000	7 667	6 833	<b>-10,9%</b>
Plans d'épargne-logement	12 299	16 120	19 190	20 537	22 366	<b>8,9%</b>
<b>Comptes de dépôts à terme</b>	36 657	37 381	33 974	40 130	42 178	<b>5,1%</b>

<sup>1</sup> Sur la base du recensement INSEE 2006.

---

## § 4. LES MOYENS DE PAIEMENT

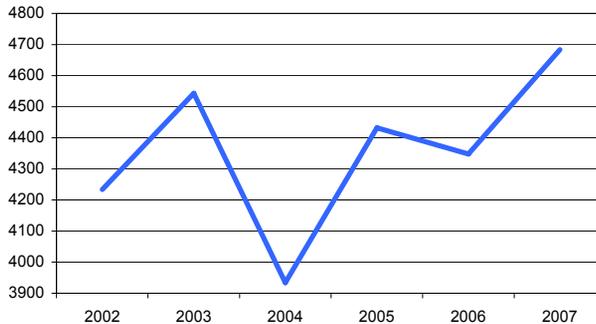
---

### 1. LE NOMBRE DE CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

En 2007, le nombre de cartes bancaires en circulation dans l'archipel s'établit à 4 684, soit 336 unités de plus qu'en 2006 (+ 7,7 %). Plus de 91 % des cartes émises sont des cartes nationales et internationales, 7,7 % correspondant à des cartes internationales dites de prestige, 0,4 % à des cartes de retrait d'espèces uniquement dans la banque émettrice et 0,5 % à des cartes de retrait d'espèces en interbancaire.

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de cartes bancaires en circulation	4 543	3 934	4 432	4 348	4 684

Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation dans l'archipel



### 2. LE VOLUME DES TRANSACTIONS

En 2007, quelque 169 000 transactions (+ 17,4 % par rapport à 2006) ont été enregistrées dans les terminaux de paiement électroniques (TPE) des différents commerçants de l'archipel, pour un montant de 9,8 millions d'euros (+ 12,6 %). Par ailleurs, quelque 24 900 retraits de billets (+ 10,2 % sur un an) ont été effectués dans les guichets et distributeurs automatiques bancaires (DAB/GAB) pour un montant de 1,6 million d'euros (+ 6,7 %).

## Données monétiques au 31 décembre 2007

	2006	2007
Nombre de transactions enregistrées dans les TPE*	144,0	169,0
Montant des transactions dans les TPE**	8,7	9,8
Nombre de transactions enregistrées dans les DAB/GAB*	22,6	24,9
Montant des transactions dans les DAB/GAB**	1,5	1,6

\* en milliers d'unités

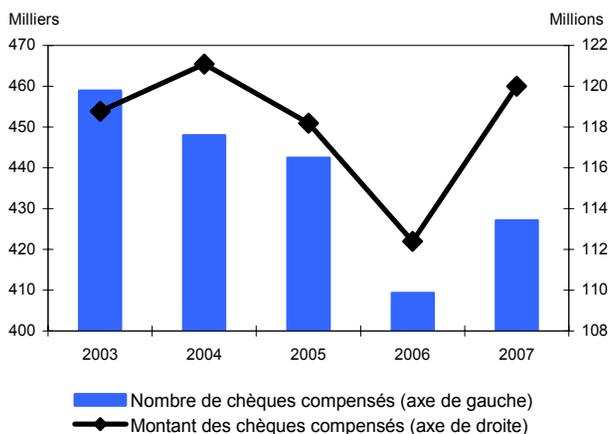
\*\* en millions d'euros

## 3. LES CHEQUES

A fin 2007, quelques 427 100 chèques (+ 4,3 % par rapport à 2006) ont été compensés par les services de l'IEDOM pour un montant de plus de 120 millions d'euros (+ 6,8 % sur un an). Ce volume correspond au cumul des chèques échangés entre les différents établissements bancaires installés localement. Il ne comprend pas les échanges de chèque en interne au sein de chaque établissement. L'usage du chèque demeure privilégié dans l'archipel : les paiements par chèque sont bien supérieurs aux paiements réalisés par les cartes interbancaires de paiement.

### Valeur et volume des chèques compensés par l'IEDOM

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Nombre	458 881	447 991	442 467	409 304	427 100	4,3%
Montant	118 765 440	121 092 576	118 182 959	112 396 479	120 004 685	6,8%



## Section 2

# L'activité des établissements de crédit

### § 1. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE

Depuis que le Trésor Public a mis fin, le 31 décembre 2001, à ses activités avec les particuliers et les entreprises, les réseaux de collecte des dépôts de la clientèle de l'archipel sont constitués des seules banques FBF (Crédit Saint-Pierrais et Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon) et de la Caisse d'épargne Ile-de-France Paris.

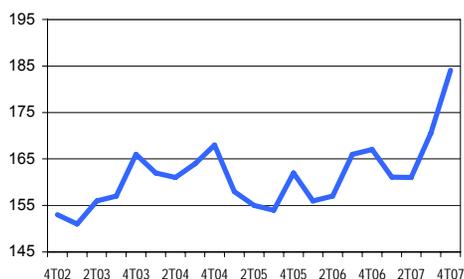
#### 1. L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

A fin 2007, l'ensemble des actifs financiers de la clientèle s'élève à 191,841 millions d'euros, en hausse de 9,9 % sur un an. La tendance à la baisse enregistrée aux deux premiers trimestres (respectivement de - 3,3 % et de - 0,02 %) est compensée par l'évolution favorable des deux derniers trimestres (+ 5,8 % et + 7,4 %). Les dépôts à vue et l'épargne à long terme sont bien orientés avec un taux de croissance respectif de 15,7% et de 16,4 %, les placements liquides ou à court terme affichant, pour leur part, une progression de 5,8 %.

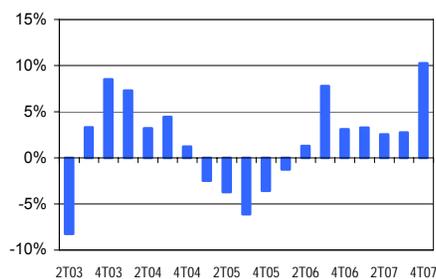
	Montants en millions d'euros				Variations sur un an	
	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	en %	en montant
Total actifs financiers	172,812	169,616	174,607	191,841	9,9%	17,234
Total actifs financiers hors assurance-vie	167,875	162,199	167,480	183,677	9,7%	16,197
Dépôts à vue	53,700	52,546	57,130	66,093	15,7%	8,963
Placements liquides ou à court terme	109,568	103,956	103,973	110,025	5,8%	6,052
Comptes d'épargne à régime spécial	34,838	36,973	37,459	37,011	-1,2%	-0,448
Placements indexés sur les taux de marché	74,730	66,983	66,514	73,014	9,8%	6,500
Epargne à long terme	9,544	13,114	13,504	15,723	16,4%	2,219

#### Ensemble des actifs financiers (hors assurance vie)

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



## 2. LES DEPOTS A VUE

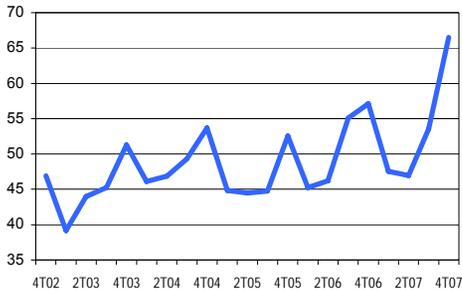
Les dépôts à vue – qui représentent 34,6 % des actifs financiers – sont détenus majoritairement par les ménages (41,8 % de l'encours), suivis des sociétés financières (27 %), le reste étant détenu par les autres agents. Ils s'élèvent à 66,093 millions d'euros, en progression de 15,7 % sur un an.

Cette croissance de l'encours a été tirée par les sociétés non financières dont l'encours a progressé de 49,1 % en glissement annuel. En revanche, la hausse de l'encours des ménages a plafonné à 5 %, celles des autres agents à 9,4 %.

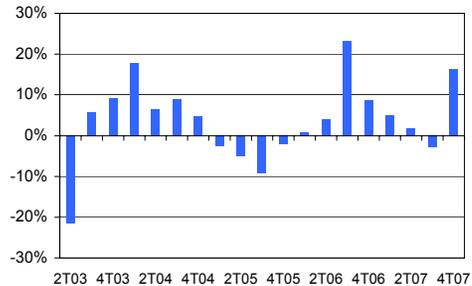
	Montants en millions d'euros				Variations sur un an	
	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	en %	en montant
<b>Ensemble des dépôts à vue</b>	<b>53,700</b>	<b>52,546</b>	<b>57,130</b>	<b>66,093</b>	<b>15,7%</b>	<b>8,963</b>
Dépôts à vue des sociétés	11,276	11,481	11,991	17,873	49,1%	5,882
Dépôts à vue des ménages	24,409	25,426	26,304	27,617	5,0%	1,313
Dépôts à vue des autres agents	18,015	15,639	18,835	20,603	9,4%	1,768

### Ensemble des dépôts à vue

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



## 3. LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Représentant 57,2 % des actifs financiers, ils s'élèvent à 110,025 millions d'euros, en progression de 5,8 % sur un an. En 2007, ils sont constitués à 66,4 % de produits rémunérés aux taux du marché monétaire<sup>1</sup> et à 33,6 % de comptes d'épargne à régime spécial<sup>2</sup>. Les ménages demeurent les premiers détenteurs des placements liquides ou à court terme. Ils sont détenus à 3,1 % par les sociétés, à 88,2 % par les ménages et à 8,7 % par les autres agents.

<sup>1</sup> Dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts, OPCVM monétaires.

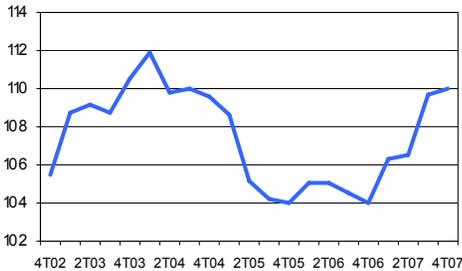
<sup>2</sup> Livrets A, livrets ordinaires, livrets bleus, livrets jeunes, comptes d'épargne-logement.

Les comptes à terme suscitent un intérêt tout particulier dans l'archipel, bénéficiant jusqu'en 2006 d'un avantage fiscal<sup>1</sup>. L'encours, qui représente 64,3 % des placements liquides ou à court terme, s'élève à 70,775 millions d'euros, progressant de 7,409 millions d'euros en un an. Les comptes à terme sont détenus à 86,7 % par les ménages.

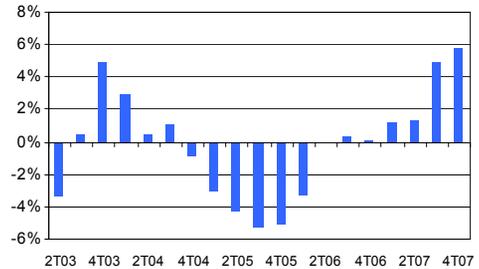
	Montants en millions d'euros				Variations sur un an	
	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	en %	en montant
<b>Placements liquides ou à court terme des sociétés</b>	<b>4,664</b>	<b>3,181</b>	<b>3,364</b>	<b>3,394</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,030</b>
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>			0,037	0,007	-81,1%	-0,030
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	4,664	3,181	3,327	3,387	1,8%	0,060
<b>Placements liquides ou à court terme des ménages</b>	<b>95,963</b>	<b>91,883</b>	<b>91,673</b>	<b>97,044</b>	<b>5,9%</b>	<b>5,371</b>
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	30,646	33,023	33,800	33,443	-1,1%	-0,357
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	65,317	58,860	57,873	63,601	9,9%	5,728
<b>Placements liquides ou à court terme des autres agents</b>	<b>8,941</b>	<b>8,892</b>	<b>8,936</b>	<b>9,587</b>	<b>7,3%</b>	<b>0,651</b>
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	4,192	3,950	3,622	3,561	-1,7%	-0,061
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	4,749	4,942	5,314	6,026	13,4%	0,712
<b>Ensemble des placements liquides ou à court terme</b>	<b>109,568</b>	<b>103,956</b>	<b>103,973</b>	<b>110,025</b>	<b>5,8%</b>	<b>6,052</b>

### Ensemble des placements liquides ou à court terme

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



## 4. L'ÉPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme – détenue entièrement par les ménages de l'archipel – représente 8,2 % des actifs financiers. Au 31 décembre 2007, elle s'établit à 15,723 millions d'euros, en hausse de 16,4 % sur un an.

<sup>1</sup> Jusqu'aux revenus perçus en 2006, les intérêts servis à un taux inférieur ou égal à 10 % l'an étaient exonérés de l'impôt. De nouvelles dispositions sont désormais applicables aux revenus perçus en 2007 : prélèvement libératoire fixé à 15 % ou imposition par déclaration à l'IRPP plafonnée à 15 % avec, dans les deux cas, un abattement fiscal de 500 euros par an et par foyer fiscal.

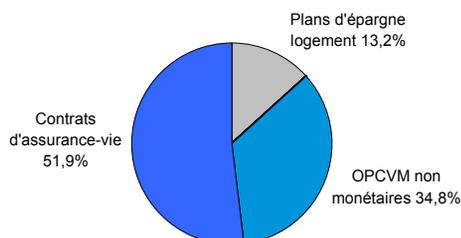
	Montants en millions d'euros				Variations sur un an	
	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	en %	en montant
<b>Ensemble de l'épargne à long terme</b>	<b>9,544</b>	<b>13,114</b>	<b>13,504</b>	<b>15,723</b>	<b>16,4%</b>	<b>2,219</b>
Epargne à long terme des sociétés	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Epargne à long terme des ménages	9,544	13,114	13,504	15,723	16,4%	2,219
Epargne à long terme des autres agents	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-

Les OPCVM non monétaires (34,8 % de cet actif) et les contrats d'assurance-vie (51,9 %) progressent respectivement de 31,7 % et 14,6 % ; les plans d'épargne logement affichent un repli de 6,2 %.

#### Ventilation de l'épargne à long terme par type de produits

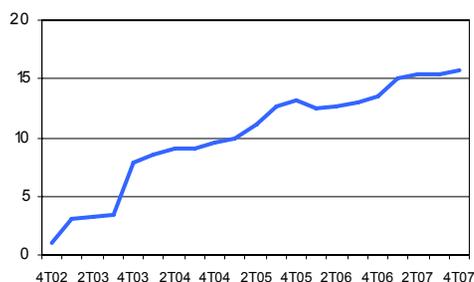
	Montants en millions au				Variations sur un an	
	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	en %	en montant
<b>Epargne à long terme</b>	<b>9,544</b>	<b>13,114</b>	<b>13,504</b>	<b>15,723</b>	<b>16,4%</b>	<b>2,219</b>
Plans d'épargne logement	1,612	2,015	2,218	2,080	-6,2%	-0,138
Plans d'épargne populaire		0,000		0,000	-	-
Autres comptes d'épargne		0,000		0,000	-	-
Portefeuille-titres					-	-
OPCVM monétaires	2,995	3,682	4,159	5,479	31,7%	1,320
Contrats d'assurance-vie	4,937	7,417	7,127	8,164	14,6%	1,037

#### Ventilation de l'épargne à long terme par type de produits

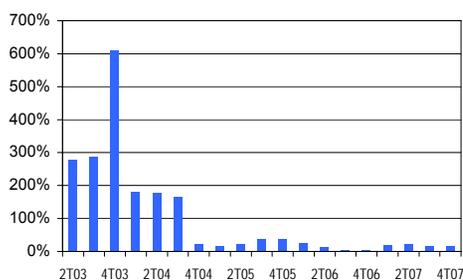


#### Ensemble de l'épargne à long terme

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



## § 2. LES CONCOURS A LA CLIENTELE

### 1. L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

A fin 2007, le montant des concours bruts octroyés par l'ensemble des établissements de crédit (locaux et non installés localement) s'élève à 150,531 millions d'euros, en progression de 1 % sur un an. Plus de 121,5 millions d'euros, soit environ 80,7 % de l'encours global brut, sont consentis par des établissements de crédit locaux (79,5 % en 2006).

Le montant global des crédits sains s'établit à 132,933 millions d'euros, en progression de 2,4 % sur un an. Les ménages demeurent les premiers détenteurs des crédits dans l'archipel, avec 55,9 % de l'encours, suivi des entreprises (26,5 % et des collectivités locales (17,3 %).

L'encours de crédit des entreprises est orienté à la hausse (+16,3 %) : les crédits d'exploitation et les crédits d'investissement progressent respectivement de 25,5 % et de 7,8 %, les autres crédits reculant de 15,4 %. Les créances douteuses nettes des entreprises affichent une nette baisse de 28,2 %.

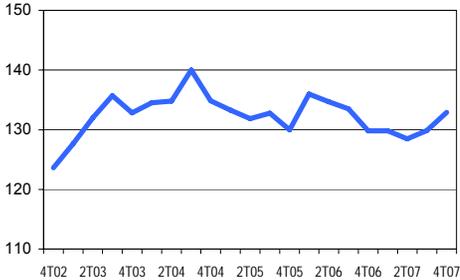
L'encours des ménages enregistre une croissance de 6,8 %. La consommation et l'investissement des ménages demeurent bien orientés : les crédits à la consommation et les crédits à l'habitat progressent respectivement de 22,7 % et de 6,9 %, les autres crédits enregistrant un net repli (- 57 %). Les créances douteuses nettes des ménages sont en recul de 9,9 %.

L'encours des collectivités locales diminue de 20,2 % : en un an, les crédits d'exploitation, les crédits à l'équipement et les autres crédits fléchissent respectivement de 48,8 %, 14,4 % et 15,2%. La part des crédits contractés par les collectivités locales auprès d'établissements de crédit métropolitains s'établit à environ 73 % à fin 2007, contre 65 % à fin 2006 et 60 % à fin 2005.

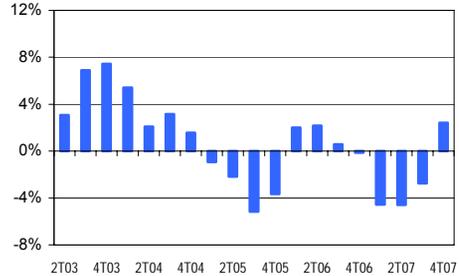
	Montants en millions				Variations	
	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	en %	en montant
<b>TOTAL</b>						
Encours sain	134,882	129,969	129,791	132,933	2,4%	3,142
Créances douteuses brutes	9,263	18,000	19,183	17,598	-8,3%	-1,585
Créances douteuses nettes	4,555	8,040	8,658	6,429	-25,7%	-2,229
<b>Encours total</b>	<b>144,145</b>	<b>147,969</b>	<b>148,974</b>	<b>150,531</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,557</b>
Taux de créances douteuses	6,4%	12,2%	12,9%	11,7%	-1,2 pt	-
Taux de provisionnement	50,8%	55,3%	54,9%	63,5%	+8,6 pt	-

## Encours sain total

**En millions d'euros**

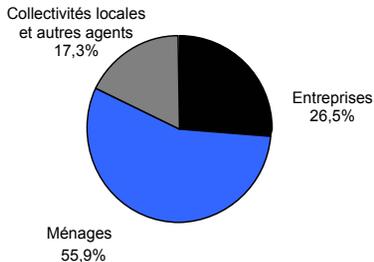


**Variation en glissement annuel**

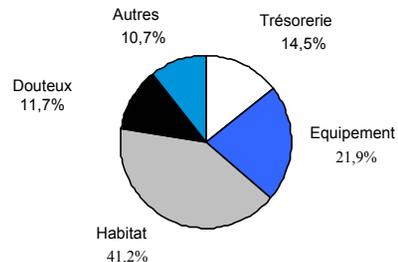


	Montants en millions d'euros				Variations	
	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	en %	en montant
Encours total des entreprises	41,285	37,504	30,273	35,216	16,3%	4,943
Encours total des ménages	64,080	66,838	69,546	74,261	6,8%	4,715
Encours total des collectivités locales	27,121	23,875	28,755	22,960	-20,2%	-5,795
Encours total des autres agents	2,396	1,752	1,217	0,496	-59,2%	-0,721
<b>Encours sain total</b>	<b>134,882</b>	<b>129,969</b>	<b>129,791</b>	<b>132,933</b>	<b>2,4%</b>	<b>3,142</b>

**Concours sains par agents économiques au 31/12/2007**



**Concours par catégories au 31/12/2007**



## 2. LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Au 31 décembre 2007, les concours bruts octroyés par les établissements de crédit locaux s'élèvent à 121,529 millions d'euros. Ils progressent de 2,7 % sur un an, après quatre années consécutives de baisse.

Le montant global des crédits sains s'établit à 104,416 millions d'euros, en hausse de 4,7 % sur un an.

Cette évolution est principalement liée à la progression des crédits d'exploitation (+ 25,5 %) et des crédits à l'équipement (+ 18,2 %) des entreprises. La demande des ménages est également soutenue : les crédits à la consommation et les crédits à l'habitat progressent respectivement de 19,6 % et de 6,9 %. Pour leur part, les crédits d'exploitation et les crédits d'équipement des collectivités locales diminuent respectivement de 48,8 % et 26,2 % : ces crédits représentent toutefois moins de 6 % des concours consentis localement.

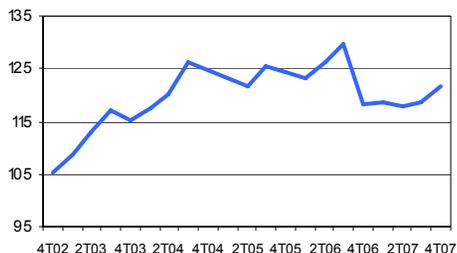
L'encours des créances douteuses brutes (17,113 millions d'euros) est en recul de 8,4 % sur un an. Le taux de créances douteuses demeure toutefois élevé (14,1 %, soit - 1,7 point sur un an).

Le taux de provisionnement s'améliore, à 65,1 % (+ 8,9 points sur un an). Ainsi, les créances douteuses nettes diminuent de 26,9 % sur un an.

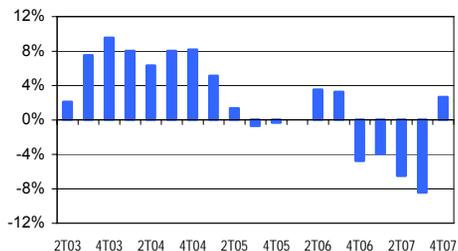
	Montants en millions d'euros				Variations	
	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	en %	en montant
<b>TOTAL</b>						
<b>Encours sain</b>	<b>115,645</b>	<b>106,328</b>	<b>99,684</b>	<b>104,416</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,732</b>
Créances douteuses brutes	8,964	17,905	18,677	17,113	-8,4%	-1,564
Créances douteuses nettes	4,256	7,945	8,168	5,969	-26,9%	-2,199
<b>Encours total brut</b>	<b>124,609</b>	<b>124,233</b>	<b>118,361</b>	<b>121,529</b>	<b>2,7%</b>	<b>3,168</b>
Taux de créances douteuses	7,2%	14,4%	15,8%	14,1%	-1,7 pt	-
Taux de provisionnement	52,5%	55,6%	56,3%	65,1%	+8,9 pts	-

### Ensemble des crédits des EC locaux

En millions d'euros

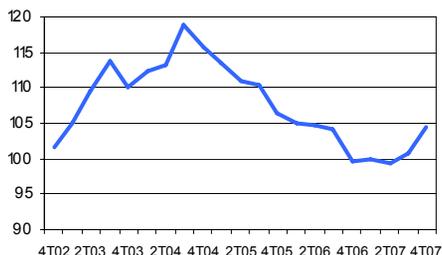


Variation en glissement annuel

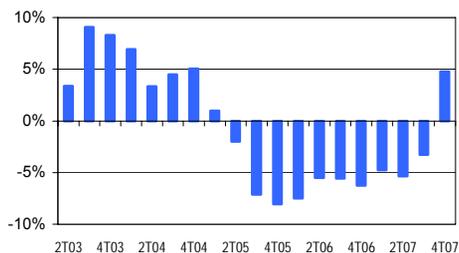


### Encours de crédits sains des EC locaux

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



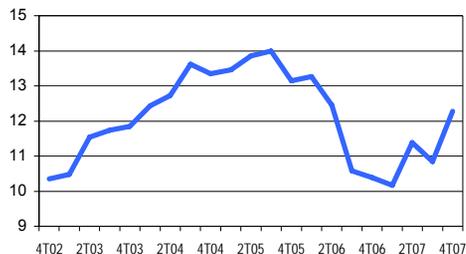
## 2.1 Les concours consentis aux entreprises

Les crédits aux entreprises (31,852 millions d'euros, soit 30,5 % du total de l'encours sain) progressent de 21,8 % sur un an. Les crédits d'exploitation (60,2 % des crédits aux entreprises) progressent de 25,5 %. Pour leur part, les crédits d'investissement (38,5 % des crédits aux entreprises) augmentent de 18,2 %. Enfin, les créances douteuses nettes (5,162 millions d'euros) s'inscrivent en baisse de 28,2 % sur un an.

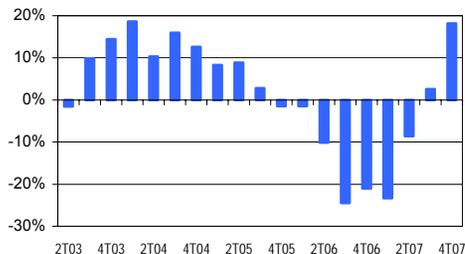
	Montants en millions d'euros				Variations	
	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	en %	en montant
<b>Entreprises</b>						
Crédits d'exploitation	14,888	20,631	15,264	19,159	25,5%	3,895
<i>Créances commerciales</i>	3,535	1,973	1,889	4,364	131,0%	2,475
<i>Crédits de trésorerie</i>	0,326	8,544	6,678	9,699	45,2%	3,021
dont <i>entrepreneurs individuels</i>	0,114	1,755	1,835	0,713	-61,1%	-1,122
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	11,027	10,114	6,697	5,096	-23,9%	-1,601
Crédits d'investissement	13,345	13,149	10,387	12,276	18,2%	1,889
<i>Crédits à l'équipement</i>	13,345	13,149	10,387	12,276	18,2%	1,889
dont <i>entrepreneurs individuels</i>	2,157	1,819	1,984	1,756	-11,5%	-0,228
Crédits à l'habitat	4,335	4,335				
Autres crédits	5,466	0,761	0,493	0,417	-15,4%	-0,076
<b>Encours sain</b>	<b>38,034</b>	<b>34,541</b>	<b>26,144</b>	<b>31,852</b>	<b>21,8%</b>	<b>5,708</b>
Créances douteuses nettes	2,930	4,987	7,190	5,162	-28,2%	-2,028

### Crédits d'investissement des entreprises

En millions d'euros

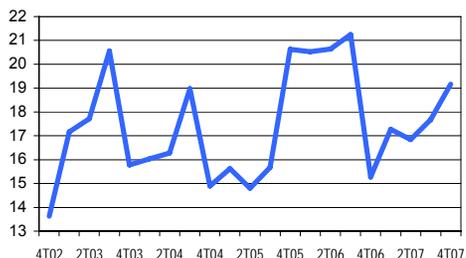


Variation en glissement annuel

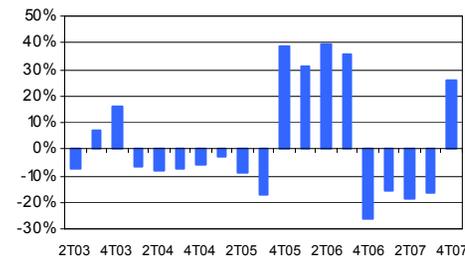


### Crédits d'exploitation des entreprises

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



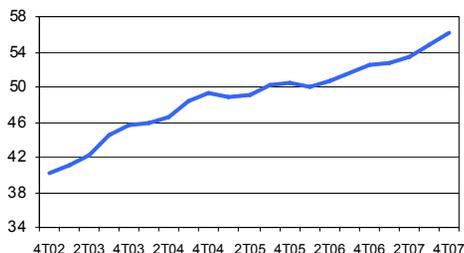
## 2.2 Les concours consentis aux ménages

Les crédits aux ménages (65,924 millions d'euros) – qui représentent la part prépondérante du total de l'encours sain (63,1 %) – progressent de 5,9 % sur un an. Les crédits à l'habitat (85,3 % des crédits aux ménages) progressent de 6,9 % sur un an. Pour leur part, les crédits à la consommation (13,1 % des crédits aux ménages) augmentent de 19,6 %, sous l'effet essentiel de la hausse des crédits de trésorerie (+ 24,4 %). Enfin, les créances douteuses nettes sur les ménages s'élèvent à 0,804 million d'euros, en recul de 17,5 % sur un an.

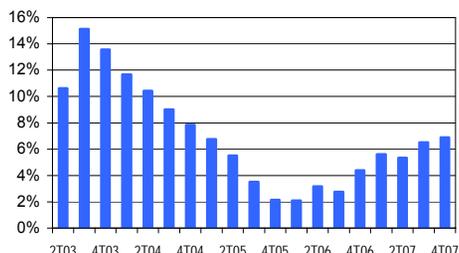
	Montants en millions d'euros				Variations	
	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	en %	en montant
<b>Ménages</b>						
Crédits à la consommation	5,425	5,963	7,237	8,656	19,6%	1,419
<i>Crédits de trésorerie</i>	4,353	5,291	6,514	8,102	24,4%	1,588
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,992	0,596	0,652	0,487	-25,3%	-0,165
<i>Crédit-bail</i>	0,080	0,076	0,071	0,067	-5,6%	-0,004
Crédits à l'habitat	49,329	50,390	52,597	56,226	6,9%	3,629
Autres crédits	6,383	4,091	2,421	1,042	-57,0%	-1,379
<b>Encours sain</b>	<b>61,137</b>	<b>60,444</b>	<b>62,255</b>	<b>65,924</b>	<b>5,9%</b>	<b>3,669</b>
Créances douteuses nettes	1,327	0,816	0,974	0,804	-17,5%	-0,170

### Crédits à l'habitat des ménages

En millions d'euros

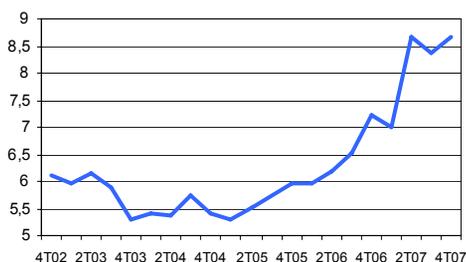


Variation en glissement annuel

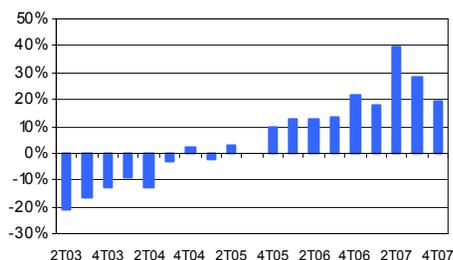


### Crédits à la consommation des ménages

En millions d'euros



Variation en glissement annuel

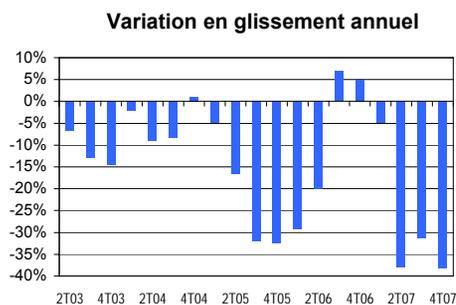


## 2.3 Les concours consentis aux collectivités locales

Les concours aux collectivités locales (6,225 millions d'euros, soit moins de 6 % du total de l'encours sain) affichent un net repli de 38,2 % sur un an. Les crédits d'exploitation et les crédits à l'équipement fléchissent respectivement de 48,8 % et de 26,2 %.

	Montants en millions d'euros				Variations	
	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	en %	en montant
<b>Collectivités locales</b>						
Crédits d'exploitation	2,082	2,607	4,714	2,413	-48,8%	-2,301
<i>Crédits de trésorerie</i>		0,347	2,034	1,405	-30,9%	-0,629
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	2,082	2,260	2,680	1,008	-62,4%	-1,672
Crédits à l'équipement	7,481	6,621	5,166	3,812	-26,2%	-1,354
Autres crédits	4,657	0,363	0,188		-100,0%	-0,188
<b>Encours sain</b>	<b>14,220</b>	<b>9,591</b>	<b>10,068</b>	<b>6,225</b>	<b>-38,2%</b>	<b>-3,843</b>

### Ensemble des crédits accordés aux collectivités locales



## 2.4 Les concours consentis aux autres agents

Les concours consentis aux autres agents (0,415 million d'euros, soit moins de 0,4 % du total de l'encours sain) sont en baisse de 65,9 % sur un an.

	Montants en millions d'euros				Variations	
	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	en %	en montant
<b>Autres agents et CCB non ventilés</b>						
<b>Encours sain</b>	<b>2,254</b>	<b>1,752</b>	<b>1,217</b>	<b>0,415</b>	<b>-65,9%</b>	<b>-0,802</b>

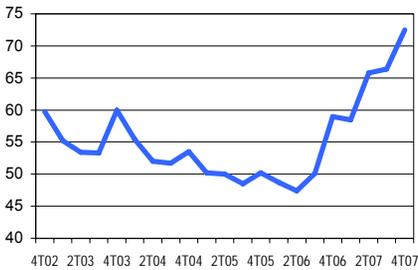
## § 3. LA POSITION EXTERIEURE NETTE DU SYSTEME BANCAIRE

La position extérieure nette du système local se définit comme la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements. Elle constitue le solde des opérations de trésorerie interbancaire effectuées entre les banques de l'archipel et les établissements de crédit non installés localement.

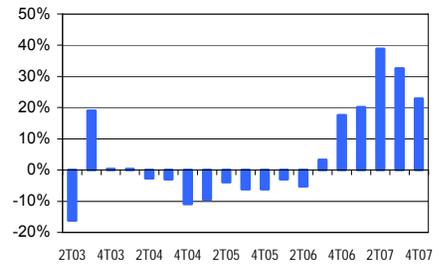
	Montant en millions d'euros				Variations	
	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	31-déc.-07	en %	en montant
Avoirs extérieurs des établissements de crédit locaux (A)	92,162	80,291	88,455	110,945	25,4%	22,490
Engagements extérieurs des établissements de crédit locaux (B)	38,685	30,046	29,542	38,395	30,0%	8,853
<b>Position extérieure nette du système bancaire local (A)-(B)</b>	<b>53,477</b>	<b>50,245</b>	<b>58,913</b>	<b>72,550</b>	<b>23,1%</b>	<b>13,637</b>

### Position extérieure nette

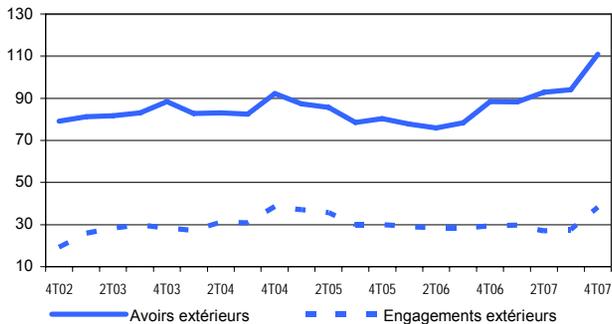
En millions d'euros



Variation en glissement annuel



En millions d'euros



Le système bancaire local collecte plus de ressources qu'il n'octroie de crédits. Il présente ainsi une position extérieure nette structurellement positive. A fin 2007, l'excédent dégagé s'élève à 72,550 millions d'euros, en progression de 23,1 % sur un an. L'augmentation des avoirs et des engagements extérieurs des établissements de crédit locaux est partiellement liée au développement, à partir de 2001, des relations avec leur réseau installé en métropole.

---

## § 4. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITE

---

Le Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France centralise mensuellement les concours accordés par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement dès lors qu'ils atteignent, par bénéficiaire déclarable, par guichet et par nature de déclaration, le seuil fixé par instruction de la Banque de France, à savoir 25 000 euros depuis février 2006.

A fin 2007, l'encours des crédits aux entreprises et aux administrations installées dans l'archipel recensé par le SCR s'élevait à 81,456 millions d'euros.

Le secteur « Administrations et Collectivités locales » concentre 23,6 % de l'encours total. La part de ce secteur est traditionnellement la plus importante. Elle est suivie des secteurs « Construction » (19,3 %) et « Commerce » (15,7 %). Ces trois secteurs représentent près de 59 % de l'encours total déclaré, soit 47,768 millions d'euros.

Les secteurs « Immobiliers, locations et services aux entreprises » et « Transports et communications » en représentent respectivement 13,2 % et 8,2 %.

Enfin, la part des risques sur les secteurs « Primaire » (4,2 %), « Industrie et énergie » (4,8 %), « Hôtels et restaurants » (3,1 %) et « Autres secteurs d'activités » (7,8 %) demeure relativement faible. Elle représente 9,909 millions d'euros.

Les concours déclarés au SCR sont ventilés par terme : crédits à court terme, crédits à moyen et long terme, crédit-bail et location avec option d'achat, et engagements de hors bilan.

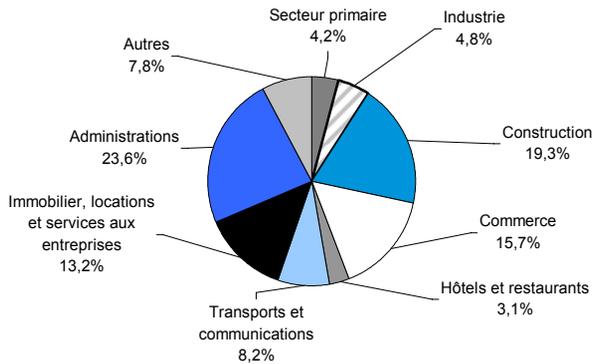
A fin 2007, l'encours global se répartit à hauteur de 52,6 % pour les crédits à moyen et long terme, 25,3 % pour les crédits à court terme, 22,0 % pour les engagements de hors bilan et 0,1 % pour le crédit-bail.

Risques par secteur d'activité à fin décembre 2007 (en milliers d'euros)

Secteurs	Nombre de bénéficiaires	Endettement CT	Endettement MLT	Crédit bail	Hors bilan	TOTAL	% du total
Secteur primaire	11	2 905	535	0	3	<b>3 443</b>	4,2%
Industrie	9	1 519	1 327	0	1 103	<b>3 949</b>	4,8%
Construction	23	4 287	1 157	0	10 276	<b>15 720</b>	19,3%
Commerce	49	3 001	5 417	0	4 387	<b>12 805</b>	15,7%
Hôtels et restaurants	19	267	2 250	0	0	<b>2 517</b>	3,1%
Transports et communications	11	5 030	1 435	0	180	<b>6 645</b>	8,2%
Immobilier, locations et services aux entreprises	35	1 825	7 403	0	1 541	<b>10 769</b>	13,2%
Administrations	3	999	18 093	76	75	<b>19 243</b>	23,6%
Autres	21	813	5 213	0	339	<b>6 365</b>	7,8%
<b>TOTAL</b>	<b>181</b>	<b>20 646</b>	<b>42 830</b>	<b>76</b>	<b>17 904</b>	<b>81 456</b>	<b>100,0%</b>

Source : SCR de la Banque de France

Répartition des risques par secteur d'activité au 31 décembre 2007



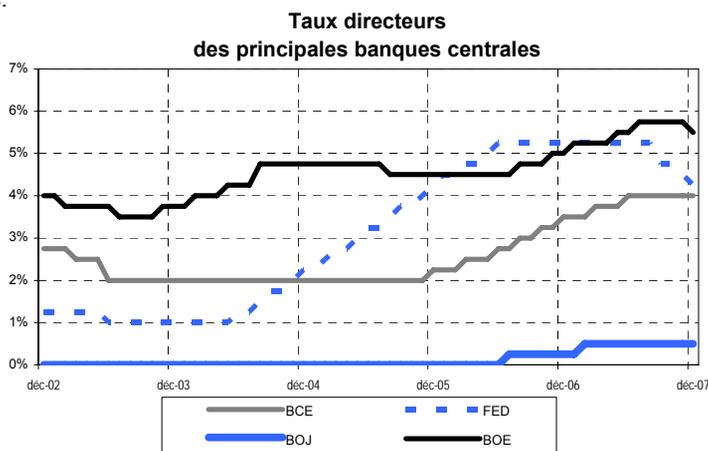
# Section 3

## Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

### § 1. LES TAUX

#### 1. LES TAUX DIRECTEURS

L'actualité monétaire de l'année 2007 a été particulièrement riche. Au cours du premier semestre 2007, jusqu'à la crise financière de l'été 2007, les autorités monétaires des principales puissances ont maintenu des politiques monétaires restrictives dans la continuité de l'année 2006 pour lutter contre la hausse de l'inflation. La crise financière survenue au mois d'août 2007 a profondément modifié le contexte d'intervention des banques centrales. La crise de confiance sur les marchés monétaires et la crainte d'une propagation à l'économie réelle ont conduit à d'importantes interventions exceptionnelles<sup>1</sup> des autorités monétaires américaines, européennes et japonaises pour maintenir la liquidité sur les marchés monétaires, marqués par des tensions sur les taux. Les autorités monétaires ont ensuite mis fin au mouvement de relèvement de leurs taux directeurs avant de procéder aux premières baisses (FED, BOE) qui se sont amplifiées en début d'année 2008 face aux risques de récession économique, en particulier aux Etats-Unis.



<sup>1</sup> La Banque Centrale Européenne a ainsi injecté massivement des fonds sur le marché monétaire européen à compter d'août 2007 (94,8 milliards d'euros injecté le 9 août pour refinancer les banques de l'euro système) jusqu'à la fin de l'année (la dernière opération de refinancement a porté sur 348,6 milliards d'€ le 18 décembre). Des opérations similaires avaient été menées entre août et décembre 2007 par le comité d'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC), par la Banque d'Angleterre ou par la Banque centrale du Japon.

La Banque Centrale Européenne a ainsi relevé à deux reprises (de 25 points) ses taux directeurs au premier semestre 2007 (en mars et en juin), portant le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement (REPO) de 3,50 % en décembre 2006 à 4 % et les deux autres taux directeurs encadrant le taux de soumission minimal<sup>1</sup> à 3 % et à 5 %. Depuis juin 2007, la Banque Centrale Européenne a maintenu ses taux directeurs inchangés, ce qui, en raison de l'abaissement des taux directeurs des principales autres banques centrales, a favorisé l'appréciation de l'euro contre les autres monnaies, notamment le dollar américain. Pour mémoire, la Banque Centrale Européenne avait engagé à partir du 6 décembre 2005 un cycle de resserrement monétaire pour contenir les risques d'inflation à moyen et long termes au sein de la zone euro. Le premier relèvement est intervenu le 6 décembre 2005, suivi de 5 autres de 25 points chacun en 2006.

#### Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	08/03/06	15/06/06	09/08/06	11/10/06	13/12/07	14/03/07	13/06/07
Taux de soumission REPO	2,50%	2,75%	3,00%	3,25%	3,50%	3,75%	4,00%
Facilité de prêt marginal	3,50%	3,75%	4,00%	4,25%	4,50%	4,75%	5,00%
Facilité de dépôt	1,50%	1,75%	2,00%	2,25%	2,50%	2,75%	3,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC), qui avait procédé en 2006 à quatre resserrements de 25 points pour porter le taux des « federal funds » à 5,25 % (au 29 juin 2006), a engagé dès le début de la crise financière de l'été 2007 une politique d'abaissement de ses taux directeurs. Le FOMC les a ainsi abaissés à trois reprises au cours du deuxième semestre 2007 pour ramener le taux des « federal funds » à 4,25 % le 11 décembre 2007.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE), qui avait relevé à quatre reprises en 2006 son "bank rate" pour le porter à 5,25 % à fin décembre 2006, a poursuivi cette politique au premier semestre 2007 pour porter son « bank rate » à 5,75 % en juillet 2007, avant de procéder à une baisse de 25 points le 5 décembre 2007.

La Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation, a relevé son taux directeur le 21 février 2007 pour le porter de 0,25 % à 0,50 %. Depuis cette date, la BOJ n'a pas modifié ses taux directeurs.

Enfin, la Banque Populaire de Chine (PBOC), qui avait maintenu ses taux directeurs inchangés à 5,58 % depuis 2004 jusqu'à avril 2006, a procédé depuis le début de l'année 2007 à six relèvements<sup>2</sup> de son principal taux d'intervention (taux de prêt à un an) pour le porter à 7,29 % en septembre 2007. En effet, la Chine se trouve confrontée à une surchauffe économique ainsi qu'à une envolée de ses marchés boursiers, qui se traduit par une poussée inflationniste importante que la banque centrale tente de contenir par un relèvement des conditions de crédit.

<sup>1</sup> Il s'agit du taux de la facilité de dépôt et celui de la facilité de prêt marginal.

<sup>2</sup> Par ailleurs, la PBOC a procédé depuis 2006 à de nombreux relèvements de ses taux de réserves obligatoires, qui atteignent à fin décembre 2007 un taux de 14,5 % sur les ressources (contre 9 % à fin décembre 2006).

## 2. LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, la Banque de France détermine, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année, le taux d'intérêt du Livret A.

Un avis paru au Journal officiel le 28 juillet 2007 a confirmé le relèvement de 0,25 point des taux de rémunération des principaux produits d'épargne réglementée à compter du 1<sup>er</sup> août. Ainsi, le livret A et le livret de développement durable (ex-Codevi) sont désormais rémunérés à 3 % tandis que le livret d'épargne populaire et le compte d'épargne logement (hors prime d'Etat) sont rétribués respectivement à hauteur de 4,00 % et 2,00 %. La rémunération du plan d'épargne logement est inchangée à 2,50 %.

Un arrêté publié le 31 janvier 2008 au Journal officiel a confirmé le relèvement du taux du livret A et du livret de développement durable à 3,50 % à compter du 1<sup>er</sup> février 2008. Il a également modifié la règle de calcul de l'indexation du taux du livret A. Ce taux était égal à la moyenne arithmétique entre la moyenne mensuelle du taux EURIBOR à trois mois (Euro Interbank Offered Rate)<sup>1</sup> et le taux d'inflation<sup>2</sup>, majorée de ¼ de point et arrondie au ¼ de point le plus proche. La nouvelle formule est fondée sur la moyenne des taux courts (EURIBOR et EONIA) et de l'inflation, le résultat ne pouvant être inférieur à l'inflation augmentée de 0,25 %. En juin 2007, une étude concernant la modification de fonctionnement du livret A a été menée par la Banque de France pour le compte du gouvernement. Cette réforme devrait conduire à la banalisation du livret A (distribution par toutes les banques). Le compte d'épargne logement et le livret d'épargne populaire (hors prime d'Etat) affichent, pour leur part, une hausse de 0,25 point. Le plan d'épargne logement n'est pas concerné par cette procédure et demeure à 2,50 %.

Ces nouveaux taux sont applicables au premier jour de la quinzaine qui suit leur publication.

### Rémunération des placements à taux réglementés

	01/07/2000	01/08/2003	01/08/2004	01/08/2005	01/02/2006	01/08/2006	01/08/2007	01/02/2008
Livret A	3,00%	2,25%	2,25%	2,00%	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%
Compte d'épargne logement	2,00%	1,50%	1,50%	1,25%	1,50%	1,75%	2,00%*	2,25%*
Plan d'épargne logement	4,50%	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*
Livret d'épargne populaire	4,25%	4,25%	3,25%	3,00%	3,25%	3,75%	4,00%	4,25%
Livret de développement durable	3,00%	2,25%	2,25%	2,00%	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%

\* Taux hors prime d'Etat

<sup>1</sup> Il s'agit du taux interbancaire offert entre les banques représentatives de la zone euro pour la rémunération des dépôts.

<sup>2</sup> Indice INSEE des prix à la consommation hors tabac des 12 derniers mois.

### 3. LES TAUX DEBITEURS

Le taux de base bancaire (TBB) n'est défini par aucun texte légal ou réglementaire. C'est un taux minimum de référence fixé librement par chaque établissement pour servir de base à la détermination du taux de rémunération d'un certain nombre de crédits octroyés à leurs clients. Il s'agit d'un taux de référence qui est majoré ou minoré en fonction de la nature du crédit, du risque encouru et de la qualité de l'emprunteur. Le TBB a cependant perdu de son actualité, au profit du taux interbancaire offert en Europe (TIBEUR) ou du taux moyen mensuel du marché monétaire (TEMPE). Il sert encore de référence à la tarification d'un tiers des crédits à court et moyen terme consentis aux entreprises, notamment aux PME.

### 4. LES TAUX DE L'USURE

Dans le but de protéger les particuliers et, également, les entreprises, le législateur (Article L 313-3 du *Code Monétaire et Financier*) a défini un taux de l'usure, c'est-à-dire un taux maximal pouvant s'appliquer à un certain nombre d'opérations de prêt. Un prêt usuraire est celui qui est consenti à un taux effectif global excédant, au moment où il est consenti, de plus du quart le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues.

Chaque trimestre, la Banque de France collecte auprès d'un large échantillon d'établissements de crédit les taux effectifs moyens pratiqués pour 11 catégories de prêts. Ces taux, augmentés d'un tiers, établissent les 11 seuils de l'usure correspondants. Les seuils de l'usure sont publiés sous la forme d'un avis au Journal Officiel à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant. L'article 7 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a supprimé la référence à un taux de l'usure, excepté pour les découverts, pour les prêts aux commerçants, artisans, entrepreneurs individuels et aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale.

	1T06	2T06	3T06	4T06	1T07	2T07	3T07	4T07	1T08
<b>Particuliers</b>									
<b>Prêts immobiliers</b>									
Prêts à taux fixe	5,72%	5,80%	5,99%	6,16%	6,39%	6,27%	6,41%	6,63%	7,12%
Prêts à taux variable	5,36%	5,48%	5,57%	5,73%	6,12%	6,24%	6,53%	6,72%	7,05%
Prêts relais	5,63%	5,68%	5,81%	6,03%	6,21%	6,35%	6,48%	6,53%	7,00%
<b>Autres prêts</b>									
Prêts ≤ 1524 € *	19,67%	20,21%	20,36%	20,53%	20,76%	20,33%	20,39%	20,49%	20,88%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > 1524 € *	17,37%	17,81%	18,20%	18,81%	19,07%	19,25%	19,85%	19,80%	20,16%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	7,89%	8,40%	8,48%	8,53%	8,44%	8,72%	8,93%	9,04%	9,39%
<b>Entreprises</b>									
Découvert en compte **	12,35%	13,33%	13,97%	14,00%	14,19%	14,44%	14,48%	14,61%	14,71%

\* Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

\*\* Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

## § 2. LA SITUATION AGREGÉE DES BANQUES ET L'ANALYSE DES RISQUES

L'analyse de l'activité bancaire est établie sur la base de documents provisoires, dans l'attente de l'approbation des comptes publiables. Elle cumule les bilans et les comptes de résultat relatifs à l'activité des deux banques FBF de l'archipel.

### 1. LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

Au 31 décembre 2007, le total de bilan de la situation agrégée des deux banques s'élève à près de 174 millions d'euros, en progression de 16,1 % sur un an. Cet agrégat a connu une sensible progression au cours des cinq dernières années. Il est passé de 144,7 millions d'euros fin 2002 à 173,9 millions fin 2007 (soit une variation de + 20,2 %).

Structure du bilan				en milliers d'euros			
ACTIF				PASSIF			
2006		2007		2006		2007	
59 918	40,0%	78 861	45,3%	17 355	11,6%	28 063	16,1%
82 360	55,0%	86 503	49,7%	113 286	75,7%	124 929	71,8%
2 519	1,7%	3 653	2,1%	3 117	2,1%	2 697	1,6%
-	-	-	-	15 984	10,7%	18 228	10,5%
4 947	3,3%	4 900	2,8%	-	-	-	-
<b>149 744</b>	<b>100%</b>	<b>173 917</b>	<b>100,0%</b>	<b>Total</b>	<b>149 744</b>	<b>100%</b>	<b>173 917</b>

Les banques de l'archipel sont des banques de détail. S'adressant essentiellement à une clientèle de particuliers et de PME, elles assurent une fonction d'intermédiation en collectant l'épargne et distribuant les financements. Ainsi, les opérations avec la clientèle constituent la part prépondérante du bilan, tant à l'actif (49,7 %) qu'au passif (71,8 %).

A l'actif, les opérations avec la clientèle progressent de 4,1 millions d'euros sur un an. Leurs principales évolutions concernent :

- les crédits à l'habitat ; représentant 41,6 % des opérations avec la clientèle (contre 37,8 % en 2006 et 32,8 % en 2005), ils progressent de 4,9 millions d'euros en un an (+ 15,6 %) ;

- les crédits de trésorerie ; deuxième poste de crédit avec 21,6 % de l'encours, ils enregistrent une forte progression en 2007 (+ 24,1 %). Ils sont passés de 4,6 millions d'euros en 2004 à 18,7 millions d'euros en 2007. Les entreprises locales en sont les principales bénéficiaires, conséquence du paiement tardif des prestations exécutées dans le cadre de marchés publics. Cette évolution est également liée aux difficultés financières des collectivités locales ;

- les crédits à l'équipement ; ils progressent de 5,1 %. En 2007, la conjoncture économique de Saint-Pierre-et-Miquelon demeure contrastée : la préparation de quelques gros chantiers a incité les entreprises locales à investir ;

– les comptes ordinaires débiteurs ; leur montant enregistre en revanche une baisse de 35,5 %, confirmant le mouvement engagé, depuis 2003, d’une réduction des découverts bancaires, après une série de progressions successives (notamment de 12 % en 2002). Les comptes ordinaires débiteurs sont détenus pour l’essentiel par les entreprises ;

– les créances douteuses ; depuis 2003, les banques assurent un suivi plus rigoureux de leur portefeuille et le classement en douteux est désormais plus systématique. Ainsi, en 2006, les créances douteuses nettes dépassaient 8 millions d’euros, contre 1,5 million d’euros en 2003. En 2007, elles s’élèvent à 5,9 millions d’euros, en recul de 26,5 % sur un an, l’effort de provisions ayant augmenté de 8,9 %. Après deux années consécutives de hausse, la part des créances douteuses nettes dans les opérations avec la clientèle diminue en 2007 : elle est de 6,8 %, contre 9,8 % en 2006, 8,9 % en 2005 et 4,5 % en 2004.

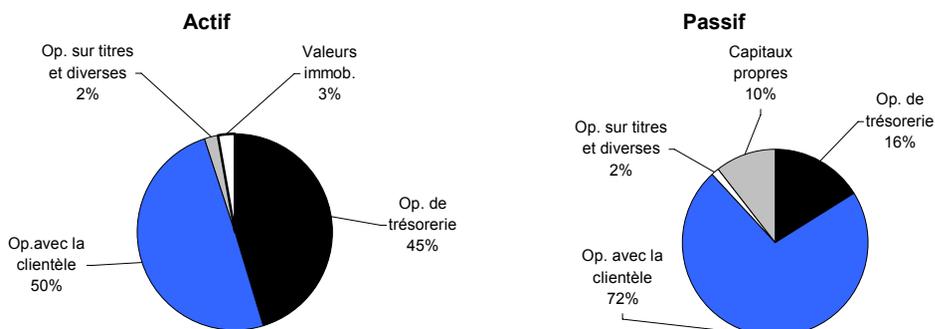
Au passif, les opérations avec la clientèle représentent près de 125 millions d’euros, en progression de 10,3 % sur un an. Elles continuent de représenter la part prédominante du bilan agrégé, soit 71,8 % du passif. Cette évolution est liée à la progression des comptes créditeurs de la clientèle (+17,3 %), les comptes à terme bénéficiant d’une évolution favorable des taux. Les comptes créditeurs des particuliers continuent leur progression (+ 9,8 %) : les comptes ordinaires et les comptes à terme enregistrent une hausse respective de 5,9 % et de 12,7 %. Pour leur part, les comptes créditeurs des sociétés et entrepreneurs individuels affichent une nette progression de 37,1 %, liée à l’évolution des comptes ordinaires (+ 46,2 %). Enfin, les placements sous forme de comptes d’épargne à régime spécial ou de bons de caisse sont en repli respectif de 2 % et de 28,9 %.

Les opérations de trésorerie enregistrent une progression sensible aussi bien à l’actif (+ 31,6 %) qu’au passif (+ 61,7 %). Cette évolution est liée à la forte augmentation des comptes ordinaires et des opérations avec les réseaux et groupes des établissements de crédit et institutions financières. La part des opérations de trésorerie dans le total du bilan agrégé s’élève à 45,3 % à l’actif contre 16,1 % au passif.

Enfin, les capitaux propres progressent de 14 %, conséquence de l’augmentation de capital de l’un des deux établissements bancaires et d’un report à nouveau plus important en 2007.

Les engagements en faveur de la clientèle (hors bilan) demeurent stables à 5,30 millions d’euros.

### Structure du bilan agrégé des banques au 31/12/2007



## 2. LE SOLDE PAR TYPE D'OPERATIONS

L'analyse du bilan à travers les soldes des principales catégories d'opérations permet d'identifier les activités dégageant un excédent ou un déficit de ressources.

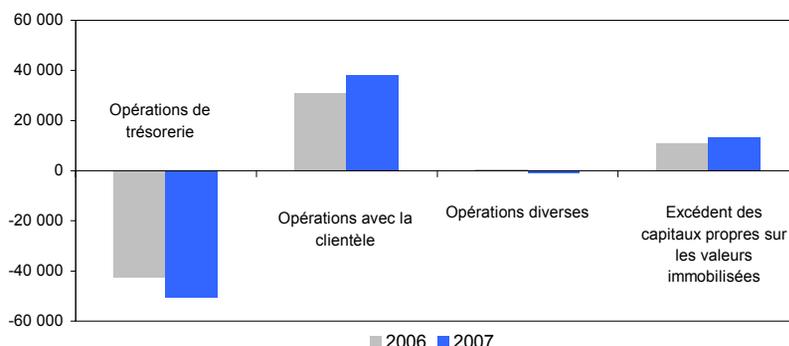
### Solde par type d'opérations

milliers d'euros

	2006	2007	Variations 2007/2006
Opérations avec la clientèle	30 926	38 426	24,3%
Opérations sur titres et diverses	598	-956	-259,9%
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	11 037	13 328	20,8%
Capacité de placement (+) ou besoin de financement (-)	42 563	50 798	19,3%
Opérations de trésorerie	-42 563	-50 798	-19,3%

Le solde ressources - emplois des opérations de trésorerie permet d'apprécier la capacité ou le besoin de refinancement des banques locales. Le tableau du solde par type d'opérations fait apparaître que ces dernières sont structurellement prêteuses sur le marché interbancaire, disposant d'un excédent de ressources, ce dernier étant essentiellement lié aux opérations avec la clientèle. En 2007, le solde des opérations avec la clientèle s'établit à 38,4 millions d'euros, en progression de 24,3 % par rapport à 2006 ; la croissance des dépôts et placements a été plus rapide que celle des opérations de crédit. L'excédent de ressources, qui représente une capacité de placement pour les établissements bancaires, est ainsi en hausse de 19,3 %.

### Evolution du solde par type d'opérations entre 2006 et 2007 (en milliers d'euros)



**Composition du solde des opérations de trésorerie**

en millions d'euros

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
- avec les E.C. locaux	3,17	1,88	4,65
- avec les E.C. hors zone	-30,36	-38,33	-51,78
- caisse et réserves obligatoires	-0,92	-0,66	-0,67
- refinancement	0,00	0,00	0,00
- divers	-8,07	-5,44	-2,98
<b>Soldes des opérations de trésorerie</b>	<b>-36,19</b>	<b>-42,56</b>	<b>-50,80</b>

Emplois (-), ressources (+)

Le solde des opérations de trésorerie avec les établissements de crédit locaux s'inscrit en forte hausse (+ 147,3 % sur un an).

Pour sa part, le solde des opérations de trésorerie avec les établissements de crédits hors zone s'est creusé de plus de 13 millions d'euros (- 35,1 % sur un an).

Montants en milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007/2006
<b>ACTIF</b>			
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>59 918</b>	<b>78 861</b>	<b>31,6%</b>
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	<b>5 006</b>	<b>3 328</b>	<b>-33,5%</b>
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES	<b>54 912</b>	<b>75 533</b>	<b>37,6%</b>
- Comptes ordinaires	11 454	16 691	45,7%
- Prêts et comptes à terme	5 131	6 000	16,9%
- Opérations avec les réseaux et groupes	37 934	52 199	37,6%
- Autres opérations	393	643	63,6%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>82 360</b>	<b>86 503</b>	<b>5,0%</b>
OPERATIONS COMMERCIALES	1 889	4 363	131,0%
CREDITS DE TRESORERIE	15 085	18 713	24,1%
CREDITS A L' EQUIPEMENT	12 618	13 266	5,1%
CREDITS A L'HABITAT	31 138	35 995	15,6%
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	10 051	6 588	-34,5%
AUTRES CREDITS	3 545	1 674	-52,8%
CREANCES DOUTEUSES	8 034	5 904	-26,5%
<i>Provisions sur créances douteuses (non incluses)</i>	9 920	10 799	8,9%
<b>OPERATIONS DIVERSES</b>	<b>2 519</b>	<b>3 653</b>	<b>45,0%</b>
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	1 439	2 485	72,7%
OPERATIONS SUR TITRES	1 080	1 168	8,1%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>4 947</b>	<b>4 900</b>	<b>-1,0%</b>
TITRES DE PARTICIPATION et DE FILIALES	387	433	11,9%
IMMOBILISATIONS	4 560	4 467	-2,0%
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0	-
ACTIONNAIRES et ASSOCIES	0	0	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>149 744</b>	<b>173 917</b>	<b>16,1%</b>

Montants en milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007/2006
<b>PASSIF</b>			
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>17 355</b>	<b>28 063</b>	<b>61,7%</b>
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	1	6	500,0%
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES	17 354	28 057	61,7%
- Comptes ordinaires	1 409	2 327	65,2%
- Emprunts et comptes à terme	3 906	9 506	143,4%
- Opérations avec les réseaux et groupes	11 900	15 600	31,1%
- Autres	139	624	348,9%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>113 286</b>	<b>124 929</b>	<b>10,3%</b>
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE (1)	77 783	91 204	17,3%
- Sociétés et entrepreneurs individuels	17 230	23 614	37,1%
- Comptes ordinaires	13 876	20 281	46,2%
- Comptes à terme	3 354	3 333	-0,6%
- Particuliers	49 733	54 583	9,8%
- Comptes ordinaires	21 379	22 630	5,9%
- Comptes à terme	28 354	31 953	12,7%
- Autres	10 820	13 007	20,2%
- Comptes ordinaires	5 807	7 197	23,9%
- Comptes à terme	5 013	5 810	15,9%
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	31 079	30 450	-2,0%
BONS DE CAISSE	3 148	2 239	-28,9%
CREANCES NEGOCIABLES SUR LES MARCHES	0	0	-
AUTRES DEPOTS	1 272	1 036	-18,6%
<b>OPERATIONS DIVERSES</b>	<b>3 117</b>	<b>2 697</b>	<b>-13,5%</b>
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	3 117	2 697	-13,5%
OPERATIONS SUR TITRES	0	0	-
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>15 984</b>	<b>18 227</b>	<b>14,0%</b>
DETTES SUBORDONNEES, PROVISIONS et FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	2 615	2 623	0,3%
RESERVES	1 661	1 687	1,6%
CAPITAL	15 033	16 895	12,4%
REPORT A NOUVEAU	-3 318	-3 751	-13,1%
EXCEDENT (+ ou -) ET RESULTAT EN INSTANCE D'APPROBATION	-7	773	11142,9%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>149 744</b>	<b>173 917</b>	<b>16,1%</b>
ENGAGEMENTS EN FAVEUR D' ETABLISSEMENTS DE CREDIT	0	0	-
ENGAGEMENTS REÇUS D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 500	8 500	0,0%
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	4 975	4 975	0,0%
ENGAGEMENTS REÇUS DE LA CLIENTELE	0	0	-

(1) Uniquement résidente

### 3. L'EVOLUTION DES RISQUES

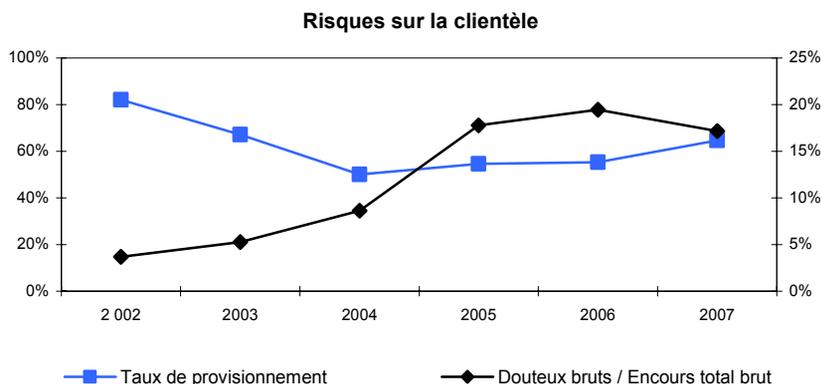
#### Risques crédits sur la clientèle

en millions d'euros

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
<b>Créances douteuses brutes</b>	8,27	17,42	17,95	16,70	-7,0%
créances douteuses nettes	4,13	7,92	8,03	5,90	-26,5%
provisions	4,14	9,50	9,92	10,80	8,9%
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>50,0%</b>	<b>54,6%</b>	<b>55,3%</b>	<b>64,7%</b>	<b>16,9%</b>
<b>Taux de douteux bruts/encours total</b>	<b>8,6%</b>	<b>17,8%</b>	<b>19,5%</b>	<b>17,2%</b>	<b>-2,3 pts</b>
<b>Dotations nettes aux provisions / PNB</b>	<b>16,3%</b>	<b>10,5%</b>	<b>16,9%</b>	<b>1,8%</b>	<b>-15,1 pts</b>

L'estimation des créances douteuses brutes est le reflet de l'appréciation des risques sur la clientèle. Les établissements de crédit doivent appliquer des règles rigoureuses de gestion, conformes à la réglementation et aux usages bancaires. Au 31 décembre 2007, le montant des **créances douteuses brutes** s'élève à 16,7 millions d'euros, en recul de 7 % sur un an. Elles représentent 17,2 % de l'encours total (contre 19,5 % en 2006). Les provisions progressent de près de 9 % et les créances douteuses nettes sont en net recul (-26,5 %). Le taux de provisionnement s'élève à 64,7 % (contre 55,3 % en 2006).

En 2007, les dotations nettes aux provisions sur créances douteuses absorbent 1,8 % du PNB (contre 16,9 % en 2006).



## § 3. LA SITUATION FINANCIERE DES BANQUES LOCALES

Le résultat agrégé des deux banques locales se traduit par un bénéfice de 773 000 euros.

Ce résultat doit toutefois être relativisé dans la mesure où il intègre une plus-value de cession sur immobilisation corporelle de 307 000 euros.

## 1. LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire (PNB) représente la marge brute dégagée par les banques sur l'ensemble de leurs activités bancaires. En 2007, il baisse de 0,986 millions d'euros, soit un recul de 14,6 %. Cette évolution s'explique par la forte croissance des charges d'exploitation bancaires (+ 28,8 %) alors que les produits d'exploitation bancaires n'enregistrent qu'une légère progression (+ 0,9 %).

### Structure du produit net bancaire

milliers d'euros

CHARGES					PRODUITS			
2006		2007			2006		2007	
525	17,7%	818	21,9%	Opérations de trésorerie	1 595	16,4%	2 264	23,8%
1 839	62,2%	2 258	60,4%	Opérations avec la clientèle	6 498	66,9%	5 942	62,5%
0	0,0%	0	0,0%	Opérations sur titres	0	0,0%	0	0,0%
594	20,1%	662	17,7%	Opérations diverses	1 614	16,6%	1 296	13,6%
<b>2 958</b>	<b>100%</b>	<b>3 738</b>	<b>100,0%</b>	<b>Total</b>	<b>9 707</b>	<b>100%</b>	<b>9 502</b>	<b>100,0%</b>

La part des opérations avec la clientèle demeure prépondérante dans la formation du produit net bancaire, tant au niveau des charges (60,4 %) que des produits (62,3 %) : en 2007, les charges poursuivent leur progression avec une hausse importante de 22,8 % ; les produits se contractent de 6,5 %. Par conséquent, le produit net bancaire dégagé sur les opérations avec la clientèle s'inscrit en recul de 20,9 %, passant de 4 659 millions en 2006 à 3 684 millions d'euros en 2007.

Les opérations interbancaires et de trésorerie dégagent un solde net positif de 1,45 million d'euros, en progression de 35,1 % sur un an.

Les opérations diverses se rapportent aux prestations de services financiers, notamment sur les moyens de paiement. Elles dégagent un solde net positif de 0,634 million d'euros, en recul de 37,8 % sur un an.

Le solde des opérations sur titres demeure marginal.

La part des commissions (perçues en rémunération de prestations de services en faveur de la clientèle) dans les produits des opérations avec la clientèle s'élève à 11,9 % en 2007, contre 9,3 % en 2006. Enfin, le poids des produits nets sur intérêts s'établit à 88,10 % en 2007, contre 90,7 % en 2006.

### Produits des opérations avec la clientèle

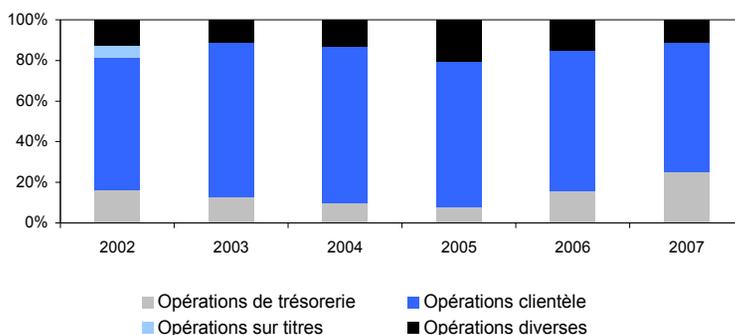
	2003	2004	2005	2006	2007
Produits sur intérêts	93,4%	93,8%	91,9%	90,7%	88,10%
Commissions	6,6%	6,2%	8,1%	9,3%	11,9%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Décomposition du produit net bancaire

en milliers d'euros

	2006	2007	Variations 2007/2006
Opérations de trésorerie	1 070	1 446	35,1%
Opérations clientèle	4 659	3 683	-20,9%
Opérations sur titres	0	0	-
Opérations diverses	1 020	634	-37,8%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>6 749</b>	<b>5 763</b>	<b>-14,6%</b>

## Décomposition du produit net bancaire



## 2. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

### Soldes intermédiaires de gestion

en milliers d'euros

	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Produit net bancaire	7 438	6 749	5 763	-14,6%
Résultat brut d'exploitation	-106	1 196	220	-81,6%
Résultat d'exploitation	-304	697	656	-5,9%
Résultat courant avant impôts	-1 602	395	963	143,8%
<b>Résultat net</b>	<b>-406</b>	<b>-7</b>	<b>773</b>	<b>-</b>

Pour la deuxième année consécutive, le **produit net bancaire** est en repli. Après une baisse de 9,3 % en 2006, le PNB se contracte de 14,6 % en 2007.

Le **résultat brut d'exploitation**, qui représente la marge dégagée par les établissements de crédit après prise en compte des coûts de fonctionnement de leurs structures, enregistre une forte baisse (-81,6 %) mais reste positif à 0,220 million d'euros.

Le **résultat d'exploitation** demeure également positif à 0,656 million d'euros (-5,9 %). La baisse importante des dotations nettes aux provisions sur créances douteuses (-90,8 %) et la progression des intérêts sur créances douteuses (+9,1 %) lui permettent de se maintenir à un niveau proche de celui atteint en 2006.

Le **résultat courant avant impôt** (0,963 million d'euros) enregistre une nette augmentation (+ 143,8 %), conséquence de la plus value de 0,307 million d'euros réalisée sur la cession d'un ancien bâtiment de l'un des deux établissements bancaires.

Ainsi, après deux exercices déficitaires, le **résultat net** redevient positif, à 0,773 million d'euros.

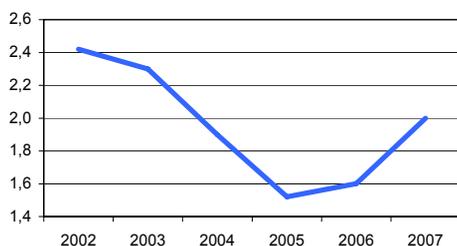
### 3. LES INDICATEURS DE RENTABILITE

#### 3.1 Le rendement

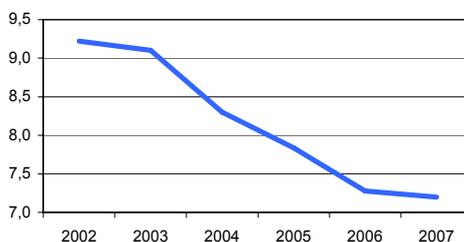
Rendement	en %			
	2004	2005	2006	2007
Coût moyen des dépôts	1,9	1,5	1,6	2,0
Rendement moyen des crédits	8,3	7,8	7,3	7,2
Marge sur les opérations avec la clientèle	4,8	5,1	4,8	4,2

La marge sur les opérations avec la clientèle enregistre un recul significatif, sous l'effet conjugué de la hausse du coût des dépôts (+ 0,4 point) et de la contraction du rendement moyen des crédits (- 0,1 point).

Coût moyen des dépôts (en %)



Rendement moyen des crédits (en %)



#### 3.2 La consommation du produit net bancaire

En 2007, les frais généraux<sup>1</sup> s'élèvent à 5 millions d'euros, en recul de 2,2 % sur un an. Compte tenu toutefois de la baisse du PNB (- 14,6 %), leur poids dans le produit net bancaire s'est alourdi, passant de 75,8 % en 2006 à 86,8 % en 2007.

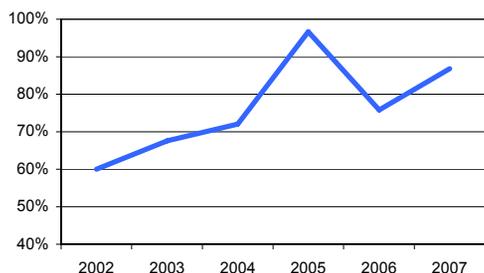
Consommation du Produit Net Bancaire	2004	2005	2006	2007
Frais généraux / PNB (en %)	72,1	96,6	75,8	86,8
Frais de personnel / PNB (en %)	45,6	47,7	49,5	60,2
Frais de personnel / Effectif (milliers d'euros)	53,1	56,0	54,0	56,0

<sup>1</sup> Frais de personnel + impôts et taxes + services extérieurs.

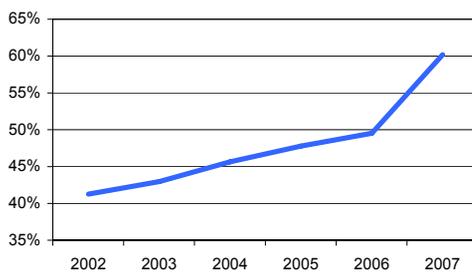
Les **frais de personnel** (3,467 millions d'euros), habituellement le poste de charges le plus important, enregistrent une hausse de 3,7 % en 2007. Leur hausse, conjuguée à la baisse du PNB, a pour conséquence une augmentation de 10,7 points de leur part dans le produit net bancaire, passant de 49,5 % en 2006 à 60,2 % en 2007.

Enfin, les services extérieurs (1,506 million d'euros) s'inscrivent en repli de 13,6 %.

**Evolution des frais généraux / PNB (en %)**



**Frais de personnel / PNB (en %)**



### 3.3 La rentabilité

#### Les résultats

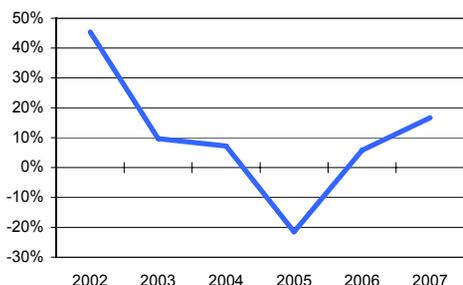
en %

	2004	2005	2006	2007
Résultat courant avant impôts / PNB	7,2	-21,54	5,9	16,7
Résultat net / PNB	3,5	-5,46	-0,1	13,4

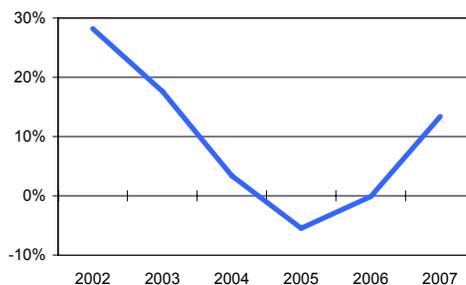
Le résultat courant avant impôts rapporté au produit net bancaire s'établit à 16,7 %, en augmentation de 10,8 points par rapport au précédent exercice. Il bénéficie de la plus-value exceptionnelle liée à la cession d'un immeuble.

La rentabilité s'améliore également en termes de résultat net. Ce dernier représente 13,4 % du PNB en 2007 contre - 0,1 % en 2006.

**Résultat courant avant impôts / PNB (en %)**



**Résultat net / PNB (en %)**

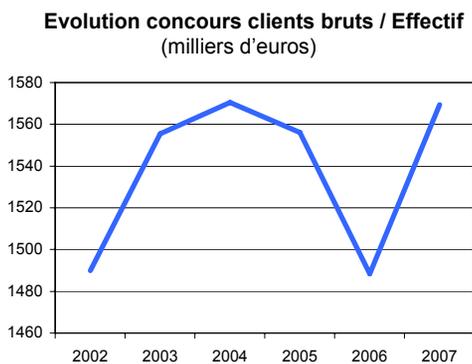
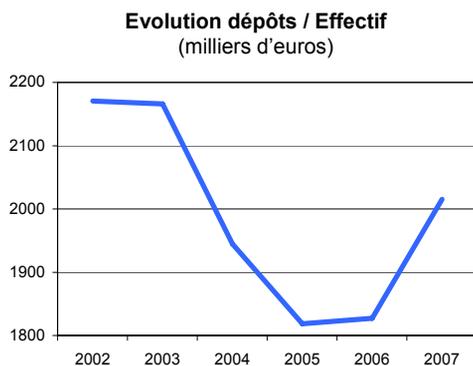


### 3.4 La productivité

Productivité	en milliers d'euros			
	2004	2005	2006	2007
PNB / Agent	111	118	109	93
Dépôts / Agent	1 945	1 819	1 827	2 015
Concours clients bruts / Agent	1 570	1 556	1 488	1 569

La productivité apparente du travail s'est globalement améliorée en 2007.

Si le PNB rapporté au nombre d'agents est en repli de 14,7 %, les autres indicateurs de productivité enregistrent une progression : + 10,3 % pour le ratio dépôts par agent et + 5,4 % pour le ratio concours clients bruts par agent.



## Compte de résultat agrégé

Montant en milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007/2006
<b>(+) Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>10 250</b>	<b>10 340</b>	<b>0,9%</b>
- Opérations de trésorerie et interbancaires	1 595	2 264	41,9%
- Opérations avec la clientèle - Crédits	7 345	6 866	-6,5%
- Opérations sur titres	0	0	-
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	-
- Divers	1 310	1 211	-7,6%
<b>(-) Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>2 942</b>	<b>3 788</b>	<b>28,8%</b>
- Opérations de trésorerie et interbancaires	525	818	55,8%
- Opérations avec la clientèle	1 839	2 258	22,8%
- Opérations sur titres	0	0	-
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	-
- Divers	578	712	23,2%
(+) Produits accessoires et produits divers	304	85	-72,0%
(-) Charges accessoires et charges diverses	15	38	153,3%
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de l'act. de portefeuille	0	0	-
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépré. des titres de plac.	1	-88	-8900,0%
(-) Intérêts sur créances douteuses	847	924	9,1%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 749</b>	<b>5 763</b>	<b>-14,6%</b>
(-) Frais de personnel	3 342	3 467	3,7%
(-) Impôts et taxes	28	30	7,1%
(-) Services extérieurs	1 744	1 506	-13,6%
(-) Dotations aux amortissements	439	542	23,5%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immob. corp. et incorp.	0	0	-
(-) Quote part des frais de siège social	0	0	-
(-) Quote part sur op. d'expl. non banc. faites en commun	0	0	-
(+) Charges refacturées	0	2	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 196</b>	<b>220</b>	<b>-81,6%</b>
(-) Dot. nettes aux provisions sur créances douteuses	1 140	105	-90,8%
(-) Autres dot. nettes aux provisions pour dépréciation	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	-21	7	133,3%
(-) Pertes sur créances irrécupérables	227	376	65,6%
(+) Intérêts sur créances douteuses	847	924	9,1%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>697</b>	<b>656</b>	<b>-5,9%</b>
(+) + ou - values de cessions sur immob. corp. et incorp.	-306	307	200,3%
(+) + ou - values de cessions sur immob. financières	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions des immob. financières	-4	0	100,0%
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>395</b>	<b>963</b>	<b>143,8%</b>
(+) Produits exceptionnels	21	1	-95,2%
(-) Charges exceptionnels	112	0	-100,0%
(-) Dotations nettes sur FRBG	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	0	0	-
(-) Impôts sur les bénéfices	312	188	-39,7%
<b>Résultat net</b>	<b>-7</b>	<b>773</b>	<b>-</b>

# Section 4

## La circulation fiduciaire

---

### § 1. LES BILLETS

---

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les DOM et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte les billets ayant cours légal dans la zone euro.

Le tableau ci-après fait ressortir les émissions nettes de billets à fin 2007, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués à Saint-Pierre-et-Miquelon pour chaque coupure, depuis le passage à l'euro fiduciaire (1<sup>er</sup> janvier 2002). Ces montants ne sauraient toutefois être considérés comme représentatifs des billets effectivement en circulation dans l'archipel. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter, ou doivent être retranchés, les billets « importés » ou « exportés » à l'occasion des mouvements de voyageurs, et qui ne peuvent être recensés. De manière générale, l'archipel exporte sa monnaie fiduciaire hors des limites de sa zone d'émission contrairement à des territoires où les flux touristiques importants entraînent un afflux de billets.

Coupures	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
5 euros	20 088	7,6%	100 440	1,1%
10 euros	41 024	15,5%	410 240	4,5%
20 euros	130 347	49,2%	2 606 940	28,4%
50 euros	43 720	16,5%	2 186 000	23,8%
100 euros	23 221	8,8%	2 322 100	25,3%
200 euros	5 510	2,1%	1 102 000	12,0%
500 euros	920	0,3%	460 000	5,0%
<b>Total</b>	<b>264 830</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 187 720</b>	<b>100,0%</b>

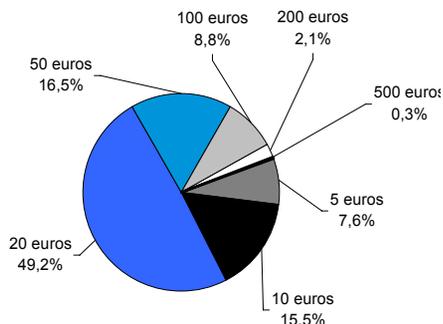
Au 31 décembre 2007, soit six ans après la mise en circulation de l'euro, les émissions nettes cumulées de billets dans l'archipel ont atteint 264 830 billets (soit + 12,2 % sur la seule année 2007) pour une valeur totale de 9 187 720 euros (+ 14,8 % en un an).

En 2007, l'émission nette de billets représentait 1 184 695 euros (29 958 billets), soit une progression de 25 % en valeur et de 7,2 % en volume par rapport à l'émission nette en 2006.

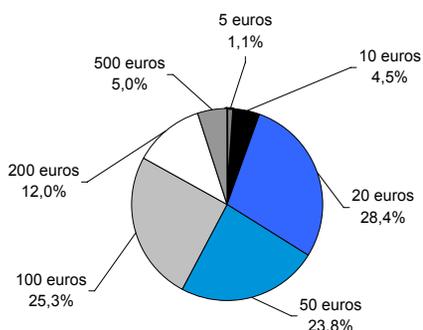
La part des coupures de thésaurisation (500, 200 et 100 euros) concentre 11,2 % de l'émission nette cumulée en volume (+ 0,6 point par rapport à fin 2006) et 42,3 % en valeur. La coupure de 20 euros représente à elle seule 49,2 % de l'émission nette cumulée en volume et 28,4 % en valeur, ce qui en fait le billet de transaction le plus utilisé dans l'archipel.

La valeur moyenne du billet en circulation à Saint-Pierre-et-Miquelon s'établit à 34,7 euros, contre 33,9 euros en 2006. La valeur moyenne du billet en circulation dans la zone IEDOM s'établit à 46,88 euros.

**Répartition en volume au 31/12/2007**



**Répartition en valeur au 31/12/2007**



## § 2. LES PIECES

L'IEDOM, agissant pour le compte du Trésor public, met en circulation dans les DOM et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte les pièces métalliques en euros.

A fin 2007, la circulation théorique de pièces s'élevait à 1 858 857 unités pour un montant de 349 042 euros, en progression de 11,9 % en volume et de 8,3 % en valeur par rapport à fin 2006.

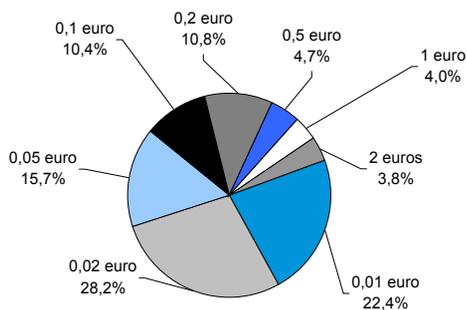
Pièces de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
0,01 euro	416 592	22,4%	4 165,92	1,2%
0,02 euro	524 859	28,2%	10 497,18	3,0%
0,05 euro	292 148	15,7%	14 607,40	4,2%
0,1 euro	192 480	10,4%	19 248,00	5,5%
0,2 euro	200 045	10,8%	40 009,00	11,5%
0,5 euro	86 895	4,7%	43 447,50	12,4%
1 euro	74 609	4,0%	74 609,00	21,4%
2 euros	71 229	3,8%	142 458,00	40,8%
<b>Total</b>	<b>1 858 857</b>	<b>100,0%</b>	<b>349 042,00</b>	<b>100,0%</b>

En 2007, l'émission nette de pièces a représenté 26 800,82 euros (179 683 pièces), en augmentation de 61,6 % en valeur et 14,4 % en volume par rapport à l'émission nette en 2006. L'émission de pièces continue de progresser dans l'archipel, leur retour étant très faible voire nul pour les centimes. Seules des opérations type « pièces jaunes » ou « Téléthon » permettent de récupérer auprès des particuliers des pièces à faible valeur faciale.

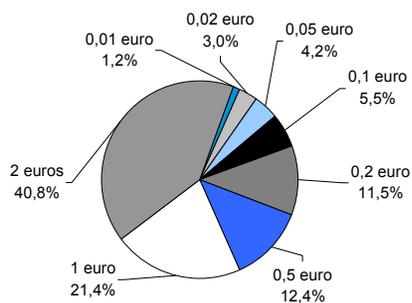
Les trois coupures rouges de faible valeur faciale occupent une place prépondérante en volume, en concentrant plus de 66 % de l'émission nette cumulée.

La valeur moyenne de la pièce en circulation dans l'archipel s'établit, comme en 2006, à 0,19 euro. La valeur moyenne de la pièce en circulation dans la zone IEDOM s'établit à 0,15 euro.

**Répartition en volume au 31/12/2007**



**Répartition en valeur au 31/12/2007**



## Perspectives 2008

**S**i la conjoncture économique de l'archipel en 2007 fait l'objet de constats mitigés, et bien que des évolutions majeures ne soient pas attendues, l'année 2008 devrait être marquée par une légère embellie.

Contrat de développement, lancement de nouveaux chantiers (construction du nouvel hôpital), restructuration budgétaire et financière de la Collectivité territoriale, projet d'un fonds de coopération régionale, etc., contribuent à faire renaître l'espoir d'un frémissement économique, moyennant une importante participation financière de l'Etat.

Ces actions devraient notamment renforcer la commande publique pour les prochaines années, au bénéfice du secteur du BTP.

A court terme, la conjoncture économique globale de l'archipel du début d'année est morose. Le premier trimestre se caractérise traditionnellement par un ralentissement de l'activité économique, certains secteurs de l'économie (notamment le BTP) étant paralysés par les conditions climatiques.

A plus long terme, les perspectives dans l'archipel sont encourageantes, mais fortement dépendantes du climat de sérénité et de confiance indispensable à la croissance économique et au développement social.

La signature en décembre 2007 du protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier Etat-Collectivité territoriale devrait permettre à la Collectivité territoriale de retrouver une marge de manœuvre lui permettant de redynamiser l'économie. Les engagements réciproques devraient contribuer à l'apurement de son déficit, sans trop restreindre son programme d'investissement. Cette perspective est intéressante, l'exercice 2007 amorçant déjà un retour à l'équilibre, avec un résultat positif après trois années consécutives de déficit.

Outre la restructuration financière et le redressement budgétaire des collectivités locales, l'enjeu majeur à terme pour Saint-Pierre-et-Miquelon est de surmonter la dépression que traverse l'économie locale depuis le début des années 90.

Il existe une volonté conjointe de l'Etat et du Conseil territorial d'enclencher une véritable dynamique de développement économique durable de l'archipel et de l'insérer dans son environnement régional ; le souhait de la Collectivité territoriale de contractualiser les interventions de l'Etat dans un « contrat de développement » et non pas un « contrat de projet » traduit la volonté de bien marquer les particularismes de l'archipel, mais aussi d'orienter l'ensemble des efforts humains et financiers vers son développement.

L'objectif principal est bien de sortir l'archipel de sa situation critique pour rentrer dans un cycle vertueux en posant les bases d'un développement durable, économiquement viable, socialement équitable et respectueux de son environnement.

Les crédits qui seront mobilisés dans le cadre du 5<sup>e</sup> contrat de développement Etat-Collectivité territoriale 2007-2013, signé en juin 2007, permettront à la fois de maintenir un niveau d'activité satisfaisant et de créer les conditions d'un démarrage économique réussi de l'archipel.

Par ailleurs, la proximité géographique de l'archipel avec le Canada, d'une part, son éloignement de la métropole, d'autre part, placent la question de l'intégration régionale au centre des préoccupations des acteurs économiques et politiques locaux.

La création prochaine du fonds de coopération régionale (FCR) de Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'instar du FCR de Mayotte institué en 2001, permettra le co-financement de projets portés par des opérateurs locaux et une meilleure intégration de l'archipel dans son environnement régional, tout en favorisant les conditions d'un développement économique et social durable. Ces actions de coopération régionale – reposant sur un partenariat et les projets les plus porteurs – devront toutefois présenter un intérêt réciproque et si possible direct pour l'archipel.

Enfin, la formation des prix – en particulier, la formation des prix des hydrocarbures – est une question sensible, au cœur des enjeux économiques et sociaux de l'archipel. L'installation, en janvier 2008, par le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, de l'observatoire des prix et des revenus devrait permettre de :

- comprendre les mécanismes de formation des prix et des revenus,
- apporter une information reconnue et débattue par l'ensemble des acteurs locaux sur l'analyse du niveau et de la structure des prix et des revenus de l'archipel (salaires du secteur public et du secteur privé, revenus non salariés),
- aborder le délicat problème de la détermination du pouvoir d'achat, principale préoccupation des habitants de l'archipel, comme en métropole.

La poursuite du soutien et de l'accompagnement de l'Etat dans les projets de développement économique, le maintien de l'effort collectif et la conduite d'une nécessaire réflexion stratégique contribueront à lever les doutes et les incertitudes sur l'avenir de la collectivité.

Il importe donc que les décideurs économiques et politiques s'engagent effectivement dans un processus pour la définition, la réalisation et la mise en œuvre d'un schéma de développement stratégique de l'archipel.

# ANNEXES

---

## CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'ANNEE 2007

---

### Premier trimestre

- **Premiers résultats du recensement de la population de mars 2006.** Les premiers résultats de l'enquête de recensement de la population de l'archipel réalisée par l'INSEE en mars 2006 indiquent une baisse de la population de 3 % par rapport à 1999. La commune de Saint-Pierre compte désormais 5 509 habitants (contre 5 618 en 1999, soit une baisse de 1,9 %). La commune de Miquelon-Langlade compte 616 habitants (contre 698 en 1999, soit une baisse de 11,7 %).
  
- **Application des nouveaux textes statutaires de l'archipel.** La loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ont fixé les nouvelles règles statutaires de la Collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon. De nouvelles appellations sont désormais applicables dans l'archipel :
  - le « Conseil général » devient « Conseil territorial » ;
  - le « Président du Conseil général » devient le « Président du Conseil territorial » ;
  - le « Recueil des actes administratifs de la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon » est remplacé par le « Journal officiel de Saint-Pierre-et-Miquelon ».
  
- **Maintien des quotas de pêche dans la zone 3PS.** Lors de la 13<sup>e</sup> réunion du Conseil consultatif des pêches franco-canadien qui s'est tenu à Montréal en mars, les quotas de la saison 2006-2007 ont été maintenus pour la saison 2007/2008. Le TAC de morue de l'archipel s'élève donc à 15,6 % de 13 000 tonnes, soit 2 028 tonnes.
  
- **Plan de développement touristique de l'archipel.** Saint-Pierre-et-Miquelon a participé pour la première fois aux Bourses France 2007 organisées en mars au Canada. L'objectif de cette réunion était de mieux faire connaître l'archipel par les professionnels du voyage et de cibler les besoins de la clientèle, afin d'apporter les améliorations nécessaires (infrastructures, activités proposées, hébergements, etc.). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement touristique réalisé fin 2006 par le Comité régional du tourisme.

## Deuxième trimestre

- **Nouveau député de l'archipel.** Le 16 juin, Madame Annick Girardin a été élue député de Saint-Pierre-et-Miquelon, avec 51,3 % des voix. Elle succède ainsi à Monsieur Gérard Grignon qui occupait ces fonctions depuis 1986.
- **Démarrage des travaux de l'hôpital de Saint-Pierre-et-Miquelon.** La commission d'appel d'offres du Centre hospitalier de Saint-Pierre-et-Miquelon a attribué en juin les 20 lots constitutifs de l'opération de construction du nouvel hôpital. Le coût global de l'opération s'élève à 41,5 M€, l'essentiel étant pris en charge par l'Etat au titre du Fonds de modernisation des établissements de santé. L'archipel va ainsi connaître le chantier le plus important de cette décennie ; il s'achèvera en 2011.
- **Signature du contrat de développement 2007-2013 Etat-Collectivité territoriale.** Après dix mois de travaux préparatoires, l'Etat et la Collectivité territoriale, avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat, se sont engagés dans une démarche de développement économique de l'archipel, qui s'est notamment traduite par la signature en juin du contrat de développement 2007-2013. En fonction des axes de développement retenus par la Collectivité, le programme de ce contrat, qui concerne 28 opérations d'investissement, sur une durée de 7 ans, pour un montant global de 43,1 M€ (23,8 M€ pour la Collectivité - dont 17 M€ FED et 2,4 M€ fonds privés - et 19,3 M€ pour l'Etat), est conçu autour de quatre thématiques : diversification économique, appui au développement de l'archipel, consolidation des équipements et amélioration des conditions de vie.
- **Création d'un observatoire des prix et des revenus.** Suite au décret n° 2007-662 du 2 mai 2007, il est créé à Saint-Pierre-et-Miquelon, comme à Mayotte et dans les DOM, un observatoire des prix et des revenus, dont la mission est d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution. Cet observatoire, composé de 15 membres (représentants de l'Etat, élus locaux, représentants de la chambre de commerce, de l'IEDOM, etc.) doit établir un rapport annuel, pouvant être assorti d'avis et de propositions et adressé aux ministres chargés respectivement de l'Outre-mer, de l'Economie et des Finances et de l'Emploi.

## Troisième trimestre

- **Remplacement de l'Askania par le For Rosse.** Plus petit (84 mètres avec une capacité de 126 conteneurs) et moins cher à la location, le *For Rosse* a remplacé l'*Askania*, en fin de contrat avec la société Alliance SA depuis mi-juillet.
- **Enquête sur l'habitat à Saint-Pierre-et-Miquelon.** La Collectivité territoriale a confié à la SODEPAR la réalisation d'une étude sur le thème de *l'habitat à Saint-Pierre-et-Miquelon*. Réalisée entre le 4 et le 31 juillet, cette étude devrait permettre d'ajuster les politiques d'aide au logement (construction et habitation) en fonction des besoins de la population.

- **Mise en place du Conseil des élus.** Créé à l’initiative du député de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil des élus constitue une cellule de réflexion devant permettre aux élus locaux de se rencontrer pour dialoguer et échanger sur leurs préoccupations et projets en cours.

## Quatrième trimestre

- **Grenelle de l’Environnement.** Le 12 octobre, l’archipel a organisé son Grenelle de l’Environnement. Cette rencontre devait permettre de prendre des décisions de long terme en matière d’environnement et de développement durable. Plusieurs thèmes ont été abordés : le traitement des déchets, les changements climatiques, la maîtrise de la demande d’énergie, l’adoption de modes de production et de consommation durables, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, ou encore l’instauration d’un environnement respectueux de la santé. A Saint-Pierre-et-Miquelon, le dossier de traitement des déchets est au centre des préoccupations.
- **9<sup>e</sup> Commission mixte de coopération régionale.** La 9<sup>e</sup> Commission mixte de coopération régionale entre Saint-Pierre-et-Miquelon et les provinces atlantiques du Canada s’est réunie dans l’archipel les 22 et 23 octobre. Cette rencontre a permis de réfléchir sur les possibilités existantes en matière d’échanges économiques entre le Canada et Saint-Pierre-et-Miquelon (coopération dans les domaines suivants : aquaculture, agriculture) et d’identifier les obstacles à surmonter.
- **6<sup>e</sup> Forum Pays et Territoires d’Outre-mer – Union Européenne.** Du 26 au 29 novembre, s’est tenu à Bruxelles le 6<sup>e</sup> Forum Pays et Territoires d’Outre-mer (PTOM) - Union européenne (UE). Au cours de cet événement annuel, les responsables politiques des PTOM ont eu l’occasion de débattre avec la Commission européenne et les Etats membres des questions liées au commerce, à l’aide au développement, à l’environnement et au changement climatique. Saint-Pierre-et-Miquelon était représenté par M. Stéphane Artano, Président du Conseil territorial.
- **Soutien de l’Etat à la filière pêche et aquacole de l’archipel.** Le 14 décembre, une table ronde s’est tenue au Secrétariat d’Etat à l’Outre-mer. De nombreux acteurs politiques et économiques de l’archipel ont participé à cette première rencontre, importante pour l’avenir de la filière pêche et aquacole et surtout pour l’économie de Saint-Pierre-et-Miquelon. Plusieurs mesures ont été arrêtées concernant notamment la société *Interpêche* (versement de crédits par anticipation au titre de la convention Etat-Interpêche 2007 ; une mission d’expertise et de soutien pourrait être organisée afin de présenter les modalités et la durée de la nouvelle convention), la *pêche artisanale* (mise en place d’un plan de restructuration ou de reconversion pour les plus petits navires, restructuration des aides afin d’inciter au développement de l’activité et à l’innovation) ou encore la société *EDC* (présentation d’un modèle économique prévisionnel afin de clarifier l’avenir de la société).

- **Signature d'un protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier Etat-Collectivité territoriale.** Le dispositif de restructuration financière des collectivités, actuellement développé avec certaines communes d'Outre-mer, a été étendu à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour résoudre les difficultés financières récurrentes de la principale collectivité de l'archipel, l'Etat lui a proposé un dispositif global d'aide et de restructuration financière s'articulant sur une base contractuelle. Ce protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier a pour objet de favoriser le redressement de la collectivité par voie conventionnelle. Ce contrat, signé en décembre, se compose de deux parties : des engagements de la Collectivité territoriale sur des objectifs de gestion pluriannuels et un dispositif de soutien et d'expertise de l'Etat et de l'Agence française de développement au profit de la Collectivité.

---

# LISTE RECAPITULATIVE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ENCADRES

---

## **Saint-Pierre-et-Miquelon en bref**

Evolution des principaux indicateurs économiques et financiers – Tableau – page 16  
Pyramide des âges hommes - femmes (recensement 1999) – Graphique – page 16  
Pyramide des âges hommes - femmes (recensement 2006) – Graphique – page 16  
Répartition du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2004 – Graphique – page 17  
Risques sectoriels de Saint-Pierre-et-Miquelon au 31/12/2007 (en %) – Graphique – page 17  
Encours des crédits par agents économiques (toutes zones) au 31/12/2007 – Graphique – page 17

## **Chapitre I – Panorama de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon**

Evolution de la population – Tableau – page 22  
Evolution statutaire de Saint-Pierre-et-Miquelon – Encadré – page 23  
Le régime constitutionnel de l'Outre-mer né de la réforme du 28 mars 2003 – Encadré – page 25  
Code local des investissements – Encadré – page 26  
Mesures individuelles d'aide à l'insertion professionnelle – Tableau – page 31  
Comptes administratifs de la commune de Saint-Pierre – Tableau – page 34  
Comptes administratifs de la commune de Miquelon – Tableau – page 35  
Comptes administratifs de la Collectivité territoriale – Tableau – page 36  
Répartition de la valeur ajoutée par agents économiques – Graphique + tableau – page 38  
Répartition comparée de la valeur ajoutée – Graphique – page 39  
Ressources et emplois de l'économie de l'archipel – Tableau – page 40  
Structure du revenu des ménages – Tableau – page 41  
Répartition de la population active ayant un emploi selon l'activité économique – Tableau – page 42  
Estimation de l'emploi – Tableau – page 42  
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (catégorie 1) – Graphique – page 43  
Situation du marché de l'emploi au 31 décembre 2007 – Tableau – page 44  
Comparaison de l'évolution du chômage entre Terre-Neuve-et-Labrador et Saint-Pierre-et-Miquelon – Graphique -page 44  
Evolution des salaires (en fin d'année) – Tableau – page 45  
Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranches de revenu fiscal de référence en 2007 – Graphique – page 45  
Population bénéficiaire du RMI – Tableau – page 46  
Profil des allocataires – Tableau – page 47  
Situation professionnelle des allocataires – Tableau – page 47  
Situation des allocataires par rapport au logement – Tableau – page 47  
Inflation – Tableau – page 48  
Cours de la devise canadienne – Graphique – page 49  
Variation trimestrielle de l'indice des prix à la consommation (en %) – Graphique – page 49  
Observatoire des prix – Encadré – page 49  
Les importations (Structure et évolution) – Tableaux – page 50  
Les exportations (Structure et évolution) – Tableaux – page 51  
Balance commerciale – Tableau – page 52

## **Chapitre II – Les secteurs d’activité**

Productions maraîchères – Tableau – page 62
Productions animales – Tableau – page 63
Quotas pour Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone 3Ps – Tableau – page 67
Autres quotas bilatéraux pour Saint-Pierre-et-Miquelon – Tableau – page 68
Quotas OPANO pour Saint-Pierre-et-Miquelon – Tableau – page 69
Quotas de thonidés pour Saint-Pierre-et-Miquelon – Tableau – page 69
Quotas de crabes des neiges pour Saint-Pierre-et-Miquelon – Tableau – page 70
Pêche industrielle – Tableau – page 71
Prises de thonidés – Tableau – page 72
Pêche artisanale – Tableau – page 73
Mesures de soutien à la pêche artisanale – Encadré – page 74
Production des unités de transformation – Tableau – page 78
Commercialisation des produits de la pêche en 2007 – Tableau – page 79
Caractéristiques de l’habitat – Tableau – page 81
Permis de construire accordés – Tableau – page 82
Encours des crédits à l’habitat – Tableau – page 83
Production de crédits à l’habitat des établissements de la place – Tableau – page 83
Répartition des entreprises artisanales par secteur d’activité – Tableau – page 87
Répartition des entreprises artisanales par secteur d’activité (au 31 décembre 2007) – Graphique – page 87
Production et consommation d’électricité – Tableau – page 88
Passagers entrés dans l’archipel – Tableau – page 96
Evolution du tourisme de croisière – Graphique – page 96
Evolution 2006/2007 des passagers entrés par nationalités – Tableau – page 97
Evolution de la fréquentation du Francoforum – Tableau – page 101
Activités du port de Saint-Pierre – Tableau – page 103
Fréquentation des bateaux de pêche étrangers – Tableau – page 104
Trafic international de passagers du port de Saint-Pierre – Tableau – page 105
Evolution du trafic de l’aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche – Tableau – page 106
Répartition du trafic passagers de l’aéroport de Saint-Pierre par réseau – Tableau – page 107
Parc automobile – Tableau – page 108
Effectif des postes d’enseignants du public et du privé (hors contractuels) – Tableau – page 112
Coût pour la Collectivité territoriale de l’enseignement supérieur – Tableau – page 113
Effectif de l’enseignement public et privé du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degré – Tableau – page 113
Taux de réussite – Tableau – page 114
Population de 15 ans ou plus selon le niveau de diplôme – Tableau – page 114
Activité hospitalière – Tableau – page 116
Dépenses du régime général d’assurance maladie – Tableau – page 117
Dépenses sociales du Conseil territorial – Tableau – page 118
Action sociale publique de la CPS – Tableau – page 119
Prestations familiales et vieillesse de la CPS – Tableau – page 119
Action sociale du CCAS de Saint-Pierre – Tableau – page 120

## **Chapitre III - L’évolution monétaire et financière**

Nombre d’établissements de crédit – Tableau – page 126
Les établissements de crédit locaux – Tableau – page 127
Evolution des parts de marché des établissements de crédit locaux par réseaux et par activités – Tableau – page 128

Ensemble des concours accordés – Graphique – page 128  
Ensemble des dépôts collectés – Graphique – page 129  
Nombre de personnes employées dans les établissements de crédit locaux – Tableau – page 129  
Nombre de guichets ouverts dans l’archipel – Tableau – page 130  
Evolution du nombre de guichets bancaires et de DAB/GAB – Graphique – page 130  
Nombre d’habitants par guichet – Tableau – page 130  
Evolution du nombre d’habitants par guichet bancaire – Graphique – page 131  
Evolution du nombre d’habitants par guichet automatique – Graphique – page 131  
Nombre de comptes bancaires de la clientèle – Tableau – page 131  
Evolution du nombre de comptes bancaires de la clientèle – Graphique – page 132  
Encours moyen en euros – Tableau – page 132  
Nombre de cartes bancaires en circulation – Tableau – page 133  
Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation dans l’archipel – Graphique – page 133  
Données monétiques au 31 décembre 2007 – Tableau – page 134  
Valeur et volume des chèques compensés par l’IEDOM – Tableau et graphique – page 134  
Ensemble des actifs financiers – Tableau – page 135  
Ensemble des actifs financiers (en millions d’euros) – Graphique – page 135  
Ensemble des actifs financiers (variation en glissement annuel) – Graphique – page 135  
Les dépôts à vue – Tableau – page 136  
Ensemble des dépôts à vue (en millions d’euros) – Graphique – page 136  
Ensemble des dépôts à vue (variation en glissement annuel) – Graphique – page 136  
Les placements liquides ou à court terme – Tableau – page 137  
Ensemble des placements liquides ou à court terme (en millions d’euros) – Graphique – page 137  
Ensemble des placements liquides ou à court terme (variation en glissement annuel) – Graphique – page 137  
L’épargne à long terme – Tableau – page 138  
Ventilation de l’épargne à long terme par type de produits – Tableau – page 138  
Ventilation de l’épargne à long terme par type de produits – Graphique – page 138  
Ensemble de l’épargne à long terme (en millions d’euros) – Graphique – page 138  
Ensemble de l’épargne à long terme (variation en glissement annuel) – Graphique – page 138  
Ensemble des concours consentis – Tableau – page 139  
Encours sain total (en millions d’euros) – Graphique – page 140  
Encours sain total (variation en glissement annuel) – Graphique – page 140  
Encours sain total – Tableau – page 140  
Concours sains par agents économiques au 31/12/2007 – Graphique – page 140  
Concours par catégories au 31/12/2007 – Graphique – page 140  
Concours consentis par les établissements de crédit locaux – Tableau – page 141  
Ensemble des crédits des EC locaux (en millions d’euros) – Graphique – page 141  
Ensemble des crédits des EC locaux (variation en glissement annuel) – Graphique – page 141  
Encours de crédits sains des EC locaux (en millions d’euros) – Graphique – page 141  
Encours de crédits sains des EC locaux (variation en glissement annuel) – Graphique – page 141  
Les concours consentis aux entreprises – Tableau – page 142  
Crédits d’investissement des entreprises (en millions d’euros) – Graphique – page 142  
Crédits d’investissement des entreprises (variation en glissement annuel) – Graphique – page 142  
Crédits d’exploitation des entreprises (en millions d’euros) – Graphique – page 142  
Crédits d’exploitation des entreprises (variation en glissement annuel) – Graphique – page 142  
Les concours consentis aux ménages – Tableau – page 143  
Crédits à l’habitat des ménages (en millions d’euros) – Graphique – page 143  
Crédits à l’habitat des ménages (variation en glissement annuel) – Graphique – page 143  
Crédits à la consommation des ménages (en millions d’euros) – Graphique – page 143  
Crédits à la consommation des ménages (variation en glissement annuel) – Graphique – page 143  
Les concours consentis aux collectivités locales – Tableau – page 144  
Ensemble des crédits accordés aux collectivités locales (en millions d’euros) – Graphique – page 144

Ensemble des crédits accordés aux collectivités locales (variation en glissement annuel) – Graphique – page 144

Les concours consentis aux autres agents – Tableau – page 144

Position extérieure nette du système bancaire – Tableau – page 145

Position extérieure nette du système bancaire (en millions d’euros) – Graphique – page 145

Position extérieure nette du système bancaire (variation en glissement annuel) – Graphique – page 145

Avoirs et engagements extérieurs (en millions d’euros) – Graphique – page 145

Risques par secteur d’activité à fin décembre 2007 – Tableau – page 147

Répartition des risques par secteur d’activité à fin décembre 2007 – Graphique – page 147

Taux directeurs des principales banques centrales – Graphique – page 148

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne – Tableau – page 149

Rémunération des placements à taux réglementés – Tableau – page 150

Les taux de l’usure – Tableau – page 151

Structure du bilan agrégé des banques au 31/12/2007 – Tableau – page 152

Structure du bilan agrégé des banques au 31/12/2007 – Graphique – page 153

Solde par type d’opérations – Tableau – page 154

Evolution du solde par type d’opérations entre 2006 et 2007 – Graphique – page 154

Composition du solde des opérations de trésorerie – Tableau – page 155

Bilan agrégé (Actif) – Tableau – page 156

Bilan agrégé (Passif) – Tableau – page 157

Risques crédits sur la clientèle – Tableau – page 158

Risques sur la clientèle – Graphique – page 158

Structure du produit net bancaire – Tableau – page 159

Produits des opérations avec la clientèle – Tableau – page 159

Décomposition du produit net bancaire – Tableau – page 160

Décomposition du produit net bancaire – Graphique – page 160

Soldes intermédiaires de gestion – Tableau – page 160

Rendement – Tableau – page 161

Coût moyen des dépôts (en %) – Graphique – page 161

Rendement moyen des crédits (en %) – Graphique – page 161

Consommation du produit net bancaire – Tableau – page 161

Evolution des frais généraux / PNB (en %) – Graphique – page 162

Frais de personnel / PNB (en %) – Graphique – page 162

Les résultats – Tableau – page 162

Résultat courant avant impôts / PNB (en %) – Graphique – page 162

Résultat net / PNB (en %) – Graphique – page 162

Productivité – Tableau – page 163

Evolution des dépôts / Effectif (milliers d’euros) – Graphique – page 163

Evolution des concours clients bruts / Effectif (milliers d’euros) – Graphique – page 163

Compte de résultat agrégé – Tableau – page 164

Les billets – Tableau – page 165

Répartition des billets en volume au 31/12/2007 – Graphique – page 166

Répartition des billets en valeur au 31/12/2007 – Graphique – page 166

Les pièces – Tableau – page 166

Répartition des pièces en volume au 31/12/2007 – Graphique – page 167

Répartition des pièces en valeur au 31/12/2007 – Graphique – page 167

---

## LISTE DES PUBLICATIONS

---

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire  
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,  
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy  
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

*Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)*

### Les Notes de l'Institut d'émission

La filière banane à la Martinique (*juillet 2005*)

Panorama de l'immobilier dans les DOM (*décembre 2005*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM (*décembre 2005*)

Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers (*mai 2006*)

La grande distribution en Martinique (*juillet 2006*)

L'énergie en Guyane (*novembre 2006*)

L'énergie électrique dans les DCOM (*décembre 2006*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (*janvier 2007*)

Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (*juillet 2007*)

Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer (*septembre 2007*)

La formation du produit net bancaire dans les DOM (*octobre 2007*)

Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (*décembre 2007*)

Le secteur des transports dans les DCOM (*décembre 2007*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (*décembre 2007*)

Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? (*décembre 2007*)

### Les Notes expresses

N° 1 Comparaison des profils de surendettés dans les DOM et en métropole (*juin 2002*)

N° 2 Bilan du passage à l'euro dans les DOM/CTOM (*septembre 2002*)

N° 3 1993-2001 : le financement des entreprises à la Réunion (*octobre 2002*)

N° 4 Les incidents sur chèques et les incidents de crédits aux particuliers (*novembre 2002*)

N° 5 Typologie des échanges commerciaux entre Mayotte et sa région entre 1994 et 2001  
(*décembre 2002*)

N° 6 L'intégration dans FIBEN du fichier des entreprises de l'IEDOM (*mars 2003*)

N° 7 Les entreprises du secteur du BTP à Mayotte (*mai 2003*)

N° 8 Le secteur automobile à la Martinique (*mai 2003*)

N° 9 La répartition des encours de crédits déclarés dans les Départements et Collectivités territoriales  
d'Outre-Mer (*juillet 2003*)

- N° 10 Incidents de paiement sur chèques, incidents sur crédits aux particuliers et droit au compte  
*(juillet 2003)*
- N° 11 La filière rizicole de Guyane *(septembre 2003)*
- N° 12 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Guyane *(novembre 2003)*
- N° 13 1993-2002 : 10 ans de financement bancaire des entreprises en Guyane *(novembre 2003)*
- N° 14 Les crédits accordés aux sociétés non financières à la Martinique de 1996 à 2002 *(janvier 2004)*
- N° 15 Le secteur automobile à la Guadeloupe *(mars 2004)*
- N° 16 Les crédits aux entreprises et collectivités à la Réunion en 2003 *(mars 2004)*
- N° 17 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Martinique en 2003  
*(octobre 2004)*
- N° 18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane *(décembre 2004)*
- N° 19 La formation du PNB des banques en Guyane *(décembre 2004)*
- N° 20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales guyanaises *(décembre 2004)*
- N° 21 Les défaillances d'entreprises à la Réunion en 2003 *(janvier 2005)*
- N° 22 Evolution des importations de biens en Guyane *(février 2005)*
- N° 23 La distribution du crédit à Mayotte de 1999 à 2003 *(avril 2005)*
- N° 24 Le surendettement des particuliers à la Réunion *(juillet 2005)*
- N° 25 L'activité des changeurs manuels à la Guadeloupe *(août 2005)*
- N° 26 Le foncier agricole en Guyane *(août 2005)*
- N° 27 Le crédit à la consommation à la Martinique *(août 2005)*
- N° 28 Le surendettement des particuliers à la Réunion *(septembre 2005)*
- N° 29 Le secteur du BTP en Guyane *(octobre 2005)*
- N° 30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004 *(octobre 2005)*
- N° 31 Endettement et surendettement des ménages en Guyane *(novembre 2005)*
- N° 32 L'immobilier d'habitation à Mayotte *(décembre 2006)*
- N° 33 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré mi-février 2006  
*(mars 2006)*
- N° 34 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré fin mars 2006  
*(mars 2006)*
- N° 35 Le secteur du bâtiment et des travaux publics en Martinique *(juillet 2006)*
- N° 36 Les valeurs mobilières détenues à la Réunion *(août 2006)*
- N° 37 L'énergie électrique à la Guadeloupe *(septembre 2006)*
- N° 38 Le secteur aurifère en Guyane *(décembre 2006)*
- N° 39 Le financement bancaire du commerce à la Guadeloupe *(décembre 2006)*
- N° 40 Les défaillances d'entreprises à la Martinique entre 2004 et 2006 *(juillet 2007)*
- N° 41 La filière banane à la Martinique : état des lieux et perspectives *(juillet 2007)*
- N° 42 La filière rizicole en Guyane *(septembre 2007)*
- N° 43 Le commerce extérieur à Mayotte de 2002 à 2006 *(septembre 2007)*
- N° 44 Les transports à Mayotte *(octobre 2007)*
- N° 45 Les transports de marchandises en Guyane *(octobre 2007)*
- N° 46 Dean à la Martinique : impact sur le tissu économique *(novembre 2007)*
- N° 47 Les coopératives agricoles en Guyane *(novembre 2007)*
- N° 48 Le développement urbain et interurbain en Martinique *(décembre 2007)*

*Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)*

## Les publications CEROM

Guadeloupe, une économie en déficit d'image (juin 2004)

Une double transition presque réussie, chômage, productivité et politique d'emploi à la Réunion (octobre 2004)

Evaluation du PIB à Mayotte, document de travail CEROM n° 1 (mai 2005)

L'économie de la Martinique au passage de 2000 : une trajectoire vertueuse ? (juin 2005)

Emergence de nouveaux moteurs de croissance – le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993 - 2002 (novembre 2005)

Martinique : les comptes économiques de la Martinique en 2005 (septembre 2006, source INSEE)

Evaluation du PIB 2004 de Saint-Pierre-et-Miquelon, document de travail CEROM n° 4 (janvier 2007)

Les entreprises de Martinique (juin 2007)

Cycle de vie du tourisme en Guadeloupe (octobre 2007)

Les comptes économiques de la Guyane en 2006 : premiers résultats (septembre 2007)

Les comptes économiques de la Martinique en 2006 (septembre 2007)

Tableau de bord économique de la Guyane (octobre 2007)

*Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)*

## Etudes sectorielles

Le système productif dans les DOM (comprenant la situation d'ensemble et la situation des sous secteurs de l'industrie : agro-alimentaire, biens de consommation courante, biens d'équipement, biens intermédiaires)

1993 - 1994 ; 1994 - 1995 ; 1995 - 1996 ; 1996 - 1997 ; 1997 - 1998 ; 1998 - 1999 ; 1999 - 2000 ; 2000 - 2001 (mars 2003)

Etudes comparatives (principaux ratios financiers) :

- des entreprises du bâtiment et des travaux publics dans les DOM

- des entreprises du commerce de gros dans les DOM

- des entreprises du commerce de détail dans les DOM

- des entreprises du commerce automobile dans les DOM

1993 - 1994 ; 1994 - 1995 ; 1995 - 1996 ; 1996 - 1997 ; 1997 - 1998 ; 1998 - 1999 ;

1999 - 2000 ; 2000 - 2001 (mars 2003)

Profils d'entreprises dans les DOM

- l'industrie

- le BTP, le commerce automobile, le commerce de détail, le commerce de gros 2002 -2003 (juin 2005)

Profils sectoriels de sociétés dans les DOM en 2004 (décembre 2006)

- l'industrie

- le BTP

- le commerce

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Stéphanie FUIRET

Victor-Robert NUGENT

Vincent REMY-NERIS

Directeur de la publication : M. Yves BARROUX  
Responsable de la rédaction : Victor-Robert NUGENT  
Editeur : IEDOM  
Imprimé par LUCIOLE GRAPHIC – 75003 PARIS  
Achevé d'imprimer : juin 2008 - Dépôt légal : juin 2008  
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X  
ISBN : 978-2-916119-27-4